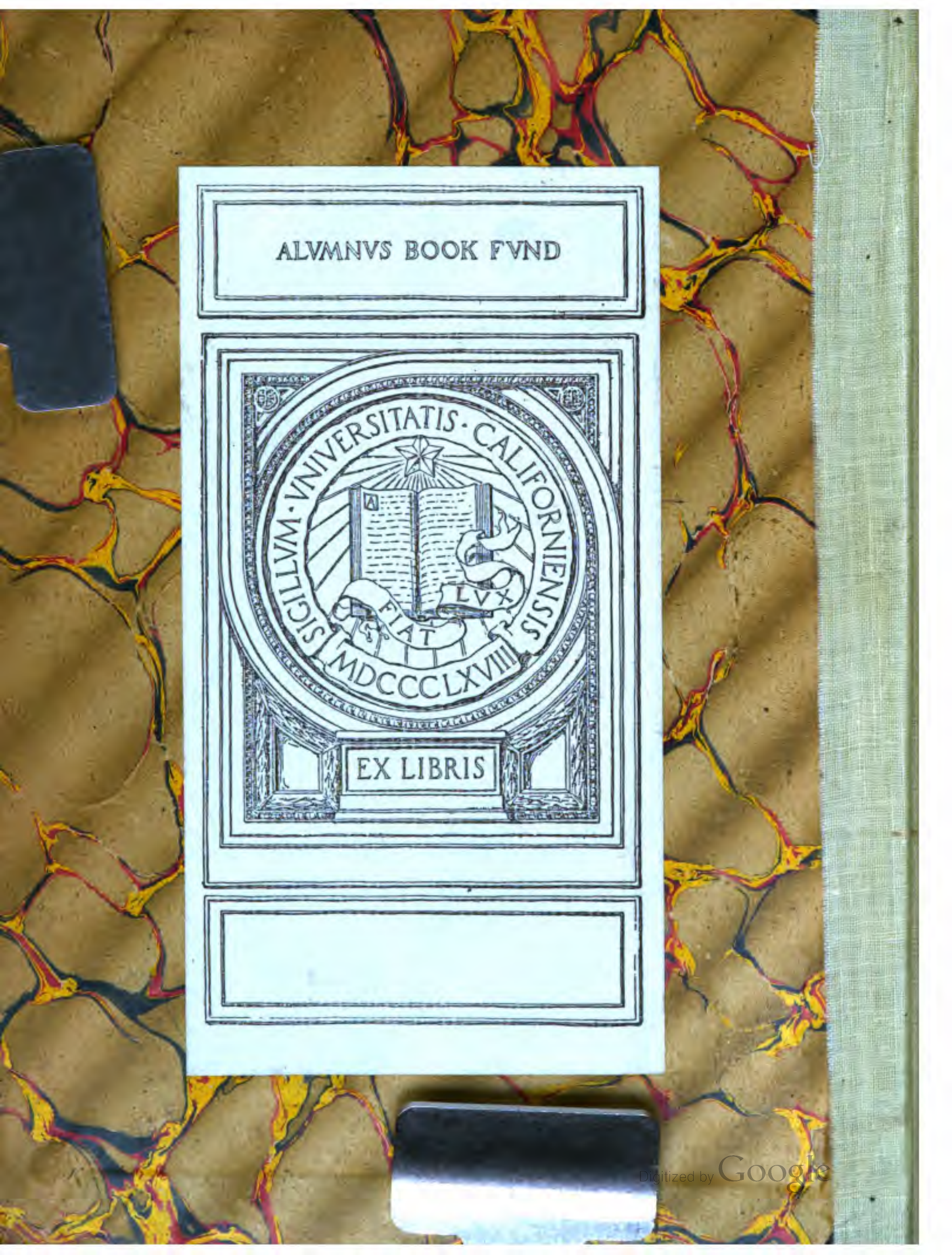
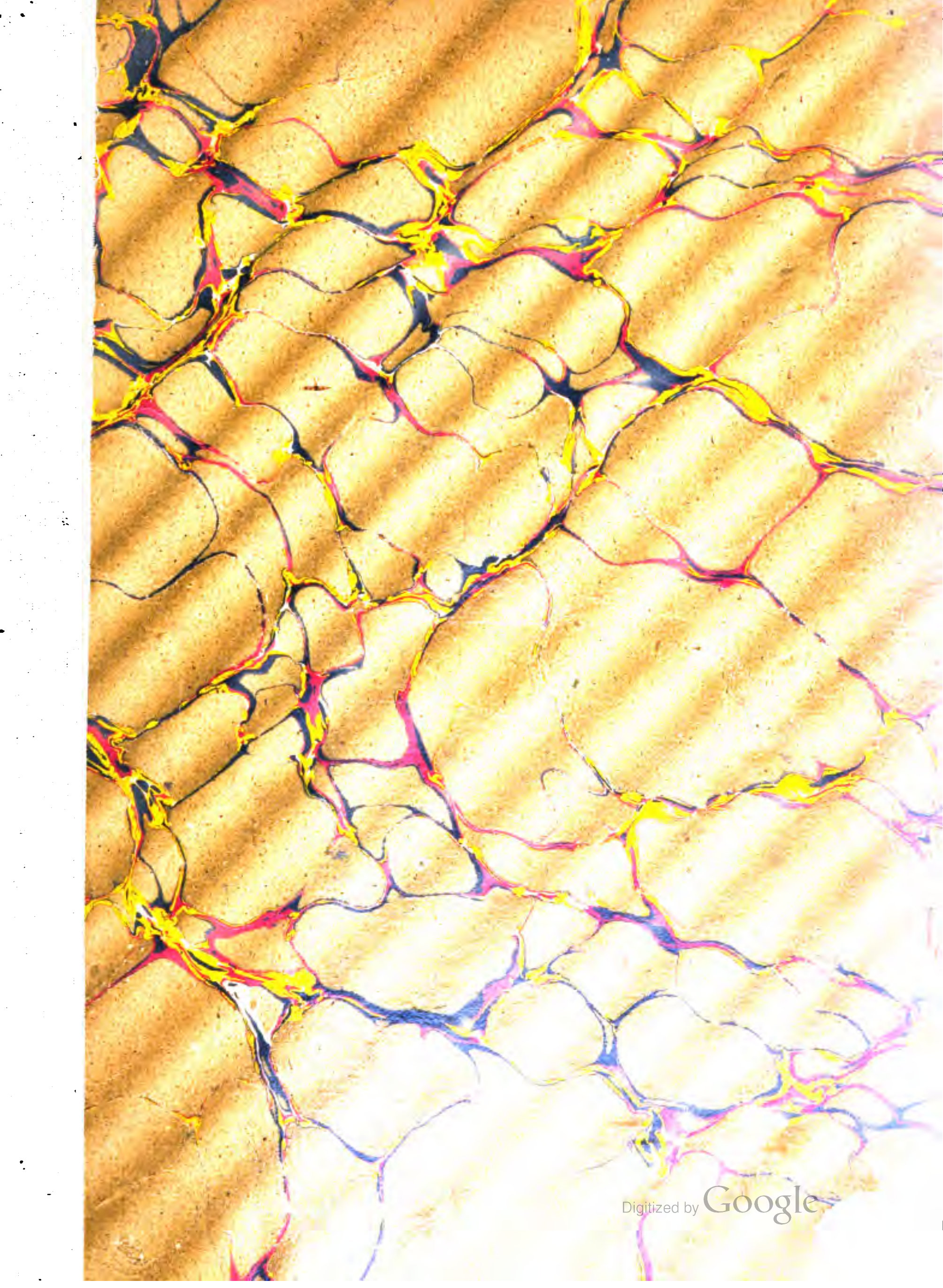



ALVMNVS BOOK FVND
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



CHARLES SELLIER

Conservateur adjoint du Musée Carnavalet

CURIOSITÉS

Historiques et Pittoresques

DU

Vieux Montmartre

LETTRE DE LORÉDAN LARCHEY. — LES CARRIÈRES A PLATRE. — LA HUTTE-AUX-GARDES. — LES FONTAINES. — MONTMARTRE VIGNOBLE. — LES MOULINS A VENT. — LA MIRE DU NORD. — L'OBSERVATOIRE ET LE TÉLÉGRAPHE. — LE TOMBEAU D'ADÉLAÏDE DE SAVOIE, LES SÉPULTURES CONVENTUELLES ET PAROISSIALES. — LE MONT MARAT. — ALPHONSE KARR GARDE NATIONAL. — LES SEIGNEURS DE CLIGNANCOURT. — LA MAISON DE LA « BOULE D'OR ». — LE CHATEAU-ROUGE. — L'HÔTEL LABAT. — LA PORCELAINE DE « MONSIEUR ». — LES BAS-RELIEFS DE L'AVENUE DES TILLEULS, ETC. — INDEX ALPHABÉTIQUE.

PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Libraire de la Ville de Paris et de la Société de l'Histoire de Paris

9, QUAI VOLTAIRE, 9

1904

ıx

PRÉFACE

ACCOMPAGNÉE D'UNE LETTRE DE

LORÉDAN LARCHEY

Le présent volume, consacré aux choses du passé montmartrois, aujourd'hui disparues, est un modeste recueil de notices et d'articles que j'ai publiés, depuis dix à quinze ans, dans divers journaux et bulletins périodiques. Ces travaux, alors très imparfaits, devaient certainement tomber dans les limbes d'un juste oubli, lorsqu'un aimable et bienveillant éditeur, M. Honoré Champion, le libraire bien connu des historiens de Paris et de nos provinces, m'offrit de les reprendre, après les amendements nécessaires, et de les réunir sous la forme plus durable et distincte d'un volume. Grâce à cette offre généreuse, dont je ne saurais estimer tout le prix, je puis à présent adresser ce livre aux amis du vieux Montmartre. Puissent ses pages raviver fidèlement en leur esprit maints souvenirs qui leur sont chers; puissent-elles aussi, dans ce qu'elles offrent d'inédit, contribuer à l'établissement de quelques faits nouveaux pour l'histoire !

Nos *Curiosités* constituent donc, suivant la formule consacrée, une œuvre de réédition, revue, considérablement corrigée et quelque peu augmentée, notamment en ce qui concerne notre étude féodale sur *les Seigneurs de Clignancourt*, dont nous avions déjà publié, en 1891, une première esquisse, fort incomplète et imprécise, dans

le *Bulletin de la Société de Paris et de l'Ile-de-France.*

Mais pour clore cette humble préface, que je craindrais d'allonger, le lecteur voudra bien me permettre d'exprimer ici même un témoignage d'affectueuse gratitude à la mémoire d'un ancien ami de mon père et de ma mère, du protecteur indulgent qui voulut bien encourager, de ses conseils et de ses approbations, mes premiers essais dans le difficile mais attrayant labeur des recherches historiques. Je veux parler de Lorédan Larchey, cet écrivain des plus distingués que la mort a ravi, il y a deux ans, aux lettres et à l'érudition, et dont l'esprit original et si délicat a empreint ses écrits d'un charme exquis et inaltérable.

Aussi ne me semble-t-il point d'hommage à rendre, en meilleure place, au souvenir de cet aimable et vénéré maître, que de reproduire en tête de ce petit volume, qu'il a en quelque sorte inspiré, une de ses plus charmantes lettres. Et cela, bien moins à cause de la flatteuse bienveillance avec laquelle il y parle d'une de mes notices, que pour les impressions toutes personnelles qu'il y évoque au sujet de Montmartre, où il vécut naguère. A titre documentaire, cette intéressante évocation est d'autant plus précieuse pour les curieux de l'anecdote et du pittoresque.

CHER CONFRÈRE ET AMI,

Vos *Carrières à plâtre* sont fouillées dans les règles. C'est très substantiel et cependant vivement rédigé; mérite assez rare chez les chercheurs qui n'ont pas tous le sacrifice facile quand il s'agit de condenser leurs matériaux de recherches. Et je vois combien il s'en trouve soumis à

la haute pression de ces quarante-sept petites pages. C'est très intéressant.

Vos citations, si bien enchaînées, m'ont ramené au temps où j'habitais la rue Lepic, au n° 69, et vers 1864, je crois (car la mémoire du chiffre exact n'est pas toujours bonne chez moi). C'était une suite de petits pavillons ayant chacun son jardin [1] (un seul en façade sur la rue, avec l'inscription *Au hameau de Montmartre*). La propriétaire du hameau était une ancienne bouquetière de l'Opéra, femme réglée. A neuf heures, on sonnait la cloche pour que chacun vînt faire sa provision d'eau. J'avais, dans mon jardin, deux acacias en sentinelles devant un perron de trois marches à marquise, un w.-cl. en brique, chastement vêtu de lierre, et un cep de vigne qui me donna trois raisins. J'arrosais mes grappes avec un petit arrosoir à main ; ce qui me valut trois monstres gros et tendres, mais dépourvus de suc. Le mur du cep longeait une ruelle où on criait, de temps en temps, *au voleur* ou *à l'assassin !* entre une heure et deux heures du matin. De l'autre côté, j'avais pour voisin l'économiste Garnier, qui a laissé un nom.

1. Remplacés aujourd'hui par une immense maison. (L. L.)

Après mes vendanges, je louai passage de l'Élysée-des-Beaux-Arts, dans une maison postée à l'angle aigu du coude, avec cour et grille sur la rue. C'était le temps du choléra qui fit pas mal de victimes aux Batignolles. Je me trouvais plus près de Champfleury, que j'allais voir chaque matin dans son passage de la rue Germain-Pilon. Il aimait Montmartre, et en a parlé dans un volume dont le titre m'échappe, à propos de l'élévation que l'habitation des hauts sommets donne à l'âme et du mépris qu'elle fait concevoir pour l'humanité grouillant à vos pieds.

Champfleury resta longtemps dans cette retraite (un étage de trois pièces avec une cuisine) où se forma petit à petit sa collection de faïences révolutionnaires. De temps à autre, nous venions manger le gigot dans des assiettes à la guillotine et boire du vin du Jura contenu dans des cruches à coq gaulois *veillant pour la patrie*. Car il n'était pas pour l'accrochage stupide à la muraille. Ses faïences se trouvaient au dressoir, à portée de la main, et elles servaient. Il ne quitta Montmartre que pour se marier, sur le tard.

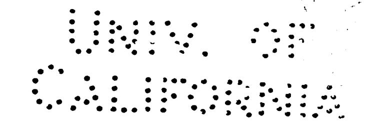
Vous le voyez, mon cher Sellier, je vis de souvenirs, de bons souvenirs. C'est l'éternelle jeu-

nesse, et Montmartre ne m'empêche point de me reporter à Saint-Maur et à Nogent, à ces bonnes journées passées en votre compagnie, chez vos excellents parents.

Bien cordialement à vous.

LORÉDAN LARCHEY.

Aix (B.-d.-R.), 1er mai 1893.



CURIOSITÉS HISTORIQUES

ET PITTORESQUES DU

VIEUX MONTMARTRE

I

LES CARRIÈRES A PLATRE

Dans son *Paris-Capitale*, Édouard Fournier s'est trompé en disant que le plâtre est un peu partout, et que, avant de l'emprunter à Montmartre et aux buttes Chaumont, on le tirait du sol de la rive droite, depuis la Seine jusqu'aux collines [1]. Cela est d'autant moins exact que c'est impossible : l'étage du gypse existant à un niveau géologique bien supérieur à celui de la vallée parisienne. L'erreur de Fournier provient de ce qu'il avait basé son assertion sur quelques anciennes dénominations de rues de notre vieux Paris, telles que, par exemple, la rue *Plâtrière*, la rue du *Plâtre-au-Marais* et la rue du *Plâtre-Saint-Jacques* [2]; tandis que ces dénominations rappelaient tout simplement que des plâtriers y avaient habité, ou

1. Edouard Fournier, *Paris-Capitale*, p. 22 et 23. Paris, 1881, in-12.
2. La rue de la *Plâtrière* s'appelle rue Jean-Jacques-Rousseau depuis 1871. La rue du *Plâtre-au-Marais* existe encore. La rue du *Plâtre-Saint-Jacques*, jadis située entre la rue Saint-Jacques et la rue des Anglais, a été absorbée par le percement du boulevard Saint-Germain, vers 1855.

bien, comme l'a dit Sauval[1], qu'on y avait établi des plâtrières, c'est-à-dire des dépôts ou des magasins où l'on préparait le plâtre avec des tamis en fil de laiton, genre d'industrie cité dès le treizième siècle par le poète Guillot, dans son *Dict des rues de Paris*, au sujet de la rue Lingarière[2] :

Là où l'en a mainte plastrière
D'archal mise en œuvre pour voir
Plusieurs gens pour leur vie avoir.

D'ailleurs, il n'a jamais été, que je sache, constaté de traces d'excavations de carrières dans les parages de ces rues.

Au contraire, on doit affirmer que Montmartre, bien avant tout autre lieu, fournit son plâtre à Paris : d'abord parce qu'il en était plus rapproché ; ensuite, parce que la puissance de sa masse de gypse était de beaucoup la plus considérable, presque le double de celle des buttes Chaumont. Pour en témoigner, voici, du reste, un dicton populaire très ancien, dont l'ambiguïté marque parfaitement l'intention : *Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre*. Il est évident que ce jeu de mots n'énonce pas une ineptie sur la distance réciproque de Paris et de Montmartre, mais qu'il a pour objet le plâtre qu'on a tiré de la butte Montmartre pour construire les maisons de la capitale. « D'où est venu, dit Sau-

1. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, t. I, p. 78.

2. Au treizième siècle, la rue *Lingarière*, située entre la rue Beaubourg et la rue Saint-Martin, s'est appelée aussi rue de la *Plâtrière* ; au quatorzième, rue de la *Corroirie* ; au quinzième, rue de la *Plastaye* ; depuis le nom de la *Corroirie* a prévalu ; à partir de 1851, elle a été réunie à la rue de *Venise*.

val qui a relevé ce dicton, le nom de *Ville Blanche* que quelques auteurs anciens et célèbres ont donné à Paris, à cause de la couleur du plâtre[1]. »

Bien avant Sauval, le P. Du Breul, confondant en une seule ville les deux principales bourgades de la *Civitas Parisiorum*, *Lutèce* (l'île de la Cité) et *Leucotèce* (la montagne Sainte-Geneviève)[2], s'exprimait ainsi, quant à l'étymologie de leurs deux noms pris ainsi l'un pour l'autre : « Les Grecs, selon le témoignage de Ptolémée, géographe, appellent Lutèce *Leucoteciam*, que nous pouvons interpréter *Blanche*, puisque *leucotis* en grec signifie *blancheur*.. Et ce, non seulement pour le respect des habitants qui sont corporellement blancs, ou pour la candeur de leurs mœurs, mais aussi à cause de l'assiette de la ville complètement blanche, ayant d'un côté les quarrières, et de l'autre les plastrières. A quoy semble tendre ce distique de Janus Lascaris[3] :

> Nativo Leucoteciam candore coruscam
> Dixere, ex etymo Gallica terra tuo. »

En cela, nous pouvons néanmoins reconnaître que Sauval et Du Breul n'ont pas infirmé la gaillarde explication donnée par leur docte et joyeux prédéces-

1. Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 350.
2. Du Breul, *le Théâtre des Antiquitez de Paris*, p. 4. Paris, 1612, in-4.
3. Jean Lascaris, savant helléniste de la Renaissance, originaire de Phrygie, qui s'était retiré à la cour des Médicis après la prise de Constantinople par les Turcs, vint en France sous Charles VIII, donna des leçons de grec à Budé et à Danès, fut ambassadeur de Louis XII à Venise, reçut de François Ier la mission de fonder la bibliothèque de Fontainebleau, et mourut en 1535, âgé de quatre-vingt-dix ans.

seur, Rabelais, au chapitre XVII de son *Gargantua*.

*
* *

Toutes les anciennes descriptions des environs de Paris ont répété à l'envi que la principale source des richesses de Montmartre fut ses carrières. Il est incroyable, en effet, quelle masse énorme de plâtre cette montagne fournit à Paris. Au commencement de notre siècle, elle pourvoyait encore, à elle seule, à plus des trois quarts de ce qui était nécessaire pour les besoins de sa consommation, et, de plus, elle en exportait chaque année des quantités considérables [1]. Le plâtre de Montmartre était le meilleur qu'il fût possible de trouver pour le modelage et pour la construction; d'où est résulté cet autre dicton, où la rime intervient :

C'est de Montmartre qu'on extrait
Le plâtre le plus parfait.

L'excellence de sa qualité lui avait acquis jadis une telle réputation, qu'il faisait concurrence sur bien des marchés lointains aux plâtres indigènes [2] ; on en expédia longtemps en Angleterre et même jusque dans le Nouveau Monde. Si bien que, par esprit de réclame, dès que les buttes Chaumont vinrent à prendre la succession de Montmartre épuisé, leurs carrières usurpèrent pompeusement le titre de *carrières d'Amérique*. Avec une variété de gypse très recherchée, connue sous le nom de *montmartrite*,

1. P.-St-A..., *Dictionnaire historique, topographique et militaire des environs de Paris*. 1817, in-12.
2. L. Simonin, *les Carriers et les Carrières*, dans *Paris-Guide*, p. 598. 1868, in-12.

qui résistait à des intempéries de saison que le plâtre ordinaire ne pourrait supporter, on extrayait aussi des flancs de notre butte une sorte de faux albâtre très estimé qu'on intitulait *alabastrite* [1], ou mieux encore *onyx de Montmartre* [2]. Cette pierre n'avait pas la solidité ni la dureté de l'albâtre calcaire, dont elle présentait quelque analogie ; mais elle était employée dans la fabrication d'objets d'ornementation, tels que vases, supports, etc.

On peut également affirmer, sans crainte d'être révoqué en doute, que le plâtre a été exploité à Montmartre de temps immémorial, puisque, dès le troisième siècle de notre ère, à l'instar des premiers chrétiens réfugiés dans les catacombes de Rome, c'est aussi l'excavation souterraine d'une carrière qui servit d'oratoire à saint Denis et à ses compagnons persécutés, et fut, rapporte la pieuse légende, leur dernière station : les fidèles en marquèrent par la suite l'emplacement, en érigeant, au-dessus cette fameuse chapelle dite *du Martyre* ou *des Martyrs*.

Lors de la fondation d'une seconde chapellenie dans la chapelle *du Martyre*, en 1304, par l'écuyer Hermer, c'est sans aucun doute à une ancienne exploitation du voisinage qu'il est fait allusion, dans la charte qui concède au nouveau chapelain une vigne sise au lieu dit *la Carrière* [3], lequel est d'ailleurs mentionné dans le registre des comptes de

1. *Alabastrite,* d'*Alabastre* en Egypte, d'où les anciens extrayaient cette roche. Les Grecs donnaient le nom d'*alabastron* à des vases où ils mettaient leurs parfums.
2. Maury, *la Terre et l'Homme,* p. 159. Paris, 1861, in-8.
3. Cheronnet, *Histoire de Montmartre,* p. 166.

l'abbaye de 1628 à 1647 [1] comme étant proche de la chapelle du Martyre. C'est vers cet endroit que conduisait un chemin qui, avant d'être baptisé du nom de Seveste, le fondateur du théâtre de Montmartre, s'appelait *rue de la Carrière.*

Suivant Cheronnet [2], c'est sous le gouvernement de l'abbesse Isabelle de Rieux que, pour la première fois, il est parlé du plâtre extrait de la montagne. Il en est question à propos du transport d'un bail fait, en 1373, par maître Bernard, chanoine de Paris et collecteur du pape, à Jean Porrée, bourgeois de Paris, et à Perrenelle, sa femme, de trois arpents et un quartier de terre situés à Montmartre, au lieu dit *la Couture devant les Martyrs*, moyennant une mine de blé, mesure de Paris, par chaque arpent, à acquitter annuellement au grenier de l'abbaye, avec deux sols six deniers parisis de cens. Ce bail donne en outre le droit d'exploiter la plâtrière existant dans le sous-sol, à la charge de six deniers parisis pour chaque centaine de voitures de plâtre sortant de la carrière. Il est à remarquer que le bail de Porrée ne lui permet de fouiller que sous les trois arpents, et non sous le quartier qui est trop rapproché du chemin, et lui enjoint, de plus, de tirer sa pierre d'une façon qui ne compromette ni ne gêne la sûreté et la commodité publiques [3].

Il est pourtant certain que Montmartre fournissait du plâtre à Paris depuis longtemps. Au moyen âge on s'en servait déjà pour remplir les pans de bois dont

1. Archives nationales, section administrative, H 4032.
2. Cheronnet, *loco cit.*, p. 80 et 81.
3. Archives nationales, JJ 38, p. 189.

les vieilles maisons du pauvre Paris sont encore faites. L'usage en était déjà universel au quatorzième siècle, et même, à ce qu'il paraît, aussi multiple qu'aujourd'hui. En effet, voici dans quels termes en parle un savant de ce temps-là, Barthélemy l'Anglais, dans son *De proprietatibus rerum*, sorte d'encyclopédie latine, dont, en 1372, Charles V ordonna la traduction en français.

« En France a moult de belles quarrières où l'on prend les pierres pour faire les nobles édifices, et en particulier la pierre en tout Paris, où est le plastre en grant foison ; lequel est comme verre quand il est cru, et dur comme pierre. Et quand il est cuit et détrempé d'eau, il se convertit en cyment, dont on fait les parois des beaux édifices et les parements des maisons. » (*De la propriété des choses*, chap. xv.)

Evidemment, ce plâtre qui a l'apparence du verre n'est autre que le sulfate de chaux cristallisé, lamellaire et transparent, qu'on rencontrait autrefois en abondance dans les masses gypseuses de Montmartre[1].

L'histoire ne dit pas si, dès le moyen âge comme à notre époque, les mouleurs italiens venaient dans la capitale modeler avec cette matière si pure leurs pieuses statuettes. Dante, qui a étudié à Paris, et qui parle des banquiers lombards déjà établis chez nous de son temps, ne mentionne pas les plâtriers de la Péninsule. Il faut croire qu'ils ne seront venus que plus tard, après la Renaissance, quand le réveil de la sculpture aura donné au peuple le goût des blanches *figulines*.

1. Hœfer, *Histoire de la chimie*, p. 450. Paris, 1866, in-8.

Aujourd'hui, ces artistes nomades, établis autour de Montmartre et de Belleville, moulent avec le plâtre toutes sortes d'objets d'art, des Vénus de Milo et des Diane de Gabies, des sainte Vierge et des saint Joseph, et tout cela au plus bas prix. On les rencontre le soir sur les boulevards, le long des quais, portant tout leur musée sur leur tête, ou l'exposant sur le parapet d'un pont ; et ce qu'on remarque avant tout, dans leur modeste et riant étalage, bien digne souvent d'arrêter les regards du passant, c'est l'emploi aussi heureux qu'utile d'un des matériaux les plus communs et les plus purs de notre sol parisien, le gypse, à la molle et transparente blancheur de neige quand il a été calciné.

Pour la commodité de leur commerce, dont l'importance s'était si rapidement accrue, les carrières de Montmartre avaient de bonne heure établi, dans l'intérieur de Paris, plusieurs dépôts de plâtre où ils l'amenaient après la cuisson, et lorsqu'ils n'avaient plus qu'à lui faire subir les dernières préparations, telles que le battage [1], le corroyage et le tamisage. L'existence de ces magasins, appelés *plâtrières*, est, avons-nous dit, déjà indiquée, au treizième siècle, par quelques dénominations de rues ; telles sont, rappelons-le : sur la rive gauche, la rue du *Plâtre-Saint-Jacques*, ou des *Plâtriers*, la rue du *Plâtre-Saint-André* ou du *Battoir* ; et, sur la rive droite, la rue du *Plâtre-au-Marais*, la rue de la *Corroirie*, qui fut aussi rue de la *Plâtrière* et rue de la *Plastaye*.

Sous le règne de saint Louis, on voit les plâtriers

1. D'où est venu l'expression populaire : *battre comme plâtre*, pour dire frapper avec excès et vigueur.

de Paris, d'une manière toute particulière, à côté des maçons et des mortelliers, dans les règlements du *Livre des Métiers*, d'Etienne Boileau, notamment en ce qui concerne les amendes ou peines à encourir pour tromperie sur la mesure et la qualité du plâtre. Comme les maçons et les mortelliers, les plâtriers étaient placés sous la bannière de saint Blaise[1].

D'après l'ordonnance de Jean le Bon, de février 1350, sur la police du royaume, les plâtriers ne devaient vendre leur marchandise que vingt-quatre sols le muid en hiver, et dix-huit en été, et les batteurs de plâtre recevoir, pour salaire, un tiers en sus de ce qu'ils avaient avant la grande peste de 1348, par chaque muid à tâche[2].

Mais deux siècles après, la police de la vente du plâtre était tombée en désuétude, et il en était résulté de tels abus qu'il fallut un règlement de Charles IX, du 4 février 1567, pour rétablir la discipline sur cette matière. Cette nouvelle ordonnance prescrivait aux plâtriers de vendre le muid de plâtre à raison de trente-six sacs, contenant chacun quatre boisseaux; ledit plâtre bien cuit et bien battu. Il était en outre défendu aux maîtres plâtriers de vendre leur denrée à leurs haquetiers, pour que ceux-ci le revendent aux bourgeois et maçons, etc.[3].

1. Voir le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, p. 3 (Paris, 1837, in-4), ou bien dans la collection de *l'Histoire générale de Paris*, p. 90 (Paris, 1879, in-f°).

2. Secousse, *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. II, février 1350.

3. De La Mare, *Traité de la police* (supplément), t. IV, p. 44 et 45.

Nous avons dit qu'on expédiait le plâtre de Montmartre très loin. Pour les villes voisines de Paris qui s'en approvisionnaient, elles le faisaient venir par eau, c'était le moyen de transport le plus commode et le moins coûteux.

On transportait le plâtre en moellons, parce que, étant cuit, il risquait de s'éventer et de perdre sa qualité. Pour la facilité de ces expéditions, il y avait à Paris deux ports considérables de chargement : l'un, au-dessus de la Bastille[1], pour les approvisionnements des villes de la haute Seine, telles que Corbeil, Melun, Fontainebleau, Sens, etc. ; l'autre, à Argenteuil, pour le service de la basse Seine jusqu'à Rouen. Il y avait dans chaque port un fonctionnaire chargé de la réception de la pierre, à mesure qu'elle y arrivait, et de son toisage dans les bateaux. La charge de jaugeur-toiseur de plâtre était d'origine très ancienne ; un arrêt du Parlement du 16 juin 1410 fait voir qu'elle existait déjà en 1317. Aux termes de l'ordonnance de 1415 faite pour la juridiction de l'Hôtel de ville, cette charge avait été réunie à celle du maître des ponts de la Ville ; mais elle fut définitivement rétablie par Charles IX, en avril 1568[2].

*
* *

Une mention du plâtre de Montmartre est encore faite, au quinzième siècle, dans une description de

1. La rue des Charbonniers, à Bercy, a porté primitivement le nom de rue du *Port-au-Plâtre*, ainsi que la partie du quai de la Râpée sur laquelle elle aboutit.

2. De La Mare, *loco cit.*, t. IV, p. 45 et 46.

Paris écrite par Guillebert de Metz [1]. Mais un témoignage qu'il faut bien nous garder de passer sous silence, c'est celui de Bernard Palissy; il est peut-être peu connu.

On sait que, par la substitution de la méthode expérimentale aux traditions spéculatives de la scolastique, Bernard Palissy, aussi grand savant que grand artiste, avait devancé de trois siècles le progrès de la science moderne, notamment en ce qui regarde la chimie ; et que, en fait de géologie, il fut le précurseur de Cuvier et de Brongniart. Or, c'est au chapitre *Des pierres*, contenu dans les *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines...*, qu'il publia en 1580, et où l'on voit poindre le germe de la théorie des formations sédimentaires, que nous empruntons les lignes suivantes, à titre de document curieux concernant notre sujet :

« Il y a deux choses qui donnent la dureté aux pierres, l'une est abondance d'eau, l'autre est la longue décoction : car plusieurs pierres peuvent être engendrées d'eau, qui toutefois ne sont pas dures. Nous en avons un fort bel exemple aux plastrières de Montmartre, près Paris, car parmy icelles il se treuve certaines veines d'un plastre qu'ils appellent *hif* ou *miroirs*, lequel se fend comme ardoise, aussi tenu que feuille de papier, et aussi clair que verre. Il est comme une espèce de talc; sa diafanité ou transparence nous donne bien à connoistre que la plus grande part de son essence n'est autre chose que

1. Guillebert de Metz, *Description de Paris au quinzième siècle*, par Leroux de Lincy, p. 80. Paris, 1854.

de l'eau: toutefois il se calcine, et l'on en besongne tout ainsi que de l'autre plastre[1]... »

Ces *miroirs* ou *hif* sont bien en parfait rapport avec « le plastre... lequel est comme verre... » que nous avons déjà vu signalé par Barthélemy l'Anglais, deux siècles avant Bernard Palissy, et qui n'est autre que cette variété cristalline de gypse feuilleté, à brisures en *fers de lance*, nommé *sélénite* par Dioscoride, parce qu'il reflétait la lumière de la lune. Pour les anciens, c'était encore la *pierre spéculaire*[2], et pour nos carriers modernes, la *pierre à Jésus*, le *miroir d'âne*, ou le *faux talc*. Elle fournissait au modelage et à la sculpture le plâtre le plus fin et le plus beau.

Après les savants, qui ont, dans leurs doctes écrits, consacré la réputation du plâtre de Montmartre, les poètes, à leur tour, ne pouvaient manquer de célébrer, en leurs chants, ses vertus et ses propriétés : rien ne devait faire défaut à sa gloire. Un avocat de Châteaudun, du nom de Rodolphe ou Raoul Bouterais, devenu avocat au grand Conseil de Paris,

1. *Œuvres complètes de Bernard Palissy*, p. 293. Paris, 1844, in-12.

2. Pierre spéculaire, du latin *speculum* (miroir). C'est au temps de Sénèque qu'on doit rapporter l'origine et l'usage des pierres spéculaires. Les Romains s'en servaient aussi pour garnir leurs fenêtres, comme nous y employons le verre; ils s'en servaient aussi pour les litières des dames et pour les ruches, afin d'y pouvoir considérer l'ingénieux travail des abeilles. L'usage de la pierre spéculaire était si général, qu'il y avait des ouvrirrs, dont l'unique profession était de la travailler et de la poser. (Noël et Carpentier, *Nouveau Dictionnaire des origines, inventions et découvertes*, t. II, p. 667. Paris, 1827, in-8.)

vers la fin du seizième siècle, occupait ses loisirs à composer des ouvrages d'histoire en vers latins. Il a laissé, entre autres, un poème intitulé *Lutetia*[1], où se trouve un éloge si pompeux du plâtre de notre butte, qu'il y aurait vraiment quelque ingratitude à le laisser dans l'oubli. On nous saura peut-être gré de ne pas en exhumer le texte latin, mais de reproduire seulement la traduction qu'en a donnée Cheronnet[2] :

« Là, où les compagnons de saint Denis furent mis à mort, sur le sommet d'une montagne, existe encore un village qui prend son nom du martyre de ces amis du Christ. C'est de ce lieu qu'on tire la pierre, et là même qu'on cuit le plâtre, si utile et si souvent employé dans la construction de nos maisons que, par l'éclatante blancheur dont il les revêt, Paris semble une ville drapée de neige. C'est au constant usage de cette matière froide et qui brave les atteintes de la flamme, que notre cité doit sa tranquillité contre les accidents du feu et n'éprouve que de rares incendies.

« Les montagnes de la Bohême enfantent, après de nombreux hivers, le cristal durci dans leur sein ; la Germanie nous donne le cuivre ; les plaines d'Espagne nous fournissent l'acier ; du flanc des Pyrénées nous arrachons le marbre. Toutes ces richesses de la terre sont d'un plus rare emploi et moins communes que notre modeste plâtre, dont la riche veine croît sans cesse dans une carrière inépuisable.

1. R. Bouterais, *Lutetia*, p. 135 et 136. Paris, 1811, in-12.
2. Cheronnet, *loco cit.*, p. 35 à 37.

« Le plâtre ! cette substance qui prend toutes les formes, qui, mêlée avec l'eau, se liquéfie et, bientôt se durcissant, se prête à toutes les inventions, à tous les caprices du génie et, comme une cire molle et complaisante, devient, sous la main de l'habile ouvrier, tout ce qu'il lui plaît d'en faire, soit relief ou statue, et à qui il ne manque, pour égaler le marbre, qu'un peu de dureté et de solidité. »

La popularité du plâtre de Montmartre ne devait pas s'arrêter en si beau chemin ; comme toute popularité, elle courut un peu les rues, et les tréteaux même du Pont-Neuf en retentirent. Ainsi dans la généreuse et vaste distribution des choses « superlicoquentieuses » qui composent le menu de ses *Etrennes universelles pour l'an 1621*, Tabarin donne « aux plastriers les costes de Montmartre[1] ».

Mais, il faut bien l'avouer, pour établir authentiquement la notoriété du plâtre de Montmartre, l'assertion plus grave et plus autorisée d'un homme de l'art conviendrait certes beaucoup mieux qu'un coq-à-l'âne de bateleur, fût-il le plus mirifiquement tabarinesque du monde. Aussi n'omettrons-nous pas de rappeler qu'un demi-siècle plus tard Félibien des Avaux, membre et secrétaire de l'Académie royale d'architecture, enseignait que le plâtre « le plus estimé » est celui de Montmartre[2]. Cette fois, le témoignage émanant d'un maître « du bâtiment » a bien la valeur d'une consécration.

La fin du grand siècle marque le triomphe du plâ-

1. *Œuvres de Tabarin*, p. 315. Edition Garnier, in-12,

2. Félibien, *Des principes d'architecture*, p. 698. Paris, 1676, in-4.

tre dans la décoration intérieure de nos maisons. On ne voulait plus de solives apparentes aux planchers, fussent-elles dorées ou ornées de peintures. Un bel enduit bien blanc et bien lisse, encadré de corniches à moulures élégantes, devait les remplacer. C'était le règne du feston et de l'astragale, et, naturellement, le plâtre de la butte fit les frais de la mode nouvelle. Aussi Regnard, qui logeait au bout de la rue Richelieu, sur le rempart, et que rien ne gênait alors pour voir de ses fenêtres jusqu'aux moulins et aux carrières de Montmartre, n'oublie-t-il pas, dans une épître où il parlait de son gîte et de sa perspective, la blanche colline,

> ... dont les antres profonds
> Fournissent à Paris l'honneur de ses plafonds [1].

Considéré à un point de vue essentiellement technique, le plâtre de Montmartre figure sur les tablettes de voyage du docteur anglais Martin Lister. Mais sa réputation ne gagnerait peut-être rien à franchir ainsi les mers. Il est vrai que, cette fois, nous sommes en présence d'un Anglais disposé par nature à peser plutôt les inconvénients des choses que leurs qualités, et dont, en d'autres termes, le fait habituel et dominant n'est point l'enthousiasme. Voici, néanmoins, d'après la traduction donnée par l'excellent bibliophile et bibliographe parisien, M. Paul Lacombe, ce qu'écrit cet estimable insulaire dans la relation de son *Voyage à Paris en l'an 1698* [2] :

1. Regnard, *Epître VI.*
2. Paul Lacombe, *Bibliographie parisienne* (Tableaux de mœurs), p. 13, col. 1. Paris, 1887, in-8.

« Le plâtre donne ici de grandes facilités pour la construction, parce qu'il se travaille aisément; on en fait des mottes que l'on place les unes sur les autres, et on élève ainsi une cheminée ou un mur de plusieurs pieds de haut [1]; mais cette construction se dégrade facilement, et il n'est pas aisé de la réparer. Ce plâtre sèche et se durcit si promptement qu'il semble impossible de le mélanger avec du sable pour le faire prendre. »

Si l'on veut avoir un aperçu du prix du plâtre à cette époque, il faut connaître le volume déjà vieux de deux siècles, et qui a le mérite d'avoir été en quelque sorte le premier almanach Bottin du commerce et de l'industrie de Paris : nous voulons parler du *Livre commode des Adresses* publié, en 1692, par Abraham du Pradel. On trouve, en effet, au chapitre consacré à l'architecture et la maçonnerie, que le muid de plâtre de Montmartre, de Montfaucon et de Norillon sous Belleville, coûte rendu six livres et au plus six livres dix sols à la mesure et au choix. Soixante ans plus tard, ce prix était augmenté d'un tiers [2].

Il n'est pas non plus sans intérêt de signaler ici, pour mémoire seulement, le texte d'une promesse de bail rédigée, vers 1700, au nom de l'abbesse de Montmartre pour le profit d'un sieur Lamarre, marchand plâtrier [3].

1. Ces mottes ou boulettes de plâtre sont ce qu'on appelle, en terme de métier, des *pigeons*, d'où l'on a fait le mot *pigeonnage* pour indiquer ce mode de construction.

2. Abr. du Pradel, *le Livre commode des Adresses*, édition de la Bibliothèque elzévirienne, avec notes de M. Ed. Fournier, t. II, p. 105 et 106. Paris, 1860, in-12.

3. Ed. de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye de Montmartre*, p. 278.

Dans ce bail, sont réglées les conditions de l'exploitation à ciel ouvert d'une carrière de plâtre située au pied du versant nord-ouest de la butte, sur le lieu dit *la Hutte-aux-Gardes*, du nom d'une ancienne remise à gibier des capitaineries des chasses du roi, dont nous reparlerons au chapitre suivant.

*
* *

Enfin, si l'on jette un regard sur les anciens plans de Paris, notamment ceux du dix-huitième siècle, on voit la butte entamée de toutes parts et éventrée en tous sens. Il y a un trou de carrière dans l'enclos du prieuré du Martyre, au milieu des vignes du *Haut* et du *Bas Coteau*, tandis que de hautes et larges entailles, à pic comme des falaises, échancrent la butte du sud à l'est, engloutissant dans leurs profondeurs la source et le ruisseau de la Fontenelle; du nord à l'ouest, la montagne est rongée et même emportée par d'immenses exploitations à ciel ouvert dont le souvenir est resté attaché au nom du quartier qui les a remplacées, ainsi qu'à l'écriteau de leur ancien chemin de desserte, aujourd'hui la rue des *Grandes-Carrières*, qui conduisait à la Hutte-aux-Gardes.

Mais, pour suppléer à l'insuffisance de cet aperçu à vol d'oiseau, assurément trop rapide, voici d'ailleurs, sur les carrières de Montmartre au dix-huitième siècle, le tableau descriptif qu'a laissé Pralon, un savant contemporain de ce temps-là [2].

« La butte Montmartre est composée de gypse, de

1. Voir le tome XVI des *Observations sur la physique* (juillet-décembre 1780), p. 280 et suiv. Paris, in-4.

marne, de sablon et d'une couche de terre végétale qui en couvre le sommet et tous les endroits qui sont cultivés. Les ouvriers qui travaillent à faire du plâtre ont divisé cette butte en trois parties :

« La première, qu'ils nomment la *haute masse*, parce qu'elle en occupe la partie la plus élevée, a cinquante-deux pieds de gypse, distribué par bancs posés les uns sur les autres sans d'autre interruption qu'une couche presque imperceptible de matière étrangère qui les sépare les uns des autres. Cette masse porte sur environ douze pieds de marne. Les deux carrières les plus voisines de l'abbaye, l'une dans la partie orientale, et l'autre dans la partie occidentale, sont pratiquées dans cette partie.

« La seconde, à laquelle ils donnent le nom de *pierre franche*, a quatorze pieds de gypse, disposé aussi par bancs contigus et soutenus par douze pieds de marne. Cette partie n'a pas de carrière propre ; car, outre les bancs qui lui appartiennent, elle a toujours, au-dessus des marnes qu'elle soutient, quelques bancs de la haute masse qui s'exploitent en même temps que les siens. La plupart des carrières de la partie occidentale de la butte sont ouvertes en partie dans la haute masse, et en partie dans la pierre franche.

« La troisième se nomme, et avec raison, la *basse carrière*; c'est en effet la plus basse et même la dernière des carrières, puisque les ouvriers y tiennent le dernier banc de gypse.

« Cette carrière a environ quatorze pieds de gypse, distribué en six bancs; mais ils ne sont pas contigus comme dans les autres parties : ils sont, au contraire, séparés les uns des autres par des couches de marne.

plus ou moins épaisses. Elle n'est pas dans le corps de la montagne, elle est creusée dans cette plaine qui se trouve au-dessous du chemin qui va de Monceau à Clignancourt. »

Bref, toutes ces exploitations acquirent une telle importance que, suivant une lettre adressée, en 1783, à Mgr l'intendant de la généralité de Paris, Michel de Trétaigne nous apprend que, vers la fin du dix-huitième siècle, Montmartre envoyait journellement dans Paris cent vingt muids de plâtre. A cette époque, où les droits d'entrée sur cette matière étaient de quatre livres par muid, Montmartre produisait ainsi à la ville de Paris un revenu considérable [1].

*
* *

A dater de l'époque révolutionnaire, l'exploitation des carrières de Montmartre prend, avec un redoublement d'activité, une extension nouvelle. Tandis qu'on abandonne à la sépulture des morts tout le vaste espace situé au sud-ouest de la montagne, et que de nombreuse fouilles avaient peu à peu transformé en une sorte de vallon [2], c'est en plein cœur de

1. Michel de Trétaigne, *Montmartre et Clignancourt*, p. 157.

2. Nous voulons parler ici du cimetière du Nord qui ne fut à l'origine qu'un petit enclos où les inhumations étaient faites d'une façon lamentable et scandaleuse. Les cercueils étaient jetés au fond des carrières par les anciens trous d'extraction (voir *l'Enterrement de ma mère*, par G.-G. Delamalle, Paris, an III, pièce in-8 de 16 pages). — C'est aussi dans une carrière abandonnée, située près de la barrière Rochechouart, qu'au lendemain de la fameuse journée du 10 août 1792, furent transportés les cadavres de ceux qui périrent dans l'attaque du château des Tuileries (voir Héricart de Thury, *les Catacombes de Paris*, p. 194; 1815, in-8). — En l'an VII, dans son

la butte, dans le sol même de son antique monastère, que les carriers vont désormais porter leur pic; et ils n'auront plus besoin, pour cela, de demander de permission à l'autorité abbatiale. Car les temps sont changés. Au nom de la loi, religieuses et abbesse ont été expulsées de leur domaine, mis en vente comme bien de la Nation. Les saints ont été déclarés des ci-devant, et Dieu un suspect : on est en l'an 1792. Aux chapelles et aux oratoires vont succéder des fours à plâtre, dont la fumée remplacera celle de l'encens; et là où passaient naguère de dévotes processions, on n'entendra plus que le grincement des roues des chariots et des fardiers, on ne verra plus que des rampes abruptes, sillonnées d'ornières profondes, au lieu des allées fleuries du jardin conventuel.

Pour commencer, c'est à un plâtrier, du nom de Richard [1], qu'échurent les bâtiments claustraux. Cet industriel en avait fait l'acquisition dans l'espérance que les caves lui donneraient un accès plus direct dans le sous-sol de la butte, et le mettraient ainsi plus à même d'en extraire le gypse. A cet effet, il s'empressa de tout démolir, et, comme dans son lot se trouvait la chapelle du Martyre, il n'hésita pas non plus à la jeter bas comme le reste, sans en laisser un seul moellon. Il n'en respecta pas davantage la partie souterraine, cette fameuse crypte qui gar-

projet de transformation de la butte Montmartre en nécropole, le citoyen Cambry utilise les carrières comme catacombes; voir son *Rapport sur les sépultures,* Paris, an VII, in-4 de 83 pages et 9 planches.

1. Archives de la Seine (communication de M. Lucien Lazard).

dait, avec de précieuses reliques, la mémoire de saint Denis et d'Ignace de Loyola, mais qui, aux yeux de l'intéressé, n'en restait pas moins un ancien cavage de carrière, d'une exploitation très commode à poursuivre. Si bien que, lorsqu'il eut fait son trou, la ruine souterraine suivit de près la destruction extérieure, et que, en 1795, il ne restait déjà plus aucune trace des deux sanctuaires composant la chapelle du Martyre, ni de celui qui était au-dessus du sol ni de celui qui était au-dessous. Mais il paraît que ces démolitions ne portèrent point profit à leur auteur, car cet homme, malgré ses vastes entreprises et un nom qui présageait la prospérité, finit misérablement ses jours dans un hospice d'aliénés [1].

Vers 1811, un carrier, du nom de Chevreuse, reprit l'exploitation abandonnée, et on tira tout le gypse existant sous les terrains de l'ancien couvent et de la chapelle, si bien que, lorsqu'en 1869 l'abbé Le Rebours, espérant retrouver quelques vestiges de l'antique crypte, ne put constater que la complète disparition de celle-ci.

L'exploitation des carrières de Montmartre prit, dès lors, une allure si active, qu'en moins de cinquante ans il ne restait plus rien à extraire de la butte, à moins que d'aller fouiller sous les rues et les maisons, et l'on n'y avait déjà guère manqué. Grâce au peu de sévérité ou au défaut de surveillance de l'administration, les plus graves et les plus nombreuses contraventions aux règlements en étaient résultées, notamment en ce qui concerne l'article 29

1. Cheronnet, *loco cit.*, p. 58.

du décret du 22 mars 1813, prescrivant que les cavages de toute espèce ne pouvaient être poussés que jusqu'à la distance de 10 mètres des chemins à voiture, des édifices et de toutes constructions quelconques, plus 1 mètre par mètre d'épaisseur de recouvrement. (Les amendes infligées aux carriers devaient servir à l'entretien des consolidations que l'administration avait prises à sa charge.)

Ces prescriptions n'étaient pourtant pas nouvelles ; elles avaient pour précédent un ancien arrêt du 9 mars 1633, où il était fait « défense à tous carriers et à toutes personnes de fouiller ou faire fouiller, tirer ou faire tirer de la pierre ou du moellon d'aucune carrière à moins de quinze toises des grands chemins, conduits de fontaine et autres ouvrages publics, à peine de punition corporelle et amende arbitraire ». Le même arrêt ordonnait en outre, sous les mêmes peines, auxdits carriers et propriétaires d'élever des piliers, hagues et murailles nécessaires pour le soutènement des terres aux endroits des carrières où il en manquerait, dans ledit espace de quinze toises, près desdits ouvrages et chemins publics [1].

* * *

Il était donc temps de s'arrêter, à moins de voir, tout d'un coup, Montmartre s'engloutir dans ses propres flancs. Déjà, en 1827, le moulin de la Lancette s'était ainsi effondré ; puis on avait été obligé de fermer deux jardins publics dont le sol entière-

1. De La Mare, *loco cit.* (supplément), t. VI, p. 386 et 507

ment miné n'offrait plus aucune sécurité aux danseurs qui s'y rendaient en foule; dans l'un d'eux, un fontis, se déclarant soudain, faillit ensevelir toute une noce, y compris la mariée qui était justement la fille de l'adjoint. De ces deux jardins publics, l'un s'appelait l'*Ermitage* et était situé au pied du versant méridional de la butte; un café du boulevard de Clichy en porte aujourd'hui le vocable; l'autre, suivant le goût du jour, était pompeusement décoré du nom de *Tivoli*, et remplaçait l'ancien établissement du *Poirier sans pareil*, dont un hôtel borgne sis actuellement à l'angle des rues Berthe et Ravignan, garde le souvenir et marque l'entrée. Le moment était venu aussi d'évacuer plusieurs maisons où des lézardes et des craquements de mauvais augure s'étaient produits. Il n'y avait enfin plus d'autre parti à prendre contre un état de choses devenant de plus en plus inquiétant, c'était de réclamer sans retard la suppression complète de l'exploitation des carrières, et c'est ce qu'on fit.

En conséquence, la commune chargea, en 1837, son ingénieur, M. Hippolyte Hageau, de procéder à une vérification contradictoire des plans des carrières, et d'établir un rapport sur le résultat de cette enquête [1].

En résumant ce rapport, document descriptif très intéressant au point de vue de la topographie souterraine de Montmartre, voici l'état dans lequel se trouvait la butte, il y a plus d'un demi-siècle, par rapport à ses carrières. Elle était cernée comme il suit.

1. Hippolyte Hageau, *Rapport sur les carrières de Montmartre*. Paris, 1837, in-4.

Au sud : 1° par le cavage de *haute masse*[1] Muller, dont l'exploitation atteignait le mur limite du *chemin Vieux* (rue Ravignan)[2], longeait les maisons désignées sous le nom de Richon, le carrefour Traînée, le *Pavillon de Gabrielle*[3] et la place du

1. On peut remarquer, dans ce rapport, que M. Hageau a adopté, pour les carrières de Montmartre, la division en *haute* et *basse masse* indiquée, en 1780, par M. Pralon, dont nous avons reproduit plus haut le texte. Pour l'intelligence des choses, ajoutons quelques explications. Suivant les conditions de gisement, on avait adopté deux modes d'exploitation, savoir : 1° *à ciel ouvert*, là où la masse n'affleurant qu'à peu de profondeur, nécessitait une découverte peu coûteuse; 2° *en souterrain*, dans le cas contraire; et, suivant qu'on accédait à la masse par puits verticaux, ou par galeries débouchant dans un escarpement, on divisait les carrières souterraines en *cavages par puits* et en *cavages à bouches.*

De plus, l'exploitation des carrières souterraines de Montmartre avait lieu par *piliers tournés*, comme cela se pratique encore à Montreuil et à Pantin. C'est-à-dire qu'on procédait par galeries parallèles qu'on recoupait ensuite transversalement, en manière d'échiquier. Ces galeries avaient environ 6 mètres de largeur et une hauteur variant de 10 à 15 mètres, suivant la puissance de la masse. La base des piliers réservés occupait environ le quart de la superficie du champ exploité, et une plus grande étendue près du ciel de la carrière, par suite de la forme ogivale donnée à la partie supérieure des galeries.

2. Nous indiquons entre parenthèses les dénominations nouvelles de rues qui ont été substituées aux anciennes.

3. Le *Pavillon de Gabrielle* était une construction isolée, sans caractère, datant tout au plus du premier Empire et située au milieu d'un jardin, où l'on accédait par une allée étroite, qui aboutissait sur la place du Calvaire par une porte portant le numéro 3. Nous n'avons rien trouvé qui pût expliquer en quoi que ce soit sa dénomination féminine. Ce pavillon, qui appartenait depuis longtemps à la ville de Paris, servait de presbytère aux curés de la paroisse Saint-Pierre de Montmartre; M. l'abbé Fleuret l'a habité, en cette qualité, jusqu'en 1888. Condamné à disparaître par suite du futur prolongement de la rue Azaïs, ce pavillon vient d'être abattu

Tertre, en commettant dans toute son étendue de graves contraventions, quant aux distances à conserver; 2° par la carrière de *basse masse* Chevreuse, située sous les terrains Haullier et Candon : ce cavage passait pour avoir été écrasé, mais on craignait que l'écrasement ne fût pas complet et qu'il ne subsistât des vides; 3° par le cavage de *basse masse* Muller, dont les vides, situés au bas du chemin Vieux et sous la place de l'Abbaye (place des Abbesses), mettaient en péril plusieurs maisons, notamment la maison Muller et le *Petit-Bicêtre* [1]; 4° par le cavage de *haute masse* Gillet, dont le périmètre trop avancé menaçait la cour du Pressoir (rue Saint-Eleuthère), les constructions Borelle et le terrain appartenant au sieur Lambert, qui était fréquenté par le public; 5° par le cavage de *basse masse* Gillet, qui atteignait le terrain Lambin; 6° par la carrière de *haute masse* Leclaire, dont le cavage s'avançait vers l'église Saint-Pierre et la rue des Rosiers, sans cependant menacer ni l'une ni l'autre.

en raison de son état de délabrement qui ne lui permettait pas de subsister jusque-là, sans de trop grosses et dispendieuses réparations.

1. Cette dénomination de *Petit-Bicêtre* annonce que l'établissement d'aliénés du docteur Blanche, à Montmartre, aurait bien pu avoir là un précédent, sinon un concurrent. Quoi qu'il en soit, ce n'était pas autre chose que ce qui restait des anciens bâtiments de l'abbaye. Son exact emplacement est marqué par la longue et vieille maison de rapport qu'on voit au numéro 7 de la rue de La Vieuville, et dont la façade, située obliquement en arrière par rapport à l'alignement de la rue, indique une existence bien antérieure au percement de celle-ci. Ses caves sont peut-être tout ce qui subsiste des diverses constructions de l'abbaye. Cette maison appartient actuellement à M. Guélorget, architecte, à qui l'on doit la nouvelle mairie de Pantin.

Au sud-est : par deux cavages de *haute masse*, savoir : 1° celui de Ferry, qui touchait presque à sa maison ; 2° celui d'André Muller, qui était remblayé, et dont, par conséquent, on n'avait pu vérifier le périmètre ; là, d'audacieux empiétements, poussés à l'ouest, jusque sous la plate-forme même du moulin de la Lancette[1], avaient déterminé, avons-nous dit, la chute de celui-ci, en 1827 ; chute qui, si elle eût été instantanée, aurait eu les suites les plus graves et les plus déplorables, car le moulin avait continué d'être habité. Lors de cet accident, on dut, par mesure de précaution, évacuer la rue Feutrier également en péril. Il était en outre permis de suspecter le remblai de cette carrière, par suite des dépressions survenues à la surface du sol dans la partie attenant au chemin de la Fontenelle (rue La Barre), qui, sur une certaine longueur, restait comme suspendu entre les espèces de ravins qu'avaient formés de chaque côté les excavations des carrières ; tandis que, dans une autre partie, verd le nord, l'exploitation s'avançant sous presque toute la largeur de ce chemin, en avait entraîné l'effondrement en plusieurs endroits.

A l'est : par deux cavages de *haute masse* : 1° le cavage de Cottin, dont une partie s'était affaissée, et dont l'autre menaçait de trop près le chemin de la Fontenelle ; 2° le cavage de la veuve Goguin, qui était remblayé ; son périmètre, vers le sud, s'étendait jusque sous ledit chemin, et y causa, comme le cavage d'André Muller, un effondrement qui, pen-

1. Voir plus loin notre chapitre sur *les Moulins à vent*.

dant plus d'une année, priva le public de son accès; tandis que, vers l'ouest, le front de masse était poursuivi jusque sous le terrain du sieur Sulot, d'où résulta d'ailleurs un procès entre celui-ci et la veuve Goguin.

Au nord-est : 1° par les deux cavages Suret : l'un de *haute masse* qui atteignait le chemin de la Bonne et le regard en maçonnerie appartenant à la dame de Romanet; l'autre, de *basse masse*, qui, vers le sud-est, approchait de trop près l'habitation dite *le Réduit* [1], et longeait la route alors appelée *chaussée* ou *pavé Clignancourt* (rue Ramey); 2° par une carrière sans intérêt ni importance, appartenant à Mme de Romanet et qu'exploitait la veuve Vaugeois.

Au nord : par les trois cavages de *basse masse* des sieurs Barbot, Diard et Borelle. Entre le cavage de *haute masse* Suret et le cavage de *basse masse* Borelle, il existait une succession d'exploitations à découvert qui serraient la butte de plus près encore que les cavages de *basse masse*. En effet, l'exploitation du sieur Héricher exposait à un péril imminent la maison de la dame Tardieu [2] et celle du sieur Barbot. L'ex-

1. Situé au bas de la rue de la Fontenelle, tout auprès d'un bouquet d'arbres, *le Réduit*, ou plutôt *le Réduit solitaire*, était un débit de petit bleu, assez achalandé vers 1840. Il faisait concurrence à un cabaret voisin, appelé *la Cuve renversée*, qui se trouvait au coin de l'escalier Biron (rue Labat) et de la rue Ramey, où était le petit bois des Ilettes, au fond duquel se trouvait une entrée de carrière. *La Cuve renversée*, qui n'était à l'origine qu'une modeste cantine de carriers, était dans toute sa vogue, vers 1848, alors que Mme Vincent Ballue en était propriétaire.

2. Actuellement, rue du Mont-Cenis, 53, cette maison est

ploitation de *haute masse,* faite à découvert par le sieur Borelle et qui attenait presque à son cavage de *basse masse,* avait été poussée, vers le nord-est, jusqu'au bord du chemin des Bœufs (rue Marcadet), et vers le sud-est, à quelques mètres du chemin de la Fontaine-du-But; le sieur Borelle avait même ouvert de ce côté un cavage qui, passant sous ce dernier chemin, y donna lieu à un fontis.

Au nord-ouest: par deux cavages de *basse masse,* l'un, celui de la *Canne* ou de la *Hutte-aux-Gardes,* entouré d'anciennes excavations insuffisamment remblayées, qui traversait le chemin des Bœufs ; l'autre abandonné, ayant appartenu au sieur Magnan.

A l'ouest: 1° par le cavage de *haute masse* Belhomme et Tourlaque, qui atteignait le mur de clôture du sieur Auguste Debray; 2° par le cavage de *basse masse* Belhomme, qui longeait le chemin des Dames (rue de Maistre).

Enfin, la ceinture des carrières se terminait au sud-ouest, par la carrière de *haute* et *basse masse* Héricourt, dont les cavages s'étendaient jusque sous les maisons Labre et Fleury, qu'on avait dû évacuer, et sous les jardins Burcq [1] et Virey dont on avait, pour les mêmes raisons, interdit la fréquentation au public.

celle où vers la fin du dix-huitième siècle fut installée une manufacture de porcelaine. Voir plus loin notre chapitre intitulé: *la Porcelaine de « Monsieur ».*

1. Il est à remarquer que la plupart des noms de personnes que nous avons cités d'après le rapport de M. Hageau, notamment *Muller, Feutrier, Cottin, Diard, Tourlaque, Burcq,* etc., sont devenus des dénominations de rues pour le dix-huitième arrondissement.

En résumé, suivant le rapport de M. Hageau, la butte Montmartre se trouvait serrée d'extrêmement près par une ceinture de carrières qui, sauf très peu d'exceptions, avaient approché, soit des constructions riveraines, soit des chemins publics, beaucoup plus près que ne le permettait le règlement du 22 mars 1813, lequel était en vigueur; dans quelques cas même, les exploitations avaient été poussées jusque sous des constructions ou des chemins, et il en était résulté, tant pour les habitants riverains que pour le public, de graves inconvénients. Ainsi, par exemple, deux voies principales, le chemin Vieux et celui de la Fontenelle, se trouvaient, dans une partie de leur longueur, comme suspendus un peu trop hardiment entre les ravins assez profonds que formait, de chaque côté, le terrain abaissé des carrières, et ils étaient encore bordés, en quelques points, par des vides non remblayés, danger qu'ils partageaient, du reste, avec le chemin de la Cure (rue des Abbesses) et celui des Dames (rue de Maistre), avec plusieurs constructions, places, carrefours, peut-être aussi avec la chaussée de Clignancourt, le chemin des Bœufs, etc.

Il ne restait donc plus en 1837 que fort peu de masse à prendre par cavages, ainsi que par exploitation à ciel ouvert.

En présence des nombreuses infractions aux articles les plus importants des règlements en vigueur, il s'ensuivait que les plaintes élevées par les habitants de la butte Montmartre étaient fondées, et l'on comprit aisément, sans doute, que ces habitants, convaincus comme ils l'étaient de l'inexécution des

règlements dans le présent, comme dans le passé, devaient en conclure qu'il était impossible d'obtenir, d'une manière certaine, l'exécution de ces règlements en ce qui concernait les cavages; qu'ils ne pouvaient, par conséquent, avoir foi dans l'avenir, et ne faisaient point une demande injuste et exorbitante *lorsqu'ils réclamaient la cessation absolue des cavages et, conformément au règlement, le remblai des vides existants.*

* * *

Les réclamations des habitants de Montmartre, ainsi formulées, ne restèrent pas longtemps sans résultats. L'administration prit aussitôt un arrêté interdisant pour l'avenir toutes exploitations nouvelles en souterrain et arrêtant définitivement toutes celles en cours. Seules, quelques carrières à ciel ouvert restèrent autorisées. Dès lors l'industrie plâtrière de la butte, ainsi réduite, alla en décroissant jusqu'en 1860, époque à laquelle l'interdiction prononcée, en 1813, pour l'intérieur de Paris fut étendue à la zone nouvellement annexée. En effet, l'*Annuaire de Montmartre de 1854*, publié par Lefeuve, indiquait encore huit plâtriers; deux ans après, il n'y en avait plus que cinq.

En attendant, l'administration avait pris les mesures de consolidation nécessaires à l'utilisation de la surface des terrains excavés. En 1842, on exécuta dans la région affaissée derrière la mairie d'immenses remblais, sur lesquels se tracèrent des alignements pour la construction des nouvelles maisons[1].

1. Cheronnet, *loco cit.*, p. 66.

Les cavages abandonnés furent comblés, soit par des bourrages en terre, soit par des éboulements provoqués au moyen de la poudre. Cette dernière façon d'opérer, appelée *foudroyage*, n'était pas neuve: une déclaration royale, en date du 29 janvier 1779, en avait déjà prescrit l'emploi, à la suite d'un brusque effondrement survenu à Ménilmontant, en 1778, et où sept personnes avaient été englouties. C'était assurément un moyen rapide et économique pour combler des excavations, dont les galeries avaient 6 mètres de largeur et atteignaient 10 et même 15 mètres de hauteur dans la haute masse; mais, outre les inégalités d'écroulement qui se produisaient et les vides qui subsistaient forcément, ce moyen offrait l'inconvénient de disloquer toute la masse de recouvrement et de ne plus lui laisser de stabilité suffisante pour l'assiette des constructions futures.

Aussi, est-ce avec des terres de remblai provenant du dehors que fut entrepris le comblement de cette partie si importante des carrières de Montmartre, située en regard de la place Saint-Pierre. Certes, le procédé fut lent et dispendieux; mais, répétons-le, il était préférable au *foudroyage* pour la conservation du sol en bon état de stabilité[1]. Ces travaux furent commencés par les ateliers nationaux de 1848. On prit la terre là où l'on put, c'est-à-dire au plus près, en rognant, diminuant et aplanissant les abords; et c'est ainsi que fut créée la place Saint-Pierre, dont l'emplacement n'était alors qu'un terrain vague,

1. J.-T. Dunkel, *Topographie et consolidation des carrières sous Paris*, p. 32 et 50. Paris, 1885, gr. in-4.

inégal et bouleversé, où des déblais et des gravats, sortis des carrières voisines, s'étaient depuis longtemps amoncelés au point de former plusieurs monticules assez considérables. Le dernier monticule de ce genre que nous ayons vu y subsister, est la *butte aux Cochons*, sur laquelle il y avait une petite cahute en planches, où vivait une pauvre vieille femme qui élevait des porcs. La *butte aux Cochons* disparut, à son tour, avec ses hôtes pour faire place au marché Saint-Pierre. Enfin, en place de l'escarpement à pic, troué de quatre bouches ogivales, noires et béantes, qu'on apercevait jadis au pied de la butte, on voit aujourd'hui l'amorce du riant jardin qui doit monter jusqu'aux marches du Sacré-Cœur.

*
* *

Ainsi, il y a déjà plus de soixante ans, il n'était que temps de consolider la butte Montmartre, et malgré les précautions urgentes prises à cet égard, tout danger ne put être conjuré immédiatement, quelque moyen qu'on employât pour le prévenir.

Pendant quelques années encore les carrières de Montmartre eurent à faire parler d'elles, s'il faut en croire les quelques faits divers de journaux conservés par l'historien Cheronnet dans les notes manuscrites que son petit-fils a bien voulu nous communiquer.

« Le dimanche 7 août 1843, disent ces notes, entre une et deux heures de la journée, les habitants de Montmartre ont été vivement alarmés. Une secousse assez violente a ébranlé la partie ouest des terrains

situés au-dessus des carrières. Plusieurs personnes se sont mises à courir en voyant rouler les pierres qui se précipitaient en bas. Le mouvement impulsif s'étant calmé, l'assurance est revenue dans les esprits effrayés. Néanmoins on a procédé immédiatement à une enquête dont le résultat a été de faire connaître que la secousse ressentie provenait d'un éboulement intérieur dans les vastes abîmes sur lesquels Montmartre est suspendu...

« Le 9 août suivant, M. Biron, maire de Montmartre, démentit cette nouvelle donnée par les journaux. Sans doute, il le fit dans le but de tranquilliser ses administrés, car il n'en est pas moins vrai et très certain que la semaine d'après on exécuta de grands travaux d'urgence dans les carrières où la mine jouait tous les jours pour faire tomber d'énormes croûtes et détruire par cet infaillible moyen ces dangereuses et menaçantes excavations.

« L'alarme du 7 août n'était que le prélude d'un événement qui, trois mois plus tard, c'est-à-dire le 19 novembre 1843, vint tout à coup renouveler les terreurs des habitants de Montmartre de l'autre côté de la butte.

« Depuis de longues années, une vaste nappe de glaise s'était accumulée sur son versant oriental. Détrempée par les pluies si abondantes de cet automne, cette masse lourde et compacte s'est mise en mouvement la nuit, vers trois heures du matin, sur une longueur d'environ 300 mètres. Cette espèce de lave boueuse a pris sa direction vers quelques maisons situées au pied de la butte, au fond de l'impasse Saint-André (rue André-del-Sarte), et bientôt les a

mises en péril. Fort heureusement l'éveil a été donné à temps, et les locataires de ces maisons ont pu se soustraire au danger. On n'a eu à déplorer que la perte de trois maisons. Les ingénieurs des mines ont été avertis aussitôt, et, dès le lendemain, une enquête a été commencée et suivie bientôt d'une déclaration affirmant que le mouvement avait été spontané. »

Des accidents du genre de celui-ci devaient être fréquents surtout de ce coté de la butte, à cause des carrières à ciel ouvert qui y étaient situées à flanc de coteau, et dont la masse de recouvrement comportait d'épaisses couches de glaises vertes. Or, quand ces glaises étaient tranchées, soit pour l'ouverture, soit pour la poursuite de ces exploitations, elles ne tardaient pas, sous la pression du sol, à se mettre en mouvement, entraînant avec elles et le sol, et les constructions qu'il supportait ; et ce mouvement était parfois d'autant plus précipité qu'il avait lieu sous l'énorme poussée des eaux pluviales qui s'y étaient accumulées et ne pouvaient plus se faire jour autrement, par suite de l'imperméabilité même de ces glaises.

Quoi qu'il en soit, les travaux de consolidation commencés dans ces parages, il y a déjà plus d'un demi-siècle, paraissent à présent prendre quelque tournure d'achèvement. Mais que signifie cette bizarre muraille de soutènement que l'administration a fait élever, depuis quelques années, à très grands frais de meulière et de ciment, près du marché Saint-Pierre, vis-à-vis la rue André-del-Sarte ? A cette pseudo-falaise formée de simili-rochers, Panurge, de facétieuse mémoire, eût certainement préféré le

mur autrement décoratif et pittoresque dont il imagina un jour d'entourer Paris. Mais fi ! On sait que Panurge avait le goût baroque et les idées scabreuses.

« Malgré les accidents de 1843, ajoute Cheronnet, qui bien constatés devaient prescrire à l'autorité toutes les mesures à prendre pour éviter le retour de semblables alarmes et leurs terribles conséquences, rien n'a été fait dans ce but. Le journal *la Presse* du 10 mars 1846 fait connaître au public que l'exploitation d'une nouvelle carrière a lieu dans la butte Montmartre et s'étend jusque sous l'église Saint-Pierre, et se poursuit en dépit des rapports faits par les ingénieurs spéciaux. Ces travaux, s'ils sont poussés plus activement, compromettent singulièrement le vieil édifice religieux et plusieurs maisons. On frémit en pensant au désastre que pourrait occasionner un semblable écroulement. Le conseil municipal a fait à ce sujet d'énergiques protestations à l'autorité et surtout contre l'autorisation donnée pour cette dangereuse exploitation. Cette permission expirera le 31 décembre 1846. Dieu veuille que d'ici là on n'ait point à déplorer quelque malheur ! »

D'après cela, on voit qu'en ce temps-là on n'avait déjà que trop raison de médire de notre insouciante administration. Par contre, les choses ne paraissent guère s'être améliorées depuis. Il y a quelque douze ou treize ans, ne dut-on pas, pour les mêmes motifs d'imprévoyance, occuper par anticipation inopinée les locaux inachevés de la nouvelle mairie du dix-huitième arrondissement, tant il était devenu périlleux de retarder davantage l'abandon des anciens bâtiments municipaux qui, depuis longtemps, s'af-

faissaient graduellement dans leur sol miné et mouvant, sans parler des dernières secousses qui disloquèrent en même temps les escaliers des rues Sainte-Marie et Foyatier; mais les tremblements de terre, à Montmartre, ne sont plus à compter [1].

* * *

Avec ses carrières, la butte Montmartre a évidemment perdu un de ses plus curieux aspects; mais, il faut l'avouer, cette perte de pittoresque a peut-être bien été compensée par un peu plus de sécurité publique. Depuis longtemps les cavages abandonnés étaient devenus le refuge des vauriens et des vagabonds, et il courait sur leur compte les bruits les plus étrangement sinistres. Aussi, passé certaine heure, redoutait-on de s'en approcher.

Il est vrai aussi qu'il entrait beaucoup plus de chimères que de raison dans la frayeur des bonnes gens. Les imaginations gardaient encore l'impression des naïves et enfantines terreurs qu'y avaient jadis répandues de fantastiques récits; car Montmartre passait dans l'ancien temps pour avoir été fée, et on disait de ses carrières qu'elles étaient le garde-manger des ogres qui se repaissaient des enfants de Paris [2]. Les carrières avaient donc conservé leur mystère, et, si la légende avait perdu de son merveilleux, on ne pouvait s'empêcher de songer que leurs nouveaux hôtes étaient d'un voisinage peu rassurant.

1. Voir notre article intitulé *Montmartre-Volcan* dans *le Mot d'ordre* du 17 juin 1887.

2. Alfred Sensier, *Etude sur Georges Michel,* p. 38. Paris, 1873, in-8.

Gérard de Nerval, qui n'allait à Montmartre qu'en bonne fortune, quand il était amoureux... de la lune, s'est plusieurs fois dirigé vers ces mystérieuses cryptes. « Il y avait dit-il, une carrière du côté du Château-Rouge qui semblait un temple druidique avec ses hauts piliers soutenant des voûtes carrées. L'œil plongeait dans des profondeurs, d'où l'on tremblait de voir Esus, ou Thot, ou Cernunnos, les dieux redoutables de nos pères... » Mais, pour rassurer le lecteur au sujet des hôtes qui s'y trouvaient, il a soin d'ajouter : « Un voleur sait toujours où coucher, et l'on arrêtait en général dans les carrières que d'honnêtes vagabonds qui n'osaient pas demander asile au poste, ou des ivrognes descendus des buttes qui ne pouvaient se traîner plus loin[1]... »

Le dernier trouvère de notre colline, Charles Mon selet, pour qui « Montmartre faisait l'effet d'un de ces pays créés en même temps que la *Bibliothèque bleue* et les images d'Epinal », ne paraît pas non plus s'être beaucoup effrayé de nos carrières et de leurs habitants.

« Elles avaient eu, dit-il, trois races très distinctes de locataires : d'abord les animaux antédiluviens, dont les ossements retrouvés ont fourni de si ingénieuses hypothèses à Cuvier ; ensuite les carriers qui y travaillaient à toute heure de jour et de nuit ; puis enfin, quand les carriers furent partis, les vagabonds de toute espèce en quête d'un asile, c'est-à-dire d'une pierre pour reposer leur front[2]... »

Une autre cause des superstitieuses terreurs dont

1. Gérard de Nerval, *la Bohème galante*, p. 181.
2. Charles Monselet, *les Souliers de Sterne*, p. 1 et 2.

les carrières de Montmartre furent l'objet, c'est qu'on disait aussi qu'elles avaient servi à plus d'un conciliabule de sorciers. En effet, dans ces temps, où la police était ce qui faisait le plus défaut, il ne semblait pas y avoir de lieu plus favorable aux réunions clandestines, ainsi que nous allons le voir. Auparavant, nous pouvons rappeler comment ces carrières mêmes servirent de point de départ à la fameuse congrégation des Jésuites.

Ignace de Loyola, qui était venu à Paris terminer ses études, affectionnait particulièrement la colline de Montmartre où tant de pieuses traditions se rattachent; il la fréquentait souvent et, suivant les notes du P. Olivier Manare conservées aux archives des Bollandistes, il s'y était même choisi, dans l'excavation souterraine d'une ancienne carrière à plâtre située non loin de la chapelle du Martyre, un lieu de retraite où, loin des bruits de la ville, il passait le jour en pénitence et la nuit en prière[1]. Il y réunit ses premiers disciples avant de se rendre au sanctuaire voisin, le jour (15 août 1534) où ils prononcèrent ensemble le vœu solennel qui fut la base de leur fameux institut. On serait tenté de croire que, trois siècles plus tard, Béranger songeait à cette particularité d'origine, lorsque sa verve satirique lui dicta les deux premiers vers de sa chanson des *Révérends Pères* :

> Hommes noirs d'où sortez-vous?
> — Nous sortons de dessous terre.

1. Charles de Saint-Clair, *la Vie de saint Ignace de Loyola*. Paris, 1890, gr. in-8.

Mais il y a de singulières coïncidences dans l'histoire. Là, où le fondateur de l'ordre des Jésuites était allé méditer son œuvre, près de cent ans après, les membres d'une secte d'illuminés, où la franc-maçonnerie moderne était en germe, vinrent à leur tour tenir de secrètes assises. On lit en effet dans un livret de 1623, intitulé : *Effroyables pactions faictes entre le diable et les prétendus Invisibles...*, que les frères rose-croix se rassemblaient dans les carrières de Montmartre pour y proposer les leçons qu'ils devaient faire en particulier avant de les rendre publiques [1].

En ce temps-là, saint Vincent de Paul, qui eut, comme Ignace de Loyola, la plus grande dévotion pour Montmartre, ne s'est pas contenté d'y venir prier; il s'était fait l'apôtre des ouvriers des carrières. C'est ce qui résulte de la déposition d'un laboureur du pays dans le procès de sa canonisation : « Je me souviens, disait-il, avoir vu le serviteur de Dieu faire lui-même la mission aux pauvres ouvriers des carrières de Montmartre, les instruisant sur les mystères de la foi et leur apprenant à prier Dieu [2]. »

Néanmoins, en plein dix-huitième siècle, alors que l'incrédulité religieuse était du meilleur ton, mais où, par contre, de prétendus sorciers, précurseurs de Cagliostro, faisaient le plus florès, l'odeur de sainteté qu'avaient gardée jusque-là les carrières de Montmartre n'empêcha point ces audacieux char-

1. Ce livret a été reproduit par Edouard Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires*, t. IX, p. 290.

2. Le R. P. Jonquet, *Montmartre autrefois et aujourd'hui*, p. 90. Paris, 1891, in-8.



latans d'en faire le lieu préféré de leurs pratiques mystérieuses. A la date du 16 janvier 1752, le marquis d'Argenson rapporte, dans son *Journal*, qu'un sieur Delafosse faisait voir et parler Satan en personne devant plusieurs dames de Paris, et que c'est dans les carrières mêmes de Montmartre qu'il attirait ses adeptes pour accomplir ses sacrilèges, auxquels la prison mit un terme; il fut cause qu'une dame de Montboissier fut exilée dans un couvent pour avoir donné dans sa magie.

Un fait peu connu : c'est dans les carrières de Montmartre que, en décembre 1789, Marat vint chercher un refuge contre les poursuites de la Commune et du Châtelet, que ses adversaires avaient armés contre lui [1].

Pour terminer, nous pouvons encore citer un dessin de *l'Illustration* du 1er au 8 juillet 1848, figurant parmi les derniers épisodes des sanglantes journées de Juin, la poursuite des insurgés par la troupe dans les carrières de Montmartre.

Puis, en regard de ces quelques témoignages évoqués d'après l'histoire et les poètes, que ne pouvons-nous enfin placer les documents d'un autre genre, mais non moins précieux, qu'a laissés le peintre essentiellement montmartrois, George Michel ! notamment ses dessins à la plume rehaussés de couleurs à l'aquarelle, qui sont d'un effet si arrêté, si saisissant ! Suivant le biographe admirateur de Michel, « ils représentent, le plus souvent, les approches des

1. F.-E. Guiraud, *Oraison funèbre de Marat*. Paris, 1793, in-8. Voir plus loin notre chapitre intitulé : *le Mont Marat*.

carrières, qui semblent des trous à mystères et des laboratoires de meurtriers [1] ».

A présent, les anciennes carrières de Montmartre n'existent plus pour le public qu'à l'état de souvenir. Depuis longtemps, les ingénieurs chargés de leur consolidation en ont fait murer toutes les issues, et gardent avec un soin jaloux les clefs des quelques portes de service qu'on y a ménagées pour eux seuls. Pour remplacer les pittoresques bouches de nos anciens cavages, aujourd'hui disparues, on nous a en revanche dotés des rochers d'opérette qui bordent, avons-nous dit, le pied de la butte, vis-à-vis la rue André-del-Sarte. On chercherait en vain parmi ce mièvre décor, planté de volubilis et de capucines, l'entrée de la carrière

> Où j'allais, turbulent moutard,
> Ivre d'école buissonnière
> Voir vernir les ballons Godard [2].

Mais où sont les neiges d'antan!

1. Alfred Sensier, *loco cit.*, p. 72.
2. Georges Nicolas, *la Fontaine du Bû* (*Souvenir de 1849*). Paris, 1884, pièce de vers de 16 pages, in-12.

II

LA HUTTE-AUX-GARDES

Une question intéressante peut se rattacher au chapitre des carrières de Montmartre, c'est celle des chasses royales; on en trouve un témoignage suffisant dans le document que nous croyons utile de rapporter ci-après :

Nous, Charles de Rohan, prince de Soubise, d'Epinay et de Maubuisson, duc de Rohan, pair et maréchal de France, ministre d'Etat, capitaine-lieutenant, des gens d'armes du Roy, gouverneur et lieutenant-général, pour Sa Majesté, des provinces de Flandres et de Hainault, gouverneur particulier des ville et citadelle de Lille, bailly et capitaine des chasses de La Varenne, des Thuileries, de Saint-Cloud, de Saint-Denis, Billancourt, Gennevilliers et dépendances.

Sur la requête, à nous présentée par Nicole Guilleret, veuve Martigny, portant qu'elle désirerait fouiller trois pièces de terre à elle appartenant, à l'effet d'en tirer de la pierre à plâtre :

La première contenant quatre arpens et demi et demi-quartier, dont un arpent et demi et demi-quartier a déjà été fouillé, terroir de Montmartre, tenant d'un côté, par haut, au sentier qui conduit à la fontaine Saint-Denis, de l'autre, à la rue Magnan, et d'y construire les huttes nécessaires pour la cuisson du plâtre; à condition que la fouille s'y fera à découvert, qu'elle ne fouillera qu'après plus de quinze toises du chemin de la fontaine

Saint-Denis, afin de n'y causer aucun dommage, ni aucun dépérissement, ni ne former aucun cavage vis-à-vis ladite fontaine; et encore à la charge de régaliser le terrain au fur et à mesure qu'il sera fouillé, et de remberger les bords du *chemin de la Hutte-aux-Gardes*, vis-à-vis de sa pièce;

La seconde contenant trente-sept perches et demie, même terroir;

La troisième, un demi-arpent et demi-quartier, même terroir, tenant toutes deux, d'un côté, aux héritiers Bailly, de l'autre, à la suppliante, d'un bout, aux dames de Montmartre, de l'autre, à la suppliante; à l'effet d'en tirer de la pierre à plâtre, à condition que les rues de la carrière ne seront que de quinze pieds au plus de large, si la fouille est en cavage, et de laisser les piliers nécessaires pour soutenir les ciels, et de bien régaliser les terres si la fouille est faite à découvert.

Après avoir reconnu qu'il ne résultera aucun préjudice pour les *plaisirs de Sa Majesté* en accordant la permission demandée, *nous avons permis* à la dame Nicole Guilleret, veuve Martigny, de faire les fouilles ci-dessus mentionnées aux charges, clauses et conditions susdites.

Et sera la présente permission registrée au greffe de notre capitainerie, à peine de nullité.

Fait à Paris, le 6 avril 1765.

Signé : Le M^al^ DE SOUBISE.

Registré, ce consentant, le procureur du Roy, pour jouir par l'impétrante du contenu en icelle, suivant et conformément à la sentence du jour.

A Paris, aux Thuileries, ce 15 avril 1765.

Signé : N...[1].

1. Ce document est extrait d'une petite brochure anonyme, intitulé : *Solennité de la bénédiction et de la pose de la pre-*

Il résulte du document qu'on vient de lire, que, sous l'ancien régime, toute demande en autorisation d'ouverture de carrière sur le territoire de Montmartre ne pouvait être accordée que par la *capitainerie* dont ce territoire dépendait, et après que celle-ci eût bien reconnu qu'en octroyant cette permission, il n'en résulterait « aucun préjudice pour les plaisirs de Sa Majesté ». Or, on sait qu'une capitainerie était autrefois le gouvernement d'une maison royale et des terres qui en dépendaient ; on disait dans ce sens la capitainerie de Fontainebleau, de Boulogne, etc., comme on disait la capitainerie de La Varenne, des Tuileries, de Saint-Cloud, de Saint-Denis, etc., pour les territoires de notre ancienne banlieue. L'officier préposé à une capitainerie avait sous ses ordres un grand nombre de gardes pour veiller à l'entretien des forêts et des chasses. Les *capitaines des chasses* avaient juridiction, mais seulement sur les délits de chasse; les appels de leurs tribunaux se relevaient aux tables de marbre et en dernier ressort aux parlements.

Sous Louis XIV, les débris de la forêt de Rouvray — réduite aujourd'hui au bois de Boulogne — parsemaient encore de leurs bouquets touffus les grandes plaines, qui s'étendent vers le nord de Paris. C'étaient de vastes enclos, appelés *remises du roi*, et dans lesquels des gardes nourrissaient et propageaient le gibier. Plusieurs de ces remises couvraient le versant septentrional de la colline de Montmartre

mière pierre à l'église de Notre-Dame de Clignancourt, à Montmartre, le 2 mai 1859, p. 7 et 8 (Bibl. nat., Imprimés, L⁷k 5090).

et s'étendaient même jusqu'aux portes de la ville de Saint-Denis[1]. Primitivement on gardait dans ces remises des sangliers, des cerfs, des chevreuils, toute espèce d'animaux, pour ménager au roi ou au seigneur le plaisir de la chasse. Dans la suite, on n'y conserva plus que des lapins. Comme cette espèce de gibier est très féconde, les seigneurs multiplièrent les remises devenues ainsi des *garennes*, au point que les campagnes voisines en étaient totalement infestées ; mais les seigneurs en tiraient profit en en affermant la chasse.

Dans l'état des propriétés de l'abbaye de Montmartre, en 1384, sous l'abbatiat d'Isabelle de Rieux, figurent tout d'abord, autour de Montmartre, cent vingt arpents de terres, dont l'abbaye faisait labourer une partie et laissait l'autre en friche à cause de plusieurs terriers de conils et de la garenne du roi qui s'y trouvaient[2].

Parmi divers baux passés par l'abbesse Pernelle-la-Harasse, on peut aussi remarquer celui fait, en 1469, à Arnoulet, marchand chandelier au faubourg Saint-Marceau, de la chasse aux lapins dans la seigneurie du monastère, moyennant douze sous parisis, payables annuellement à l'abbaye, avec une redevance de deux lapins à y porter tous les ans, à la fête de Noël[3].

Les remises et garennes du roi étaient gardées par des gardes-chasse qui y avaient leur habitation ; or

1. Les parcs de Monceaux et de Saint-Ouen ont été tracés sur les anciennes dépendances de la vaste forêt de Rouvray.

2. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 200.

3. Cheronnet, *loco cit.*, p. 89.

celles de Montmartre et de la plaine Saint-Denis étaient sous la surveillance d'un poste appelé la *Hutte-aux-Gardes*, et qui était situé sur l'ancien *chemin aux Bœufs* (aujourd'hui rue Marcadet), vis-à-vis le *chemin des Grandes-Carrières*, au pied du versant septentrional de la butte. Cette maison est déjà indiquée su le plan de Jouvin de Rochefort de 1672, sous le nom de *logette du garde-chasse*; on la voit encore marquée sur le plan de Roussel de 1730, où elle est appelée *maison du garde-plaine*.

Il s'agit certainement de la *Hutte-aux-Gardes* dans la mention suivante, qui figure dans les *Comptes des bâtiments du roi*, à la date du 16 janvier 1667 [1]:

« Payé à Hiérosme Mazière, huissier de la chambre du roy, pour une pièce de terre seize au dessoubs de Montmartre, qu'il a vendue à Sa Majesté, auquel lieu a été construit une maison pour les gardes-chasse de la plaine de Saint-Denis. Cy. . . . 1 200 liv. »

Au commencement du dix-huitième siècle, la maison et le terrain de la Hutte-aux-Gardes paraissent êtredevenus lapr opriété de l'abbesse deMontmartre, puisque celle-ci, vers 1700, fait promesse de bail à Jacques-Gilbert Lamarre, marchand plâtrier, du restant de pierre à plâtre à extraire dans une carrière située à la Hutte-aux-Gardes, à condition qu'elle ait obtenu au préalable de la capitainerie la permission de cette nouvelle exploitation [2].

La Hutte-aux-Gardes, qui appartenait encore à l'abbaye de Montmartre à l'époque de la Révolution,

1. J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du roi, sous le règne de Louis XIV*, t. I, p. 153.

2. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 278 à 280.

fut saisie comme bien national et mise en vente, annoncée, suivant ces termes, dans les *Petites Affiches* du 9 vendémiaire an IV :

« Grande maison provenant de la ci-devant abbaye de Montmartre, avec jardin bien planté, terre en dépendant, sous lesquels est une carrière à faire le plâtre, en pleine activité, et four à cuire le plâtre. Cette propriété située au bas de Montmartre, chemin de Clichy à Clignancourt (rue Marcadet); on la nomme la *Hutte-aux-Gardes*[1]. »

Jusqu'à la Révolution les remises et les garennes ne cessèrent de subsister avec les droits y attachés, et de porter le plus grand préjudice à la culture des terres. Dès 1326, les habitants de Deuil, pour obtenir la suppression de la garenne de Bouchard de Montmorency, leur seigneur, s'engagèrent à lui payer dix sous parisis par arpent de vigne ou de terre. Les états de 1356, qui tentèrent la réforme des plus graves abus, attaquèrent aussi les garennes et en ordonnèrent la suppression. Cependant l'abus persista. En 1539, un arrêt du Parlement interdit le droit de garenne à tout seigneur qui n'aurait pas de titres établissant formellement la jouissance de ce droit; quelques années plus tard, Champier écrivait : « Il y a très peu de terres en France; mais il n'y a pas de gentilhommière fieffée qui n'ait une garenne. C'est là un de ces revenus que les seigneurs se font aux dépens de leurs vassaux. Les jardins et les moissons de ceux-ci en sont dévorés; mais on n'y a nul

1. Gaston Capon, *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, année 1903, p. 117.

égard. » Turgot tenta de mettre un terme à cet abus; mais il n'y put parvenir[1].

Comme bien on pense, les paysans de Montmartre durent beaucoup souffrir de cette coutume féodale, si ruineuse pour leurs récoltes; en 1789, le temps était donc venu d'en réclamer l'abolition. Dans le *Cahier des plaintes, doléances et remontrances, rédigé en l'assemblée du Tiers-Etat de la paroisse de Montmartre qu'elle charge ses huit députés de présenter à l'Assemblée qui doit se tenir au Châtelet de Paris,* on lit entre autres :

« Article 8. — Suppression de la capitainerie et des garennes, à moins que le dit droit de garenne n'existe avant 1614, et que la garenne ne soit établie au milieu de 67 arpents appartenant aux seigneurs, et ce, aux termes de l'ordonnance de 1335 et de l'article II de l'ordonnance de 1669[2]. »

Comme on le voit, les réclamations de Montmartre furent encore plutôt timides. Mais, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, en abolissant d'un seul coup tous les privilèges féodaux, la Constituante fut plus radicale, en supprimant de ce fait, d'une façon absolue, le droit et l'abus des garennes.

Aujourd'hui, quelques modestes bâtisses, presque à l'état de masures, qu'on aperçoit au numéro 112 actuel de la rue Marcadet, sont tout ce qui reste de l'ancienne *Hutte-aux-Gardes*, dont le nom figure encore, en manière de lieu dit, sur l'*Atlas des Car-*

1. A. Chéruel, *Dictionnaire, histoire des institutions, mœurs et coutumes de la France*, t. I, p. 475.

2. Extrait des *Archives parlementaires de 1789. Paris hors les murs*, 1re série, t. IV, p. 733. Paris, 1875, gr. in-8.

rières souterraines de Paris, dont le Service des carrières du département de la Seine poursuit la publication, depuis 1871.

III

LES FONTAINES

Depuis quelques années, on voit se dresser, tout pimpant neuf, au sommet de la butte Montmartre, un édifice en forme de terrasse d'une ordonnance assez monumentale; son large avant-corps circulaire, flanqué de tourelles à poivrières carrées, lui prête bien, à première vue, quelque faux air de bastion, mais avec des arcatures et une balustrade d'un effet si peu rébarbatif, qu'il est permis, après réflexion, de prendre cette originale construction pour une annexe de la dévote basilique d'à côté, tandis que c'est tout simplement un réservoir d'eau: page d'architecture, d'ailleurs excellente, dessinée par Diet, membre de l'Institut.

Jusqu'alors, Montmartre s'était d'abord contenté du château d'eau polygonal qui subsiste encore au haut de la rue Ravignan. Il date de 1835, ce qu'indique suffisamment, du reste, le genre pseudo-renaissance de la décoration de l'une des faces, disposée en niche avec urne et fronton; il ne mesurait, à l'origine, que 125 mètres cubes et ne recevait que de l'eau de Seine par l'intermédiaire d'une machine hydraulique établie à Saint-Ouen et d'une pompe à feu située à mi-côte, près de l'ancien abreuvoir[1];

1. Voir *Itinéraire de la Vallée de Montmorency* par L.-V. Flamand-Grétry, p. 219 à 224. Montmorency, 1835, in-8.

puis, ayant été surélevé d'un étage, sa capacité fut augmentée de 26 mètres cubes. A partir de 1860, ce réservoir fut alimenté par les eaux de l'Ourcq et de la Dhuys, au moyen de deux bâches d'arrivée et d'une machine de relai installées passage Cottin, à Clignancourt. Celles-ci approvisionnèrent également le bassin construit rue Saint-Eleuthère, en 1877, jusqu'à ce que ce dernier, devenu bientôt insuffisant, fut enfin démoli pour faire place au monument qu'on voit maintenant à côté du Sacré-Cœur.

Ce nouveau réservoir reçoit isolément, au moyen de puissantes machines de relai établies place Saint-Pierre, de l'eau de Seine venant de Bercy, pour les besoins de voirie, et de l'eau de source prise sur la conduite de distribution de la Dhuys, pour les usages privés: au total, 11 000 mètres cubes, presque le centuple de la quantité dont Montmartre était pourvu il y a soixante-dix ans [1].

*
* *

Voilà donc Montmartre assuré pour longtemps contre la soif... Mais que nous sommes loin de cette butte, autrefois si agreste, où ne perchait qu'un humble village entouré de moulins à vent!... En ce temps-là, jaillissaient de ses flancs des fontaines naturelles d'eau fraîche et pure, dont l'abondance suffisait à la consommation de ses habitants. Ruisselante mamelle, Montmartre alimentait alors de ses eaux

1. De plus amples détails sur le nouveau réservoir de Montmartre ont été publiés, dans *la Semaine des Constructeurs*, par M. L.-A, Barré, 5 octobre 1889, et par Edouard Mariette, le 12 octobre, même année.

le grand étang des Poissonniers ainsi que les marais de la Grange-Batelière et des Porcherons.

L'histoire a conservé le souvenir charmant et les naïves légendes des anciennes fontaines de Montmartre : c'étaient, entre autres, la *fontaine de Saint-Denis*, la *fontaine du Buc*, la *fontaine de la Bonne*, et la *Fontenelle*. Chacune de ces sources, aujourd'hui disparues, a laissé son nom à un chemin de l'endroit; mais grâce à l'étrange sollicitude de notre édilité, beaucoup plus taquine qu'éclairée en matière d'onomastique, ces vieux chemins, devenus à présent des rues, n'ont pas tous conservé leurs dénominations commémoratives.

La *fontaine de Saint-Denis*, située sur le versant ouest de la montagne, était celle où, suivant la tradition, le premier évêque de Paris, après avoir été décapité, s'était arrêté et avait lavé sa tête. L'eau de cette source en conserva, dit-on, la vertu de guérir les fièvres [1]. Pendant cette merveilleuse ablution, raconte encore la légende, un groupe d'anges environnaient le saint et chantaient ses louanges. Le lieu où cela se passait, fut appelé *les Bourdonnements*; on prétendait qu'à de certaines heures des voix célestes s'y faisaient entendre. Le peuple donna le nom de *Saint-Denis* à cette fontaine. Dans son *Histoire chronologique de Saint-Denis*, le P. Doublet rapporte, il y a deux siècles et demi, qu'à peu de distance de là se trouvait une statue de pierre très ancienne, élevée par les fidèles en l'honneur de l'évêque martyr, qui le représentait revêtu d'une

1. R. P. Léon, *la France convertie ou l'Octave de la fête de saint Denis*, p. 47. Paris, 1661, in-12.

5



chasuble et tenant son chef dans ses mains. Le même auteur ajoute que cette fontaine, abritée d'un petit « chapiteau » (fronton) et située non loin des trois moulins qui existaient déjà en cet endroit, avait son regard et déversait ses eaux du côté de Monceaux [1].

La lointaine renommée de la *fontaine de Saint-Denis* a d'ailleurs été célébré maintes fois par nos vieux trouvères; il suffit, pour exemple, de citer ce passage d'une chanson de geste du quatorzième siècle, intitulée *Florent et Octavien* :

> Seigneurs, décollé fut le corps de Sainct Denis,
> Droit à une fontaine si nous dict lis escris,
> Qui est entre Montmartre et la cit de Paris,
> Encor l'apele-t-on la fontaine-aux-Martis.
> Là avoit un grant bois qui fus forment feuillis,
> Où monstra Dieu miracles qui furent de grant pris;
> Car sainct Denis du lieu adont que vous devis
> Pourta son chief ou bois, si avant, ce m'est vis,
> Plus d'une grant lieue des lieues du pays.

Evidemment, cette *fontaine-aux-Martis* n'est autre que celle dite de *Saint-Denis*, et sa situation est clairement indiquée dans ce poème, comme dans un autre, du même temps, de Ciperis de Vignevaux [2]. Le charme du site, ombragé d'un bois touffu, joint à la sainteté du souvenir, en avait donc fait de bonne heure un but de pèlerinage très en vogue.

C'est sur les bords de la *fontaine de Saint-Denis* qu'Ignace de Loyola et ses compagnons vinrent se réjouir dans de fraternelles et frugales agapes, et

1. Le R. P. Jacques Doublet, *Histoire chronologique de Saint-Denis*, p. 526-527. Paris, 1646, in-8.

2. Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXVI, p. 309.

deviser pieusement jusqu'au soir, pour terminer la mémorable journée du 15 août 1534, où, par un vœu solennel prononcé non loin de là, dans l'antique chapelle *du Martyre*, ils venaient de jeter les bases de leur fameux institut [1].

C'était aussi le lieu de prédilection d'un zélé philantrophe, dont la mémoire est presque oubliée de nos jours, le baron Gaston de Renty. Issu d'une ancienne maison d'Artois, et né au diocèse de Bayeux en 1611, il avait déjà servi avec distinction dans les guerres de Lorraine, lorsque, jeune encore, vers 1638, cinq ans après avoir épousé une demoiselle de la famille d'Entragues, il se retirait de la cour pour se vouer entièrement à la religion et à la bienfaisance. Il fut plus particulièrement connu comme coopérateur de l'économiste français Henri-Michel Buch, dit *le bon Henri*, dans la fondation de diverses sociétés d'artisans, véritable réminiscence du socialisme chrétien des premiers siècles, où la vie et le gain de chacun étaient en commun et le surplus du nécessaire employé au soulagement des malheureux. Plusieurs sociétés de ce genre subsistèrent jusqu'à la Révolution.

Or, quand le baron de Renty allait faire ses dévotions à Montmartre, il ne manquait pas de faire une station à la *fontaine de Saint-Denis*; il y prenait quelquefois un repas, composé seulement d'un morceau de pain trempé dans l'eau de la source; puis il se mettait à genoux pour lire son testament qu'il portait toujours avec lui, et il ne le lisait que tête

1. Nicolas Orlandini, *Historia societatis Jesu*, lib. I, p. 20. Anvers, 1620. — Charles de Saint-Clair, *loco cit.*, p. 172.



nue et avec des marques de respect extraordinaires; ou bien il adressait aux passants les propos les plus édifiants et les exhortait au salut de leurs âmes. Son biographe[1] rapporte qu'il fit ainsi la conversion d'une pauvre servante de l'endroit : une exacte répétition de la scène du Christ au puits de la Samaritaine. De Renty mourut âgé de trente-huit ans.

Au dire de Sauval, les paysans de Montmartre faisaient bien des folies à cette fontaine[2]; en effet, rien que par cet adage, aujourd'hui très ignoré, *Jeune fille qui a bu de l'eau de Saint-Denis reste fidèle à son mari*, on peut juger qu'elle était l'objet des fables les plus naïves aussi bien que des pratiques les plus superstitieuses.

Bien que ce fut un des lieux les plus vénérés de la contrée, comme tant d'autres souvenirs précieux que le temps avait épargnés, la *fontaine de Saint-Denis* devait avoir son tour d'être emportée dans le cours des choses. En 1810, l'administration ayant autorisé quelques extractions de plâtre dans les terrains voisins de cette source, la direction de ses eaux fut d'abord changée; puis, un beau jour, un trou de carrière l'engloutit, jusqu'à sa dernière goutte[3]. La *fontaine de Saint-Denis*, autrefois si célèbre, n'est plus à présent qu'un fait légendaire; le sentier qui y conduisait, après avoir porté son nom, est devenu, on n'a jamais su pourquoi, l'*impasse Girardon*.

1. J.-B. Saint-Yvre, *Vie de M. de Renty*, p. 127. Paris, 1651, in-4.
2. Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 353 et 357.
3. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 219.

*
* *

De la *fontaine de Saint-Denis*, on pouvait, sans aller bien loin, se rendre à une autre source non moins intéressante, la *fontaine du Buc*, située au bas de la rapide déclivité d'un chemin, primitivement appelé *des Fontaines*, puis *de la Croix-du-Buc*, puis *des Brouillards*, à cause du nom d'un moulin à vent du voisinage; actuellement, par l'effet d'un caprice édilitaire, ce chemin se nomme *rue Girardon*.

Aujourd'hui, on ne peut guère montrer que l'emplacement de cette fontaine qui a aussi disparu. Il n'y a pas soixante ans, elle donnait encore assez d'eau pour alimenter l'abreuvoir qui lui était contigu. Elle était remarquable par sa situation et ses ombrages, par les beaux horizons qu'on y découvrait et les riantes perspectives qui l'environnaient; nous n'en connaissons pas de souvenir plus exquis que ces quelques lignes extraites de *la Bohème galante*, de Gérard de Nerval, au chapitre intitulé *la Butte Montmartre* :

« Ce qui me séduisait, dit-il, dans ce pittoresque espace abrité par les grands arbres du château des Brouillards, c'était... le voisinage de l'abreuvoir, qui le soir s'anime du spectacle de chevaux et de chiens que l'on y baigne, et d'une fontaine construite dans le goût antique, où les laveuses causent et chantent comme dans un des premiers chapitres de Werther. Avec un bas-relief consacré à Diane, et peut-être deux figures de naïades sculptées en demi-bosse, on obtiendrait, à l'ombre des vieux tilleuls qui se penchent sur le monument, un admirable lieu de retraite

silencieux à ses heures, et qui rappellerait certains points de la Campagne romaine... »

Les anciens de Montmartre se rappellent avoir vu pendant longtemps, servant de margelle à cette fontaine, une pierre tumulaire du temps de saint Louis, qui était venue là on ne sait comment, et où l'on distinguait l'image d'une abbesse tenant sa crosse à la main. Ramenée vers son point de départ probable, cette pierre sert aujourd'hui de table d'autel au petit calvaire qui est situé derrière l'église Saint-Pierre.

Suivant Michel de Trétaigne[1], la *fontaine du Buc* pourrait bien être celle qu'on nommait, au dix-huitième siècle, la *fontaine de Mercure*, en mémoire d'un temple païen existant jadis dans ces parages. L'abbé Lebeuf en a souvent fait mention[2], et dit que de son temps, on la désignait sous le nom de *fontaine du Bue*, donnant au mot *bue* la signification de fontaine, contrairement à l'opinion d'un savant anonyme qui croit y trouver le sens de lessive ou *buée*, d'où l'on a fait dériver les mots *buerie*, *buanderie*, pour indiquer le lieu où l'on fait la lessive.

A notre humble avis, ni l'un ni l'autre ne semblent avoir résolu la question, d'autant plus que, d'après les plus anciens plans de Montmartre, la vieille orthographe du mot n'est point *bue*, mais *buc*, celle que, contrairement à l'opinion de son confrère et contemporain l'abbé Lebeuf, a adoptée M. de Caylus

1. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 218.

2. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édition de Fichoz et Letouzey (1883), t. I, p. 455; voir ses lettres au *Mercure de France*, janvier, mars et mai 1738, et ses *Dissertations sur l'histoire écclésiastique de Paris*, t. I, p. 147, 151, 156.

bien que celui-ci, nous devons aussi le dire, n'ait osé décider à quelle fontaine pouvait bien se rapporter la suscription de l'étiquette d'une poterie gallo-romaine ainsi conçue : *Vase trouvé auprès de la fontaine de Mercure à Montmartre* [1]. D'ailleurs, l'abbé Lebeuf a tout d'abord déclaré n'avoir écrit le mot dont il s'agit qu'à tout hasard et tel qu'il l'a ouï prononcer; mais alors pourquoi écrire *bue* plutôt que *buc*? Est-ce que la non-prononciation de la lettre *c* à la fin d'un mot n'est pas sans exemple dans notre langue?

Ce qui semblerait donner une apparence de raison à notre opinion, c'est que précisément plusieurs lieux, où abondent des sources d'eaux, portent le nom de *buc*, témoin, entre autres, le village de *Buc* près Versailles. Dans ce cas, *buc* semblerait dériver du latin *bucca*, bouche.

Cependant cette explication ne nous paraît point encore satisfaisante. Nous croyons plus vraisemblable de voir, dans le mot *buc*, une origine germanique, sinon celtique, indiquée par le vieux mot français *buc*, devenu *bouc* (en allemand *bock*). Or, le bouc est justement l'animal que les Gaulois consacraient de préférence à Mercure, leur dieu populaire par excellence. On sait encore que les nymphes qui formaient le cortège de ce dieu, notamment les *matræ*, avaient dans leurs attributions la protection des sources et des fontaines [2].

Enfin, puisque l'existence d'un temple de Mercure,

1. De Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. III, p. 389.
2. Voir notre article sur *le Grand Temple du Puy-de-Dôme* dans la revue *l'Ami des monuments*, année 1888, p. 189.



à l'époque gallo-romaine, à proximité de l'endroit qui nous occupe, est un fait incontesté, pourquoi ne serait-il pas plus logique de ne voir dans le mot *buc* qu'un souvenir du bouc païen? Mais, pour n'en plus discuter, nos malins édiles ont tranché cette énigme étymologique en transformant d'autorité *buc* en *but*. En cela, ces excellents municipaux seraient, sans le vouloir assurément, tombés d'accord avec le R. P. Jonquet, qui prétend qu'on doit dire *fontaine du But*, pour rappeler la *butte* ou tertre servant de cible, ou plutôt de *but*, aux archers, qui jadis allaient hors Paris s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète. Il est vrai que Montmartre, avant la Révolution, a eu l'honneur de posséder une compagnie d'archers; mais, jusqu'à présent, aucun document n'a indiqué que le lieu où ils allaient tirer fût situé auprès de la fontaine en question ; de plus, le R. P. Jonquet reconnaît qu'il n'a vu cela nulle part, et que ce n'est qu'une pure hypothèse sur laquelle il se garde bien de se prononcer[1]. Nous pouvons donc maintenir notre opinion, suivant laquelle nous adoptons le mot *buc* plutôt que *but*.

Quoi qu'il en soit, la *fontaine du Buc* présentait autrefois une sorte de bassin naturel servant d'abreuvoir et de lavoir; elle devait même avoir un débit assez considérable, au point que l'abbé Lebeuf va jusqu'à se la représenter comme « un petit torrent » coulant vers Clignancourt et alimentant, au moyen de petits conduits de plomb, les bains d'une villa gallo-romaine du troisième siècle, dont quelques ruines sub-

1. Le R. P. Jonquet, *loco cit.*, p. 11 et 12.

sistaient, il y a plus de soixante ans, à peu de distance de là, au milieu d'un champ de vignes appartenant à la famille Lécuyer[1]. Faut-il en conclure que Montmartre aurait eu aussi, bien que dans de moindres proportions, son *palais des Thermes*? En tout cas, notre docte abbé ne peut s'empêcher de constater, à plusieurs reprises, qu'il est dommage que cette source, qui pouvait avoir eu jadis une vertu particulière, fût de son temps si mal entretenue. M. de Caylus affirme aussi qu'elle fournissait encore assez d'eau pour faire un petit cours d'eau, dans la direction, sans doute, du chemin qui s'appelle encore *rue du Ruisseau*.

S'il faut en croire un petit poème, peu connu peut-être, bien que publié il n'y a pas bien longtemps[2], il paraît qu'on aurait aussi attribué, à la *fontaine du Buc*, certaines propriétés curatives vraiment merveilleuses. M. Georges Nicolas, l'auteur du poème en question, y relate, en effet, la guérison d'un cas de choléra, opérée en 1849, grâce à l'usage de l'eau de cette fontaine, dont

On voit la trace, au versant
Des Buttes, à deux pas à peine
Du cimetière Saint-Vincent.
. . . .
Le gazon la couvrait toute,
Et, comme retenue au nid,
L'eau ne tombait que goutte à goutte
Dans une vasque de granit.

1. Jollois, *Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris*, p. 143 et suiv. (Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1843.)
2. Georges Nicolas, *loco cit.*

Et c'est sur le quintil suivant que le poète commence et termine son récit :

> Ceux-là me croiront sans peine,
> Brun ou blond, rousse ou châtaine,
> Qui, dans leur bel âge, ont bu
> De l'eau de la Fontaine
> Du Bû.

On voyait encore, il n'y a pas vingt-cinq ans, à l'ombre d'un noyer touffu, le parapet ruiné, demi-circulaire, de l'ancien abreuvoir, avec les quatre bornes munies de chaînes qui en fermaient l'ouverture; mais il n'y avait plus la moindre goutte d'eau, et les folles herbes, drues et vigoureuses, qui avaient envahi complètement son fond desséché, prouvaient assez que son abandon datait de loin. Il n'en reste plus rien aujourd'hui, et l'on trouve à la place un quinconce triangulaire, bien nivelé et planté d'arbres rachitiques, d'un aspect mesquin et bien administratif. Il eût été si facile de sauver l'effet pittoresque de l'ancien état de choses, si préférable d'en tirer parti! Mais pour en garder le souvenir, trois rues voisines n'ont pas encore été débaptisées : ce sont les rues *de la Fontaine-du-But, de l'Abreuvoir* et *du Ruisseau.*

*
* *

En parlant, comme des neiges d'antan, de certain cabaret de la *Vache Noire,* dont les bosquets poussaient sur une pente presque à pic, d'où jaillissait une source limpide et saine, les vieux Montmartrois

1. E. Labédollière, *le Nouveau Paris,* p. 285, col. 1.

vous rappellent l'antique fontaine, appelée tantôt de *la Bonne Eau*, ou tout simplement de *la Bonne*, en raison de ses excellentes qualités; tantôt de *la Belle Etoile*, sans doute à cause de son orientation; ou bien encore de *la Bonne Fée*, suivant une tradition perdue dans la nuit des temps celtiques. Située au nord-est de la montagne, c'était celle dont on faisait le plus usage au siècle dernier ; elle était accompagnée d'un regard dont la bâtisse n'accusait pas de caractère très ancien [1]. Cette fontaine alimentait le village et l'abbaye; mais il paraît qu'elle n'y aurait pas toujours suffi, puisque, le 31 mars 1612, l'évêque de Paris, Henri de Gondi, entérinait une requête des religieuses de Montmartre, où elles demandaient à prendre la robe noire, en remplacement de la robe blanche qu'elles portaient de temps immémorial, prétextant, entre autres motifs, qu'elles n'étaient pas à portée de l'entretenir, faute d'eau [2]. De la *fontaine de la Bonne*, il ne reste plus que son qualificatif servant aussi de nom à une rue du voisinage. Elle devait encore exister en 1837, car, dans le *Rapport sur l'état des carrières de Montmartre* dressé à cette date par l'ingénieur Hageau, nous avons vu qu'il est fait mention de son regard, comme appartenant alors à Mme de Romanet. Mais nous reviendrons plus particulièrement sur le compte de cette fontaine au chapitre suivant.

Non loin de *la Bonne*, se trouvait *la Fontenelle* sur le versant est de la butte: son filet d'eau, dit-on,

1. De Caylus, *loco cit.*, t. III, p. 387.
2. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, loco cit.*, t. I, p. 449.

fournissait autrefois les bassins du *Château-Rouge* ; mais M. de Caylus nous apprend que, dès la première moitié du dix-huitième siècle, elle était tarie, et qu'il est vraisemblable que ce desséchement fut causé par la proximité d'une carrière à plâtre dont l'excavation considérable s'était étendue jusque-là[1]. L'ancien ravin de *la Fontenelle* devint un chemin qui porta longtemps son nom ; pour faire la nique au Sacré-Cœur bien plus que pour venger la mémoire d'une victime des prêtres, car Voltaire y a largement suffi, c'est depuis quelques années la *rue La Barre*.

Les habitants de Montmartre avaient cependant quelque souci de l'entretien de leurs fontaines, puisque leur réparation, comme celle des chemins, fait, en 1789, l'objet d'une réclamation formulée à l'article 10 de leur *Cahier des plaintes et doléances*[2].

Jusqu'alors, les fontaines, ainsi que les lavoirs et les abreuvoirs de Montmartre, étaient restés sous la surveillance du bailli et du prévôt de l'abbaye, qui faisaient des ordonnances et prenaient des arrêtés concernant leur entretien, comme le prouve un extrait des *Registres du greffe de la prévoté de Montmartre*, à la date du 20 juin 1764[3].

La butte a certainement possédé d'autres fontaines naturelles que celles dont nous venons d'évoquer le souvenir, mais on n'en a conservé ni le nom ni la trace. Ajoutons, néanmoins, pour mémoire, que

1. De Caylus, *loco cit.*, t. III p. 387.
2. *Archives parlementaires de 1787 à 1860, loco cit.*, t. IV, p. 733.
3. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 131.

quelques auteurs ont encore parlé d'une fontaine située au pied septentrional de la colline, sous les arbres du *chemin de la Procession*, à l'extrémité de la rue Saint-Denis (actuellement rue du Mont-Cenis); mais c'est tout ce qu'ils ont pu en dire [1]. Pour nous, les antiques et vigoureux peupliers qu'on aperçoit encore aux abords du chemin de l'Abreuvoir et du petit cimetière Saint-Vincent, de même que la rue des Saules (autrefois des Saussaies), sont autant d'indices de l'existence des sources de Montmartre et de la luxuriante végétation qu'elles entretenaient jadis.

Depuis lors, où sont allées les eaux de ces fontaines épuisées? Sont-elles allées se perdre dans quelqu'une des nappes souterraines de la butte? C'est possible... Mais ceci n'est plus une question d'histoire. Qu'il nous soit donc permis de ne pas empiéter sur le domaine de l'hydrologie parisienne.

1. Ch. Virmaître, *les Curiosités de Paris*, p. 101. Paris, 1868, in-12.



IV

LA FONTAINE DE LA BONNE

Aux temps lointains où les Montmartrois n'avaient encore pour leur usage que l'eau du ciel ou celle qui jaillissait des flancs de la butte, indépendamment des fontaines naturelles, c'est-à-dire des sources, il existait des fontaines artificielles. Celles-ci résultaient d'un système de drainage ou de pierrées où s'écoulaient les suintements et les pleurs de la colline. C'est probablement au moyen de ce procédé de captation qu'étaient recueillies les eaux de Montmartre dont s'alimentait, croit-on, le couvent de Saint-Lazare. En 1886, lors de la reconstruction d'un égout, on en a retrouvé la canalisation à peu près intacte, rue du Faubourg-Poissonnière, entre les rues de Bellefond et de Dunkerque; cette canalisation était constituée par un tuyau en poterie, de 75 millimètres de diamètre intérieur, noyé dans un massif en mortier de chaux et tuileaux, affectant dans sa section une forme rectangulaire terminée en demi-cercle à sa partie supérieure; un fragment en a été transmis, à cette époque, au musée Carnavalet[1].

1. En 1896, des fouilles assez profondes, faites pour la construction d'un immeuble, rue de Dunkerque, n° 44, ont mis à jour une autre partie de cette conduite qui se trouvait à environ 5 mètres de profondeur. Elle était oblique par rapport à la rue de Dunkerque et semblait se diriger du faubourg

Nous avons rappelé, dans le chapitre précédent, le souvenir pittoresque et les naïves légendes des fontaines du vieux Montmartre, notamment de la *fontaine Saint-Denis*, de *la Fontenelle*, de la *fontaine du But* et de *la Bonne*. Nous ne reparlerons pas des trois premières; mais nous croyons devoir revenir sur le compte de la dernière, — qui, nous le verrons, était une fontaine artificielle, — afin de mettre en lumière deux documents inédits qui la concernent, et que nous avons découverts dans le carton S 4436 des Archives nationales, savoir : un factum et un contrat.

La première de ces pièces n'est pas datée; mais on peut aisément en déterminer l'époque précise par la date même du contrat qui l'accompagne et qui nous semble lui être postérieur d'environ deux ans. Ainsi, le factum serait de 1669, c'est-à-dire de l'année où l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine acquit la seigneurie de Clignancourt. Or on sait que cette acquisition fut conclue le 6 juin 1669[1]. Il nous paraît, en effet, évident que le contrat, daté de 1671, est la conséquence de l'arrangement qui a suivi le procès dont le factum est une des pièces. Factum et contrat visent d'ailleurs les mêmes parties : le sieur Claude Garrot d'une part, et l'abbesse de Montmartre de l'autre. Mais le nom de celle-ci, Françoise-Renée de Lorraine, dont l'abbatiat dura de 1657 à 1682, n'est seulement désigné que dans le

Poissonnière à la rue du Delta (*Commission municipale du Vieux Paris. Procès-verbaux, année 1898, séance du 10 novembre,* p. 4).

1. Archives nationales, S 2245. Voir plus loin notre chapitre sur *les Seigneurs de Clignancourt*.

contrat. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il vaut mieux commencer par exhiber le factum, dont voici le texte :

Factum pour les dames abbesse et religieuses de Montmartre, demanderesses et opposantes à l'exécution d'un arrest rendu, sur simple requeste non signifiée, le 19 juin dernier.

Contre M. Claude Garrot, seigneur de Champroust, cy-devant receveur des consignations des requestes du Palais, deffendeur.

Les demanderesses sont dames des terres et seigneuries de Montmartre et Clignancourt, où elles ont tout droit de justice haute, moyenne et basse.

En la terre et seigneurie de Clignancourt, il y a une fontaine appelée la Bonne Fontaine, dont le public est en possession il y a plus de deux ou trois cens ans.

Elle porte le nom de *Bonne Fontaine*, parce que l'eau en est beaucoup meilleure et plus seine (*sic*) que celle des autres fontaines qui sont dans l'étendue de la paroisse de Montmartre.

La possession en laquelle sont les habitants de Montmartre et de Clignancourt qui composent la paroisse de Montmartre, se justifie par deux moyens.

Le 1er est que cette fontaine a donné le nom aux héritages voisins et à toute la contrée, tellement que tous ces héritages sont dits situez au lieu dit La Bonne Fontaine.

La 2e est qu'il y a une sente ou chemin public qui conduit au lieu dit la Bonne Fontaine, et que toutes les terres qui aboutissent à ce chemin ou à cette sente, sont dites aboutir au chemin qui conduit à la Bonne Fontaine.

La preuve de ces deux faits est établie sur des titres incontestables, sçavoir, sur un ancien terrier de la sei-

gneurie de Clignancourt fait en l'année 1545, et sur plusieurs déclarations et contracts passez depuis l'année 1547 jusqu'en l'année 1642, dans tous lesquels les héritages scituez aux environs de la dite fontaine sont déclarez scituez au lieu dit LA BONNE FONTAINE, et ceux qui aboutissent au chemin cy-dessus mentionné, sont déclarez *aboutissant au chemin qui conduit à la Bonne Fontaine* [1].

D'où il résulte qu'en l'année 1545, les habitans de Montmartre et de Clignancourt estoient déjà en possession immémoriale de cette fontaine, puisqu'il y avoit un chemin qui y conduisoit pour en aller puiser l'eau et que ce chemin estoit si connu de ce temps-là qu'il servoit déjà à désigner la situation des héritages voisins.

Néantmoins M. Claude Garrot, cy-devant receveur des consignations de requestes du Palais, ayant acheté le demi-cartier de terre dans lequel cette fontaine est scituée, à dessein de s'en rendre le maître et d'en dépouiller le public, nonobstant sa possession paisible de deux siècles pour le moins, en a de son authorité privée fait rompre le bassin, le 15 juin dernier, et fait faire des tranchées pour conduire l'eau dans un réservoir qu'il a pour la maison qu'il possède à Clignancourt, qui n'est qu'une roture scituée en la haute justice des demanderesses.

De quoi le procureur fiscal des demanderesses ayant esté averti par les plaintes des habitans de la paroisse de Montmartre, il a baillé sa requeste au bailly du dit lieu à ce qu'il luy a permis d'informer de cette entreprise et de la démolition de cette fontaine, et que cepen-

1. Nous devons rappeler que la *fontaine de la Bonne*, dont il ne reste plus depuis longtemps d'autre trace que son nom, laissé au susdit chemin devenu la rue de *la Bonne*, était située sur le bord oriental de ce chemin, ainsi que l'indiquent quelques plans du dix-huitième siècle.

dant défenses fussent faites de continuer les tranchées que l'on avoit commencées pour en détourner l'eau. Ce qui luy ayant esté octroyé et même en cas de contravention permis d'emprisonner les contrevenans, Maistre Claude Garrot a, par surprise et sur une simple requeste non signifiée, obtenu arrest le 19 dudit mois de juin dernier, par lequel il est receu appelant de cette ordonnance, ordonné que sur son appel les parties auront audiance au premier jour, et cependant permis continuer la démolition et la tranchée par luy commencée. Les demanderesses sont opposantes à l'exécution de cet arrest qui est insoutenable en la forme et au fond.

En la forme par deux moyens. Le 1er que la communauté des habitans de Montmartre et de Clignancourt pour lesquels les demanderesses, en qualité de dames hautes justicières, ont pris le fait et cause, estant en possession paisible de la fontaine dont est question depuis deux ou trois cens ans, elle n'a pu estre dépossédée par M. Claude Garrot par voye de fait sans connaissance de cause.

Le 2e, que tant s'en faut qu'on n'ait pu luy permettre de supprimer la tranchée par luy commencée pour s'approprier l'eau de la dite fontaine, qu'au contraire il doit estre condamné à rétablir le bassin qu'il a rompu, et toute audiance luy estre déniée sur son appel jusques à ce qu'il ait remis les choses en l'estat qu'elles estoient avant son entreprise, par ce que c'est une maxime certaine et indubitable en droit que *spoliatus ante omnia restituendus est.*

Au fond par 4 moiens. Le 1er que la possession publique des dits habitans pendant plus de 150 ans estant justifiée par escrit, et par des titres qui ne peuvent recevoir de contredit, l'usage de la dite fontaine leur a esté pleinement acquis par une si longue et si paisible possession.

Le 2e moien, que ceux qui ont vendu à M. Claude Garrot le demy-cartier de terre dont est question, luy ont expressément déclaré par le contrat que la Bonne Fontaine estoit au milieu, pour luy marquer qu'il estoit obligé de souffrir le passage pour aller puiser l'eau de la dite fontaine.

Le 3e est que, cette fontaine publique estant proche de sa maison, il n'a pu ignorer cette servitude visible, parce qu'une servitude visible et apparente ne pouvant estre incogneuë à un acquéreur, et ne se purgeant pas mesme par un décret, il est obligé de la souffrir après son acquisition de la mesme manière que ses autheurs l'ont soufferte avant lui.

Le 4e et dernier est que *cette fontaine ne procède pas d'une eau vive dont la source soit purement naturelle, mais des pleurs de la montagne recueillis et ramassés par trois pierrées artificielles faites et construites dans les terres voisines*, qui font connoître qu'elles ne sont pas l'ouvrage du propriétaire de ce demy-cartier de terre, qui n'auroit pas eu droit de fouiller dans les terres voisines pour se faire une fontaine dans son héritage, mais que c'est un ouvrage public fait par les anciens seigneurs de Clignancourt ou par la communauté des habitans de Montmartre pour ramasser en cet endroit les pleurs de la montagne et en former une fontaine pour la commodité publique.

Pour toutes ces raisons les demanderesses soutiennent qu'elles doivent estre, s'ils plaist à la Cour, estre receues opposantes à l'exécution du dit arrest du 19me juin dernier, faisant droit sur leur opposition, ordonner que les ouvrages faits par Mre Claude Garrot pour la suppression de la dite fontaine seront démolis, et les choses incessamment remises en leur premier estat par le dit Maistre Claude Garrot, sinon permis aux demanderesses de le faire faire à ses dépens, et que toute audiance luy

sera déniée sur son appel jusques à ce que le dit rétablissement ait esté fait.

*
* *

Le deuxième document ayant rapport au même objet est un contrat en date du 28 mai 1671, passé par-devant Mes Plastrier et Le Semelier, le jeune, notaires au Châtelet de Paris, entre Mme Françoise-Renée de Lorraine, abbesse, et les dames religieuses de Montmartre, d'une part, et Me Claude Garrot, seigneur de Champroust, conseiller du roi, receveur des consignations des requêtes du Palais, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, propriétaire d'une maison, jardin, enclos et héritages en dépendant, sis à Clignancourt, d'autre part. Les clauses de ce contrat sont ainsi énoncées :

... Les parties disant que, par contrat passé le 29 septembre 1669, les dites dames abbesse et religieuses de Montmartre auroient vendu au dit sr Garrot la propriété de toutes les eaux, cannaulx, pierrées, réservoirs, regards, thuyaux, robinets et autres choses servant à la conduite des dites eaux qui passent tant soubz le grand chemin descendant du dit Montmartre audit Clignancourt que autres endroits dépendans de la dite seigneurie de Clignancourt, avec la liberté et faculté de faire faire telles autres recherches d'eaux, cannaux et réservoirs, et en tels endroits de la dite seigneurie que le dit sr Garrot le jugeroit à propos, mesme de faire faire un puits ou réservoir pour ramasser et recepvoir les eaux des ravins descendans de la montagne du dit Montmartre au dit Clignancourt, et, sy besoing estoit pour accourcir la conduite des dites eaux, faire passer les dits canaux par autres chemins et sentiers dépendans de la dite terre et seigneurie de Clignancourt, à condition néantmoings que

le dit sr Garrot seroit obligé de bailler la cheute des dites eaux pures et nettes sortans de la dite maison pour estre prises et conduites par les dites dames abbesse et religieuses dans la *maison seigneuriale* du dit Clignancourt, scize audessoubz de celle dudit sr Garrot; lesquelles eaux il ne pourroit destourner pour quelque cause et occasion que ce soit: à quoy ledit sr Garrot auroit satisfait conformément à la dite clause.

Mais, parce que les dites dames abbesse et religieuses de Montmartre seroient bien aise d'avoir de l'eauë qui vienne directement dans leur maison scize audit Clignancourt sans passer par la maison du dit sr Garrot, afin d'en disposer plus commodément dans la mesnagerie qu'elles y font faire, icelles dames auroient prié et requis le dit sr Garrot de leur vouloir abandonner la jouissance des eaux qui proviennent de la pierrée qui prend sa conduite le long du grand chemin de Montmartre à Clignancourt, depuis l'encoigneure du jardin de la maison du sr de La Balle jusques au regard qui est proche de la porte du jardin du dit Sr Garrot, et qui font partie de celles par luy acquises des dites dames: moyennant quoy les dites dames luy offrent de renoncer à la clause portée par le dit contrat de vente, cy dessus exprimée. Ce que le dit sr Garrot auroit bien voulu octroyer pour bailler tout subjet aux dites dames de se louer de luy et leur témoigner que son desseing a tousiours esté de les obliger en tout ce qui leur seroit possible; et quoy qu'à cause du dit habandonnement il il fust en droict d'en demander le remboursement..., le dit sr Garrot, déclare qu'il n'en prétend aucune chose.

Et ces causes, les dites parties ont fait et accordé entre elles ce qui ensuit: c'est à sçavoir que le dit sr Garrot a habandonné et délaissé par les présentes aux dites dames abbesse et religieuses de Montmartre la propriété et jouissances des eauës qui proviendront de la pierrée

qui prend sa conduite le long du grand chemin de Montmartre à Clignancourt, depuis l'encoignure du jardin de la maison du dit s^r de La Balle seulement jusques au regard qui est proche de la porte du jardin dudit s^r Garrot, pour estre conduites dans la *ferme* des dites dames abbesse et religieuses scize au lieu dit de Clignancourt, à la réserve et condition expresse et non autrement qu'il sera loisible au dit Sr Garrot, de faire mettre un thuyau qui sera hanté sur celuy dans lequel les dites eaux seront conduites dans la ferme ; lequel ne pourra estre que de la moitié du thuyau principal et passera dans le mur du dit s^r Garrot, qui répond dans la cour de derrière de la dite maison ; au bout duquel thuyau il y aura un robinet pour se servir et user des dites eauës toutes fois et quantes qu'il en aura besoing. Laquelle pierrée, regard et conduite les dites dames abbesse et religieuses de Montmartre seront tenues et obligées d'entretenir à leurs frais et dépens.

Et en considération duquel délaissement et habandonnement ainsy fait par le Sr Garrot, les dites dames abbesse et religieuses ont renoncé et renoncent par les dites présentes à la clause apposée dans le dit contrat de vente, en ce que le dit s^r Garrot estoit obligé par iceluy de leur bailler la descharge des dites eauës sortans de sa maison pures et nettes, se contentant à présent pour la descharge d'icelles de la qualité et quantité qu'elles se trouveront sortans de la maison du dit s^r Garrot après s'en estre servuy, sans que les dites dames abbesse et religieuses puissent prétendre ni se plaindre de la qualité et quantité d'icelles, attendu que ce qui reste au dit Sr Garrot après avoir habandonné la dite pierrée n'est pas suffisant pour l'usage et nécessité de sa maison, veu mesmes que celles qui proviennent de la dite pierrée et regard sont la meilleure partie de celles qu'il a acquises des dites dames abbesse et religieuses, et que sans ceste

clause expresse le dit s[r] Garrot ne leur auroit habandonné la dite pierrée ny regard, ny passé le présent contrat, sans au surplus déroger par les dites parties audit contrat de vente susdatté qui demeure en sa force et vertu.

Car ainsy a estè accordé entre les dites parties, etc.

Bien que dans ce contrat il ne soit pas nominalement question de la fontaine de la Bonne, il nous paraît évident que les eaux et la pierrée qui y sont désignées comme passant sous le grand chemin descendant de Montmartre à Clignancourt (aujourd'hui la rue du Mont-Cenis), se rapportent en grande partie à cette fontaine. Ce contrat constitue donc un document d'un intérêt tout aussi direct que le précédent, comme d'une importance non moins égale. Quant à la maison seigneuriale qui y est mentionnée aussi sous le nom de FERME, *scize au dessoubz de celle du dit s[r] Garrot*, ajoutons, pour terminer, que c'est évidemment celle qu'ont successivement possédée les anciens seigneurs de Clignancourt, les Liger et les Brizard, jusqu'en 1669. Nous reparlerons de cette ferme au chapitre des *Seigneurs de Clignancourt*; elle était située, verrons-nous, à l'angle nord-est des rues actuellement dénommées Marcadet et du Mont-Cenis.

V

MONTMARTRE VIGNOBLE

A propos des embellissements projetés aux abords de l'église du Sacré-Cœur, quelques Montmartrois nous ont demandé s'il ne vaudrait pas mieux réserver, exclusivement à la culture de la vigne, tous les terrains disponibles de la butte, plutôt qu'à ces plantations plus ou moins exotiques, dont c'est le goût du jour d'orner nos squares et nos promenades publiques.

Au premier abord, la question semble très fantaisiste et bien digne de ces bouffonnes originalités, dont Montmartre a la vieille réputation d'être coutumier. L'idée, au fond, n'est pourtant pas si dépourvue de gravité qu'on pourrait bien le dire ; nous pouvous même ajouter que sa réalisation ne serait tout simplement qu'un retour à un état de choses fort ancien, ayant subsisté presque jusqu'à nos jours.

Pour le démontrer, point n'est besoin de remonter au déluge. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler que la vigne fut introduite dans les Gaules trois cent quatre-vingt-dix ans avant notre ère ; elle s'y développa en telle abondance, que Domitien, redoutant l'effet de ses produits sur le tempérament très surexcitable des habitants, la fit entièrement arracher; mais deux siècles après lui, Probus réparait heureusement ce stupide dommage.

Il convient aussi, pour mémoire, de noter la coïncidence d'époque qui existe entre la réapparition de la viticulture dans nos contrées et la tradition essentiellement montmartroise du martyre de saint Denis et de ses deux compagnons, Rustique et Eleuthère et, si ce n'était pas trop s'écarter du sujet, il ne serait pas non plus déplacé de mentionner les remarquables conformités aperçues par différents auteurs, entre la légendaire histoire du soi-disant premier évêque de Paris et le mythe païen de Bacchus, ce dieu du vin, que les Grecs appelaient *Dionysos*, ou bien *Eleutheros*, et dont les Latins célébraient les mystères, dans les fêtes *rustica* des vendanges [1]. Car, il faut bien le dire encore, ces concordances sont telles, que nous sommes parfois tenté d'y voir l'origine du vocable de Saint-Denis, primitivement donné à l'église Saint-Pierre de Montmartre. D'ailleurs, les colonnes antiques, placées à l'entrée de cette église, semblent assez annoncer la succession probable de celle-ci à un temple gallo-romain ; aussi, est-il permis de supposer un instant que ce temple ait été consacré à Bacchus plutôt qu'au dieu Mars, comme, jusqu'à présent, l'ont prétendu, sans certitudes bien fondées, la plupart des historiens.

Quoi qu'il en soit, d'après un témoignage, bien souvent évoqué de l'empereur Julien, où ce philosophe couronné proclame, entre autres choses, l'excellence des vignobles de sa « chère Lutèce », il résulte que de son temps, c'est-à-dire en plein quatrième siècle, les Parisis étaient encore idolâtres ; mais de mœurs

1. Voir Dulaure, *Histoire de Paris*, et Dupuis, *Origine de tous les cultes*.

très austères, ils n'adoraient Bacchus que parce qu'il est le père de la douce gaieté procurée par ses dons [1]. Au reste, plusieurs ordonnances des premiers rois francs, conservées par Baluze [2], prouvent évidemment que nos ancêtres n'avaient pas encore renoncé au paganisme, même au sixième siècle. La présence d'un saint Bacchus, dans notre calendrier, est sans doute une marque de la transformation de l'ancien culte. De plus, on sait que, dans la petite église Saint-Benoît, jadis située au milieu des vignes qui couvraient la montagne Sainte-Geneviève, il y avait une chapelle dédiée à saint Bacchus [3].

Mais ce serait nous égarer sur le terrain brûlant de la critique religieuse, que d'insister autrement sur ces digressions, plus curieuses que probantes. Ce que nous pouvons conjecturer sans crainte, c'est que Montmartre, par sa situation physique exceptionnelle, dut être un des premiers points du Parisis envahis par la viticulture.

*
* *

Bien qu'il soit très difficile de faire remonter les vignes de Montmartre au premier cep qui fut planté par le vénérable et bon Noé, elles n'en possèdent pas moins des titres et des parchemins qu'envieraient certes les plus fiers descendants des nobles croisés : l'énumération chronologique des faits que nous pré-

1. Julien, *le Misopogon*.
2. Baluze, *Regum Francorum capitularia*. Paris, 1677, in-f°.
3. L'abbé Valentin Dufour, *Recherches sur les VII Stations de Saint-Denis* (*Bulletin du Bouquiniste*, des 1er et 15 mai 1872).

sentons ci-après, tout incomplète qu'elle soit, en est une preuve suffisante.

Dès le dixième siècle, la chronique du chanoine Frodoard signale la destruction complète des vignes de Montmartre, parmi les nombreux ravages occasionnés par une tempête qui sévit en 994. Le naïf chroniqueur attribue ce désastre à une armée aérienne de démons[1]; mais le vignobles de notre butte étaient trop vivaces pour ne pas s'en relever et acquérir une importance nouvelle.

En 1133, dans la cession que les moines de Saint-Martin-des-Champs firent, au roi Louis VI, de l'église de Montmartre avec ses dépendances et la chapelle du Martyre, les vignes qui attenaient à celle-ci furent comprises: cette particularité est mentionnée dans les deux bulles apostoliques des papes Eugène III (juin 1146) et Alexandre III (1164), portant l'une et l'autre, avec l'institution de l'abbaye, la confirmation de ses privilèges et propriétés[2].

Les lettres de Pierre le Vénérable, abbé général de Cluny, rappellent encore l'existence de vignes à Montmartre, dans le douzième siècle comme le suivant; on en retrouve la trace dans celles qui y étaient situées, en la censive de Marie de Monte-Calvo, et appartenaient, en 1243, à la chapelle du palais épiscopal de Paris[3].

En 1304, lors de l'établissement d'une seconde

1. L'abbé Lebeuf, *Lettre au Mercure de France*, janvier 1738.
2. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 80 et 99.
3. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 455.

chapellenie dans la chapelle du Martyre par l'écuyer Hermer, une pièce de vigne, appelée la Gonchières, sise au lieu dit *la Carrière*, fut affectée à la nourriture du nouveau chapelain[1].

L'abbesse Isabelle de Rieux, que Cheronnet cite pour sa sévérité sur le chapitre des dîmes, passa, en 1373, un bail pour sept arpents de vignes, sises à Montmartre, au lieu dit *Sacatie*, joignant par un côté à la ruelle *Beheurdis*, et par le haut, à la fontaine dite *la Fausse* (?). Ce bail est fait à Jourdain de Nanteuil, Simon Chest, Simon Tivalare, Linois Parfait et Parrain Bien, bourgeois de Paris, qui tous solidairement s'engagent à payer douze septiers de vin, du plus pur de leur récolte par chaque arpent; et si les vignes viennent à manquer, ne s'obligent pas moins à payer la même quantité d'un autre vin du cru de Montmartre[2].

Sur l'état du monastère et de ses propriétés en 1383, figurent cinq arpents et demi de vignes au territoire de Montmartre, assises en plusieurs censives, et pour lesquelles les religieuses sont redevables, chaque année, de cinquante-huit sols six deniers parisis de cens[3].

Dans les comptes des confiscations faites à Paris, au profit des Anglais, depuis le 20 décembre 1423 jusqu'à la Saint-Jean 1427, il est fait mention de deux vignes sises à Montmartre: l'une qui fut à Me Henri de Marle, président du Parlement en 1398 et, depuis,

1. Cheronnet, *loco cit.*, p. 166.
2. *Ibid.*, p. 81.
3. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 200.



garde des sceaux de France; l'autre qui appartenait au héraut du roi[1].

Par accord du 9 novembre 1451, le curé de Montmartre, Anceau-Langlois, obtint, avec une amélioration de traitement fixe, la remise d'une rente de vingt-huit sols parisis, qu'il devait annuellement pour deux arpents de vigne, dont il avait jouissance dans une culture des dames de l'abbaye. Il est bon d'ajouter que cet accord eut lieu à la suite d'un procès, que ledit Anceau-Langlois perdit contre l'abbesse Agnès Desjardins, qui le lui avait intenté, parce qu'il avait tenté de s'affranchir de sa dépendance en s'appropriant indûment les dîmes de la paroisse. Seigneur de Montmartre et, par le droit de sa fondation, curé primitif et en légitime possession des tous les revenus de la paroisse, l'abbesse en nommait elle-même le pasteur, qui n'était, à proprement parler, que son vicaire perpétuel[2].

Avec le récit des guerres qui désolèrent si souvent les campagnes de la banlieue parisienne, on pourrait établir aussi le martyrologe des vignes de Montmartre. Sans remonter aux temps de l'invasion normande, ni à celle des Anglais, non plus qu'aux luttes intestines des Armagnacs et des Bourguignons, voici ce qu'on lit dans la Chronique de Louis XI, à l'an 1475 : « Le lundi 9 septembre, les Bretons et les Bourguignons furent ès terrouers de Clignencourt, Montmartre, la Courtille et autres vignobles d'entour Paris, prendre et vendanger toute la vendange

1. Sauval, *loco cit.*, t. III, p. 324.
2. Cheronnet, *loco cit.*, p. 87.

qui y étoit, jaçoit ce qu'elle n'étoit point meure[1]. »

En 1577, le pape Grégoire XIII, dans le but d'aider Henri III dans ses entreprises contre les protestants, autorisa ce prince, par un bref, à lever sur tous les biens ecclésiastiques du royaume la somme de quinze mille livres tournois, permettant, à cet effet, de vendre et d'aliéner, s'il était nécessaire, partie du temporel des églises jusqu'à concurrence de cette somme. Dans cette circonstance, Montmartre fut taxé, pour sa part de cotisation, par Pierre de Gondi, évêque de Paris, à la somme de vingt écus au soleil. Afin d'acquitter cette taxe, l'abbesse Catherine de Clermont mit en vente un demi-arpent de vigne, sis près de La Chapelle; il fut adjugé le 8 février 1577[2].

Parmi les nombreux et importants travaux de restauration que nécessita l'état de ruines dans lequel les guerres de la Ligue et le siège de Paris par Henri IV avaient laissé l'abbaye, il faut noter le mur que, grâce au don de six mille livres fait par son beau-frère, M. de Fresne, secrétaire d'Etat, l'abbesse Marie de Beauvilliers fit élever pour enfermer, dans l'enclos conventuel, la pièce de vigne située entre l'ancien monastère et la chapelle du Martyre[3].

Le 11 mars 1688, les religieuses de Montmartre concédèrent à la paroisse, à titre d'usufruit, les deux arcades qui forment le chœur de l'église Saint-Pierre et les deux collatéraux, en échange de sept quartiers

1. *Chronique dite scandaleuse*, édition de 1611, p. 78.
2. Chéronnet, *loco cit.*, p. 115 et 116.
3. Du Breul, *Antiquitez de Paris*, 1639, *Supplément*, p. 84; Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 352; E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 19.



de vigne situés, non loin de là, au lieu dit *des Saccatis* [1].

Dans l'*Etat des revenus, créances et dettes de l'abbaye* de 1763, la dîme de Montmartre figure pour sept muids de vin, évalués à cent quarante livres [2]. Suivant la coutume féodale, l'abbaye possédait un pressoir banal, où les habitants de la localité étaient tenus de faire pressurer leur vendange moyennant redevance en nature ou en deniers. Ce pressoir était situé près de l'église, contre la maison du bailliage de l'abbaye, dans une cour, devenue, par la suite, l'*impasse du Pressoir*; aujourd'hui, c'est la rue Saint-Eleuthère. C'est au profit du pressoir abbatial que, en 1312, sous le règne de Philippe IV le Bel, le Parlement rendit, en appel, un décret donnant gain de cause à l'abbesse et aux religieuses de Montmartre, contre un certain Roger de Clichy, fruitier du roi, qui avait saisi de vive force le marc d'une grange appartenant auxdites dames, sous prétexte que les vignes, dont provenait ce marc, étaient bannières du pressoir dudit Roger. Une sentence, prononcée suivant cette interprétation par le prévôt de Paris, l'avait absous de ce fait [3].

D'après une déclaration de l'an 1426, on voit figurer les dames de Montmartre parmi les tenanciers de Jehan Turquam, seigneur du fief de Clignancourt, pour une pièce de vigne assise au clos Berthaut, attenant à la Grande-Rue (rue Marcadet) d'une part,

1. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 276 et 277.
2. *Ibid.*, p. 291.
3. *Les Olim*, publiés dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France*, t. III, p. 772 et 773.

et au chemin qui va de Clignancourt à Paris (rue du Mont-Cenis) d'autre part [1].

Dans l'aveu rendu à l'abbé de Saint-Denis, en octobre 1433, par ledit Jehan Turquam, pour son fief de Clignancourt, il est question de treize perches de vignes assises au lieu dit *la Fosse Turquam*. Avec les vignes de ce fief, il ne faut pas oublier de mentionner le pressoir seigneurial et les deux arpents de vignes que Jacques Liger, nouveau suzerain de Clignancourt, possédait en 1569 au lieu dit *le Beaumur* [2]. Mais les seigneuries, fiefs et arrière-fiefs de Clignancourt et de Montmartre renfermaient bien d'autres vignes : pour en faire l'énumération complète il faudrait dépouiller tous les registres censiers de l'endroit. Nous pouvons cependant rappeler que M. Gilles Boileau, greffier de la grande chambre du Parlement et père de l'auteur du *Lutrin*, avait à Clignancourt une maison de campagne avec une assez grande étendue de terre dont faisaient partie trois quartiers et demi de vigne [3].

Pour plus ample information sur la viticulture à Montmartre, au dix-huitième siècle, on peut encore se reporter à quelques documents topographiques de cette époque. Ainsi le plan de Roussel de 1730 et celui de J.-B. Jaillot de 1775 figurent en vignes au pied du revers septentrional de la butte, au lieu dit *les Cloys*, une étendue de territoire assez importante,

1. Archives nationales, Q[1] 1402.
2. *Ibid.*, S[b] 2245. Voir plus loin notre chapitre sur *les Seigneurs de Clignancourt*.
3. Archives nationales, S 4481. Voir encore notre chapitre sur *les Seigneurs de Clignancourt*.

bordant la droite du chemin des Bœufs (rue Marcadet), depuis l'ancien chemin de Saint-Denis (rue du Mont-Cenis), jusqu'au petit enclos habité de la *Hutte-aux-Gardes*, vis-à-vis l'extrémité du chemin des Grandes-Carrières; tandis que, sur la gauche du même chemin des Bœufs, les vignes qui y sont indiquées paraissent beaucoup moins considérables et plus clairsemées.

Quelques années plus tard, c'est-à-dire vers 1789, le plan de Verniquet nous montre en détail les différentes pièces de vigne qui sont situés dans l'enclos même de l'abbaye. A l'aide des indications du plan moderne de restitution de M. Carles[1], nous en avons relevé la nomenclature et les diverses contenances : ce sont d'abord deux grandes vignes, l'une dite du *Haut Coteau*, mesurant un arpent quarante-six perches, un peu au-dessus de l'emplacement actuel de la place Saint-Pierre; l'autre, celle du *Bas Coteau*, de deux arpents dix perches, longeant la précédente, mais en étant séparée par une allée dont l'extrémité aboutit à une issue nommée la *porte des Coteaux* et placée, par rapport à l'état actuel des choses, à l'angle des rues Ronsard et Charles-Nodier; puis un peu plus bas, dans l'espace compris aujourd'hui entre la rue Tardieu et la place du Théâtre, une autre

1. Carte topographique de la paroisse et de l'abbaye royale de Montmartre rapportée à l'époque actuelle par M. Carles (Bibl. nat., Dépôt des cartes et plans). Nous avons retrouvé la source exacte et authentique des indications de M. Carles sur un plan de 1780, faisant partie d'une liasse de plans et dessins manuscrits de la même époque conservés aux Archives nationales, sous le titre : *Plan de l'abbaye de Montmartre*, et sous la cote N³ 736.



vigne de un arpent trente-sept perches, dite de *la Rochefoucauld*; enfin, vers le haut de la butte, deux petites pièces, l'une, un peu en avant de l'église paroissiale, où il y a maintenant un réservoir, nommée *vigne de Montaigu*, et ne mesurant que trente-six perches et demie; l'autre, à quelques pas en arrière du Chœur des Dames, de cinquante et une perches, dite *vigne de l'Eglise*; puis une dernière, celle du *Bel-Air*, de vingt-quatre perches et demie, vers le haut du chemin Vieux (rue Ravignan).

En 1789, l'article II du *Cahier des plaintes et doléances de Montmartre* réclame, avec la fin du bail des fermes, la suppression du droit d'aides, ou la conversion en un impôt direct sur la vigne, eu égard à la récolte, ou payable sur les lieux au moment de la vente [1].

En 1815, Montmartre vit le retour des dévastations qui désolèrent ses vignobles pendant le règne de Louis XI. Par suite de la convention militaire consentie, le 3 juillet à Saint-Cloud, entre les armées alliées et le gouvernement français, les Anglais prirent position à Montmartre et lieux environnants, le 4 du même mois. Les soldats, répandus dans les maisons, y commirent toutes les spoliations assez ordinaires en pareille circonstance. Le mois de septembre arrivé, il s'empressèrent d'imiter les Bretons et les Bourguignons de 1475, en se jetant avec avidité dans les vignes de Montmartre et de Clignancourt. Ce fruit, nouveau pour ces hommes d'outre mer, était à leur goût si attrayant, qu'ils le dévoraient

1. *Archives parlementaires, loco cit.*, t. IV, p. 733.

même avant qu'il fût mûr. Ils épargnèrent de la sorte, aux habitants, la peine de vendanger leurs vignes. Mais on assure que l'acerbité des raisins, encore verts, vengeaient journellement ces malheureux habitants de leurs hôtes incommodes [1].

Mais, avec la Révolution, une ère funeste avait commencé pour les vignobles de Montmartre. D'immenses travaux de terrassements, entrepris à deux reprises différentes, en 1789 et en 1814, pour faire de la butte une position fortifiée, bouleversèrent le sol de fond en comble; de nombreuses ouvertures de carrières à plâtre entamèrent ses flancs de tous côtés; ce qui resta de terrain fut bientôt envahi par le flot toujours montant des maisons qui débordaient de Paris. Après 1830, quelques vignes subsistant sur le revers septentrional de la colline, résistèrent encore pendant quelques années à cet impitoyable assaut; mais ce fut la fin.

Plus que jamais, on continue cependant à venir là-haut boire le vin clairet ou le petit bleu; mais cette mixture d'importation, hélas! n'a plus rien de commun avec l'ancien produit du cru, totalement disparu. Les quelques Montmartrois, certes bien rares et surtout très âgés, qui s'en souviennent, ne vous en parlent que l'eau à la bouche. « C'était, disent-ils, un jinglet très fier, d'une saveur à faire danser les chèvres, mais si désaltérant, qu'on le buvait comme du petit-lait. »

A dire vrai, on a bien médit un tantinet du vin de Montmartre. Ses détracteurs ne manquaient pas de

1. P.-St-A..., *loco cit.*, p. 183.

faire valoir ses vertus diurétiques, célébrées d'ailleurs par le dicton grivois, que Sauval [1] enregistrait, il y a déjà deux siècles et demi, avec son orthographe spéciale :

> C'est du vin de Montmarte
> Qui en boit pinte, en pisse quarte.

Il paraît aussi que les vignes de Montmartre, surtout celles situées sur l'emplacement actuel de la rue Rochechouart, comme les vignes de Belleville et de la Courtille, produisaient beaucoup de raisins qui ne mûrissaient pas. D'où serait résulté ce proverbe parisien : *Belle montre peu de rapport* [2].

Malgré tout le mal qu'on a pu dire du vin de Montmartre, quelques clos sur les versants de la butte avaient une réputation méritée. S'il est permis d'ajouter foi à la *légende de La Chapelle* de M. Firmin Leclerc, le vin de la *Goutte d'Or* était si célèbre au moyen âge que la Ville en offrait quatre tonneaux au roi de France à chaque anniversaire de son couronnement. Son nom emprunté à sa couleur servit longtemps d'enseigne à un cabaret de l'endroit [3].

Les titres seigneuriaux de Saint-Lazare, au siècle dernier, font mention d'une maison dite de *la Goutte d'Or*, située dans le haut du quartier de la Nouvelle-France, vers l'extrémité du chemin des *Poissonniers*, qui conduisait à La Chapelle [4].

1. Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 349 et 350.
2. Note du bibliophile Jacob (P. Lacroix) dans l'édition des *Œuvres comiques et littéraires* de Cyrano de Bergerac, p. 252. Paris, 1858, in-12. Voir la comédie du *Pédant joué*, acte II, sc. II.
3. *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, année 1888, p. 20 et 21.
4. Archives nationales, S 6722.

Il y a environ soixante ans, on voyait encore, à droite, en descendant de la rue de la Fontaine-du-But, une pièce de vigne qui appartenait à M. Lécuyer, adjoint au maire de Montmartre ; on y apercevait quelques masses informes de maçonnerie datant de l'époque gallo-romaine et signalées, un siècle auparavant par les antiquaires, notamment par l'abbé Lebeuf et le comte de Caylus ; celui-ci crut y voir les restes d'une fonderie, l'autre les ruines des thermes d'une villa. De plus, l'abbé Lebeuf avait remarqué qu'une vigne était plantée sur la partie méridionale de ces ruines [1]. Dans l'espérance d'y découvrir des trésors, M. Lécuyer fit entièrement fouiller le sol et abattre les ruines, si bien que les vignes qui les couronnaient y passèrent aussi.

Le plan de M. Carles, de 1848 à 1858, nous montre encore deux pièces de vigne en haut du chemin Vieux (rue Ravignan) : l'une entourant le réservoir des eaux, l'autre occupant l'espace compris entre le chemin Neuf (rue Lepic), la petite rue de la Mire et le chemin Vieux.

L'oraison funèbre de la dernière vigne de Montmartre a été prononcée par Gérard de Nerval : il fallait s'y attendre. Son aimable intervention est toujours précieuse dans l'évocation des souvenirs si pittoresquement agrestes de la butte d'autrefois. Cette vigne, située dans le voisinage du château des Brouillards, lui souriait tellement, qu'il avait, un instant, rêvé de la posséder [2].

1. Lettre de l'abbé Lebeuf au *Mercure de France,* janvier 1738.

2. Gérard de Nerval, *la Bohème galante,* p. 235, 237 et 238.

« C'était, dit-il, la dernière du cru célèbre de Montmartre, qui luttait, du temps des Romains, avec Argenteuil et Surènes.

« Chaque année cet humble coteau perd une rangée de ses ceps rabougris, qui tombe dans une carrière.

« Il y a dix ans, j'aurais pu l'acquérir au prix de trois mille francs... On en demande aujourd'hui trente mille. C'est le plus beau point de vue des environs de Paris...

« Ce qui me séduisait avant tout, dans ce petit espace abrité par les grands arbres du *château des Brouillards*, c'était ce reste de vignoble lié au souvenir de saint Denis, qui, au point de vue des philosophes, était peut-être le second Bacchus (Dionysos)...

« Il n'y faut plus penser ! — s'écrie l'aimable poète, avec un ton de douce amertume, — je ne serais jamais propriétaire ! »

Puis des visions de l'antiquité se mêlant à ses regrets, il termine ainsi :

« J'aurais fait faire dans cette vigne une construction si légère !... Une petite villa dans le goût de Pompéi, avec un impluvium et une cella, quelque chose comme la maison du poète tragique. Le pauvre Laviron, mort depuis, sous les murs de Rome, m'en avait dessiné le plan. »

Des dernières vignes de Montmartre, quelques ceps, aujourd'hui abandonnés, survivent dans une pièce attenant aux moulins Debray. Il y a quatorze ou quinze ans, on en tirait bien encore, nous a-t-on affirmé, deux bons hectolitres de vin. Mais adieu,

paniers! adieu, vendanges! Il poussera demain des maisons à la place du raisin [1].

De l'autre côté de la butte, vers le haut de la rue Lamarck, au point où aboutit l'escalier de la rue Becquerel, quelques vieux ceps très épars témoignent bien encore de l'antique viticulture de Montmartre; mais c'est tout, il faut tirer l'échelle.

A part deux magnifiques treilles de plantation récente et déjà d'excellent rapport, qu'on peut visiter rue Damrémont et rue Lepic, la vigne est donc devenue un véritable mythe à Montmartre. Cependant quel inconvénient y aurait-il à rendre, au sol disponible de la butte, sa culture primitive ? Si on doit laisser les roses aux rosiers, pourquoi ne laisserait-on pas les palmiers aux tropiques, et ne couronnerait-on pas Montmartre de pampres ? Pour-

1. Il n'y a pas que la butte Montmartre, sur le sol parisien, qui ait conservé le souvenir de la culture de la vigne. Sous Louis VII, les vignobles ou clos de Paris étaient assez nombreux. Nous citerons parmi les plus importants : le clos Georgeau, qui a donné son nom à une rue; le clos du Hallier, où se trouve aujourd'hui la rue Bergère; le clos Margot, à travers lequel on a percé la rue Saint-Claude, au Marais; le clos de Saint-Symphorien, grand vignoble situé entre les rues de Reims, des Cholets et des Sept-Voies; le clos Bruneau, près la rue des Carmes, une rue en portait aussi le nom; le clos des Vignes, qui s'étendait de la rue des Saints-Pères à la rue Saint-Benoît; le clos de Saint-Etienne-des-Grès, contre l'église de ce nom; le clos de Sainte-Geneviève, non loin duquel se trouvait le *Pressoir du Roi*; le clos Vignorai, remplacé par le jardin du Luxembourg et l'enclos des Chartreux; le clos Garlande, le clos Saint-Victor, le clos des Arènes, etc., etc. Des anciennes vignes de Ménilmontant, il reste encore un champ assez étendu, non loin des réservoirs de la Dhuys : c'est peut-être le dernier, on peut encore le voir.



quoi, enfin, ne verrait-on ici qu'un vain et joyeux poradoxe, dans l'application du précepte d'Horace : *Omne tullit punctum qui miscuit utile dulci...* ?

VI

LES MOULINS A VENT

I. — INFLUENCE DES MOULINS A VENT SUR LES LETTRES ET LES ARTS

Si on jette les yeux sur le plan de Roussel de 1730, — dont l'étendue permet de se faire une idée assez exacte de la vue à vol d'oiseau du Paris d'autrefois et de sa banlieue, — on est frappé de l'innombrable quantité de moulins qu'on y voit pour ainsi dire fourmiller, notamment sur les hauteurs On se figure alors sans peine de quelle façon supérieurement pittoresque le branle aérien de tous ces moulins devait jadis animer le panorama parisien, déjà si plein de charme. On comprend aussi que la butte Montmartre, véritable joyau de cette magnifique ceinture, offrant, par son altitude, une plus large et plus libre prise d'air, dut voir de bonne heure sa croupe envahie par cette armée de tours éoliennes, dont le seul aspect eût vraiment déconcerté le plus intrépide des don Quichotte.

Or, quelle séduisante impression, l'aspect d'un tel état de choses devait produire dans la réalité, si les images qu'on en a conservées, quelque froides ou imparfaites qu'elles soient, peuvent encore éveiller l'imagination! Il appartenait assurément aux poètes d'en laisser des témoignages. Regnard, qui, du balcon de sa maison sise à l'angle du boulevard et de la rue Richelieu, se trouvait alors aux premières loges

pour voir la campagne devant lui, les marais potagers de la Grange-Batelière et le ruisseau venant de Ménilmontant, nous en a gardé, dans ses vers, un tableau très frais et très appétissant, mais qui représente avant tout la riante colline de Montmartre,

> Où de trente moulins les ailes étendues
> M'apprennent chaque jour quel vent chasse les nues [1].

Bien avant Regnard, le Tasse aussi, on ne s'en serait guère douté, a payé son tribut à Montmartre et à ses moulins. Avouons encore que nous ne l'aurions peut-être jamais su, si nous n'avions lu le *Paris démoli*, d'Edouard Fournier.

Le Tasse était venu a Paris en 1570, à la suite du cardinal Louis d'Este, ambassadeur près de Charles IX, et il transmettait à ses amis de Ferrare ses impressions sur ce qu'il avait vu. Il paraît qu'il n'avait pas beaucoup admiré. Il aurait surtout médit de notre climat changeant et incertain, en harmonie si parfaite avec l'humeur des habitants. Nos sites brumeux lui semblaient d'une monotonie terne et désespérante. Quelques clochers seulement attiraient tout au plus son œil blasé d'Italien, habitué aux perspectives chaudes et lumineuses de sa patrie. Mais ce qui le dédommageait le plus du vent qui, pour girouettes expressives, rencontre avant tout les têtes parisiennes, c'est la multitude de moulins dont son haleine est l'âme, et qui tournent et virent si gentiment sur les hauteurs de Montmartre [2].

Un siècle après Regnard, Montmartre et ses mou-

1. Regnard, *Epitre IV*.
2. Edouard Fournier, *Paris démoli*, p. 225 à 229. Paris, 1855, 2e édition, in-12.

lins n'inspirent plus à la Muse, devenue poncive, que des rimes en haillons : exemple, ces quatre vers de Lebrun, le plus officiellement académique des soi-disant poètes, mais surtout le moins lyrique, au sujet du *Triomphe de nos paysages* et de notre chère butte :

La colline qui, vers le pôle,
Borne nos fertiles marais,
Occupe les enfants d'Eole
A broyer les dons de Cérès.

Et maintenant que les derniers moulins de la butte ont cessé de se mouvoir, ce ne sont pas encore les sympathies de la littérature qui leur font défaut ; sans compter les romans dont ils ont fourni la scène, ni les refrains dont ils ont défrayé la chanson, que d'hommages la Muse ne leur a-t-elle pas prodigués ! Que de poètes sont venus, de nos jours, bercer leurs rêveries au balancement de leurs ailes ! Avec Gérard de Nerval, qui a laissé, dans sa *Bohème galante*, les quatre plus délicieuses pages qu'on ait jamais écrites sur Montmartre, nous voyons surtout apparaître son charmant ami, Auguste de Châtillon, qui maniait le ciseau et la brosse aussi bien que la plume, et la plume d'une façon si distinguée ! Auguste de Châtillon habitait alors l'impasse des Tilleuls, juste en face des trois derniers moulins de la butte, suivant lui,

Les trois plus joyeux peut-être
Qu'on voyait de sa fenêtre.

Et c'est sans doute au souvenir d'un de leurs anciens meuniers, qu'il a consacré cette exquise et mélancolique poésie intitulée : *En ce temps-là* :

Pauvre Jacques ! ton vieux moulin
Crépitait au vent, sur la butte,
Et quand je heurtais à ta hutte,
Le soir, pour boire un pot de vin,
Aussitôt tu m'ouvrais ta porte,
Joyeux, tu me serrais la main.
Pauvre Jacques ! ton vieux moulin
A des jours heureux me reporte...

. . . .

Depuis dix ans je ne t'ai vu :
Tes cheveux étaient blancs de neige...
Bon meunier, qu'es-tu devenu ?
Bon meunier, que Dieu te protège !

Après de Châtillon, voici Charles Monselet, avec *les Souliers de Sterne*, reproduisant la liste des moulins au dix-huitième siècle : intéressant inventaire déjà fourni par Michel de Trétaigne, l'historiographe de l'endroit. Puis voici André Gill, le caricaturiste-poète, une véritable antithèse. Il avait choisi, pour villégiature, les tonnelles d'un cabaret situé à l'angle du chemin des Saules et de la ruelle Saint-Vincent [1]. *Alas! poor Yorick!* Lui aussi a voulu chanter son moulin ; mais *la Muse à Bibi* a mis pour la circonstance un crêpe à sa crécelle, et siffle, avec des grincements de dents, un air lugubre de sabbat : il semble que la ronde maudite s'anime au son d'un glas,

Et qu'on entende, reins cassés,
Chahuter, parmi la tempête,

1. En ce temps-là, ce cabaret était tenu par le père Salze. Gill en avait peint l'enseigne sur un volet : *Un lapin debout, s'échappant d'une casserole, coiffé d'une casquette de soie à trois ponts, et tenant en équilibre une bouteille sur ses pattes de devant* Ce panneau n'était pas signé ; on avait écrit au-dessous, tout simplement : *Au lapin agile*, un calembour reconnaissant. Le cabaret existe encore ; mais l'enseigne de Gill n'y est plus, une copie la remplace.

Un bastringue de trépassés
Dans le moulin de la Galette.

Heureusement que, pour nous remettre en plus consolante humeur, nous aimons à nous rappeler René Ponsard, ce vénérable barde, dont l'âge n'avait nullement émoussé la verve, et n'empêchait encore de risquer quelques rimes guillerettes à l'adresse de

... Cet endroit, où, j'en réponds,
. . . .
Il se fripe plus de jupons
Qu'il ne se blute de farine.

Au temps qu'il était marin, Ponsard en avait vu et chanté bien d'autres ! Qu'on lise plutôt ses *Echos du bord*... Depuis plus de dix ans la mort nous l'a enlevé.

Mais il faut en passer, des meilleurs sans doute, et nous en tenir là... Bientôt, la butte se modernisant de plus en plus, avec ses derniers buissons, verra partir ses derniers poètes. Déjà leur doyen d'âge a depuis longtemps donné le signal du départ, c'est le vieux Savinien Lapointe, pour qui « Montmartre sans ses moulins, semblait Strasbourg sans son clocher[1] ». Avant peu la butte n'aura plus de pinsons !

Que d'artistes aussi, peintres, dessinateurs, sont allés, là-haut, s'inspirer des aspects si variés et si agrestes de notre vieux Montmartre ! Sites presque entièrement effacés aujourd'hui, mais dont l'impression fidèle survit dans quelques-unes de leurs œuvres

1. Voir l'article intitulé *Montmartre autrefois*, par Savinien Lapointe, dans le journal *Paris-Montmartre*, année 1883, n° 16.

les plus originales. Sans remonter plus haut que le dix-huitième siècle, c'est d'abord Charlet, puis Chintreuil, puis Corot et Charles Jacque; mais c'est surtout Georges Michel, cet artiste pauvre, bizarre, dont le succès fut un succès posthume, Georges Michel qu'à juste raison l'on a surnommé le *Ruysdaël de Montmartre*. Il avait trouvé là sa Campagne romaine.

Dans ce petit coin jadis animé de moulins, d'ânes et de mulets, accidenté d'escarpements broussailleux, de pentes vertes, de mares et de carrières, Michel avait découvert une variété infinie de sujets d'études, vers lesquels il revenait toujours avec la même prédilection. Aussi ses dessins les plus personnels sont ceux qui profilent sur le ciel la butte et ses moulins. « Rien de plus intéressant, dit M. Alfred Sensier, le biographe admirateur de Georges Michel, que ces dessins-là, modelés comme des articulations sculpturales de Puget; on y voit, en quelque sorte, les ailes des moulins tourner et craquer sous le vent, et leurs lourdes charpentes osseuses dessiner sur le ciel toutes les lignes pittoresques qu'il a plu aux orages, aux bourrasques, aux coups de soleil de leur infliger[1]. » Malheureusement les tableaux de Michel n'étaient guère recherchés ni guère payés de son temps; depuis lors, ils sont beaucoup mieux appréciés; on les paye, sinon un prix élevé, du moins un prix honorable. Ce sont surtout les artistes qui les achètent.

Après Georges Michel, on ne saurait négliger de mentionner le peintre allemand Hoguet, dont les sites montmartrois ont inspiré le pinceau. Né à Berlin en

1. Alfred Sensier, *loco cit.*, p. 71.

1821, il vint de bonne heure à Paris pour étudier la peinture. Il fut l'élève de Cicéri et rentra dans son pays en 1847; mais il resta fidèle au Salon de Paris, où il exposa fréquemment et obtint de brillants succès. Son nom, a peu près oublié aujourd'hui, a joui, pendant les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III, d'une réelle popularité. Théophile Gautier l'appelait le *Raphaël des moulins à vent.* Mais ses œuvres, surtout celles qu'il consacra à la colline qu'il aimait avant tout, sont, en original ou en reproductions, introuvables en France. C'est au musée de Stettin qu'on peut admirer aujourd'hui son meilleur tableau, *les Derniers Moulins de Montmartre.* « Hoguet, a dit notre savant ami Lucien Lazard, était rentré depuis vingt ans dans sa patrie, quand en 1868, il fit ce joli paysage qui retracait les sites qui avaient charmé sa jeunesse; il revit et représenta les collines pierreuses, les sentiers escarpés qui grimpaient, il y a soixante ans, jusqu'aux vignes: il ressuscita l'antique moulin du Radet, les rustiques habitants d'un Montmartre disparu [1]... »

Aujourd'hui, le peintre des moulins de Montmartre, c'est Willette, cet extraordinaire et délicieux croqueur, dont le genre à la fois macabre et coquet, participant du délire et de la fantaisie, semblerait procéder de Holbein en même temps que de Watteau et

1. Lucien Lazard, *les Peintres de Montmartre* (*Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, année 1899, p. 227 à 229). — Une reproduction photographique du tableau *les Derniers Moulins de Montmartre* accompagne le texte de l'article de M. Lucien Lazare, grâce à M. Freund, directeur de la Galerie nationale de Berlin, et à Mme veuve Hoguet, qui ont bien voulu autoriser gracieusement cette reproduction.

de Fragonard, s'il n'était absolument le genre Willette. Avec Willette, les moulins de Montmartre prennent des allures mystérieuses et fantastiques ; tantôt moulinets ironiques perchés dans le lointain, tantôt moulins vampires, véritables visions échappées d'un cauchemar, ils projettent, sur les scènes échevelées et fugitives de son œuvre, un effet étrange et saisissant.

II. — LES MOULINS HISTORIQUES

Comme toutes choses, les moulins ont leur histoire. Il y a même des moulins historiques, et Montmartre a l'honneur d'en compter quelques-uns. Plus d'une fois, en temps de guerre, leurs tours débonnaires ont servi de postes d'observation : témoin le moulin, situé alors à peu près au même endroit que là où il existe encore aujourd'hui, auprès duquel, le 22 juillet 1358, se rendit le fameux prévôt des marchands Etienne Marcel, et où il resta deux heures durant, pour épier et surprendre les mouvements des bandes de mercenaires qui ravageaient les faubourgs, et contre lesquels il dirigeait une expédition, de concert avec Charles de Navarre, un bien suspect allié[1]. Malheureusement cette expédition aboutit à un désastre.

Vers la porte Saint-Honoré, une troupe de Parisiens tombèrent dans une embuscade et furent en partie massacrés. Le mot de trahison courut aussitôt de bouche en bouche, si bien que le roi de Navarre jugea

1. F.-T. Perrens, *Etienne Marcel* (collection de l'*Histoire générale de Paris*), p. 289 ; 1874, in-4 ; *les Grandes Chroniques de France* publiées par Paulin Pâris, t. VI, p. 129 ; Paris, 1838, in-12.

prudent de se retirer à Saint-Denis, abandonnant le prévôt, qui après être resté encore quelque temps à Montmartre, rentra dans Paris, où il fut accueilli par des huées et des cris de colère. La popularité d'Etienne Marcel reçut ce jour-là son coup mortel.

Plus d'une fois aussi, bastions improvisés, les plates-formes de nos moulins ont été autant de positions chaudement disputées. Tel fut sans doute le moulin à vent situé près de La Chapelle, où Jeanne d'Arc livra un combat d'avant-garde, le 3 septembre 1429, lorsqu'elle vint, avec le roi de France et son armée, assiéger Paris resté au pouvoir des Anglais. Dans les *Vigiles de Charles VII*, Martial d'Auvergne mentionne ainsi le fait, confirmé d'ailleurs par la *Chronique de la Pucelle*:

Puis le roy vint à Sainct-Denys,
Qui luy rendit obéissance,
Laigny avec le plat pays,
Dépendances et l'adjacence.

Outre, en procédant plus avant,
Son ast, tira à La Chapelle,
Et de là au Moulin à vent,
Où y eut escarmouche belle.

Les Anglais qu'estoient à Paris,
Tous ensemble se retirèrent,
Afin qu'ils ne fussent pris,
Et les murs si fortifièrent.

Cinquante et un ans auparavant, le moulin à vent de La Chapelle avait été témoin d'une manifestation selennelle dont les historiens du temps nous ont conservé de très intéressants détails. L'empereur d'Allemagne, Charles IV, était venu en France et, depuis

Francfort jusqu'à Paris, on lui avait rendu tous les honneurs dus à sa dignité; son fils Vinceslas, roi des Romains, ainsi qu'un grand nombre de princes et de chevaliers l'accompagnaient dans ce voyage, que l'amitié pour le roi de France, Charles V, et l'amour de la paix lui avaient fait entreprendre.

Le 4 janvier 1378, en sortant de Saint-Denis, l'empereur trouva sur son chemin le prévôt de Paris, le chevalier du guet et leurs archers à cheval, qui venaient à sa rencontre. Le prévôt des marchands et les échevins, suivis de deux mille bourgeois choisis et bien montés, vêtus de robes mi-partie blanc et violet, étaient à quelque distance du prévôt de Paris et du chevalier du guet. Ce fut le prévôt des marchands qui, après s'être avancé, porta la parole en disant à l'empereur :

« Très excellent prince, nous, les officiers du roi à Paris, le prévôt des marchands et les bourgeois de sa bonne ville, nous venons faire révérence et nous offrir à faire vos bons plaisirs; car ainsi le veut le roi, notre sire, et le nous a commandé. »

Le roi, accompagné des princes et des évêques en chape, fut au-devant de l'empereur par le faubourg Saint-Denis. Leur rencontre eut lieu entre La Chapelle et le moulin à vent. Après le premier cérémonial, le roi céda la droite à l'empereur, et donna la gauche au roi des Romains; puis ils entrèrent ainsi dans Paris [1].

Mais voici un exemple plus précis de l'attaque et de la défense d'un moulin, et dont justement la scène

1 *Les Grandes Chroniques de France, loco cit.*, t. IV, p. 370.

s'est encore passée à La Chapelle, sur les hauteurs de la Goutte-d'Or. C'était au lendemain de la bataille de Saint-Denis, c'est-à-dire le 11 novembre 1567, en pleine guerre de la Réforme. On sait qu'après bien des prodiges de valeur accomplis de part et d'autre, et également funestes aux deux partis, la victoire était restée incertaine entre les calvinistes et l'armée du roi. Condé et Coligny avaient dû abandonner le champ de bataille aux catholiques; mais ceux-ci, en se retirant sous les murs de Paris, emportaient leur chef expirant, le vieux connétable Anne de Montmorency. Ce qui fit dire au maréchal de La Vieilleville que le roi consultait sur le résultat de cette déplorable affaire : « Sire, ce n'est point Votre Majesté qui a gagné la bataille, et encore moins le prince de Condé, mais bien le roy d'Espagne; car il y est mort d'une part et d'autre tant de valeureux seigneurs, si grand nombre de noblesse, de vaillants capitaines et de braves soldats, tous de la nation française, qu'ils étoient suffisants pour conquester la Flandre et les Pays-Bas, et les réincorporer à vostre couronne de laquelle ils sont autrefois sortis [1]. »

Or, l'armée protestante se tenait si peu pour battue, qu'elle risquait, dès le lendemain, un retour offensif sous la conduite de d'Andelot, frère de l'amiral Coligny. Elle s'avança ainsi jusqu'à l'entrée des faubourgs de Paris, brûlant tout sur son passage, notamment les moulins de La Chapelle. Mais il s'en trouva un qui n'était pas en bois comme la plupart des autres, mais de pierre, et que l'armée royale avait

1. *Mémoires du maréchal de La Vieilleville,* t. IX, p. 377.



fortifié au moyen d'un fossé et d'une palissade.

Le capitaine Guerry, un Parisien, l'occupait avec un petit détachement, résolu de se bien défendre. D'Andelot, irrité de la résistance de ce moulin tandis que tout cédait à ses coups, prit le parti de le forcer et en donna le soin à deux de ses officiers, Valfenière et Beauregard, qui commandaient un gros parti d'infanterie. Mais après plusieurs attaques sans résultat, ils furent si vivement repoussés par Guerry, que d'Andelot dut ordonner la retraite, tout en faisant sonner les trompettes comme s'il eût été victorieux. Bien que cette affaire ne fût en elle-même qu'une bagatelle, elle fit beaucoup d'honneur à Guerry, qui fut élevé au grade de colonel. Le moulin a depuis porté son nom[1].

La bataille de Saint-Denis eut un spectateur que nous ne pouvons oublier, c'est le chambrier du Grand Turc, que la cour promenait depuis les conférences de Bayonne, et qui avait été convié, avec les principaux de Paris, d'aller à Montmartre voir le spectacle du combat : « Ce qui, dit Agrippa d'Aubigné, a été jugé une imprudence de laisser voir à cet ambassadeur un roi, que son maître tient être le plus grand des chrétiens, avoir des sujets qui osent présenter des batailles sous sa moustache. » Quoi qu'il en soit, il paraît qu'à la vue de tant de bataillons et d'escadrons se chargeant et s'enfonçant, avec une si belle ardeur, l'envoyé de Sa Hautesse ne put s'empêcher de s'écrier par deux fois : « Oh ! si le Grand Seigneur avait deux mille hommes de même que ces

1. De Thou, *Histoire universelle,* t. V, p. 377. Londres, 1734.

blancs pour mettre à la tête de chacune de ses armées, l'univers ne lui durerait que deux ans[1] ! »

A coté de ces brillants souvenirs, il y a malheureusement l'histoire moins populaire des sacs de blé tirés des moulins de Montmartre pendant l'affreuse année de disette du règne de Louis XVI, transportés à petites journées jusqu'au Havre, puis rapportés par bateaux à son de trompe comme provenant d'un arrivage d'Amérique, et vendus au poids de l'or. C'est une page à laisser dans l'ombre avec le factum où elle a été publiée, en 1802, pour le compte d'un ancien fournisseur de la République, contre plusieurs personnages accusés de concussion et dont les noms nous importent peu[2]. Voici d'ailleurs une consolante compensation.

En 1814, lors de la première invasion des alliés, les moulins de Montmartre ont été illustrés par des actes de patriotisme et de bravoure si héroïques que l'histoire doit en perpétuer la mémoire.

Malgré les avantages incontestables de sa situation,

1. Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle* (publié par la Société de l'Histoire de France), t. II, p. 249. Paris, 1887, in-8.

2. Sans l'extrême obligeance de M. Jean Alesson, homme de lettres, nous ignorerions cette histoire qui se trouve relatée à la page d'un document imprimé dont il nous a signalé l'existence, et qui est intitulé : *Mémoire à consulter, pour le citoyen Phil. Bern. Adam, ancien fournisseur de la République..., accusateur et demandeur; contre le citoyen Delaroche, un de ses commis..., accusé et défendeur, et contre le citoyen Liège, ci-devant juge de paix, prévenu de forfaiture : en présence du citoyen Gay, magistrat de sûreté du 5e arrondissement du département de la Seine, peut-être encore plus coupable, adressé au premier magistrat de la République française. A Paris, an X (1802), in-4.*

Montmartre n'avait été armé que de neuf pièces de canon, sept au moulin de la Lancette et deux au moulin Neuf, les deux saillants extrêmes d'est et d'ouest de la butte : avec trois pièces de réserve, c'était tout ce qui pouvait tirer utilement de ces hauteurs, le 30 mars 1814.

Le matin, après avoir installé son quartier général au Château-Rouge, le roi Joseph passait en revue les gardes nationaux qui servaient les batteries : « Tenez bon, Messieurs, s'écria-t-il pour les électriser, Napoléon est à La Villette ! » La nouvelle était fausse. C'étaient les Prussiens et non l'empereur qui étaient à La Villette. Les canonniers se firent hacher sur leurs pièces. Parmi eux se trouvaient quatre meuniers du nom de Debray, c'étaient les quatre frères; criblés de coups de baïonnettes, les trois plus jeunes furent laissés pour morts. Le soir même, la capitulation de Paris eut lieu.

L'aîné des Debray servait encore avec son fils les pièces qui étaient braquées devant leur moulin, quand l'ordre de cesser le feu fut apporté. Ce brave avait résolu de venger ses frères; il attendit qu'une colonne ennemie fut à portée, et envoya sur elle deux bordées de mitraille. C'étaient des Russes. Ils se ruèrent sur la batterie; les gardes nationaux soutinrent le choc; mais, accablés par le nombre, ils durent se rendre. Le commandant russe exigea que celui qui avait commandé le feu lui fût livré, ou que des prisonniers allaient être fusillés. Debray sortit des rangs et, au moment où l'officier mettait la main sur lui, il le tua d'un coup de pistolet. Massacré sur-le-champ par l'ennemi en fureur, son cadavre fut coupé en quatre

morceaux et accroché à chacune des ailes du moulin.

La nuit suivante, la veuve de ce héros vint détacher ses restes et les fit porter, dans un sac à farine, au petit cimetière de l'église Saint-Pierre, où sa tombe existe encore Son fils avait été cloué d'un coup de lance à l'arbre du moulin, dans l'intérieur duquel il s'était réfugié. Il survécut, comme par miracle, trente ans à cette horrible blessure, ne pouvant plus absorber que du lait, car il avait eu l'estomac lésé.

C'est de son arrière-petit-fils, M. Auguste Debray, propriétaire foncier actuel du *moulin de la Galette*, que nous tenons le récit de ce drame affreux. Le moulin qui en fut la scène porte encore, comme autant de glorieuses cicatrices, la trace des boulets russes qui l'ont atteint en 1814. Ce vénérable débris de la meunerie montmartroise, autrefois connu sous le nom de *But-à-fin*, est celui-là même, avons-nous dit, qu'aurait visité Etienne Marcel ; il sert aujourd'hui de belvédère aux nombreux clients du *moulin de la Galette*, qui, pour la plupart, ne se doutent guère de ses hauts faits.

Avec des titres aussi honorables, la famille Debray aurait encore, paraît-il, l'avantage de pouvoir compter plus de seize quartiers de noblesse farine; car, toujours au dire de M. Auguste Debray, elle possède des parchemins où ses ancêtres figurent, dès le quatorzième siècle, comme meuniers-fermiers de l'abbaye. Ce n'est que vers 1640 qu'ils seraient devenus propriétaires de leurs moulins.

III. — LES MOULINS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Au dix-huitième siècle, il y avait encore plus de vingt-cinq moulins, tant sur les hauteurs qu'aux abords de Montmartre; à l'aide des plans de cette époque[1], il est aisé, non seulement d'en retrouver la place, mais aussi d'en rétablir la pittoresque nomenclature, dont quelques noms de rue ont longtemps conservé le souvenir.

Ainsi, du côté du couchant, on voyait : le *moulin des Prés*, le *moulin de la Fontaine-Saint-Denis*, le *moulin de la Béquille*, du nom de la pièce de bois avec laquelle on le faisait virer sur sa base, comme avec la barre d'un gouvernail; le *moulin Vieux*, le *moulin Neuf*, le *But-à-fin*, le *Radet*, anciennement le *Chapon*, et le *moulin des Brouillards*. Puis le long d'un chemin successivement appelé rue des Moulins et rue de Norvins, venaient la *Vieille Tour* la *Grande Tour* et la *Petite Tour*, toutes trois ainsi appelées parce qu'elles étaient de pierre et de forme circulaire; puis le *moulin du Palais*, un peu en avant d'une habitation de plaisance, appelée la *folie Sandrin*, qui fut, par la suite, la maison de santé du docteur Blanche. Ce dernier moulin avait emprunté sa pompeuse dénomination du lieu dit auquel il appartenait, et qui passait pour avoir jadis possédé un temple consacré à Mercure; car, dans les anciens

1. Voir le plan de Roussel de 1730, le plan de Deharme de 1763, le plan de Verniquet de 1793, et la carte topographique de la paroisse et l'abbaye royale de Montmartre rapportée à l'époque actuelle (1848 à 1858) de M. Carles.



titres de l'abbaye, cet endroit, appelé tantôt *terres du Mont de Mercure*, tantôt *terres du Temple de Mercure* ou *terres du Temple*, avait pris plus tard le nom de *terres du Palais*, par un effet du zèle pieux et naïf des religieuses, qui pensaient effacer de leur montagne cette dernière trace du paganisme [1], en substituant le mot *palais* au mot *temple*.

Du côté du levant, il y avait encore trois moulins: le *moulin Paradis*, la *Turlure* et le *moulin de la Lancette*; ce dernier, sur le plan de Roussel, était indiqué à quelque distance en arrière du chevet de Saint-Pierre, et figurait en 1763, dans les comptes du monastère, comme étant affermé à la veuve Gareau pour trois cent cinquante livres [2]. Un peu avant la Révolution, il était passé aux mains d'une très riche famille qui posséda plus tard, du côté de la chaussée Clignancourt [3], la jolie propriété du *Château-Rouge*, dont nous parlerons plus loin. Le souvenir de cette famille est resté attaché au nom d'une rue du voisinage, la *rue Feutrier*.

Au delà de Clignancourt, on rencontrait d'abord le *moulin des Couronnes*, l'un de ceux, au nombre de cinq, qui couronnaient le coteau de la *Goutte-d'Or*, alors très vignoble; le chemin qui conduisait à ce moulin a porté le nom de *rue des Couronnes* avant de devenir la rue Polonceau. Puis, en suivant, venaient le *Grand Moulin*, le *Petit Moulin*, et le *moulin Neuf*; tous les trois étaient situés dans la censive des Pères de la Mission de Saint-Lazare,

1. Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 350.
2. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 293.
3. Cheronnet, *loco cit.*, p. 66.

dont l'enclos leur faisait vis-à-vis. Suivant un acte de partage passé, le 17 septembre 1768, entre les trois frères Laforge, un puits est déclaré commun à ces trois moulins [1]. Enfin le *moulin Noir*, le dernier des cinq moulins de la Goutte-d'Or. C'est assurément dans ces parages que se trouvait la fameuse tour de pierre du *moulin Guerry*, dont nous avons raconté précédemment les exploits.

Rappelons aussi que le large chemin, qui longeait le pied du coteau des Cinq-Moulins, est à présent la *rue de la Goutte-d'Or*, après avoir été la *rue des Cinq-Moulins*, nom qu'a aussi porté, pour commencer, une des voies les plus modernes de ce quartier, la rue Stephenson. Quant à la dénomination de *Goutte-d'Or*, elle a son origine dans l'enseigne d'un cabaret qui était situé, au siècle dernier, à l'extrémité du quartier de la Nouvelle-France, au point où aboutissait le chemin des Poissonniers en venant de La Chapelle [2].

Du côté de Paris, vers l'entrée du faubourg Saint-Lazare, on voyait aussi trois moulins : le premier sur le bord de la chaussée, vis-à-vis le petit enclos du séminaire Saint-Charles, maison de convalescence des Pères de la Mission [3], dont l'emplacement est à peu près marqué aujourd'hui par le théâtre des *Bouffes-du-Nord* ; les deux autres, à hauteur du précédent, sur la droite de l'ancien chemin de La Chapelle (actuellement rue Philippe-de-Girard), que dans cette partie, le plan de Verniquet désigne sous

1. Archives nationales, Saint-Lazare, S 6722.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, S 6594, 6595 et 6596.

le nom peu engageant de *chemin des Potences*. L'un de ces deux derniers, par sa dénomination champêtre, semblait faire oublier la nauséabonde proximité d'une voirie, c'était le *moulin des Sureaux*; l'autre, le *moulin des Potences*, rappelait, de sinistre mémoire, une succursale de la *grande justice* de Montfaucon, établie en cet endroit pour le compte de la prévôté du roi en 1416 [1]. Les fossés très profonds qui entouraient ce gibet servirent plus tard de dépotoirs: d'où est résultée l'appellation *rue de la Voirie*, ou bien *des Fossés-Saint-Martin* que reçut, par la suite, un chemin de traverse voisin, absorbé depuis par la rue de la Butte-Chaumont (à présent rue Louis-Blanc).

Le *moulin des Sureaux* et le *moulin des Potences* se trouvaient aussi dans la censive des Pères lazaristes. Ajoutons que le *moulin des Sureaux* dépendait d'une maison importante, située entre le chemin de La Chapelle et celui conduisant aux Vertus, qu'on appelait le *Château-Landon* ou *Maison-Rouge*, et qui appartenait à Jean Robert, curé d'Egry-en-Gâtinais, de 1687 à 1708 [2]. Sur le plan Jouvin de Rochefort de 1672, la partie *intra muros* actuelle du chemin des Vertus est déjà désignée sous le nom de *Château-Landon*, qu'elle a d'ailleurs conservé, tandis que la partie *extra muros* est devenue la *rue d'Aubervilliers*.

Après avoir longé le mur de l'enclos de Saint-

1. Sauval, *loco cit.*, t. II, p. 613.

2. Archives nationales, Saint-Lazare, S 6594, carton 9, art. 8.



Lazare qu'animait aussi le branle d'un moulin, se dressant à quelques pas en arrière des bâtiments conventuels qui servent aujourd'hui de prison pour femmes, on découvrait le ***moulin du Pavé*** et le ***moulin des Champs*** sur le bord d'un chemin de culture baptisé plus tard du nom d'une abbesse de Montmartre, Mme de La Tour d'Auvergne.

Puis, dans la direction du château des Porcherons, on rencontrait les ruines du *moulin de la Tour-des-Dames*, transformé en colombier et marquant, pour ainsi dire, l'extrême limite du domaine abbatial de Montmartre. Ce moulin était fort ancien, car on le voit déjà figurer sur un état des propriétés de l'abbaye dressé le 11 février 1383, où il est mentionné comme étant situé derrière un petit hôtel assis en la censive de Sainte-Opportune, au lieu dit *les Marais-sous-Montmartre*, et rapportant six livres de rente [1]; de plus, il est indiqué dans un registre des ensaisinements de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1494 [2].

C'est assurément de ce moulin qu'il s'agit dans le bail que Catherine Havart, abbesse de Montmartre de 1594 à 1598, passa avec Martin Levignard, meunier, demeurant sur la paroisse Saint-Laurent, sous la condition de bien entretenir ledit moulin, de payer tous les ans à l'abbaye quarante-huit livres, et de faire moudre tous les blés nécessaires à la nourriture des religieuses et de leurs domestiques; dont acte a été dressé par Jean Chappe-

1. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 200.
2. Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, t. II, p. 19. Paris, 1772.

lain et Pierre Leroux, notaires au Châtelet de Paris [1].

Dès le commencement du dix-huitième siècle, le *moulin de la Tour-des-Dames* devait avoir cessé de jouer des ailes, car, en 1717, l'abbesse Mme de Bellefond n'en affermait plus que les bâtiments qui en dépendaient à Pierre Langlois, marchand de chevaux [2]. Enfin, sur l'état des revenus de l'abbaye de 1763, il n'est plus question, en cet endroit, que d'un terrain clos de murs, appelé *la Tour-aux-Dames*, tenu par un certain M. de Saint-Germain, suivant bail emphytéotique du 3 septembre 1743, moyennant cent cinquante livres par an [3]. La tour n'a été détruite qu'en 1822, et dans ses murs épais on a trouvé une petite provision de vin, mis en bouteilles

1. Cheronnet, *loco cit.*, p. 123. — Il ne faut pas confondre le *moulin de la Tour-des-Dames* avec le *moulin des Dames* sur la rivière d'Essonne, au sujet duquel l'abbesse Jeanne de Valengoujard plaida contre la reine Blanche d'Evreux, seconde femme de Philippe VI. Ce moulin et les maisonnettes qui l'avoisinaient étaient marqués au signe de la crosse (armes de l'abbaye). Cependant, le procureur du roi en la châtellenie de Grès, du bailliage de Senlis, au mépris des droits de l'abbaye de Montmartre, fit effacer les armes de cette abbaye et les remplaça par une fleur de lis. Quelque temps après, la châtellenie de Grès ayant été donnée à la reine Blanche, l'abbesse et les religieuses de Montmartre lui présentèrent requête en se plaignant qu'elles étaient troublées dans leur possession. Après enquête faite, il fut décidé, par sentence rendue aux assises de Grès, du 25 juin 1356, que la possession des religieuses était immémoriale et légitime, et que les armes de l'abbaye seraient, conjointement avec la fleur de lis, appliquées sur les maisons, celle-ci placée au-dessous ou à côté, suivant le bon plaisir de l'abbesse. (Cheronnet, *locò cit.*, p. 77 et 78.)

2. Lefeuve, *les Anciennes Maisons de Paris*, t. II, p. 501.

3. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 293.

du temps de Henri IV; trop de vieillesse l'avait décomposé. Un chemin faisait cercle autour du moulin seigneurial, dont on retrouverait la place dans un hôtel primitivement destiné au prince Paul de Wurtemberg, mais achevé pour M. Baillot, pair de France, ayant pour fille Mme de Béhague; il appartenait, en 1861, à M. Lestapis. Son souvenir est encore conservé par le nom d'une rue voisine, la *rue de la Tour-des-Dames*[1].

Pour terminer cette revue des anciens moulins de Montmartre, il ne nous reste plus qu'à remonter le chemin de Clichy pour gagner, près de notre point de départ, le pied du versant occidental de la butte où se trouvait le *moulin de la Poule*, qui faisait partie d'un trio de moulins, connus sous le nom collectif de *moulins des Batignolles.* Ils étaient situés sur un mamelon factice formé par des dépôts successifs de déblais de carrières; le chemin qui le contournait s'appelait le *chemin du Moulin* : aujourd'hui, c'est l'*impasse Hélène*, du nom d'un propriétaire qui fit ouvrir, dans le voisinage, une rue dont il fut également le parrain.

IV. — LES MOULINS-CABARETS ET LES DERNIERS MOULINS

Cependant, il faut bien le dire, les moulins de Montmartre ne doivent pas seulement à leur farine la notoriété dont ils ont joui pour la plupart, par la raison qu'il n'y avait pas de meunier là-haut qui ne fût un tant soit peu cabaretier. Leur situation cham-

1. Lefeuve, *loco cit.*, t. II, p. 501 et 502.

pêtre, les riants points de vue dont ils étaient environnés, en faisaient, en effet, autant d'agréables stations goûtées des promeneurs, qui, de tous temps, ont dû s'y arrêter pour humer le pot en joyeuse et galante société.

D'après l'auteur du *Dictionnaire historique, topographique et militaire des environs de Paris*, publié en 1817, les moulins de Montmartre étaient encore dans toute leur vogue au commencement du dernier siècle. Chacun d'eux était une guinguette, où dimanches et fêtes les gens du pays, les ouvriers plâtriers, et surtout grand nombre de Parisiens venaient se divertir. On y buvait le petit vin en mangeant des crêpes. La meunière était avenante, le meunier complaisant : on gambadait, on se balançait, on montait à âne. La meunière et sa poêle étaient en permanence comme le clairet du meunier, qui, mieux que les violons, mettait vite en branle cœurs, têtes et jambes [1].

Mais il y a beau temps qu'il n'y a plus là-haut de meunière avenante, ni de meunier complaisant ; plus de farine, de poêles et de crêpes; plus d'ânes même au service des écuyers à la Sancho Pança..., si bien que l'Académie de Montmartre est passée à l'état de mythe.

En fait de moulins, la butte n'en compte plus que trois, et quels moulins ! trois spectres immobiles, véritables figurants de la mort, indifférents au souffle du vent qui les animait si gentiment jadis. En revanche, les cabarets leur ont survécu en se

1. B. R..., *Histoire de Paris, de ses barrières et de sa banlieue*, etc., p. 119 et 120. Paris, 1851, in-12.



multipliant; mais le petit bleu qui s'y débite n'est plus cet antique jinglet, dont les vertus diurétiques étaient célébrées par le distique plusieurs fois séculaire que nous avons eu déjà l'occasion de citer, mais dont la grivoiserie n'en permet point de faire une trop fréquente répétition.

Quant aux moulins disparus, il faut se hâter d'interroger les anciens Montmartrois qui furent témoins de leur départ; ces précieux témoins deviennent, hélas ! de plus en plus rares. Ils vous diront que le *moulin de la Lancette*, qui déjà s'affaissait au commencement du dernier siècle, fut abattu en 1827, par suite de l'exploitation souterraine d'une carrière à plâtre qui avait miné sa plate-forme, au risque d'ensevelir avec lui le meunier et sa famille qui l'habitaient encore. Dix ans auparavant, le *moulin Paradis* avait d'ailleurs subi le même sort pour un semblable motif. Sur l'ancien emplacement de la *Lancette*, un cabaretier fit ériger, en 1859, d'après les dessins de l'architecte Hannequier, le restaurant aérien de la *Tour de Solférino*. Décapitée en 1870, parce qu'on supposait qu'elle pouvait servir de point de mire aux canonniers allemands, cette tour fut enfin rasée trois ans plus tard pour faire place à la chapelle provisoire du Sacré-Cœur.

On vous racontera de même que le *moulin de la Turlure*, qui était situé dans les mêmes parages et dont on ignore la fin, était tenu, vers 1800, par l'un des ancêtres de M. Wiggishoff, ancien maire de Montmartre [1].

1. Nous ne connaissons pas autrement ce moulin que par une communication verbale que nous a faite M. Wiggishoff,

On vous dira encore que, de l'autre côté de la butte, le *moulin des Brouillards* s'en est allé, il y a une soixantaine d'années, déployer ses ailes dans la plaine de Montrouge, ne laissant d'autre trace, à une rue voisine, que son pittoresque vocable, troqué depuis par la singulière manie de nos édiles, contre celui de *Girardon*.

On peut encore vous montrer à l'entrée de la rue Girardon, vis-à-vis des moulins Debray, les caves du *moulin de la Grande-Tour*, dit aussi *tour à Rollin*, ainsi que celles de la *Vieille-Tour*, non loin du *moulin du Palais*, dont la substruction circulaire domine encore la rue Lepic, à hauteur de la petite rue de la Mire.

Il n'y a pas longtemps, on voyait aussi la base de celui des trois moulins des Batignolles qui, à l'enseigne du *Moulin-Joli*, eut également sa vogue cabaretière, vers 1848; le monticule factice qui le supportait, récemment dévasté par un incendie, vient d'être nivelé pour faire place à plusieurs maisons de rapport.

Quelques aimables vieillards de La Chapelle se souviennent enfin que, dans leur première jeunesse, ils allaient, par un sentier bordé d'aubépines (aujourd'hui la *rue des Gardes*), manger des œufs et boire du vin du cru au moulin du père Fauvet, le dernier survivant des moulins de la Goutte-d'Or, dont les

et nous n'avons trouvé son nom nulle autre part que dans cette communication. Ce moulin, dont on pourrait actuellement marquer l'emplacement rue Lamarck, au-dessous de la propriété Collard, avait pour meunier au commencement du dix-neuvième siècle, un sieur Duhamel, bisaïeul maternel de M. Wiggishoff.

derniers vestiges viennent d'être emportés par suite des récentes transformations du quartier, ainsi que le puits banal dont nous avons parlé.

Avant de finir, il nous faut revenir sur le compte des trois moulins qui subsistent à Montmartre, nous en rapportant, à défaut de documents plus authentiques, aux obligeantes communications de M. A. Debray, leur propriétaire actuel.

Deux de ces moulins, le *But-à-fin* et le *Radet*, nous sont déjà connus. Le *But-à-fin*, ou plutôt le *Blute-fin*, comme le prétend, en qualité d'ancien meunier, M. Auguste Debray, aurait été construit en 1295, à la place même qu'il occupe encore. Les sceptiques pourront en douter, ou tout au moins le comparer au couteau de Jeannot... Nous sommes bien forcé de les laisser dire... A l'époque où Etienne Marcel vint rendre visite à ce moulin, les ancêtres des Debray, l'exploitaient déjà, avons-nous dit, comme meuniers-fermiers des Dames bénédictines de Montmartre; ils en étaient certainement propriétaires au moment de la Révolution, et l'on sait de quel éclat ils l'ont illustré en 1814.

Quant au *Radet*, celui-là même qu'on appelle le *moulin de la Galette*, ses parchemins sont encore plus anciens, car on le fait remonter à 1268; mais où sont ces parchemins?... De plus il aurait été amené de la butte Saint-Roch à Montmartre, sous le règne de Louis XIII. Plusieurs fois déplacé, il n'occupe son emplacement actuel que depuis 1834.

Le troisième et dernier moulin que la butte possède encore est situé dans le petit jardin réservé de la famille Debray; mais il est beaucoup plus petit

que les deux autres. En revanche, il est aussi nomade que le précédent, car il vient de Montrouge. On pourrait presque le considérer comme un intrus, son arrivée à Montmartre ne datant guère que de 1830. Il ne nous reste plus à dire enfin que quelques mots sur les origines du bal du *moulin de la Galette*.

Au commencement du dernier siècle, les Debray ne débitaient encore que du lait et des petits pains de seigle aux promeneurs qui s'arrêtaient à leur moulin. A la fois meuniers et cultivateurs, ils possédaient une trentaine de vaches, et plusieurs arpents de terre dans les environs et à la barrière de Clichy, où les anciens se rappellent très bien avoir rencontré leurs charrues. Devenu par la suite un cabaret fort achalandé, où la pâtisserie et le petit bleu avaient remplacé le laitage et le pain bis, c'est seulement vers 1833 que le moulin Debray subit la transformation qui en fit désormais un temple voué à Terpsichore.

En ce temps-là, son propriétaire était le *petit père Debray*, ainsi qu'on l'appelait. C'était un amateur passionné de la danse, et il passait pour être le plus léger et le plus gracieux batteur d'entrechats du pays. Le Vestris de Montmartre aimait à réunir à son moulin les jeunes gens de l'endroit pour leur enseigner son art favori et les grâces du maintien qu'on y doit apporter. Il le fit tout d'abord pour le seul amour de l'art, et ce n'est qu'après coup que l'idée lui vint de tirer profit de son académie chorégraphique. Ainsi fut fondé le bal public du *moulin de la Galette*. L'entreprise réussit à merveille. Depuis plus de trente ans, les moulins *Radet* et *But-à-fin*, n'ayant plus besoin de gagner leur vie à moudre

du grain, se reposent sur leurs lauriers et leurs écus sans s'émouvoir, dans leur quiétude prospère, de la voltige des innombrables bonnets qui hantent leurs ailes depuis trois quarts de siècle.

VII

LA MIRE DU NORD

Depuis cent soixante ans et plus, il existe, au sommet occidental de la butte Montmartre, un petit obélisque, connu sous le nom de *Mire du Nord*. Souvenir d'une des entreprises scientifiques les plus importantes des temps modernes, ce vénérable monument semble pourtant ignoré du public parisien. Il est vrai que, perdu dans l'ombre des masures qui l'entourent depuis longtemps, il se dérobe complètement aux regards du passant. Il eût été même pour nous chose peu aisée de le découvrir, si notre aimable et distingué confrère, M. Fernand Bournon, ne nous en avait indiqué le chemin [1].

Quand, après avoir gravi le haut de la rue Lepic, on a atteint la rue Girardon, il faut s'engager, au numéro 1 de celle-ci, dans la rue des Deux-Frères qui sert d'accès au moulin de la Galette ; puis, laissant à droite le « Jardin des Jeux », on gagne le fond de cette rue ; et, un peu avant d'arriver au « Point de vue », on prend, à gauche, un couloir assez étroit, intercepté par une porte fermée à clef, dont il faut solliciter l'ouverture des locataires voisins. Ce couloir aboutit enfin à un petit carré de terrain, enclos

1. Voir, de M. Fernand Bournon, l'article intitulé : *la Pyramide du méridien de Paris à Montmartre,* dans le *Journal des Débats* du 10 septembre 1895, édition rose.

de treillage, au milieu duquel se dresse la *Mire du Nord*.

C'est une bien modeste construction de pierre tendre, haute d'environ 3 mètres. Elle est composée d'une simple pyramide quadrangulaire surmontée d'un fer de lance, et portant sur un socle dont les moulures, rongées par le temps, encadrent, sur sa face méridionale, une table d'inscription. Mais un malencontreux enduit de restauration n'a laissé subsister que la première ligne de ce qu'on y avait tracé :

L'AN MCCXXXVI

L'histoire permet cependant de réparer les morsures de la bise et la maladresse du maçon, et de substituer, à l'original effacé, la copie fidèle du texte qu'elle a conservé.

« L'an MDCCXXXVI, cet obélisque a été élevé par ordre du Roy, pour servir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du nord. Son axe est à 2931 toises 2 pieds de la face méridionale de l'Observatoire. »

Sous le titre *la Méridienne de Paris*, Cassini de Thury a rapporté les circonstances qui ont amené l'érection de ce monument[1]; on en retrouve un exposé succinct dans la *Description de Paris* de Piganiol de la Force[2].

En 1669, c'est-à-dire trois ans après la fondation de l'Académie des sciences, cette docte compagnie

1. *Mémoires de l'Académie des sciences de 1740*. Paris, 1745, pet. in-4.

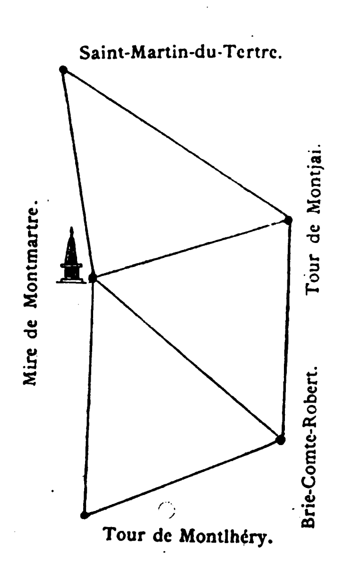
2. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, édition de 1765, t. III, p. 171 à 174.

entreprit, sous les auspices de Colbert, de mesurer en toises et en degrés la longueur du méridien de Paris, depuis l'extrémité nord de la France jusqu'à son extrémité sud. Les opérations géodésiques nécessaires à l'exécution de cette entreprise furent commencées, par l'abbé Jean Picard, entre Paris et Amiens ; puis le célèbre Cassini, mandé par Louis XIV pour diriger l'Observatoire récemment fondé, reçut l'ordre de prolonger la méridienne de Paris jusqu'aux Pyrénées ; tandis que le mathématicien La Hyre devait continuer, jusqu'à Dunkerque, les opérations que Picard n'avait effectuées que jusqu'à Amiens. En 1683, les travaux se trouvaient déjà poussés, d'une part, jusqu'à l'extrémité méridionale du Berry, et, de l'autre, jusqu'à Béthune, lorsque la mort de Colbert les interrompit. Ce n'est qu'en 1700 que Cassini reçut l'ordre de les poursuivre, et il les prolongea par une chaîne de quarante-huit triangles principaux jusqu'au Canigou, une des plus hautes montagnes des Pyrénées.

Mais les opérations de la région septentrionale ne furent reprises qu'en 1723, sous la minorité de Louis XV ; les soins en furent confiés à Cassini fils, Maraldi et La Hyre fils. Ils formèrent, depuis l'Observatoire jusqu'à Dunkerque, vingt-neuf triangles, dont les neuf premiers avaient été déjà déterminés par Picard. Interrompus de nouveau, ces travaux ne furent achevés qu'après la Révolution, lorsque, d'après une loi du 18 germinal an III, les astronomes Méchain et Delambre furent chargés des opérations nécessaires à la détermination de la base du système métrique.

Depuis lors, la triangulation de la méridienne de Paris servit de base première à l'établissement de la carte de France, ainsi qu'à toutes les opérations trigonométriques de l'ancien service de l'Etat-major et du Dépôt de la guerre.

Quant à la *Mire du Nord* de Montmartre, elle fut établie par Cassini fils en 1736, à la place exacte d'une sorte de pilier de bois, qu'on voit indiqué sur le plan de Paris de Roussel, de 1730, sous la désignation de *Poteau de la Méridienne*. Picard l'avait fait planter, le 14 août 1675, au point qu'il avait jugé être dans la direction du vrai nord, par rapport à l'axe de l'Observatoire. Néanmoins, le poteau de Picard déclinait à l'est de cinq à six secondes; mais, comme il avait un pied d'épaisseur, c'est justement cette épaisseur qui causait la différence, car la face occidentale de ce poteau se trouvait exactement dans la méridienne de l'Observatoire[1]. De sorte,



1. Le Monnier, *Histoire céleste, ou Recueil de toutes les observations astronomiques*, p. 141 à 144. Paris, 1741, in-4.

paraît-il, que la *Mire du Nord* présente la même différence par rapport à son axe.

Située ainsi sur le parcours de la grande triangulation de Dunkerque au Canigou, la mire de Cassini rayonne à Montmartre sur quatre points de cette triangulation, qui sont: au sud, la tour de Montlhéry ; au sud-est, le clocher de Brie-Comte-Robert ; à l'est, la tour de Montjai ; au nord, le clocher de Saint-Martin-du-Tertre. Ces quatre points déterminent donc, avec notre mire, trois angles adjacents, dont celle-ci forme le sommet commun.

En 1737, indépendamment de l'inscription que l'Académie des sciences avait fait graver l'année précédente sur la *Mire du Nord*, on en pouvait lire deux autres, écrites au crayon rouge, sur le même obélisque, et composées par deux particuliers en mal de rime, qui les y auraient mises le 19 juillet 1737.

L'une de ces inscriptions, tracée sur la face septentrionale du monument, était le distique suivant:

Chef-d'œuvre de l'économie
A l'honneur de l'Académie.

L'autre, apposée sur la face orientale, était ce non moins malin sixain:

Pour s'immortaliser dans le siècle présent,
On voit voltiger le sçavant
Du Pérou jusqu'en Tartarie.
Voulez-vous juger sainement
Des projets de l'Académie ?
Jetez l'œil sur ce monument.

Ces inscriptions sont rapportées dans une note manuscrite anonyme conservée à la Bibliothèque

nationale (département des Estampes: *Topographie de la France, Seine, Montmartre,* Va 324).

Enfin, la *Mire du Nord* est l'un des quatre-vingt-seize repères géodésiques qu'on avait résolu, à l'origine, d'établir, de distance en distance, de l'extrémité nord de la France aux Pyrénées; mais ce projet ne reçut jamais qu'un commencement d'exécution, si bien que le monument de Cassini devait être bientôt oublié. Si l'on s'en rapporte à l'*Itinéraire de la vallée de Montmorency* de Flamand-Grétry, on voit qu'il y a déjà plus de soixante-dix ans que la *Mire du Nord* se trouve masquée par des constructions [1]. Du reste, l'historien Cheronnet déclare que, de son temps, elle tombait en ruine « par suite de l'incurie de l'Administration », lorsque, en 1840, sa pointe fut couronnée d'un fer de lance, en remplacement du globe qu'on y voyait auparavant [2]. Ce globe avait déjà succédé, sans doute, à la fleur de lis qui ornait ce monument à son origine [3]. A notre tour, nous eûmes aussi l'occasion, il y a quinze ans, de signaler l'état d'abandon et d'oubli dans lequel restait la *Mire du Nord* [4].

La pauvre délaissée fait pourtant partie du domaine de la ville de Paris en vertu d'un décret du 13 juillet 1878, qui a autorisé celle-ci à en faire l'acquisition avec le petit terrain qui l'entoure et lui sert d'accès; et il n'avait pas moins fallu pour cela deux

1. Flamand-Grétry, *loco cit.*, t. I, p. 181.
2. Cheronnet, *loco cit.*, p. 49.
3. Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, t. I, p. 466. 1767.
4. *Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens*, 4e volume (1890), p. 89 à 91.

délibérations du conseil municipal, en date du 3 décembre 1877 et du 28 février suivant.

Mais voilà que, depuis lors, le propriétaire du moulin de la Galette est entré en procès avec la ville de Paris, justement à cause des servitudes qu'a créées cette acquisition : servitudes jugées si onéreuses par ledit propriétaire pour son établissement chorégraphique, qu'il s'est cru en droit de réclamer 50 000 francs d'indemnité. Voilà certes des prétentions bien excessives ; mais que ne saurait exiger un moulin qui prétend remonter au temps des croisades, et dont Terpsichore a fait depuis si longtemps l'un de ses temples favoris ? La *Mire du Nord*, paisible autel de la docte Uranie, aura bien de la peine à se tirer de cette aventure.

VIII

L'OBSERVATOIRE ET LE TÉLÉGRAPHE

La Mire du Nord, d'où le télescope de Cassini avait rayonné de la tour de Montlhéry au clocher de Saint-Martin-du-Tertre, évoque naturellement à notre pensée l'image des splendides points de vue qui environnent la butte de tous côtés. De nulle autre part on ne peut saisir aussi bien l'ensemble de la grande ville, qu'on voit à ses pieds, et dont les hauts monuments, flèches et dômes, se dégagent dans la brume lumineuse, au-dessus d'un océan de toits... Montmartre est le belvédère des Parisiens !

Cette position admirable autour de laquelle le bassin de Paris se développe avec sa circonférence de collines et ses horizons profonds, fut remarquée de tout temps. Dans son roman de *Berte aus grans piés*, le poète ménestrel Adenés, qui vivait au milieu du treizième siècle, nous montre Blanchefleur, reine de Hongrie, étant venue en France pour retrouver sa fille Berthe, l'épouse du roi Pépin ; elle est arrivée à Montmartre, et l'auteur décrit ainsi l'immense panorama qui se déroule sous ses yeux émerveillés :

La dame est à Montmartre : s'esgarda la valée ;
Vit la cit de Paris qui est longue et lée (*lata*),
Mainte tour, mainte sale et mainte cheminée ;
Vit de Montlehéri la grant tour quernelée;

La rivière de Saine vit qui moult est loée (*laudata*),
Et d'une part et d'autre mainte vigne plantée ;
Vit Pontoise et Poissi et Meulant en l'estrée (*strata*),
Marli, Montmorenci et Conflans en la prée,
Damp Martin en Goele, qui moult est bien fermée,
Et maint autre grand vile que je n'ai pas nommée.
Moult li plot li païs et toute la contrée (*placuit*).
« A Diex ! fait-ele, sire, qui fis ciel et rousée,
« Com est Berte ma fille, richement mariée
« Et en très noble lieu venue et arrivée [1] ! »

* * *

Centre panoramique incomparable la butte Montmartre, par la culminance de son sommet, peut être encore regardée comme le lieu le plus favorable aux observations astronomiques de la région. Un instant, Colbert avait songé à y établir l'Observatoire de Paris. Dans une de ses notes, en date du mois d'août 1667, Claude Perrault, l'architecte chargé d'en dresser les plans, raconte pourquoi ce projet ne fut pas mis à exécution.

« On pensa d'abord, dit-il, à placer l'Observatoire sur le tertre de Montmartre, comme le plus proche de Paris, qui fût assez élevé pour bien découvrir tout l'horizon. Mais on trouva que les fumées qui s'élèvent continuellement de Paris, situé au midy de Montmartre, estoient un obstacle perpétuel à toutes sortes d'observations. De sorte qu'il fut conclu de choisir une situation tout opposée à celle-là [2]... »

Aujourd'hui, tout le monde, à Montmartre, con-

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 705.
2. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par Clément, t. V, p. 515. Paris, Imprimerie impériale, 1868, 8 vol. in-4.

nait l'observatoire astronomique et météorologique, situé rue Lepic, n° 100, et dont les journaux publient depuis longtemps les bulletins quotidiens; un savant autrichien, le docteur Gruby, le fonda sous le règne de Napoléon III. Depuis peu d'années M. Gruby est mort; son établissement fonctionne encore, mais il n'est point de notre domaine rétrospectif. Aussi n'en faisons-nous mention que pour rappeler seulement que, plus d'un siècle auparavant, l'astronome français Louis Flécheux avait déjà établi à Montmartre un observatoire particulier. Le souvenir de Flécheux est bien oublié; nous n'en avons guère recueilli que ce qu'en a rappelé P. Villiers dans son *Manuel des voyageurs aux environs de Paris*, publié en 1802. Malgré sa brièveté, le récit est loin d'être dépourvu d'intérêt : c'est une biographie précieuse pour les amis de la science et du vieux Montmartre.

Né à Crécy près Rethel-Mazarin en 1739, et mort à Paris le 4 novembre 1793, l'astronome Flécheux vécut de longues années à Montmartre Son goût pour les mathématiques et l'astronomie s'étant déclaré à l'âge de trente-six ans, il s'y livra avec tant d'ardeur et d'application qu'en deux ans, il y acquit des connaissances profondes.

En 1780, l'Académie des sciences reçut de lui son premier ouvrage intitulé : *Planétaire mobile ou planisphère nouveau*; c'était l'explication d'une machine ingénieuse dont il était l'inventeur, et qui avait pour objet de faciliter l'étude du mouvement des astres et de tracer un itinéraire commode dans l'exploration céleste. Il y avait joint une carte générale de la Terre appliquée à l'astronomie, qui présentait le tableau de

l'Océan en une seule pièce, développant les méridiens dans l'étendue des trois cent soixante degrés.

Quatre années plus tard, il publia son *Loxocosme ou démonstrateur du mouvement annuel tropique et diurne de la Terre autour du Soleil, et causes des phénomènes des saisons, de l'inégalité des jours, du lever et du coucher du Soleil par toute la Terre, du cours de la Lune et des planètes, etc., avec des réflexions sur le système de Copernic.* Il y décrivait une machine en acier qu'il venait de créer et qui, paraît-il, était remarquable par sa simplicité et par sa précision. Elle a servi à faire des démonstrations au Collège de France; la reine d'Angleterre, différents savants du Danemark, d'Allemagne et d'Italie en firent l'acquisition.

Flécheux fut aussi l'inventeur d'un quart de cercle pour prendre la hauteur du soleil dans les appartements, tracer des méridiennes, régler les montres et les pendules. Il avait enfin, avons-nous dit, fait construire sur sa maison de campagne, située au-dessus de Montmartre, un observatoire où il passait des nuits en contemplation. Nous ignorons malheureusement où se trouvait cette maison.

En 1793, pendant cette époque de Terreur, où le fanatisme et l'ignorance jouèrent malheureusement un trop grand rôle, les visites nocturnes que cet astronome rendait à son observatoire le firent soupçonner de sorcellerie; il fut mis comme tel sur la liste des suspects. Il s'enfuit de Montmartre, affolé au point que, dégoûté de la vie, quoique dans l'aisance, il employa trois jours à mettre ordre à ses affaires, puis il se brûla la cervelle.

Cette mort prématurée a privé la science des découvertes précieuses que cet estimable savant était sur le point de publier.

Lorsque nos édiles auront à baptiser une rue de Montmartre, qu'ils songent donc au nom de Flécheux.

* * *

S'il faut en croire ce qu'a dit un historien du quatorzième siècle, Raoul de Presles, en ses *Commentaires* sur sa traduction française de *la Cité de Dieu* de saint Augustin, la butte Montmartre aurait servi aux Gaulois pendant la nuit à mettre un fanal qui répondait à la montagne de Court-Dimanche au-dessus de Pontoise, et celle-ci à Monjavoult-en-Vexin. En cela, les Gaulois n'auraient fait qu'imiter les anciens qui ont connu l'art des signaux au moyen de feux placés sur les hauteurs. Mais, bien que la butte Montmartre, en raison de son altitude, pût mieux que tout autre lieu se prêter à cet usage, l'abbé Lebeuf, qui ne croyait jamais rien sans preuve, a prétendu que Raoul de Presles avait tiré tout cela de son cru[1]. Il nous paraît donc prudent de glisser sur ce fait. Mais la première application officielle de la télégraphie aérienne se rattache trop à la butte Montmartre pour que nous omettions ici de le rappeler.

C'est du dôme du Louvre, comme on sait, que partit notre première ligne de télégraphie aérienne, celle de Paris à Lille[2].

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 440.

2. Gerspach, *Histoire administrative de la télégraphie*

Il importait, en effet, que la tête de notre première ligne télégraphique, qui mettait en relation directe le gouvernement de la République avec ses armées, fût placé au centre de la capitale ; aussi le Comité de salut public décida-t-il que le poste télégraphique de Paris serait établi au-dessus du palais du Louvre. Cette station correspondait avec la suivante qui était sur la butte Montmartre. De Paris à Lille, il y avait en tout seize stations.

L'inventeur, Claude Chappe, que le ministre de la guerre avait investi du titre d'*ingénieur télégraphe*, apercevait de son appartement du quai Voltaire les signaux de l'appareil du Louvre, et pouvait en prendre note. Cela se passait avec une simplicité digne de cette époque,où les services publics s'exécutaient par le concours modeste et désintéressé de citoyens au cœur dévoué.

Ce fut à la fin de prairial 1794 que les Parisiens virent avec surprise se dresser, pour la première fois, sur le dôme du Louvre, le télégraphe de Claude Chappe, peint aux couleurs nationales.

L'établissement du télégraphe de Paris à Lille dura près d'un an. Pour le faciliter, le gouvernement donna l'autorisation d'utiliser les tours, clochers et monuments appartenant à l'Etat et aux communes, et c'est à cet effet que le chevet de l'église Saint-Pierre de Montmartre fut chargé d'une tour qui y subsista jusqu'en 1866.

On sait enfin que la première dépêche officielle

aérienne, p. 37 ; Louis Figuier, *les Merveilles de la Science*, t. II, p. 39. C'est à ces deux ouvrages que nous avons emprunté les éléments du récit que nous donnons ici.

lancée par le télégraphe aérien fut l'annonce d'une victoire.

La ville de Condé venait d'être reprise sur les Autrichiens. Le jour même, c'est-à-dire le 1er septembre 1794, à midi, une dépêche s'élançait de la tour Sainte-Catherine à Lille, et volait, de station en station, plus rapide que le vent, jusqu'au dôme du Louvre. Elle y arrivait au moment où la Convention ouvrait sa séance.

Carnot monta à la tribune, et, tenant à la main un papier, dit de sa voix vibrante : « Citoyens, voici la nouvelle qui nous arrive à l'instant, par le télégraphe que vous avez fait établir de Paris à Lille : *Condé est restitué à la République ; la reddition a eu lieu ce matin à six heures.* »

Un tonnerre d'applaudissements accueille ces paroles. Les députés se lèvent en masse; les tribunes éclatent en bravos prolongés ; un enthousiasme patriotique étreint les cœurs de toute l'assemblée, d'où retentit un long cri en l'honneur de l'invention nouvelle, si brillamment inaugurée pour la gloire et le salut de la patrie.

Dès que le calme fut rétabli, la Convention rendit un décret apprenant à Condé que son nom sera changé en celui de *Nord-Libre*, et déclarant que l'armée du Nord a bien mérité de la patrie. Séance tenante, le décret fut notifié par le télégraphe à Lille et à Condé, et l'assemblée siégeait encore que la réponse à son message lui arriva par la même voie. Ainsi se termina cette mémorable journée du 15 fructidor an II.

Mais il faut bien le dire aussi, ce n'est pas sans

quelques difficultés ni quelques déboires, que Claude Chappe parvint à voir son invention couronnée de succès. Deux années auparavant, dans un mouvement de méfiance qu'excusent ces temps de troubles, le peuple avait mis en pièces les premières machines qu'il avait obtenu de la commune de Paris de placer sur l'un des pavillons de la barrière de l'Étoile ; ses installations dans le parc du député Lepeletier de Saint-Fargeau, à Ménilmontant, ne furent pas plus heureuses. Enfin, grâce à la protection de Lakanal, grâce aux bonnes relations que son frère Ignace Chappe, ancien député à l'Assemblée législative, avait conservées avec les pouvoirs publics, Claude Chappe ne pouvait guère tarder à réussir dans son entreprise.

Mais les dégoûts et les rivalités que lui suscita cette belle invention, les obstacles de tous genres qu'il eut à surmonter pour l'adoption de son appareil, furent la cause d'une sombre mélancolie qui le conduisit au suicide. Quoique l'idée de transmettre la pensée à de grandes distances à l'aide de signaux ne soit pas nouvelle, Chappe conservera la gloire d'avoir rendu possible une invention que la multitude et l'inutilité des méthodes proposées avant lui semblaient devoir mettre au rang de ces découvertes magnifiques en théorie et inexécutables dans la pratique.

Un fait curieux à retenir : Claude Chappe avait songé à l'application de l'électricité dans la transmission des signaux. Dans un rapport présenté à la Convention en l'an II, Lakanal donne une description sommaire des moyens que Chappe projetait d'employer dans ce but.

C'est sur la tour du télégraphe de Montmartre, le 17 août 1822, à dix heures du soir que fut faite d'une façon officielle l'expérience de la *télégraphie de nuit*, récente invention de M. de Haouen. Cette expérience, paraît-il, échoua complètement. D'autres tentatives de ce genre furent répétées quelques années plus tard au même point, mais toutes aussi infructueuses. Le système de Chappe ne devait être renversé que par cette électricité qu'il avait tenue un instant entre les mains.

Vingt-deux ans avant sa disparition complète, la tour du télégraphe subit un désastre. Le 26 décembre 1844, à la chute du jour, le feu se manifesta dans ce poste télégraphique. L'incendie détruisit tout. La difficulté de faire arriver assez promptement et assez abondamment l'eau qui aurait atténué, sinon arrêté le progrès des flammes, a été la cause de cette catastrophe [1].

On remarque encore, au numéro 15 de la place du Tertre, une vieille maison de quatre étages, surmontée d'une terrasse, au lieu d'un comble, sur laquelle on avait établi, au commencement du dix-neuvième siècle, un télégraphe à l'usage du commerce, allant de Paris à Rouen. L'entreprise ne réussit pas, mais on en voyait encore l'appareil aérien, il y a environ soixante-dix ans [2].

Aujourd'hui, le télégraphe aérien n'est plus qu'un souvenir qui n'a guère de place que dans quelques poétiques évocations du passé ; et, lorsque je revois

1. Cheronnet, *Notes manuscrites* ; communication de son petit-fils, M. Paul Cheronnet.

2. L. P. Flamand-Grétry, *loco cit.*, t. I, p. 226.

dans mon imagination la vieille tour disparue du chevet de l'église Saint-Pierre, il me revient encore à la mémoire ces quatre premiers vers d'un couplet de Nadaud :

> **Que fais-tu mon vieux télégraphe,**
> **Au sommet de ton vieux clocher,**
> **Sérieux comme une épitaphe,**
> **Immobile comme un rocher ?**

IX

LE TOMBEAU DE LA REINE ADÉLAÏDE

LES SÉPULTURES

CONVENTUELLES ET PAROISSIALES

I. — *Le tombeau de la reine Adélaïde de Savoie.*

Jusqu'en 1901, on pouvait encore constater que les degrés du maître-autel de la vieille église Saint-Pierre de Montmartre, où depuis un siècle on avait dit la messe, étaient formés de fragments de pierres tombales ayant jadis recouvert la sépulture de quelques abbesses du lieu. On y remarquait notamment les noms d'Antoinette Auger et de Catherine de La Rochefoucauld-Cousages ; l'une avait gouverné le monastère au seizième siècle, et l'autre au dix-huitième. On savait aussi que parmi ces aristocratiques dalles, se trouvait la modeste et bourgeoise épitaphe de la femme du miniaturiste Weiler, peintre de S. M. le roi Louis XVI ; mais on ignorait, ou bien on avait oublié qu'une reine de France avait dormi ou dormait là, peut-être encore, son dernier sommeil. M. Sauvageot, l'éminent architecte chargé de la restauration de l'édifice, nous a rappelé ce fait par la découverte qu'il fit, au cours de ses travaux, de l'effigie funéraire d'Adélaïde de Savoie. Voici du reste le rapport rédigé par M. Sauvageot relativement à cette intéressante trouvaille :

L'architecte soussigné, chargé de la direction des travaux de restauration du chœur de l'église Saint-Pierre, à Montmartre, croit devoir signaler spécialement une découverte faite récemment au cours de l'exécution des ouvrages, qui lui semble présenter un grand intérêt au point de vue archéologique, et aussi au point de vue historique, si les présomptions indiquées ci-dessous étaient acceptées.

Cette découverte consiste dans la mise à jour d'une dalle tumulaire en pierre de liais, portant une effigie gravée, dont le dessin indique évidemment le caractère du milieu du douzième siècle.

La dalle, ayant une épaisseur de 15 centimètres, est de forme trapézoïdale, moulurée sur son épaisseur. Cette mouluration de la tranche indique que ce n'était pas une pierre tombale arasant le dallage, mais bien que cette dalle faisait partie d'un tombeau en saillie sur le sol.

L'effigie du personnage est gravée dans la pierre en laissant des réserves pour former, en clair, les linéaments du vêtement. Tous les creux, au fond hachuré, étaient remplis avec des matières colorées dont il reste encore quelques fragments. Des trous, régulièrement percés en divers endroits, indiquent que des plaques en relief y étaient scellées au droit de la tête et des mains, ainsi que dans la bordure entourant la dalle.

C'est là un exemple extrêmement rare de monument funéraire du douzième siècle et ayant beaucoup d'analogie avec la célèbre tombe de Frédégonde, provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, déposée aujourd'hui à Saint-Denis.

La pierre tumulaire trouvée à Montmartre est malheureusement incomplète : la base manque à partir des genoux ; de plus, une partie de sa largeur est mutilée. Il n'y avait d'ailleurs pas d'inscription. Mais, en dehors de

la richesse et de la nature toute particulière de cette tombe, un indice caractéristique fixe au moins la qualité du personnage représenté avec une couronne royale sur la tête. D'autre part, le costume est plutôt féminin. Il semble donc que le tombeau en question est celui d'une reine.

C'est alors qu'il convient de se rappeler que l'abbaye de Montmartre fut fondée par Louis VI, roi de France, et sa femme, la reine Adélaïde. Cela résulte nettement de la charte de 1134, confirmant les biens de l'abbaye de Montmartre, où il est dit dans le préambule cité dans le rapport de M. Georges Villain, conseiller municipal :

« Nous avons voulu qu'il soit noté pour tous les fidèles, tant présents que futurs, que pour le salut de notre âme et de nos prédécesseurs, et sur la prière et le conseil de notre très chère épouse la reine Adélaïde, nous avons, avec l'aide de Dieu, construit une église et une abbaye sur le mont qui est appelé : Mont des Martyrs. »

Après la mort de Louis VI, la reine Adélaïde s'est remariée avec le connétable Mathieu de Montmorency. On sait qu'elle mourut en 1154 dans l'abbaye de Montmartre où elle s'était retirée l'année précédente.

Dans son *Dictionnaire d'architecture*, au mot « Tombeau [1] », Viollet-le-Duc rappelle que les fondateurs d'abbaye se réservaient d'être enterrés dans l'église érigée avec leurs dons. Il semble alors assez naturel de penser que la reine Adélaïde, après s'être retirée et être morte dans l'abbaye dont elle était la fondatrice, y fut inhumée et qu'un tombeau y recouvrait sa sépulture.

Ces divers rapprochements de dates et de circonstances me paraissent indiquer suffisamment que la pierre tumulaire récemment trouvée à Montmartre, dans l'église

1. Vol. IX, p. 51.

Saint-Pierre, appartenait au tombeau de la reine Adélaïde.

Je livre ces conjectures aux érudits membres de la commission du Vieux Paris, qui, je pense, désireront voir la pierre en question, actuellement déposée à l'agence des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre.

J'oubliais de dire que la dalle funéraire du douzième siècle a été trouvée en démontant l'emmarchement du maître-autel, dressé contre la cloison en charpente qui séparait la nef du chœur. Cet emmarchement, établi probablement en 1803, lors du rétablissement du culte à l'église Saint-Pierre, était presque entièrement formé de pierres tombales de diverses époques, dont faisait partie la pierre provenant, selon toute vraisemblance, du tombeau de la reine Adélaïde. L'effigie gravée était retournée en dessous.

Signé : L. SAUVAGEOT.

Paris, le 3 juin 1901.

Qu'on nous permette, à présent, de joindre au rapport de M. Sauvageot quelques développements documentaires, qui ne peuvent qu'en mieux faire valoir les exactes et savantes conjectures. A notre connaissance, aucune autre reine qu'Adélaïde de Savoie n'a été inhumée à l'abbaye de Montmartre ; et pour nous il est, en effet, hors de doute que l'intéressant débris lapidaire, à effigie royale, découvert par M. Sauvageot, ne peut provenir de nulle autre part que de l'ancienne sépulture de cette princesse.

Les historiens les plus autorisés sont d'accord, on le sait, pour rapporter que la reine Alix ou Adélaïde[1] de Savoie, veuve de Louis VI le Gros et

1. *Alis* en latin; *Adelaïs* selon les anciens titres. (Du Breul, *le Théâtre des Antiquitez de Paris,* édition de 1612, p. 1153.)

femme en secondes noces du connétable Mathieu Ier de Montmorency[1], sentant sa fin approcher et voulant pieusement terminer sa vie, s'était retirée, avec la permission de son époux, à l'abbaye de Montmartre, qu'elle avait fondée. Moins d'un an après sa retraite, en 1154, elle mourut et fut inhumée devant le grand autel de ce monastère, suivant le désir qu'elle en avait expressément témoigné; désir fort naturel, du reste, car il s'accordait, comme le rappelle très à propos M. Sauvageot, avec la dévote coutume qu'avaient jadis les fondateurs de couvents, de se réserver la faveur très recherchée d'être enterrés dans le sanctuaire qu'ils avaient érigé avec leurs dons. L'année suivante, le roi Louis VII, de retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, vint visiter le tombeau de la reine Adélaïde, sa mère, et confirma les dernières donations qu'elle avait faites à l'abbaye de Montmartre[2].

1. Adélaïde de Savoie, fille de Humbert II, comte de Maurienne, épousa, en 1114, Louis VI le Gros, roi de France. Après la mort de ce prince, elle contracta un second mariage avec le connétable Mathieu de Montmorency. dont elle eut une fille qui épousa Gaucher de Châtillon. Yves de Chartres la dépeint comme une princesse de mœurs pures et remplie de zèle pour la religion. Elle n'est connue dans les annales que par ses pieuses fondations et sa fécondité; elle eut, de Louis VI, six fils et une fille; quant à Mathieu de Montmorency, le premier du nom, on sait qu'il mourut en 1160. Il avait été fait connétable en 1138 et avait épousé, en premières noces, Aline, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre. Etant devenu veuf, après la mort de Louis VI, il épousa Adélaïde de Savoie, dont il vient d'être parlé.

2. Malingre, *Antiquités de la ville de Paris*, liv. IV, p. 46; l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 447 et 448; *Gallia christiana*, t. VII, col. 614.

Mais, si vénérée que fût assurément la sépulture de cette royale fondatrice, elle ne devait point échapper à la fatale instabilité des choses humaines; le tombeau de la reine Adélaïde fut changé plusieurs fois de place. Le premier déplacement que nous connaissions date du seizième siècle; il nous est signalé par Gilles Corrozet dans les termes suivants : « Alix, femme du roy Loys le Gros, fonda le monastère des religieuses de Montmartre, où elle gist sous un tombeau de pierre, sur lequel est son effigie engravée, qui apparoit bien antique, et de nostre temps a esté transporté ledit monument à costé du grand autel vers septentrion [1]. »

En 1643, Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, fit déplacer de nouveau ce tombeau et le fit transporter dans le chœur des religieuses [2]; on y lisait alors cette épitaphe qu'a relevée le R. P. Léon :

Icy fut enterrée la bonne Reine Alix, épouze du Roy Louys le Gros, fondatrice de ce monastère, où elle prit l'habit de Saint-Benoît, vécut et mourut en odeur de bénédiction [3].

Vers le même temps que le R. P. Léon, Sauval, qui avait aussi remarqué cette sépulture, en a ainsi parlé dans son *Histoire des antiquités de Paris* : « Le seul monument qui subsiste du premier siècle de ce monastère, c'est la tombe de la reine Adélaïde, qui est maintenant dans le chœur des religieuses, après avoir souvent changé de place, et qui ne mérite pas

1. Gilles Corrozet, *les Antiquitez de Paris*, fol. 56 r°. 1561.
2. Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, p. 160.
3. R. P. Léon, carme, *la France convertie*, 1661. p. 51.

que j'en dise autre chose, sinon que, suivant l'usage de ces temps-là, il n'y avait que quatre fleurons à sa couronne[1]. » Or cette particularité, signalée par Sauval, s'accorde exactement avec ce qu'on voit sur le fragment lapidaire recueilli par M. Sauvageot ; l'effigie royale, qui y est gravée, comporte bien la couronne à quatre fleurons, bien qu'à première vue on n'en distingue que trois, la quatrième se trouvant dissimulée en arrière du fleuron central de face.

Quelques années plus tard, l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine, plus connue sous le nom de Mme de Guise, qui avait succédé à Marie de Beauvilliers, désirant faire mieux revivre, parmi les religieuses de son abbaye, la mémoire de sa fondatrice, fit renouveler ce tombeau, sur lequel on grava une épitaphe moderne[2], composée d'une inscription en prose française, suivie de douze vers écrits dans la même langue, et dont voici la reproduction textuelle :

ICI EST LE TOMBEAV DE TRÈS ILLVSTRE ET TRÈS PIEVSE
PRINCESSE MADAME ALIX DE SAVOYE,
REINE DE FRANCE, FEMME DV ROY LOVIS VI DV NOM,
SVRNOMMÉ LE GROS, MÈRE DV ROY
LOVIS VII DIT LE JEUNE, ET FILLE DE HVMBERT II,
COMTE DE SAVOYE ET DE GISLE
DE BOVRGOGNE, SŒVR DV PAPE CALIXTE II.

Cy gyst Madame Alix, qui de la France fut Reine,
Femme du Roy Louis sixième dit le Gros.
Son âme vit au ciel, et son corps en repos
Attend dans ce tombeau la gloire souveraine.

1. Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 356.
2. Félibien et Lobineau, *loco cit.*, p. 160.

Sa beauté, ses vertus la rendirent aimable
Au prince son époux, comme à tous ses sujets;
Mais Montmartre fut l'un de ses plus doux objets,
Pour y vivre, et trouver une mort délectable;
Un exemple si grand, ô passant, te convie,
D'imiter le mépris qu'elle fit des grandeurs;
Comme elle, sèvre-toi des plaisirs de la vie,
Si tu veux des Élus posséder les splendeurs [1].

Depuis lors, qu'est devenu le tombeau de la reine Adélaïde? Michel de Trétaigne a affirmé, dans son *Montmartre et Clignancourt*, que, lorsque les religieuses quittèrent l'ancien monastère, c'est-à-dire vers 1681, pour venir habiter les bâtiments réguliers récemment élevés, grâce à la générosité de Louis XIV, auprès du prieuré des Martyrs, cette sépulture fut transportée dans l'église du nouveau couvent, où on la voyait encore, en 1789, avec ses inscriptions [2]. Après Michel de Trétaigne, M. Edouard de Barthélemy a reproduit la même assertion [3]. Or, le premier s'en réfère à un dire de l'abbé Lebeuf, ainsi conçu : « La tombe (d'Adélaïde) et ses inscriptions ont depuis été transportées avec l'abbaye au prieuré situé au milieu de la côte [4] »; et le texte du docte abbé renvoie à celui de Piganiol de La Force. Mais celui-ci, pas plus que d'autres après lui, n'a parlé de ce prétendu transfert. L'abbé Lebeuf se serait-il trompé à cet égard?

Cela nous semble évident. En effet, lorsque, sur la

1. Piganiol de La Force, *loco cit.*, t. III, p. 169 et 170.
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 47 et 48.
3. Edouard de Barthélemy, *loco cit.*, p. 6.
4. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 448.

requête de Mme de Guise, M. de Harlay, archevêque de Paris, autorisa les bénédictines du vieux monastère d'en haut à venir habiter le prieuré des Martyrs, il dit formellement dans l'ordonnance, datée du 12 août 1681, qu'il adressa à cet effet à l'abbé Chéron, le vice-gérant de sa cour ecclésiastique : « ... En conséquence, avons permis et permettons de transporter les reliques, chaises (*sic*) et ornements du chœur et des autels de la dite église du haut de la montagne en celle des Martyrs, disposer de la dite église pour l'augmentation de celle de la paroisse *sans néanmoins toucher aux tombeaux qui sont en icelle*[1]... » D'où il s'ensuit que le tombeau de la reine Adélaïde a dû, comme les autres sépultures du monastère, rester en la vieille église Saint-Pierre, où l'on continua, jusqu'à la Révolution, à enterrer, à part de rares exceptions, les abbesses et religieuses de Montmartre. Nous verrons plus loin que quelques vestiges de ces sépultures ont été déjà retrouvés au cours des travaux de restauration entrepris par M. Sauvageot.

II. — *Sépultures conventuelles de Montmartre.*

Mais, pour mieux faire sentir l'importance et l'intérêt que ces découvertes sont susceptibles de présenter, je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler ce qu'on a retenu, jusqu'à présent, des sépultures conventuelles de Saint-Pierre de Montmartre.

Suivant les usages monastiques d'autrefois, il est probable que le cimetière des religieuses devait, à

1. Edouard de Barthélemy, *loco cit.*, p. 273.

l'origine, être situé dans le jardin de l'ancien cloître, c'est-à-dire au sud de l'église, tandis que le cimetière de la paroisse se trouvait au nord de celle-ci, à l'emplacement même de celui qui subsiste aujourd'hui sous le nom de cimetière *du Calvaire*. Cependant l'abbé Lebeuf rapporte que le fond de l'église Saint-Pierre servit aussi à l'inhumation des religieuses [1]; il y avait en effet là, sous l'abside même, un caveau à cet usage [2], que M. Sauvageot a mis récemment à jour. Suivant le même auteur, on voyait aussi, vers le transept, des tombes de religieuses dans le bas côté méridional de cette église [3]. En 1838, lors de la réédification de ce bas côté par M. Nayssant, architecte, on trouva, en remaniant les fondations, une grande quantité d'ossements de femme, et surtout un corps presque intact dont la tête avait conservé sa chevelure tout entière. Cette découverte prouve le dire de l'abbé Lebeuf [4].

Mais l'espace réservé ainsi aux sépultures des religieuses n'offrait qu'une surface très limitée, si bien qu'on en dut enlever les ossements desséchés pour faire place aux nouvelles inhumations. Suivant une pratique, rapportée d'Orient et mise en usage dans plusieurs cloîtres de nos contrées, ces ossements furent entassés dans les combles de l'église

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 453.

2. *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris*, t. IV, p. 148.

3. L'abbé Lebeuf, *Id.*, p. 454.

4. F. de Guilhermy, *Extrait d'un Mémoire sur les antiquités de Montmartre* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1843), p. 193 et 194.

Saint-Pierre; Albert Lenoir a déclaré y avoir retrouvé, il y a environ soixante ou soixante-cinq ans, la trace de ces ossuaires, ou plutôt de ces charniers, sous la couverture des bas côtés [1].

Quoi qu'il en soit, il devait y avoir bien longtemps que l'ancien cloître ne suffisait plus aux inhumations conventuelles, car, à l'époque de la Révolution, le cimetière qui y était affecté se trouvait situé dans un des anciens terrains de culture de l'enclos de l'abbaye. En effet, quelques mois après la déclaration du domaine abbatial comme propriété de la Nation, les religieuses de Montmartre adressaient un mémoire aux commissaires des biens nationaux, les priant de faire maintenir le monastère dans la jouissance du terrain constituant son enclos, que la municipalité de Paris se proposait de vendre : ledit enclos contenant une citerne indispensable à leur existence, et renfermant également leur cimetière. En réponse à ce mémoire, une décision du Bureau de liquidation ordonna de surseoir à la vente de ce terrain, qui eût privé les religieuses de leur citerne et les eût obligées à établir leur cimetière dans leur potager. La lettre d'envoi de cette décision au directeur du district porte la date du 30 septembre 1790 [2].

Quant aux sépultures des abbesses, il paraît constant, sauf quelques exceptions, qu'elles eurent toujours les honneurs du chœur de l'église, sous le dallage duquel on les déposait. C'est précisément ce lieu qu'on appelait le *chœur des Dames*, parce que,

1. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, p. 68 et 440.
2. A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 442.

pendant les offices, il était exclusivement réservé aux religieuses, tandis que la nef était affectée aux habitants de la paroisse.

Suivant le *Gallia christiana* et le *Monasticon benedictinum* de Saint-Germain-des-Prés, plusieurs abbesses furent enterrées devant le maître-autel, notamment : Mathilde de Frenoy, morte en 1280, au mois de janvier; Alips de Don, morte en 1284, le premier jour de carême; Ade de Minci, morte le jour de Saint-Côme, 1317[1]. L'abbesse Jeanne Lelièvre, qui ne dut qu'à l'épitaphe de sa tombe de nous être connue, avait été inhumée dans la même tombe que l'abbesse Marie Cathin, qui l'y avait précédée ; seulement l'épitaphe, datée de 1541, qui est commune, omet de dire à laquelle des deux cette date se rapporte; on ignore aussi quel fut l'emplacement de cette tombe[2]. L'inhumation qui suivit les deux précédentes eut lieu dans le milieu du chœur des Dames : c'est celle de l'abbesse Marguerite Havard, de la famille de Senantes, qui mourut le 18 juillet 1552, déjà remplacée, depuis quatre ans, dans ses fonctions abbatiales[3] par Catherine de Clermont, laquelle fut aussi inhumée dans le chœur des Dames ; nous parlerons ci-après de la tombe de celle-ci.

Avant d'être inhumées dans le chœur des Dames, le sanctuaire ainsi réservé à leur sépulture, les abbesses étaient, dès leur mise en cercueil, descendues dans la crypte dédiée à saint Denis, qui dépendait de la chapelle des Martyrs, et où elles restaient

1. Edouard de Barthélemy, *loco cit.*, p. 31, 36 et 37.
2. *Ibid.*, p. 40.
3. *Ibid.*, p. 32.

exposées en attendant le jour des funérailles [1]. Il est bon toutefois de remarquer que, contrairement à la règle, l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine (Mme de Guise), morte le 4 décembre 1682, fut inhumée le lendemain dans la cour du prieuré, dont elle avait entrepris la construction l'année précédente [2]; après elle, l'abbesse de Rochechouart de Montpipeau, morte le 22 octobre 1727, fut enterrée dans la crypte Saint-Denis [3], au lieu de l'être aussi dans le chœur des Dames.

Le 14 août 1791, les religieuses de Montmartre furent expulsées de leur couvent. Trois ans après, le monastère et toutes ses dépendances ayant été vendus par lots à des particuliers, on abattit les bâtiments claustraux et la chapelle des Martyrs, et, dans la vieille église Saint-Pierre, on détruisit entièrement les tombes des abbesses et celles des religieuses. Le chœur des Dames fut dévasté, puis utilisé pour le service d'un télégraphe, et, dans les tombes ouvertes, on s'empara du plomb des cercueils pour l'utiliser à la fonte des balles [4]. C'est vers ce temps-là que dut aussi disparaître le fameux tombeau de la reine Adélaïde de Savoie, comme disparut également, et sans laisser la moindre trace, la célèbre chapelle du prieuré des Martyrs [5], qui eut aussi des sépultures de distinction.

1. Cheronnet, *loco cit.*, p. 190.
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 136.
3. *Ibid.*, p. 151.
4. E. de Labédollière, *loco cit.*, p. 283, col. 2.
5. Sur l'emplacement à peu près exact de cet ancien sanctuaire disparu, on a construit de nos jours la chapelle qu'on voit actuellement rue Antoinette, entre la rue des Martyrs et la rue des Trois-Frères.

C'est dans cette chapelle que, le 1er mai 1574, La Mole et Coconas, décapités la veille en place de Grève, furent inhumés mystérieusement par les soins de leurs amantes éplorées, Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers.

On sait que la cause de la condamnation à mort de ces deux gentilshommes fut d'avoir activement trempé dans le complot ourdi à la cour dans le but d'évincer du trône de France le duc d'Anjou, roi de Pologne, le futur Henri III, après la mort de Charles IX, et de le remplacer par son frère François, duc d'Alençon. Plusieurs chroniqueurs du temps ont aussi raconté que Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers, non seulement pourvurent elles-mêmes aux soins des funérailles de La Mole et de Coconas, mais qu'elles firent embaumer leurs têtes pour les conserver toujours [1].

La faiblesse que montra La Mole pendant le procès de cette malheureuse affaire et jusqu'à ses derniers moments, provoqua le badinage satirique des adversaires de son parti. On lui fit deux épitaphes, qui bien certainement ne furent point gravées sur sa tombe, mais que nous croyons devoir rappeler. La première, qui est en français, est restée anonyme :

Les plus heureux portoient envie
Aux félicités de ma vie;
Mais maintenant que je suis mort,
Oh! que fortune est variable!

1. L'Estoile, *Journal du règne de Henri III* (juin 1574). — Voir les *Mémoires du duc de Nevers*, par Gomberville, t. I, p. 75; — Brantôme, *les Dames galantes*, discours Ier; — Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 353.

Il n'y a nul si misérable
Qui voulût envier mon sort[1].

L'autre épitaphe est en latin; le très docte Estienne Pasquier a avoué, dans une de ses lettres, l'avoir composée; c'est une équivoque à répétition, un peu longue, sur le nom de La Mole, pour faire allusion à la mollesse de son caractère efféminé :

Vos ego Veneres, Cupidinesque,
Vos ego Charites venustiores
Et quidquid tegit ampla Regis aula,
Melliti, lepidi atque mollicelli,
Vos imploro ego, flete mollicellum;
Perriit mollicellus Molœus ille,
Qui vos toto animo peribat olim,
Quem vos toto animo magis periistis,
Periit molliculus Molœus ille,
Qui si mollitiem suam secutus
Nullam malitiam novam parasset,
Noc nihil gratius elegant iusque.
Verum dum male miles excitatus
Classicum Patriæ sonat mollestus,
Anceps mobilis, anne mollis esset,
Moliturque suis miser ruinam,
Mollis mole sua miser perivit.
Vos tamen Veneres, Cupidinesque,
Vos tamen Charites venustiores,
Et quidquid tegit ampla Regis aula,
Melliti, lepidi, at que mollicelli,
Mollitum, lepidum, atque mollicellum
Flete molliter, ut misellus hic qui
Vobis vivere molliter solebat,
Mortuus si bi molliter quiscat[2].

L'attitude plus courageuse de Coconas imposa

1. *Mémoires* de Castelnau, avec les *additions* de Le Laboureur, t. II, p. 417 et 418. Bruxelles, 1731, 3 vol. in-fo.
2. *Œuvres d'Estienne Pasquier,* t. II, p. 559. Amsterdam, 1723, 2 vol. in-fo.

cependant plus de respect aux rieurs, et, sur sa tombe préservée des sarcasmes, on eût pu graver l'amère réponse qu'il fit à ses juges : *Les petits sont pris et les grands demeurent qui ont fait la faute.*

Dans la chapelle des Martyrs, on voyait aussi la tombe d'un ancien ministre de Henri IV, Pierre Forget, et de son épouse Anne de Beauvilliers. Pierre Forget, seigneur de Frêne, avait épousé Anne de Beauvilliers, fille aînée de Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, et sœur de l'abbesse Marie de Beauvilliers. Grâce à leur influence toute-puissante, aussi bien qu'à leurs libéralités, M. et Mme de Frêne peuvent être regardés comme les fondateurs du prieuré des Martyrs. M. de Frêne mourut en 1610, et sa femme en 1636; suivant leur prière, ils furent l'un et l'autre enterrés dans le prieuré. On lisait sur leur tombes les épitaphes suivantes :

SISTE SPECTATOR

ET pium in hoc Tumulo agnosce fœdus gemini cordis. Vnum est nobilissime Viri Petri FORGET D. DE FRENE, Regi et Regno a Secretis; qui dum vixit, pietate sua DEO Maximo, fidelitate Henrico Magno, fortitudine universo Regno servivit, et DEO vivere cœpit, an. sal. M. DC. X. ætatis suæ LXVI.

ALTERVM Illustrissimæ Dominæ Annæ DE BEAUVILLIERS conjugis suæ pari virtute et nobilitate insignis; quæ vivendo pietatem sic coluit ut DEO grata, omnibus chara, pauperibus benefica, et in sanctas Moniales quas in hoc loco pro suo in sanctum Dionysium et Martyres cultu, amplissima fundatione dotavit liberalis, cum vivere desiit, mercedem recepit, anno Domini M. DC. XXXVI, ætatis suæ LXX. Amhorum corda

sub uno jacent lapide, ut quos amor eonjugalis sociavit, fatum non separet, et utrumque DEO Viotor commendet[1].

Le 10 décembre 1643, Antoine Boësset, sieur de Villedieu, « le génie de la musique douce, dit Sauval, et si estimé de Louis XIII, qu'il le fit intendant de sa chambre et de celle de la Reine, a été aussi enterré dans la chapelle des martyrs au grand regret des religieuses, à qui il avoit appris à chanter, et qui arrosèrent son tombeau de leurs larmes[2] ». Boësset jouit d'une grande réputation en France, à cause de ses *airs de cour* et de ses ballets. Né vers 1585, il mourut le 9 décembre 1643. D'après le registre mortuaire de Saint-Eustache, il eut un convoi de cinquante prêtres. A l'époque de sa mort, Boësset habitait rue Vivien (Vivienne)[3].

Parmi les sépultures conventuelles de Montmartre, on peut encore mentionner celle de Jacques Bertot de Caen, confesseur du couvent, qui y fit, en 1662, pour Mme de Guise, abbesse, et pour mademoiselle sa sœur, un livre *Des retraites*. « Cet ecclésiastique, dit l'abbé Lebeuf, décéda à Montmartre le 27 avril... (?), et y fut inhumé[4] », probablement dans la chapelle des Martyrs. Ce personnage est indiqué par Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, comme

1. R. P. Léon, *loco cit.*, p. 63 et 64. — Voir *les Devoirs funèbres rendus à la mémoire de défuncte Madame de Fresne en l'Eglise de Montmartre par un Religieux du grand Couvent des Pères Cordeliers de Paris*. Paris, Piot, 1637, petit in-4 de 56 pages.
2. Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 353.
3. A. Jal, *Ditionnaire critique de biographie et d'histoire.*
4. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, loco cit.*, t. I, p. 454.

ayant tenu à Montmartre des conférences, où plus d'une grande dame de ce temps fut instruite dans sa jeunesse et préparée aux doctrines quiétistes de Mme Guyon et de Fénelon [1].

Afin de servir, au besoin, à l'identification d'autres pierres tombales qui pourraient être rencontrées dans de nouvelles fouilles nécessitées par l'achèvement des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Montmartre, nous pensons qu'il est à la fois intéressant et utile de mentionner encore quelques sépultures conventuelles disparues, dont les historiens et les archéologues nous ont conservé les épitaphes. Ce sont entre autres les suivantes :

1° *Tombe de Marguerite de Minci.* — Marguerite de Minci, qui fut trois fois veuve, reçut l'habit de religieuse en mourant [2]. Elle était sœur d'Ade de de Minci, qui fut abbesse de Montmartre depuis l'an 1300 jusqu'à sa mort, arrivée en 1317. La tombe Marguerite de Minci a été mentionnée et dessinée par Albert Lenoir dans sa *Statistique monumentale de Paris.* Sur la bordure qui encadre l'effigie gravée de cette personne, on lit cette inscription en lettres onciales :

Ici gist Madame Marguerite de Minci qui fu nonnain de cians à la mort et fu iadis fame de Giles de Morgaru et trépassa l'an M CCC IX au mois de février veille S. Mathias [3].

1. Saint-Simon, *Mémoires,* édition Paris, Hachette et Cie, 1873, in-12, t. VIII, p. 425.

2. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 37.

3. Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris,* p. 40, pl. VI.

2° *Tombe de Catherine de Clermont.* — Catherine de Clermont, nommée abbesse de Montmartre par Henri II en 1548, était fille d'Antoine, vicomte de Clermont, bailli de Vienne, et d'Anne de Poitiers, sœur de Diane; elle n'entra en possession de sa dignité que le 11 août 1549, et mourut le 11 septembre 1589.

Ainsi que les abbesses qui l'avaient précédée, Catherine de Clermont fut inhumée au milieu du chœur des Dames. Sur la bordure d'encadrement de sa pierre tombale on avait gravé cette épitaphe :

Icy repose Madame Catherine de Clermont, qui fut abbesse de céans l'espace de quarante ans et trépassa le XIe septembre M.D.LXXX.IX, à la mémoire de laquelle et de ses singulières vertus Madame Claude de Beauvilliers, sa niepce, abbesse de Pont-aux-Dame[1]*, a faict faire cette tumbe. Priez Dieu pour son âme.*

Au bas de l'effigie, également gravée, de cette abbesse, on lisait les quatre vers suivants, qui sont bien dans la note gracieuse des poètes du temps :

Voiez, passans, une funèbre chose,
C'est que la mort a le corps devestu
De cette dame, où demeuroit enclose
La chasteté, l'honneur et la vertu[2].

3° *Tombe de Marie de Beauvilliers.* — Marie de Beauvilliers, que, au sujet des aventures galantes de

1. Claude de Beauvilliers avait quitté ses fonctions d'abbesse de Montmartre en 1590, pour prendre la direction du couvent de Pont-aux-Dames, dont Henri IV l'avait nommée abbesse.

2. Cheronnet, *loco cit.*, p. 118; — Albert Lenoir, *loco cit.*, p. 40, pl. VI.

Henri IV, beaucoup d'auteurs ont confondue à tort avec sa sœur Claudine (ou Claude) de Beauvilliers, qui la précéda au siège abbatial de Montmartre, était fille de Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, et de Marie Babou de La Bourdaisière, et petite-nièce de l'abbesse Catherine de Clermont; elle était par sa mère cousine de la belle Gabrielle. Elle mourut le 21 avril 1657. Sur sa tombe, placée aussi dans l'antique sanctuaire du couvent, devant la grille du chœur[1], on lisait cette épitaphe, qui est un simple mais éloquent résumé de sa vie:

A LA BÉNITE MÉMOIRE
DE LA TRÈS-RELIGIEUSE DAME
MARIE DE BEAVVILLIERS
DE SAINT-AIGNAN.

ELLE fut élevée dès l'âge de sept ans dans l'abbaye de Perray, à dix, le Roy Henri III luy en donna la provision. A seze, elle fit profession dans l'abbaye de Beaumont-lez-Tours. A vingt-deux, Henri IV la pourveut de celle de Mont-Martre, laquelle elle a sagement et saintement gouvernée jusqu'à l'âge de LXXXIV ans, que DIEV a couronné sa vieillesse et ses mérites.

CETTE Sainte Montagne luy doit l'accroissement de sa gloire; ce Royal Monastère, sa Réforme, qui, étant la première en France, a servi de modèle à toutes les Religieuses bénédictines; le Couvent des Martyrs, sa structure; les Filles Pénitantes, leur rétablissement; Paris, le renouvellement de sa dévotion pour son premier Apôtre S. Denis et ses illustres Compagnons; deus-cent-vingt-sept Filles, le voile de la Profession Monastique, qu'elle leur a donné; le Monastère de la

1. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 242.

Ville-l'Évêque, son institution ; le Val-de-Grâce, les premières ferveurs de la B. M. Marguerite d'Arbouse ; plusieurs autres maisons de l'Ordre, leur instruction, par l'envoy qu'elle y a fait de ses Religieuses de Mont-Martre.

SON humilité méprisant toutes les vanitez du Monde, la ferveur de ses dévotions, l'amour de la pauvreté et de la pureté en son plus haut lustre, le zèle de la gloire de DIEV, du bien de l'Église, et du salut des Ames ; son ardeur pour la Réforme de tous les Ordres Réguliers ; l'estime qu'ont fait de son esprit et de sa vertu, les plus grands Personnages de son siècle, nous font conserver la mémoire d'une si digne Abbesse en odeur de bénédiction. Et les genereus sentimans de très illustre et Religieuse Princesse Françoise-Renée de LORRAINE, qui d'Abbesse de S. Pierre de Reims a bien voulu être sa Coadjutrice l'espace de quatorze ans, luy ont fait dresser ce monument pour marque de sa piété, l'édification de la postérité et la prospérité de ses Filles.

Requiescat in pace.

A Ω[1].

III. — *Les derniers débris subsistant des tombes conventuelles.*

Ce qu'on reconnaissait, il y a encore deux ans, comme subsistant des anciennes tombes conventuelles de Montmartre, a été minutieusement décrit et inventorié par E. de Guilhermy dans ses *Inscriptions de la France du cinquième au dix-huitième siècle* (t. II, p. 88 à 91). Il cite, pour commencer, un fragment assez important de pierre tombale, retrouvé,

2. R. P. Léon, *loco cit.*, p. 55 à 57.

il y a quelque quarante ou cinquante ans, servant de margelle à la fontaine du But, située autrefois sur le versant septentrional de la colline. Pour l'employer à cette destination, il avait fallu en couper tout un côté, ce qui l'a diminué d'un tiers environ en largeur. Cette dalle porte gravée l'effigie d'une abbesse revêtue du costume de sa dignité et tenant la crosse ; malheureusement son inscription a disparu, et l'on n'y trouve plus d'autres marques spéciales que deux fleurs de lis et le château de Castille également gravés sur le fond, ainsi que les encadrements architectoniques qui l'entourent, et qui sont du treizième siècle. A notre avis, il paraît difficile d'identifier, comme provenance, ce document lapidaire avec l'une des abbesses de Montmartre, du temps ou de la parenté de la mère de saint Louis ; les fleurs de lis et le château de Castille qui y sont représentés ne sont pas des indices suffisants à cet égard. On sait, du reste, que la représentation de ces deux objets entrait couramment dans la décoration à cette époque, ainsi qu'en témoignent les carreaux de pavement en terre cuite émaillée, du même temps, trouvés par M. Sauvageot dans l'abside de Saint-Pierre, et où ces deux figures sont répétées. Il est vrai que, sur la pierre tombale en question, le château de Castille est devenu si fruste, qu'on ne peut guère le reconnaître qu'à l'aide du dessin de cette dalle, laissé par Albert Lenoir, dans sa *Statistique monumentale* [1], et où il figure distinctement. Depuis longtemps, cette pierre tombale d'abbesse

1. Albert Lenoir, *loco cit.*, p. 46, pl. XII.

inconnue sert de table d'autel dans le jardin du Calvaire de l'église Saint-Pierre, exposée à toutes les intempéries et aux mains dangereuses des enfants, qui chaque jour y viennent ajouter leurs barbares graffiti.

M. de Guilhermy mentionne ensuite trois autres fragments, provenant sans doute de l'église ou de l'ancien cloître, qui se voyaient autrefois dans ce même jardin du Calvaire : ce sont des couvercles de tombeau du commencement du treizième siècle, sculptés chacun d'une grande croix fleuronnée, sans aucune trace d'épitaphe ; Albert Lenoir les a aussi dessinés dans son ouvrage [1]. Un de ces débris se trouve à présent au musée de Cluny, où il est catalogué sous le numéro 49.

Sur un des morceaux de pierres tombales qui servaient, il y a très peu de temps encore, de marches au maître-autel de l'église Saint-Pierre, et que M. Sauvageot a fait déposer et mettre de côté, on remarque encore la partie inférieure d'une robe, le bout du bâton d'une crosse, un médaillon angulaire de la bordure et ces quelques mots en lettres gothiques :

...tique mere seur âthoinette auger et les ames aux...

La dalle dont cette pierre a pu former la sixième partie environ appartenait à la tombe de la vingt-neuvième abbesse de Montmartre, Antoinette Auger, qui siégea de 1532 à 1539.

La pierre tombale de la quarante-deuxième

1. Albert Lenoir, *loco cit.*, p. 46, pl. XII.

abbesse, Catherine de La Rochefoucauld, a partagé le sort de celle d'Antoinette Auger ; elle fut sciée en deux morceaux pour former deux autres marches de chaque côté du même autel. Mais, comme avant la pose de ces morceaux les rives de sciage ont été dressées, il en résulte qu'il manque dans l'inscription une petite largeur d'environ 1 centimètre, et par suite une moitié de lettre sur chaque ligne ; de sorte que sur la ligne indicatrice de l'âge de la dame il manque, après le 8, un chiffre qui occupait très peu de largeur. Cela permet de présumer que c'était un 1 ; ce qui ferait quatre-vingt-un ans. Il est donc facile, en rapprochant les deux morceaux, de rétablir l'épitaphe complète que voici :

D. O. M.
ICI REPOSE
TRES ILLVSTRE DAME
CATHERINE DE LA
ROCHEFOUCAULT
DE COUSAGES [1]
ABBESSE DE CETTE
ABBAYE, DÉCÉDÉE LE
NEUF DÉCEMBRE 1760
AGÉE DE 81 ANS APRÈS
AVOIR GOUVERNÉ 25
ANS.

Mme de La Rochefoucauld fut la dernière de cette longue suite d'abbesses qui reçut la sépulture dans

1. Les comtes de Cousages formaient une branche de la famille de La Rochefoucauld ; Catherine de La Rochefoucauld de Cousages, abbesse de Montmartre, était fille de François de La Rochefoucauld, comte de Cousages et de Louise de Saint-Martial, son épouse, fille d'Hercule comte de Drugeac.

le chœur de l'église Saint-Pierre. L'abbesse qui lui succéda, Louise-Marie de Montmorency-Laval, mourut le 23 juillet 1794 sur l'échafaud révolutionnaire dressé sur la place de la barrière dite de Vincennes (anciennement place du Trône); ses restes furent portés au cimetière de Picpus.

Pour clore l'énumération des débris subsistants des sépultures conventuelles de Montmartre, il faut d'abord rappeler ce fragment lapidaire si intéressant du tombeau primitif d'Adélaïde de Savoie, que M. Sauvageot a découvert en 1901, et dont nous avons parlé précédemment, puis mentionner les dernières trouvailles du même genre qu'il a faites l'année suivante, et dont il informait la commission du Vieux Paris par une lettre en date du 25 mai 1902, ainsi conçue :

A l'église Saint-Pierre de Montmartre, on a démoli, ces jours derniers, le socle en maçonnerie du gros poteau qui soutenait la tour du télégraphe, au milieu du chœur.

Dans les fondations de ce socle, nous avons trouvé d'importants morceaux de pierres tombales et plusieurs fragments d'inscriptions employés comme matériaux.

Les principaux morceaux étant rapprochés forment deux pierres tombales presque complètes avec effigies d'abbesses du treizième siècle. Une de ces pierres est assez usée, avec une inscription peu lisible ; l'autre est, au contraire, très nette et l'inscription complète qui l'entoure contient le nom de « Mahaut de Fresnoy », avec la date de la mort de cette abbesse, en janvier 1280.

Signé : SAUVAGEOT.

Un examen attentif de ces pierres tombales amena les constatations suivantes :

Sur la première on distinguait une effigie d'abbesse, devenue assez fruste par l'usure, ainsi que son inscription qu'on a pu cependant lire ainsi : *Ci gist Ade de Minci jadis abbesse de Montmartre qui trespassa en l'an de grace M. CCC. et XVII le mardi jour de feste Saint Çhome et s. Damien prions que Dieu li face merci à l'ame. Amen.* D'après le *Cartulaire de l'abbaye de Montmartre* de M. E. de Barthélemy, le premier acte d'Ade de Mincy date de 1305 ; c'est celui par lequel elle fonda un deuxième chapelain à Montmartre pour avoir soin de faire le service de la chapelle haute, car le premier le faisait dans la chapelle souterraine. Ade de Mincy confirma cette donation en 1306, le dimanche de Quasimodo, avec les conditions, entre autres, « que si elle, ou ses successerices, voulait établir un prieuré dans la chapelle des Martyrs, les deux chapelains cèderoient leurs bâtimens en échange d'un autre logement ». Ade mourut le jour de saint Côme 1317 ; sa tombe était devant le grand autel. Sous son abbatiat, avons-nous déjà dit, sa sœur Marguerite de Mincy, trois fois veuve, reçut l'habit de religieuse en mourant, en février 1309, ainsi que le relate son épitaphe que nous avons reproduite précédemment.

Sur la deuxième pierre on voit très nettement gravée une effigie d'abbesse debout, dans une baie gothique, accompagnée de chaque côté de trois fleurs de lis, et tenant d'une main la crosse, de l'autre un missel avec fermoirs. L'inscription qui entoure cette effigie est gravée en lettres onciales, et est ainsi

conçue : *Mahaut de Fresnoi ici git qui trespassa... an l'an dit an de grace hiesu crit m. et cc. iiij vinz an genvier* (*sic*) *qum nos lisons pater noster pour li disons* D'après les mêmes sources, M. E. de Barthélemy nous apprend que le premier acte de Mahaut de Fresnoy date de 1270, et qu'elle mourut en 1280. Son épitaphe était devant le grand autel.

Suivant le vœu exprimé par la commission du Vieux Paris, les pierres tombales d'Adélaïde de Savoie, de Mahaut du Fresnoy et d'Ade de Miney, ainsi que celle de Catherine de La Rochefoucauld et d'Antoinette Auger, seront rétablies dans le chœur de l'église Saint-Pierre de Montmartre et posées debout contre les parois des murs, de façon à être accessibles à la vue du public et le plus près possible de l'endroit où elles ont été trouvées.

IV. — *Inhumations paroissiales.*

Je dois encore parler des inhumations paroissiales de Saint-Pierre de Montmartre, car elles aussi sont appelées à fournir leur contingent de découvertes lorsqu'on fouillera le sol au dedans comme au dehors de l'église, au nord de laquelle se trouvait jadis son cimetière.

Les origines du cimetière paroissial de Montmartre sont évidemment au moins aussi vieilles que celles de l'antique église Saint-Pierre, dont l'abbé Lebeuf[1] reporte au commencement du septième siècle les plus anciennes traces qui soient connues. Les sarco-

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 441.

phages de plâtre qu'on a découverts en 1875, lors des fouilles exécutées pour la construction du Sacré-Cœur, en arrière du chevet de Saint-Pierre, et qui ont été transportés au musée Carnavalet, témoignent suffisamment de ces origines lointaines; on en voit des indices certains dans les ornements en relief, composés de chrismes, de rosaces et de croix de l'époque de Dagobert, qui décorent les parois extérieures de ces sépultures[1]. Le cimetière mérovingien de Montmartre s'étendait certainement au delà de la façade occidentale de l'église Saint-Pierre, car seize années plus tard, en 1891, par suite des déblais nécessités par l'élargissement de la rue du Mont-Cenis, on trouvait, à quelques mètres en avant du portail de cette église, plusieurs autres sarcophages de plâtre portant encore quelques traces visibles d'un même genre de décoration[2]. A ces découvertes il faut ajouter celle d'un autre sarcophage, de même nature et de même époque, rencontré par M. Sauvageot, en 1899, sous le dallage même de l'église, contre le troisième pilier de gauche de la nef[3].

Nul doute qu'il s'agit du cimetière paroissial de Montmartre dans l'acte de la donation faite, en 1096, par le chevalier Gauthier Payen et sa femme

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1875, p. 103 et 105; — Longperrier, article du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1875, p. 77 et 78; — Rohault de Fleury, article du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, 1883, p. 61 à 72.

2. Félix Jahyer, rapport dans le *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, 1891, p. 12 à 14.

3. *Procès-verbaux de la commission du Vieux Paris*, 1899, p. 362 et 363.

Hodierne la Comtesse, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, de l'église du lieu « avec l'autel et la sépulture[1] ». L'existence de ce cimetière au moyen âge est encore attestée par les sépultures mises tout d'abord à découvert, en 1875, au même endroit, c'est-à-dire en arrière de l'abside de Saint-Pierre, dans la couche de terre meuble supérieure à celles où furent trouvés ensuite les sarcophages mérovingiens. C'était une série de squelettes, dont les cercueils de bois étaient entièrement détruits ; il ne restait de chaque sépulture qu'un vase en terre jaune sans couverte, orné de flammules rouges posées au pinceau, et dont la panse était percée de trous. Ces vases contenaient encore le charbon qui servait à y brûler l'encens, suivant l'usage liturgique. Leur forme et leur décoration se rapportent aux treizième et quatorzième siècles et rappellent tout à fait ceux qu'on a recueillis de nos jours dans les cimetières du moyen âge, à Paris. Quelques fragments de vases à couverte métallifère, verte et jaune, semblaient accompagner et indiquer des sépultures des quinzième et seizième siècles[2].

Michel de Trétaigne dit, d'après les *Registres paroissiaux de Montmartre*, que la première mention écrite d'un cimetière paroissial en cet endroit date de 1635, et que, en 1688, on en établit un nouveau[3]. Dans le *Recueil des chartes de Montmartre*, de M. E. de Barthélemy, on voit que, par acte passé à Paris le 22 juillet 1697, devant Sainfroy, notaire, les

1. Félibien et Lobineau, *loco cit.*, p. 158 et 159.
2. Longperrier, *loco cit.*, p. 77.
3. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 211.

dames abbesse et religieuses de Montmartre ont donné aux manants et habitants dudit lieu un terrain pour faire un cimetière clos de murs et un clocher, le tout aux dépens de ceux-ci, à la charge de payer annuellement auxdites dames, à perpétuité, une journée de corvée par chaque habitant [1]. Il est évident que l'emplacement du cimetière, dont il est question dans cet acte, est le même que celui actuellement occupé par le cimetière du Calvaire, emplacement précisé par le clocher dont il est aussi parlé, et qui couronnait encore la chapelle des fonts baptismaux, au nord du portail de l'église, il y a environ quarante à cinquante ans. L'abbé Lebeuf mentionne, d'ailleurs, que l'entrée du monastère, ornée des armes de la maison de Lorraine, était proche du cimetière de la paroisse [2].

A côté du cimetière paroissial, l'intérieur même de l'église servait aussi de lieu de sépulture; mais les morts opulents seuls pouvaient y prétendre. Parmi les personnages de marque qui ont eu les honneurs de cette sépulture privilégiée, on peut encore citer quelques noms :

1° M. Jacques Dufossé, chevalier des ordres du roi, seigneur de Watteville, lieutenant des gardes de Sa Majesté, brigadier de ses camps et armées,

1. E. de Barthélémy, *loco cit.*, p. 277.

2. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 453. — D'après les *Registres du greffe de la prévôté de Montmartre*, à la date du 20 juin 1764, et les *Registres paroissiaux* (14 septembre 1770), il est établi que le bailli et le prévôt du lieu faisaient des ordonnances et prenaient des arrêtés concernant les inhumations dans le cimetière de la paroisse. (Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 131.)

décédé le 8 janvier 1702, dans son habitation à Clignancourt [1];

2° Mlle Camille, actrice de la Comédie-Italienne, décédé le 20 juillet 1768, dans sa « petite maison » de la rue Blanche [2];

3° M. Gaillard de La Bouexière, ancien fermier général, décédé le 14 novembre 1773, dans cette délicieuse « folie », que nos pères ont pu voir, dans leur jeunesse, transformée en « Tivoli », et dont il ne reste plus aujourd'hui que les arbres du square de Vintimille et le jardin du couvent établi, à présent, à l'angle de la rue de Douai et du boulevard de Clichy [3];

4° M. de Watteville, baron de Châteauvillain, mort le 10 mai 1779, et dont la demeure était située rue de La Rochefoucauld. La rue d'Aumale traverse, depuis 1847, l'emplacement qu'occupaient les vastes jardins de cette habitation [4].

Mais voici la Révolution. Les cimetières, considérés autrefois comme biens du clergé, furent décrétés, par la loi du 15 mai 1791, biens nationaux. Par l'effet de cette loi, le cimetière paroissial de Montmartre devint propriété de la commune. Puis, avec la Révolution, vint aussi la fermeture de ce cimetière, et l'on ignore ce qu'en devinrent les tombes ainsi que celles de l'église. Parmi les sépultures dont il

1. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 234.
2. *Mémoires de Bachaumont*, 29 juillet 1768; — J. Mauzin, *Mademoiselle Camille*, notice publiée dans le *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, 1888, 7e fascicule, p. 1 à 12.
3. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 154.
4. *Ibid.*, p. 153.

faut déplorer la disparition, nous ne saurions omettre celle du célèbre sculpteur J.-B. Pigalle, inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Pierre, le 22 août 1785[1]. On sait que cet éminent artiste habitait près de l'ancienne barrière Blanche, au coin de la rue Saint-Lazare. C'est à tort que plusieurs auteurs ont indiqué sa sépulture dans le grand *cimetière du Nord*. Il existe bien actuellement dans ce cimetière (15ᵉ division, 1ʳᵉ ligne, avenue Saint-Charles, nº 25) une pierre tombale levée, très ancienne, portant la brève inscription : *Jean-Pierre Pigalle, sculpteur*; mais cette modeste pierre ne concerne que la mémoire de celui qui fut le neveu et l'élève du grand Pigalle, et qui mourut en 1796; elle provient assurément d'autre part et se trouve à présent adossée à la tombe de Mme Devisme, née Alexandrine-Prospère Pigalle, qui mourut en 1859, et fut peut-être bien la fille ou la nièce de ce Jean-Pierre Pigalle.

Des anciennes sépultures paroissiales de Montmartre, F. de Guilhermy a recueilli deux tronçons d'épitaphes du dix-septième siècle[2]. L'une de ces inscriptions funéraires, consacrée à la mémoire de Nicolas Doublet, avocat au Parlement, et de son épouse Marie Lenoir, est gravée sur un marbre, dont il ne reste plus qu'un fragment mesurant 72 centimètres de long sur 64 centimètres de large sur lequel Guilhermy a relevé le texte suivant :

1. *Actes d'état civil d'artistes français, détruits dans l'incendie de l'Hôtel de ville*, en 1871, publiés par Herluison pour la *Société de l'art français* (1873-1874); — E. Tarbé, *la Vie et les œuvres de Pigalle*. Paris, 1850.
2. F. de Guilhermy, *Inscriptions du diocèse de Paris*, t. II, p. 92 et 93.

CY GIST NICOLAS DOVBLET ADVOCAT AU
PARLEMENT SEIGNEVR DE SAINT-AVBIN-SVR
YONNE [1] ET DE CANDEVVRE CHEF DES CONSEILS
DES MAISONS DE SOISONS (*sic*)[2] ET DE LONGVEIL[3].
HOMME DE GRAND MÉRITE DANS SA PROFESSION
ET D'VNE SINGVLIÈRE PROBITÉ QVI DÉCÉDA LE
28e AVRIL 1651 : AGÉ DE 64 ANS : ET DAMOISELLE
MARIE LENOIR SA FEMME QVI DÉCÉDA LE I
OCTOBRE 1677. AGÉE DE 82 ANS.
LAQVELLE PAR CONTRAT PASSÉ PAR DEVANT
GAVLTIER ET DESNOTS NOTAIRES AV CHASTELET
DE PARIS AVEC MESSIEVRS LES MARGVILLERS
DE ÇETTE ÉGLISE LE 21 DÉCEMBRE 16...
A FONDÉ VNE MESSE BASSE POVR CHACVN
VENDREDY, ET DEVX SERVICES COMPLETS
POVR CHACVN AN, L'VN AV IOVR DV DECEDS
DVDIT DOVBLET, L'AVTRE AV IOVR DV
DECEDS DE LADITE LENOIR PENDANT
CENT ANS, MOYENNANT DEVX MIL LIVRES
QVELLE A DONNÉ (*sic*) COMPTANT AVS DITS
SIEVRS MARGVILLERS.
... LOVIS DOVBLET...

Ce marbre a été retrouvé dans le petit cimetière du Calvaire, vers 1835. La deuxième inscription tombale recueillie par Guilhermy appartenait à une moitié de dalle en pierre noire qui, à la même époque, gisait abandonnée dans le même endroit. L'encadrement était décoré de rosaces, de rinceaux,

1. Paroisse de l'arrondissement de Joigny (Yonne).
2. Louis de Bourbon, comte de Soissons, fut tué en 1641 à la bataille de Marfée; il eut pour héritier son fils naturel, Louis-Henri, légitimé en 1643, mort en 1703.
3. Les Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, illustre famille parlementaire.

de têtes d'anges et d'un filet perlé. L'écusson, jadis rapporté par incrustation, n'existait plus ; il ne restait que les lacs rompus et les palmes qui avaient servi d'accessoires. L'épitaphe, ainsi toute mutilée, ne donnait, avec la date de 1665, que le nom de:

> DAME MARIE COVRTIN VEVVE DE HAVT ET
> PVISSANT SEIGNEVR... CHEVALIER DV RENOV...
> REMARIÉE A PIERRE THERSAVLT MAITRE DES
> REQVETES ORDINAIRES DE L'HÔTEL DV ROY...

Mais que sont devenues ces deux inscriptions lapidaires ? Nous l'ignorons, et Guilhermy ne l'a point révélé. Quoi qu'il en soit, nous pouvons en ajouter une troisième, à peu près inédite, dont l'existence nous a été révélée il y a quelques années seulement. Elle est gravée sur une dalle ayant aussi fait partie des marches du maître-autel de l'église Saint-Pierre, qui la dérobait aux regards ; elle est à présent déposée et mise aussi de côté pour être replacée plus tard dans l'église d'une façon plus apparente. En attendant, nous avons pu en relever le texte, que voici :

> CI GIT
> DAME HENRIETTE THÉRÈSE CADET
> DÉCÉDÉE LE 15 JUILLET 1783, AGÉE
> DE 17 ANS, 5 MOIS, 16 JOURS, ÉPOUSE
> DE M. WEILER PEINTRE DU ROI [1]
> DONT LA PIÉTÉ A ÉRIGÉ CE MONUMENT
> COMME UN DERNIER HOMMAGE QU'IL

4. J.-B. Weiller, peintre en émail et en miniature, né à Strasbourg en 1749, mort le 25 juillet 1791, fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 25 septembre 1779; il fut chargé par Louis XVI de divers travaux.

REND A SES VERTUS
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE SON AME.

Enfin, à défaut d'autre inscription à rapporter ici, nous ne saurions omettre la note suivante extraite des anciennes achives de l'état civil de Montmartre :

« 18 janvier 1780. — Inhumation de Louise-Zizine Vadé, décédée d'hier, à 22 ans, fille de Jean-Joseph Vadé, pensionnaire du Roy, et d'Anne-Louise Verrier, rue Royale[1]. »

Le « pensionnaire du Roy » ci-dessus mentionné est bien Vadé le poète des halles qui, dans sa *Pipe cassée*, créa le genre poissard. Il avait obtenu de Louis XV une pension de quatre cents livres pour avoir improvisé, à l'occasion de l'attentat de Damiens, *l'Impromptu du cœur*, opéra-comique de circonstance, joué, le 8 février 1757, à la foire Saint-Germain. Vadé ne devait pas jouir bien longtemps de cette pension, car il mourut cinq mois après, à l'âge de trente-sept ans, laissant de Mlle Louise Verrier, sa maîtresse fidèle et dévouée, une fille naturelle, la pauvre « Zizine ». Il y avait à peine quatre ans qu'elle avait débuté, dans la tragédie, à la Comédie-Française, lorsqu'elle mourut, en 1780, rue Royale, à présent rue Pigalle[2].

Nous devons borner ici notre enquête sur l'ancien cimetière paroissial de Montmartre, remplacé depuis un siècle par le petit cimetière actuel, dit du *Calvaire*,

1. Archives de la Seine, Papiers des frères Lazare (dossier de Montmartre), communication de M. Lucien Lazard.
2. Michaud, *Biographie universelle*, t. XLII, p. 402.

qui est certes la nécropole la plus humble et la plus aristocratique à la fois qu'on puisse imaginer. Parmi les inscriptions de ses tombes, d'ailleurs très modestes d'apparence, on remarque d'illustres noms : ce sont, entre autres, ceux du général Mathieu Dumas et de l'amiral Bougainville; il y en a aussi un bien joli, celui de Flore de Montendre, l'épouse de ce dernier; mais il y en a surtout de fort anciens, dont les familles comptent plusieurs siècles de noblesse; ce sont ceux de La Tour d'Auvergne, de Maillé de La Tour-Landry, de Montesquiou-Fezensac, de Vaudreuil, de Vintimille, d'Espréménil, de Romanet, de Brancas...; puis bien d'autres encore aussi honorables que distingués, tels que celui de Félix Desportes, premier maire de Montmartre, élu par le peuple en 1790; ou bien celui de l'abbé Bernier, l'ancien curé vendéen, négociateur du Concordat, devenu évêque d'Orléans; ou bien encore celui de Mme Swetchine, celle que Sainte-Beuve a surnommée « la sœur aînée de M. de Maistre et la fille cadette de saint Augustin »... Et il n'y a pas là quatre-vingts tombes en tout, en comptant celles de quelques notables vieux Montmartrois du cru, dont le souvenir est à présent perpétué par quelques noms de rues : Lécuyer, Compoint, Cottin, etc., sans oublier non plus le monument funéraire de la famille Debray, c'est-à-dire de toute une dynastie de meuniers qui comptent un héros parmi eux : Pierre-Charles Debray, « tué par l'ennemi, dit son épitaphe, sur la butte de son moulin », le 30 mars 1814.

Mais si l'on veut être bien édifié à l'égard de cet intéressant cimetière, dont les tombes moussues

disparaissent à présent dans les hautes herbes et l'ombre de ses vieux arbres, il faut lire l'épitaphier si complet qu'en a publié M. Compan, il y a quelques années, dans le *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »* (p. 100-154). Il est facile au surplus d'aller visiter ce réduit funèbre ; son poétique et pittoresque aspect fait bien vite oublier l'ascension pénible qui y conduit.

X

LE MONT MARAT

Tout le monde sait que, pendant la Révolution, Montmartre a été appelé *Mont-Marat*. On peut encore s'assurer de ce fait par différents plans de Paris publiés à cette époque et surtout par un document devenu assez rare malgré son caractère presque officiel : l'*Almanach indicatif des rues de Paris suivant leurs nouvelles dénominations*, publié à Paris chez Janet, rue Jacques, 31, an III, et remis de nos jours en lumière par M. Paul Lacombe dans une très curieuse étude, intitulée : *les Noms des rues de Paris sous la Révolution* (extrait de la *Revue de la Révolution*, année 1886). Parmi les rues qui ont changé de nom sous la Révolution, on y remarque en effet celles auxquelles on a substitué le mot de *Mont-Marat* à celui Montmartre : ce sont la rue Montmartre, le faubourg Montmartre et la rue des Fossés-Montmartre. Mais ce qui reste peut-être ignoré, c'est la raison de cette substitution.

A ce sujet, Michel de Trétaigne, dans son *Montmartre et Clignancourt*, signale une délibération du comité de surveillance de Montmartre du 21 messidor an II. Malheureusement, lors de l'incendie qui dévora notre palais municipal en mai 1871, ce procès-verbal a disparu avec les archives de l'Hôtel de ville, dont il faisait partie. Par suite, il est bien dif-

ficile de retrouver la trace authentique des circonstances qui ont motivé cette curieuse délibération.

Faut-il, dans *Mont-Marat*, voir un de ces mauvais jeux de mots par à peu près, semblable à celui qu'ont commis nos modernes édiles en modifiant, comme on sait, l'ancien nom de la rue d'Enfer? Cette question a déjà été formulée par M. Paul Lacombe, dans sa savante étude que nous venons de mentionner.

A notre avis, de telles facéties cadrent très mal avec les graves et sombres préoccupations de la Terreur. En ce temps-là, les gens qui siégeaient à l'Hôtel de ville, ce nous semble, n'avaient guère le loisir, et encore moins le goût, de s'amuser à ces innocentes bagatelles renouvelées des parades de la foire et des boniments du Pont-Neuf.

Nous pensons, enfin, que c'est dans la coïncidence des faits, plutôt que dans le rapprochement des mots, qu'il faut chercher l'explication que nous demandons. Cette explication, nous croyons l'avoir rencontrée dans l'histoire même de Marat.

Le récit qui va suivre témoigne en faveur de notre opinion; nous en avons puisé les éléments dans les numéros 70, 71 et 96 de *l'Ami du Peuple* et dans l'oraison funèbre de Marat, prononcée par F. Guiraut, le 9 août 1793.

Il n'y avait encore que deux mois et demi que Marat rédigeait son fameux journal *l'Ami du Peuple*; mais il y avait attaqué si violemment l'Assemblée nationale, la Commune de Paris, et surtout les juges du Châtelet, qu'un décret de prise de corps avait été lancé contre lui.

La Fayette, à la tête de douze mille hommes, va

faire le siège de sa maison; Marat s'échappe. Sans domicile, sans ami, errant d'un faubourg dans un autre, il se réfugie à Versailles, où il est sur le point d'être arrêté. Alors, désirant se rapprocher de Paris, il trouve un asile dans ses environs. Mais il lui faut un souterrain, et c'est dans les carrières de Montmartre qu'il est réduit à se cacher. Pendant quinze jours il y vécut à l'abri des recherches de ses ennemis; il y recevait sa feuille qu'il avait trouvé le moyen de faire reparaître à force de sacrifices. Mais des espions, mis aux trousses des libraires qu'il employait, découvrirent ses presses; elles furent saisies. D'autres limiers, attachés aux pas des amis qu'il revoyait encore, découvrirent enfin sa retraite, et le samedi 12 décembre 1789, à la pointe du jour, il fut assailli par un détachement de vingt hommes sous la conduite du vice-président de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Obligé de se lever, on lui laisse à peine le temps de se vêtir, pendant qu'on enlève ses papiers. Puis il est emmené en voiture à l'Hôtel de ville pour comparaître devant le comité de recherches. Là, il confond ses adversaires, car il n'avait publié que la vérité. On a beau examiner les papiers, on ne peut rien arguer contre lui.

On le remit en liberté; mais ce ne fut qu'un court répit. Afin d'échapper à de nouvelles poursuites, il fut peu après obligé de se réfugier en Angleterre pendant quelque temps.

Pour nous, ce récit est suffisamment probant. La substitution de *Mont-Marat* à Montmartre ne doit pas avoir d'autre source.

XI

ALPHONSE KARR

GARDE NATIONAL

C'était vers 1830. En ce temps-là, Montmartre,

Qui est ung lieu moult ancien,

au dire du poète François Villon, — « vieux Montmartrois » honoraire avant la lettre, — en ce temps-là, dis-je, Montmartre n'était qu'une commune rurale d'environ huit mille habitants. Grâce à son altitude, si favorable, assure-t-on, à l'élévation de la pensée, la butte était déjà le séjour préféré des artistes et des gens de lettres.

Parmi les membres de cette colonie chérie des Muses, il faut, tout d'abord, compter le joyeux vaudevilliste Théaulon, qui s'était fait construire sur le *chemin Neuf* (aujourd'hui rue Lepic) une petite maison de forme originale dont il avait dessiné lui-même les plans. Cet auteur dramatique, dont une maladie grave brisa à la fleur de l'âge la verve spirituelle et féconde, a habité longtemps Montmartre, où il laissa d'agréables souvenirs, qui ne purent cependant consoler ses amis d'avoir vu s'éteindre si tôt en lui les espérances d'un beau talent.

Puis, à peu près en même que Théaulon, un journaliste, du nom de Barginet (de Grenoble), vint là

aussi fixer ses modestes pénates. Il appartenait à la classe des écrivains libéraux de la Restauration, et a écrit des romans qui ont eu quelque succès. Parmi ses œuvres, nous devons justement citer une petite étude locale prise sur le vif, publiée en 1833, dans le douzième volume de *Paris ou le Livre des cent et un*, sous le titre de *Montmartre avant et après le déluge*, et à laquelle nous avons emprunté une partie de ce récit, Barginet mourut, en 1843, âgé seulement de quarante-cinq ans.

A la même époque, vivait aussi à Montmartre un dessinateur dont les débuts furent brillants, et qui devint bien vite célèbre sous le pseudonyme de Gavarni. Il se faisait alors appeler Chevallier de son vrai nom de famille, et demeurait, avec son père et sa mère, dans le village, vers la place du Tertre. Pour aller à Paris et en revenir, il passait deux fois par jour devant l'habitation d'un jeune misanthrope, à peine âgé de vingt ans, qui cumulait alors les fonctions de professeur suppléant, dans une pension du quartier de la Pépinière, avec celles de débutant dans le journalisme, où il ne devait pas tarder à acquérir une notoriété importante. Ses amis l'avaient baptisé *monsieur le Sauvage*; pour le commun des mortels, c'était M. Alphonse Karr. Il habitait un ancien Tivoli abandonné, situé à droite en montant, en haut du *chemin Vieux* (aujourd'hui rue Ravignan).

Autrefois, le chemin Vieux offrait, comme aujourd'hui, une pente très rapide, inaccessible aux voitures, avec cette différence que, en place de maisons à cinq ou six étages, il n'avait encore en bor-

dure qu'une double rangée de grands arbres et des excavations de carrières. De plus, c'était l'unique voie par laquelle on arrivait à Montmartre avant la construction du chemin Neuf (rue Lepic).

Au premier volume du journal de sa vie, publié il y a plus de vingt ans et intitulé *le Livre de bord*, Alphonse Karr a retracé les lointains souvenirs de sa prime jeunesse, parmi lesquels se trouvent mêlés des détails très curieux sur le Montmartre de 1828 à 1830, qu'il est pour nous intéressant de rapporter. Voici d'ailleurs la description de sa demeure, telle qu'il l'a donnée lui-même :

« Il y avait alors, à Montmartre, un parc, presque un bois, entouré de murs, où l'on avait établi un *Tivoli*, un jardin public où l'on dansait, où l'on tirait des feux d'artifice, etc.; mais l'entreprise ne réussit pas, peut-être pour la même cause qui a empêché de prospérer à Paris toutes les tentatives de ce genre, l'incertitude et la variabilité du temps; peut-être aussi parce que ce bois, comme presque tout Montmartre, était creusé en dessous par l'exploitation des carrières à plâtre, et qu'on craignait quelque grave accident en continuant à danser, à cause de la puissance des mouvements cadencés avec précision, qui fait que l'on commande de rompre le pas à une troupe de soldats, au moment de passer sur un pont suspendu.

« On ne pouvait plus rien faire de ce bois; je le louai pour 250 francs par an; l'habitation n'était pas somptueuse. Alexandre Dumas raconte dans ses *Mémoires* que c'est là qu'il me vit pour la première fois et que j'habitais « le bureau des cannes d'un

« ancien Tivoli ». Il est probable que c'était vrai : une petite chambre et un carré qui suffisaient à peine pour contenir les deux portes quand elles étaient ouvertes. J'étais ravi de ce logement, qui était en effet charmant. De grands arbres, des buissons, des pelouses, une grotte avec une source limpide; la vue s'étendant sur Paris, qui la nuit faisait l'effet de la mer; le bruit lointain des voitures rappelant celui des vagues. C'est toujours par le dehors que mes logements m'ont séduit: aucuns voisins [1]. »

1. Il y avait autrefois, dans le domaine de l'abbaye, un petit bois, ou pour mieux dire un jardin, qui faisait partie d'un certain fief, dit du *Bel-Air*, que Mme l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine avait judiciairement recouvré de ses propres deniers (Cheronnet, *loco cit.*, p. 139), ainsi, paraît-il, que d'autres biens aliénés par ses devancières. A notre avis, ce jardin occupait l'espace compris aujourd'hui entre la rue Gabrielle et la rue des Trois-Frères.

Or, c'est là que sous le premier Empire fut fondée une sorte de guinguette, décorée, suivant le goût du jour, du nom de *Tivoli*, mais qu'on appela plus communément le *Grand Poirier* ou le *Poirier sans pareil*, parce que, dit l'auteur du *Dictionnaire historique, topographique et militaire des environs de Paris*, paru en 1817, il existait dans le jardin de cet établissement un poirier, entre les branches duquel on avait pratiqué une espèce de belvédère avec une table et des sièges, et où plusieurs personnes pouvaient se réunir pour festoyer. Cette guinguette est aussi indiquée comme étant le lieu où se passe la scène d'une *folie* en un acte jouée le 7 septembre 1809, au théâtre des Variétés, sous le titre de *Monsieur Asinard ou le Volcan de Montmartre*, par MM. Auguste et Ferdinand.

L'établissement vécut quelque vingtaine d'années. Par suite de l'exploitation souterraine des carrières à plâtre, le sol du jardin avait été tellement miné et excavé, qu'on dut l'abandonner, ainsi que nous l'a confirmé lui-même son ancien locataire Alphonse Karr. D'ailleurs, Barginet (de Grenoble) l'avait raconté vers 1833, dans son *Montmartre avant et après le déluge*, où il dit : « Déjà les jardins agréables qui couronnaient l'an-

C'est donc dans cette charmante retraite que Gavarni pénétrait assez souvent, sans façon et sans faire une course exprès; et il y venait volontiers dessiner, tant il trouvait ce séjour agréable. En revanche Alphonse Karr, qui n'aimait guère à se déranger, ne se rappelle pas lui avoir jamais rendu la moindre visite à cette époque. Il paraît que c'est du temps de cette intimité que date ce dessin de Gavarni, deux étudiants faisant leur toilette, au bas duquel se trouvent ces mots : *Oreste et Pylade seraient volontiers morts l'un pour l'autre, mais ils se seraient brouillés s'ils n'avaient eu qu'une cuvette et qu'un pot à l'eau*. Cette légende, qui est de Karr, est peut-être la seule, quoi qu'on en ait dit, que Gavarni ait jamais empruntée à un ami. Au sujet de cette légende, Karr s'est rappelé qu'il avait alors trop installé chez lui un camarade qui lui imposait le supplice de ne

cien territoire de l'abbaye ont disparu. Les Parisiens chercheraient vainement aujourd'hui ce Tivoli où ils allaient admirer le gigantesque poirier dont les branches antiques, recourbées en arceaux, formaient un cabinet de verdure au-dessus du tronc de l'arbre, et sur lequel on trouvait une table et des chaises pour une société nombreuse. »

Au milieu de ce jardin, il y avait une magnifique allée qu'on appelait l'*avenue du Bel-Air* et qui aboutissait au *chemin Vieux*; une grille en marquait l'entrée (voir le plan de M. Gaston Carle). Une rue, primitivement appelée *rue du Poirier*, a remplacé depuis longtemps l'*avenue du Bel-Air* ; aujourd'hui, c'est la rue Berthe.

Depuis lors, les carrières ont été consolidées et remblayées, et l'on a pu sans danger couvrir de hautes constructions le petit bois abbatial où Alphonse Karr dut faire jadis ses premiers essais d'horticulture. La dénomination d'un petit hôtel meublé, situé au coin des rues Berthe et Ravignan, conserve seul aujourd'hui le souvenir du Tivoli de Montmartre, c'est l'*hôtel du Poirier*.

pas lui permettre *d'avoir des coulisses sur le théâtre de la vie privée.*

Avec une humeur aussi peu sociable, on se figure aisément qu'Alphonse Karr n'avait guère de relations avec ses voisins et surtout avec les naturels de l'endroit. Il fut pourtant bien, un beau jour, obligé de sortir de son indifférence et de sa réserve habituelles à l'égard de ceux-ci ; voici dans quelles circonstances. L'anecdote est rapportée tout au long dans *le Livre de bord* ; elle donne d'ailleurs une idée de l'intelligence des gens de Montmartre et de la douceur de leurs mœurs, il y a soixante-quinze ans.

On était au lendemain des fameuses journées de Juillet 1830 ; les gardes nationales venaient d'être reconstituées avec ce fanatisme que, en France, on apporte à toute mode. Personne n'était exempt du service. Alphonse Karr avait dû faire comme tout le monde ; mais il avait profité de son domicile dans un village pour adopter la tenue simple et peu dispendieuse des gardes nationales rurales à pied : une blouse avec une ceinture tricolore et un sabre. Gavarni, d'une humeur plus fringante, était, de son côté, entré dans la garde nationale à cheval de Paris.

Or, un matin, pendant que Brucker, un de ses collaborateurs au *Figaro*, était venu voir Karr à son *Tivoli*, le tambour de sa compagnie entra pour lui apporter un fusil en lui proposant de monter sa garde pour lui, moyennant quarante sous, vu que c'était l'usage des gens bien de se faire remplacer. Karr accepta naturellement, et, sur cette entrefaite, Brucker se retira. Deux jours après, on

lisait dans *le Figaro* un article anonyme intitulé : *le Tambour de Montmartre*; Brucker, qui en était l'auteur, y parlait comme si la chose lui était arrivée, et concluait de ce que « tous les gens bien » se faisaient remplacer, qu'il n'y avait que les « gens mal » qui montassent leur garde eux-mêmes, c'est-à-dire les pauvres diables, les banqueroutiers, les clercs d'huissiers, etc.

Dès que cette fantaisie eut franchi le mur d'enceinte de Paris, la butte tressaillit de colère, de la base au sommet. Pour venger l'honneur de Montmartre offensé, — et sur ce chapitre les Montmartrois ne badinaient point, — la mort de l'écrivain coupable fut résolue sans tergiverser ; fatalement, ce fut Alphonse Karr que la fureur publique désigna à ses coups. On décida rien moins que de le surprendre un soir au détour d'un chemin et de le précipiter dans un trou de carrière. Il n'y avait donc plus, pour lui, qu'un parti à prendre, c'était de fuir la commune, ainsi que s'empressèrent de venir le lui conseiller le maire et le commandant. Mais, fort de son innocence, Karr s'entêta à braver la colère de ses adversaires par sa présence, quoique au fond, il l'a bien avoué depuis, il eut très grand'peur. En effet, un contre quinze cents, cela devenait de la folie. Il était temps de sortir de cette situation.

Quelques jours après, le roi Louis-Philippe devait passer, sur les boulevards extérieurs, une revue de toutes les gardes nationales de la banlieue. Alphonse Karr saisit cette occasion pour mettre en demeure son commandant et tous les officiers présents de déclarer, en son nom, devant le front des compagnies.

réunies, qu'il n'était point l'auteur de l'article incriminé, sinon que l'un d'eux se chargera de représenter la garde nationale, afin de terminer l'affaire par combat loyal et non par un assassinat. On hésita, on fit des objections; mais devant l'attitude si déterminée d'Alphonse Karr, il fallut bien consentir à sa proposition et la mettre à exécution. Il parut alors devant tout le bataillon, au bras du commandant, tandis que les officiers haranguaient leurs compagnies. Cela produisit son effet. Aux cris de fureur succédèrent bientôt des hourras sympathiques; si bien que, après avoir rompu les rangs, c'était à qui viendrait lui serrer la main et lui payer à boire. Il résulta de cette aventure qu'Alphonse Karr acquit une très grande popularité à Montmartre; lorsque les gens du pays le rencontraient, ils faisaient souvent allusion à ce qui s'était passé, et, lui frappant sur l'épaule, ils lui disaient : « C'est égal, vous êtes un bon bougre. »

Alphonse Karr est resté à Montmartre jusqu'en 1831; le temps qu'il y a passé fut, dit-il, un des plus heureux de sa vie. C'est là qu'il enfanta le livre qui le rendit célèbre : *Sous les tilleuls*. Un de ses amis d'enfance, Léon Gatayes, qui fut à la fois excellent musicien et journaliste de talent, venait souvent le prendre à son *Tivoli*, pour l'emmener à Saint-Ouen manger une friture et se livrer aux plaisirs du canotage et de la natation. Quelques vieillards de la butte se souviennent encore très bien du séjour d'Alphonse Karr à Montmartre, et, non sans malice, se rappellent ses chapeaux à la d'Artagnan et la coupe originale de ses vêtements de coutil ou de drap gris.

XII

LES SEIGNEURS DE CLIGNANCOURT

On ne connaît guère du vieux Montmartre que ses annales religieuses et les fastes de son abbaye, tandis que son histoire laïque semble, pour ainsi dire, restée très négligée. Malgré quelques pages, trop courtes d'ailleurs, consacrées à Clignancourt par l'abbé Lebeuf, Cheronnet et Michel de Trétaigne, on est obligé de reconnaître qu'il y a là un chapitre tout nouveau à entreprendre. Sans avoir la prétention de combler cette lacune, nous pouvons tout au moins, à l'aide de documents originaux que nous avons rencontrés au cours de nos recherches, tracer déjà une esquisse, insuffisante assurément, mais tout à fait inédite, d'un des côtés les plus curieux de l'histoire montmartroise.

Ancienne dépendance communale de Montmartre, devenue, en 1860, par suite de l'annexion de la petite banlieue, l'un des quatre quartiers du dix-huitième arrondissement, Clignancourt n'était, avant la Révolution de 1789, qu'un écart de la paroisse de Montmartre. Mais cet état de dépendance fut purement ecclésiastique à l'origine, car, sous le rapport féodal, Clignancourt, ainsi que nous le verrons, ne releva qu'assez tardivement de l'abbaye de Montmartre.

En 1096, lors de l'établissement des moines de Saint-Martin-des-Champs sur la colline de Mont-

martre, Gauthier Payen, chevalier, et Hodierne la Comtesse, sa femme, seigneurs en partie de l'endroit, n'avaient du consentement de leur suzerain, Bouchard IV de Montmorency, donné à ces religieux que ce qu'ils possédaient à Montmartre, c'est-à-dire l'église du lieu, la chapelle du Martyre et les terres environnantes ; et, lorsque, quarante ans plus tard, des Bénédictines remplacèrent les Martiniens de la butte, elles leur succédèrent dans ces mêmes possessions, moyennant divers échanges équivalents.

Sauf quelques domaines conservés néanmoins par le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, le reste de Montmartre relevait d'autres établissements religieux non moins importants, notamment du couvent des Filles-Dieu, du chapitre de Notre-Dame, et surtout des religieux de Saint-Denis, dont les droits seigneuriaux s'étendaient sur le versant nord-est de la butte et la plaine avoisinante, que les plans de Paris du seizième siècle désignent sous le nom de *Clignencourt*. Or, cette région faisait primitivement partie de la dotation domaniale de l'abbaye de Saint-Denis, ainsi qu'il appert d'une charte du 25 janvier 1008, où le roi Robert confirme l'immunité judiciaire accordée à ce monastère par ses prédécesseurs, depuis Dagobert, et dont les limites territoriales atteignaient, d'un côté, la montagne des Martyrs : *usque ad montem Martyrum, ubi ipse præcellentissimus Domini testis agonem suum explevit*[1]. Nous mentionnerons plus loin un document non moins authentique, où cette affirmation de propriété est rappelée d'une façon toute spéciale.

1. Robert de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, p. 107.

*
* *

Le nom de lieu de Clignancourt, ou plutôt *Clignencourt*, comme on l'écrivait naguère, avec un *e* au lieu d'un *a*, est unique dans l'onomastique française ; notre distingué confrère, M. Fernand Bournon, en a fait le premier la remarque[1]. Quant à l'origine du mot, la question nous paraît moins tranchée.

L'abbé Lebeuf a dit, une première fois, au sujet du mot *Clignencourt* : « Ceux qui s'appliquent à la dérivation des noms de lieux, pourront trouver d'où vient ce nom propre de *Clignen*. Il n'y a point de difficulté sur la terminaison *court* : il est dérivé de *curtis* ; c'est le nom qu'on donna à plusieurs lieux de la campagne qui ne furent distingués les uns des autres que par l'addition du nom des possesseurs. Je suppose donc que le territoire dépendant de la maison de *Clinentius*, ou de *Clignent*, s'étendait sur tout le revers de la montagne de Montmartre, qui regarde le nord ; cette étendue ne serait pas extraordinaire pour un temps où la terre était peu peuplée[2]. » D'après le même auteur, l'existence d'une antique villa dans ces parages ne serait pas moins admissible, si l'on présume, selon toutes probabilités, que les ruines, naguère visibles sur la droite du chemin de la Fontaine-du-Buc, n'étaient autres que des vestiges de thermes, ou de bains privés, faisant partie de quelque riche habitation de l'époque gallo-romaine[3].

1. Fernand Bournon, *Additions et rectifications à l'Histoire de la ville et du diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf*, p. 534.
2. L'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. I, p. 151.
3. *Ibid.*, p. 151 et suiv.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, revient une deuxième fois sur l'origine du nom de *Clignencourt*, à peu près dans le même sens, mais avec une légère variante. « Il n'est pas aisé, dit-il, de deviner d'où vient le commencement de ce nom. Je pense cependant qu'il vient d'un ancien propriétaire qui se serait appelé *Cleninus*, en sorte que sa terre en auroit pris le nom de *Clenini Cortis*, ou *Clenini Curtis*[1]. » Comme on voit, le docte abbé ne paraît guère plus fixé cette fois que la première, En raison de cette incertitude, nous avons donc cru devoir soumettre le cas à l'appréciation de l'un des plus aimables érudits de notre temps, le très regretté Lorédan Larchey, dont les recherches sur l'étymologie des noms de famille sont si intéressantes. Voici du reste, avec la façon amicale et spirituelle qui lui était si coutumière, ce qu'il nous en écrivit, il y a treize ans, lors de l'apparition de la première édition de la présente étude :

Mon cher Charles, ... Vos seigneurs de Clignancourt feraient une drôle de tête s'ils se retrouvaient aujourd'hui sur leurs terres. Le premier d'entre eux fut certainement un Franc investi de ce fief à titre de récompense pour ses services militaires. Du moins, le nom de COURT *l'indique ordinairement. C'est l'enclos* CURTIS *du chef franc, comme la villa est le domaine du Gallo-Romain* (HARCOURT, *domaine de Harold ;* BOZENCOURT, *domaine de Bozon, etc.*). *Et cependant, il faut que* CLIGNEN *ait été bien déformé, bien altéré,*

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, loco cit.*, t. I, p. 456.

car on ne saurait le retrouver parmi les vieux noms germaniques. Il n'y a même pas chez eux de nom commençant par CLIN *ou* CLEN. *Ce qui se rapproche le plus est le nom de* HACCHILIN, *qui aurait pu faire, au sixième siècle,* HACCHILINANACURTIS, *puis* CHILINANCURT *par abréviation. (Saint-*CHIGNAN *vient bien du latin* ANIANUS.) *Le* CLENINUS *de Lebeuf ne serait qu'une altération de cet* HACCHILIN. *On aura cessé de bonne heure de l'éternuer. Car* CLENINUS *n'existe pas comme nom franc, et* CURT, *je le répète, veut être précédé d'un nom franc. Tout cela n'est qu'hypothèse ; mais où serait le plaisir de cette vie si on ne sautait pas, de temps à autre, en croupe sur ce bon cheval ?...*

*
* *

Jusqu'à présent nous n'avons encore rien rencontré de plus ancien sur Clignencourt que ce qui se trouve dans le cartulaire de l'évêché de Paris. On y voit, en effet, mentionné pour la première fois, vers la fin du douzième siècle, un seigneur de cet endroit, *dominus de Clignencourt*, comme tenant à Paris un terrain du seigneur de La Tour de Senlis, relevant dudit évêché au temps de l'évêque Eudes de Sully (1197-1208) [1]. Or, ce *dominus de Clignencourt* n'est autre assurément que le nommé Adam Harent qui figure sur le même cartulaire, comme tenant en fief, à la même époque, de Hugues le Loup, chevalier, une certaine portion de territoire à Clignencourt [2], qui relevait directement de l'abbé de Saint-Denis.

1. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame*, t. I, p. 7.
2. *Ibid*, p. 19.

Quant à Hugues le Loup, nous savons que c'est le même personnage que le susdit seigneur de La Tour de Senlis. Il faisait partie de la puissante famille des Bouteillers de Senlis, ainsi appelée, parce que plusieurs de ses membres avaient possédé l'office de grand bouteiller de France [1]. Hugues le Loup est en outre qualifié de chevalier, seigneur de Villepinte, dans l'acte de la donation qu'il fit, en 1232, à l'Hôtel-Dieu, d'une maison près de l'église Saint-Bon [2]. Il tenait en fief de l'évêque de Paris un domaine à Charenton et relevait de l'abbaye de Daint-Denis pour sa seigneurie de Villepinte [3].

Le premier document connu où il soit fait mention d'Adam Harent, est un acte d'affranchissement de cens octroyé par Gauthier, chambrier du roi Louis VII, à l'hôpital Saint-Gervais, et dans lequel il est cité comme témoin en 1179 [4]. Eu égard au temps écoulé depuis 1179, date où Adam Harent était déjà en âge de comparaître en qualité de témoin, on voit qu'il s'agit vraisemblablement de son fils, désigné sous les mêmes nom et prénom, mais avec le titre de chevalier en plus, dans un acte daté de décembre 1232, par lequel ce dernier amortit la propriété d'une maison située dans sa censive près de Saint-Bon, et qui appartenait à l'Hôtel-Dieu [5]. Possesseur d'impor-

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. II, p. 614 et 615.

2. L. Brièle, *Archives de l'Hôtel-Dieu*, avec notice, appendices et table de M. Coyecque, p. 134.

3. Labbé Lebeuf, *Id.*, p. 614 et 615. — Villepinte, département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse.

4. Robert de Lasteyrie, *loco cit.*, p. 459.

5. L. Brièle, *loco cit.*, p. 132.

tants domaines, ce deuxième Adam Harent est bénéficiaire de dîmes inféodées à Villers, en 1235 [1]. Ainsi que son père, il est détenteur du fief de Clignencourt, qui relevait de l'abbaye de Saint-Denis, comme nous verrons plus loin, de même qu'à Paris il tient encore, du seigneur de Villepinte, le fief paternel, connu sous le nom de *fief Adam Harent*, et sur lequel était bâtie, rue Saint-Leufroy, derrière le Grand-Châtelet, la maison à l'enseigne du *Bénitier*, où était alors le Parloir aux Bourgeois [2].

En 1236, le chevalier Adam Harent attesta par un acte, devant l'Official de Paris, qu'on avait donné à la léproserie de Fontenay, près Vincennes, une maison sise rue de la Corroirie, mouvante de son fief, et qu'il l'amortissait [3]. En 1242, Adam et Jeanne, sa femme, cédèrent au roi saint Louis treize sols et dix deniers de cens sur quatre maisons nécessaires à l'agrandissement du Châtelet [4], moyennant cinquante livres parisis dont il fut fait remploi, par l'achat de douze arpents au lieu dit « Monceaux [5] ». En 1260, il est encore désigné avec le titre de seigneur de Clignencourt, dans l'acte d'amortissement des dîmes et du pressoir de Montreuil acquis par l'abbaye de Saint-Antoine [6].

1. Archives nationales, LL 1189.
2. *Ibid.*, S 2283 et 2432. Voir Alfred des Cilleuls, *le Parloir aux Bourgeois*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXII, p. 28 à 30.
3. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. II, p. 388.
4. Inventaire du *Trésor des Chartes*, p. 25, n° 5.
5. Archives nationales, S. 2431.
6. *Ibid.*, S 4360, p. 6.

Son fils, Jean Harent, hérita de ses domaines, de ses titres et de ses droits, lesquels, après sa mort, passèrent, de 1287 à 1292, à Gauthier de Clignencourt [1], cousin germain de son père. Il est à remarquer que, de même que le prénom d'*Adam* Harent, celui de *Gauthier* de Clignencourt fut porté par le père et le fils, l'un frère et l'autre neveu du premier Adam Harent. Cela résulte de deux titres : 1° en décembre 1232, l'amortissement accordé à l'Hôtel-Dieu, et dont nous avons parlé plus haut, est revêtu de la signature de Gauthier, Jean et Robert, *fratres domini ade* ; 2° en 1262, Gauthier fils et sa femme, Agnès, vendirent au roi cent sols de revenus, comme droit de travers, au pont de Beaumont ; ces cent sols avaient été recueillis par Gauthier père de son frère Adam, dit Choisel, qui lui-même les tenait d'un oncle, Gilon, surnommé aussi Choisel, archidiacre de Thérouenne [2] !

On voit figurer Gauthier de Clignencourt sur les comptes du Parloir aux Bourgeois de février 1292, comme recevant, le jour de l'octave de Saint-Denis, trois sols de cens sur la maison du *Bénitier* de la rue Saint-Leufroy [3]. La trace des arrangements intervenus au sujet de la succession de Jean Harent se rencontre dans deux aveux de 1315 : l'un émane d'Agnès, veuve de Gauthier de Clignencourt, qui, en qualité de propriétaire d'un autre fief, celui du *Cens*

1. Alfred des Cilleuls, *le Domaine de la ville de Paris*, premier fascicule, p. 89.

2, Id., *le Parloir aux Bourgeois, loco cit.*, p. 31.

3. Archives nationales, KK 1337 ; — Leroux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel de ville*, deuxième partie, p. 117.

commun (dans le faubourg Saint-Laurent), reconnaît devoir aux héritiers de Jean Harent « sept sols, six deniers et la moitié des adventures de tous le cens » (c'est-à-dire les lods et ventes, saisines et amendes); l'autre déclaration est de messire Guyot ou Guyard de Verdelo, écuyer, qui, notamment, prend la moitié des mêmes cens appartenant à la dame de Clignencourt [1], avec la moitié de ce que produisait le fief Harent [2], mais qui doit surtout recevoir en partage le domaine de Clignencourt, qu'un censier des chanoines de Saint-Merry de 1307 nous montre s'étendant vers le *Val Larronneux dessous Montmartre* [3] (c'est-à-dire vers le faubourg Poissonnière).

1. Archives nationales, S 2439.
2. L'autre moitié avait été acquise, en 1287, par Jacques Gentien, conjointement avec sa femme, d'Isabelle Harent, épouse de Thomas de Nesle. Ce démembrement de fief subsista jusqu'au dix-septième siècle. La part de Jean Harent, après Guyot de Verdelo, passa à Godefroy Cocatrix, qui se fit reconnaître, en vertu d'un arrêt du Parlement du 23 janvier 1321, vassal de l'abbaye de Saint-Denis, contre les prétentions de l'évêque de Paris. En effet, celui-ci avait longtemps essayé de tourner à son profit la délimitation incertaine existant entre le fief Harent et les fiefs contigus qui relevaient de l'évêché; et ses revendications n'avaient cessé jusque-là de s'opposer au dessaisissement que, en 1287, les Bouteillers de Senlis avaient fait de leurs droits seigneuriaux sur le fief Harent, entre les mains de l'abbé de Saint-Denis, leur suzerain, à cause de leur seigneurie de Villepinte, de laquelle était mouvant ledit fief, appelé désormais, du nom de son nouveau détenteur, le *fief Cocatrix*. Le dernier titulaire de ce fief, Edme Privé de Chavigny, avocat, qui en avait réuni la totalité sur sa tête, le céda à l'Hôpital général, en 1686. Voir Alfred des Cilleuls, *le Domaine de la ville de Paris*, p. 89 et 90; et *le Parloir aux Bourgeois*, p. 31 et 32.
3. L. Cadier et C. Couderc, *Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVIII, p. 221 et 222.

En effet, d'après le plus ancien registre des déclarations du fief de Clignencourt que nous connaissions, on voit Guyot de Verdelo rendre directement l'aveu de ce fief à l'abbé de Saint-Denis, le mercredi qui suit la deuxième quinzaine de Pâques de l'an 1315 [1]. Or, cet aveu est le premier document particulier que nous avons rencontré, jusqu'à présent, relativement au fief de Clignencourt; et ce qui est essentiel d'y constater, c'est que ce fief relevait bien de l'abbaye de Saint-Denis, tandis qu'on aurait pu supposer que, en raison de sa proximité de l'abbaye de Montmartre, il dépendait de celle-ci. Enfin l'aveu direct de Verdelo à l'abbé de Saint-Denis prouve aussi que les Bouteillers de Senlis n'exerçaient plus de droits féodaux sur ce fief.

Cependant, il est certain que le domaine seigneurial qui nous occupe ici ne fut pas le seul qui ait existé, en ce temps-là, à Clignencourt : témoin un titre, daté du mercredi après Pâques fleuries de l'année 1316, par lequel dame Isabelle de Fontaine-Archière, veuve de Philippe de Nanteuil, chevalier, seigneur de Mérencourt, cède à l'abbaye de Saint-Denis, moyennant trois cents livres parisis, « ce qu'elle tenoit et possédoit paisiblement de son propre héritage comme biens de la ville de Clignencourt, de Montmartre et aultres lieux : premièrement, en la ville de Clignencourt, une maison, avec ung colombier et ung arpent de vigne derrière, tenant au chemin qui va de Clignencourt à Montmartre (rue du Mont-Cenis) et aboutissant à la maison de feu Jehan Harent, qui est

1. Archives nationales, S 2245b.

à présent aux religieux de Sainct-Denys; derechef, environ six arpens de terre en deux pièces, l'une d'un arpent, assise devant la porte de la dicte maison qui fust à Jehan Harent, et l'autre pièce contenant cinq arpens, assise au dessous de la vigne qui est de l'hostel dudit feu Jehan Harent[1] ».

*
* *

Quoi qu'il en soit, d'après un registre de saisines et recettes, transcrit aux quinzième et seizième siècles[2], on peut immédiatement, à la suite de Guyot de Verdelo, placer, comme seigneur de son ancien fief de Clignencourt, un certain « sire Adam Paon, bourgeois de Paris », le même, sans aucun doute, que celui qui figure, avec son fils Jehannot, sur le rôle de la taille de 1292, comme taxé à six livres quinze sols, au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois[3], et qui fut échevin de 1293 à 1304[4]; on le retrouve, sur le censier des chanoines de Saint-Merry de 1307, désigné pour une pièce de terre au Val de Panoyau, à Belleville[5]. Après Adam Paon, viennent successivement, comme seigneurs du fief de Clignencourt d'abord, Benoît d'Aubigny, clerc du roi, puis son neveu, Jean d'Aubigny, prêtre, fils unique de Bernard d'Aubigny, clerc et conseiller du roi. Il existe, sur un autre registre, une mention de l'aveu rendu par ce Jean d'Aubigny, à l'abbé de Saint-Denis, le 3 février 1340, pour

1. Archives nationales, S. 4436.
2. *Ibid.*, Q 1042.
3. H. Gérand, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 15.
4. Leroux de Lincy, *loco cit.*, t. II, p. 203.
5. L. Cadier et C. Couderc, *loco cit.*, p. 215.

« un fief sis à Poitrouville, Clignencourt et au-dessous de Montmartre[1] ».

Le premier registre nous apprend encore, mais sans indication de dates, que ledit Jean d'Aubigny vendit, à Girard de La Chapelle, clerc et notaire du roi, le fief de Clignencourt, dont hérita ensuite Jeanne de Fontenay, nièce dudit Girard et veuve de Pierre de Fontenay; après celle-ci, ce fief appartint à Jean Cosson qui le vendit à Jean Turquam[2]. Ce dernier était examinateur au Châtelet et lieutenant criminel de la prévôté de Paris depuis 1360, lorsqu'il mourut le 2 avril 1406. Il fut inhumé à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, dans la chapelle Saint-Fiacre qu'il avait fondée l'année même de sa mort[3]. Le fief de Clignencourt passa ensuite aux mains d'un sien cousin, qui s'appelait aussi Jean Turquam, et qui, au titre de bourgeois de Paris, joignait celui de procureur général au Châtelet. C'est justement en son nom qu'est rédigée la déclaration sans date, placée en tête du susdit registre, et dont la teneur est d'ailleurs confirmée par une autre déclaration, au même nom, qui suit la précédente, mais cette fois, datée du 26 novembre 1426[4].

D'après ces deux déclarations, on peut juger de l'importance du fief de Clignencourt, dont les cens et revenus s'étendaient sur plusieurs territoires: « c'est à sçavoir, au lieu dict le Val Larronneux,

1. Archives nationales, S 2245b.
2. *Ibid.*, Q[1] 1042.
3. Delamare, *Traité de la police*, t. I, p. 213; — l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 199.
4. Archives nationales, S 2245b; Q[1] 1042.

aux Ruelles-dessoubz-Montmartre, et vers la Villette-Sainct-Ladre, et au lieu dict le Banpennoyau, dessoubz Poitronville (Belleville) le Baffer (Basfroi), le Val-Gobert, et au lieu dict le terrouer aux Pennoys, vers la bastide Sainct-Anthoine, hors Paris [1] ».

Nous devons noter en passant que, dans l'énumération des nombreux tenanciers du fief de Clignencourt, qui accompagne la déclaration de 1416, on voit figurer l'abbesse et le couvent de Montmartre pour sept arpents de terre et une pièce de vigne, le tout situé au clos Berthaut, attenant à la grande rue (rue Marcadet), d'une part, et au chemin qui va de Clignencourt à Paris (rue du Mont-Cenis). Un demi-siècle plus tard, nous verrons aussi les dames de Montmartre devenir propriétaires dans ces parages d'une maison accompagnée de cour, jardin, colombier, etc. [2], qui ne serait autre que celle vendue par Isabelle de Fontaine-Archière à l'abbaye de Saint-Denis en 1316.

Le 1er octobre 1433, l'aveu du fief de Clignencourt est de nouveau rendu à l'abbé de Saint-Denis par le procureur général Jean Turquam, « au nom et comme tuteur légitime et comme ayant la garde, gouvernement et administration de son fils, Pierre Turquam, écolier à Paris », à qui ledit fief, avec ses appartenances et dépendances, a été légué par feu son cousin Jean Turquam, susmentionné, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, à l'exception toutefois des cens et rentes que produisent chaque année treize quartiers de terre et treize perches de

1. Archives nationales, Q[1] 1042.
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 149.

vigne, assis au lieu dit la *Fosse Turquam*, et qui sont destinés, par les dispositions de ce legs, à la fabrique de l'église Saint-Paul à Paris, pour des messes que les marguilliers sont chargés d'y faire dire chaque jour à son intention [1].

Les Turquam paraissent avoir eu leur résidence habituelle sur le territoire de cette paroisse, car on en voit figurer un certain nombre sur l'épitaphier de l'église Saint-Paul : notamment, dans la chapelle Saint-Louis, Marie Turquam, morte le 7 septembre 1498, épouse de Nicole Gilles, notaire et secrétaire du roi, clerc et contrôleur de son trésor, qui avait fait ériger cette chapelle à ses frais, et mourut le 10 juillet 1503 [2] ; puis, dans les charniers du cimetière : Jean Turquam, bourgeois de Paris, seigneur de Rosny, de Montreuil en partie et de la Pissotte, près de Vincennes, mort le 15 septembre 1439 ; Marguerite Tronson, morte le 15 juin 1497, épouse de Robert Turquam, conseiller au Parlement et prévôt des marchands en 1510 et 1511 ; Jean Turquam, receveur ordinaire de Paris, mort le 6 août 1553, précédé de cinq jours dans la tombe par un autre Jean Turquam, examinateur au Châtelet, seigneur de Courcelles-en-Brie, époux de Raouline Gaudète ; Geneviève Turquam, femme d'Antoine Juge, seigneur de Cottignies, conseiller, trésorier et receveur général des finances de la reine, et maître de la chambre aux deniers, décédée le 3 avril 1557 [3]. La même

1. Archives nationales, Q[1] 1042.
2. Voir l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, édition Cocheris, t. III, p. 434.
3. *Ibid.*, t. III, p. 437.

famille est encore réprésentée : au cimetière des Innocents, par Marie Turquam, femme de Henri Pellerin, marchand épicier et bourgeois de Paris, morte le 22 novembre 1515 [1]; puis au cimetière des Cordeliers, par Jean Turquam, seigneur d'Aubeterre, conseiller du roi au Parlement, mort le 20 juillet 1556 [2].

De même que la famille Turquam a été représentée à l'Hôtel de ville par Robert Turquam comme prévôt des marchands sous le règne de Louis XII, elle figure aussi dans l'échevinage parisien, en la personne du commissaire Pierre Turquam, en 1499 et 1508, et celle du quartinier Jean Turquam, en 1518 et 1525 [3]. Le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye-Desbois mentionne encore Jean Turquam, seigneur d'Aubeterre, maître des requêtes, qui eut pour fils Jean Turquam, reçu aussi maître des requêtes, en 1650. Les Turquam portaient *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de Turcs, au profil de carnation, leurs turbans de sable* [4].

*
* *

Du fief de Clignencourt dont le procureur général Jean Turquam, avons-nous dit, se trouvait détenteur au nom de son fils Pierre, écolier, dépendait alors, en arrière-fief, une autre terre, dont on le voit donner acte de réception de foi et hommage, le

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, loco cit.*, t. I, p. 206.
2. Bibliothèque historique de la ville de Paris, *Epitaphier*, ms. nº 11479.
3. Leroux de Lincy, *loco cit.*, p. 207 et 208.
4. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, vº Turquam.

24 décembre 1436, à Jean Le Maçon, l'aîné, maître orfèvre et bourgeois de Paris, qui lui en avait fait aveu et dénombrement le 25 mars 1435.

Dans chacun de ces deux titres, il est dit que cet arrière-fief « paravant fust à Laurent Boucquier, et depuis à Jehan de Compiengne, et depuis à Jehan de Compiengne, son filz, qui depuis l'a vendeu à Guillaume de Sainct-Yon et Philipotte, sa femme, et depuis est escheu, par la succession de la dicte Philipotte, à Nicolas Marcel et Jehan Marcel, bouchiers de la grant boucherye de Paris, lesquels depuis le vendirent à noble home Augustin Ysebarre, et depuis le dict Augustin Ysebarre le vendit au dict Jehan Le Maçon, qui depuis le tient en arrière-fiet de révérend père en Dieu Mgr l'abbé de Sainct-Denys en France, à cause de la dicte église et de son fief de Clignencourt. Le dict arrière-fief consiste en ung hostel, court, jardin, vignes et appartenances, ainsy comme tout le lieu se comporte, contenant trois quartiers et demy ou environ, assis audict lieu de Clignencourt; item une pièce de vigne contenant un arpent au lieu dit la Conguinière ; item quarente sols parisis de menus cens, portant saisines et amendes que doibvent par chascun an plusieurs maisons, jardins, courts, vignes, etc. » Puis suit l'énumération des tenanciers des diverses parties restantes de ce fief[1].

Le 19 octobre 1443, le susdit Pierre Turquam, devenu majeur, puis avocat, recevait l'aveu et dénombrement du même arrière-fief, présenté par Guillaume Le Maçon, « marchand changeur et bourgeois

1. Archives nationales, Q^1 1042 et S 4436.

de Paris, qui en tenait la propriété de son frère Jean Le Maçon, lequel en avait hérité de son père Jean Le Maçon l'aîné, maître orfèvre [1]. Ce Guillaume Le Maçon fut échevin de Paris en 1458. Un des ses descendants, Pierre Le Maçon, seigneur de La Neuville, possesseur aussi par héritage de la même terre, fut aussi échevin, en 1504; d'après l'armorial de la ville de Paris, son blason portait *d'argent au chevron de sable, accompagné de trois cloportes du même* [2]. Nous reparlerons plus loin de l'arrière-fief des Le Maçon, qui a quelque temps porté leur nom.

Il est temps, à présent, de faire remarquer que c'est dans le voisinage immédiat de cet arrière-fief que se trouvait située la maison que nous avons signalée plus haut, et que les religieuses de Montmartre acquirent, le 16 février 1479, du changeur Pierre Hiver, bourgeois de Paris, moyennant cent sols parisis de rente annuelle et perpétuelle. Dans le titre qui mentionne cette acquisition, la propriété est ainsi décrite : « une maison, court, jardin, colombier et deux arpents de vigne, tout entretenant, assis en la ville de Clignencourt, devant l'orme dudit lieu; tenant, d'une part, à Jehan Le Maçon et, d'aultre part, à ung chemin qui va dudit lieu de Clignencourt à Montmartre; aboutissant, par derrière, à Jehan Rougeoreille dict Rougault... » Et plus loin, il est spécifié que lesdits lieux sont en la censive des religieux, abbé et couvent de Saint-Denis, et que cette cession est faite sous condition que les religieuses de Montmartre devront entretenir la propriété en bon état de

1. Archives nationales, Q[1] 1402 et S 4436.
2. Leroux de Lincy, *loco cit.*, p. 206 et 207.

réparations et d'améliorations, de défrichements et de labours, « sans lesquelles choses estre faictes les dictes lieux seroient de nul prouffit et valeur », ainsi qu'il est encore rappelé dans un autre titre, daté du 5 juillet 1480[1]. Or, tant par similitude de description que par coïncidence de situation comme tenants et aboutissants, il est facile de reconnaître que cette propriété est la même que celle qui, avons-nous dit plus haut, fut vendue, en 1316, par la dame Isabelle de Fontaine-Archière à l'abbaye de Saint-Denis.

*
* *

Les titres du fief de Clignencourt contiennent encore les copies de trois actes de réception de foi et hommage rendus à l'abbaye de Saint-Denis par le susdit Pierre Turquam, devenu avocat, puis examinateur au Châtelet de Paris, pour « un fief assis en plusieurs et divers lieux..., à Clignencourt, Chaliau, (Chaillot), la Granche-aux-Merciers (près Conflans) et aultres lieux, à luy advenus et escheus de par le trespassement de Jehan Turquam, son père, lieutenant criminel de la prévôté de Paris ». Ces trois actes sont datés, l'un, du 11 octobre 1465, le deuxième, du 4 octobre de l'année suivante, et le dernier, du 3 octobre 1446[2]; il est à remarquer que, dans chacun d'eux, le nom de Clignencourt est avant tout mentionné. Pierre Turquam ne possédait pas que ce fief, car, dans les comptes de la prévôté de Paris, on le voit, en 1471, acquérir de Jean de Popincourt la moi-

1. Archives nationales, S 4436.
2. *Ibid.*, S 2245b.

tié du fief d'Armainvilliers, mouvant de Tournan, dont l'autre moitié lui appartenait à cause de sa femme[1].

En 1514, Pierre Turquam, qui se trouvait alors dans un âge très avancé, rendait encore à l'abbé de Saint-Denis, un aveu de son fief de Clignencourt, qui avait conservé toute son ancienne importance et son étendue, à en juger par les termes mêmes qui commencent la teneur de cet aveu, ainsi conçus : « C'est la déclaration des cens et revenus du fief de Clignencourt, appartenant à honorable home et saige maistre Pierre Turquam, examinateur de par le Roy nostre Sire au Chastellet de Paris, lesquels se reçoivent chacun an, le jour des octaves de sainct Denis, au porche Sainct-Jacques à Paris..., lesquels cens se estendent ès terrouers qui s'ensuivent près Paris, c'est à sçavoir : à Montmartre, aux lieux dicts la Granche-Bréaut, le Val Larronneux, Bouqueval, le clos à la Bourdonne, le terrouer des Deux-Fontaines, les Rappines et Ruelles-dessoubz-Montmartre qui vont à Sainct-Ouen ; au terrouer de Poitronville, au lieu dict le Pennoyau, à la Villette-Sainct-Ladre, au dessoubz du pressouer de Sainct-Martin-des-Champs, au terrouer du Val-Gobert, au terrouer du Grand Baffer, au terrouer de la *Fosse Turquam* et environs, et au terrouer aux Pennoys près Sainct-Anthoyne-des-Champs[2]. »

Après la mort de Pierre Turquam, le fief de Clignencourt passa, par voie d'héritage, aux mains

1. Sauval, *loco cit.*, t. III, p. 399. — Armainvilliers, hameau de Gretz (Seine-et-Marne).
2. Archives nationales, Q[1] 1042.



d'une autre famille, comme l'indiquent deux actes de réception de foi et hommage rendus à l'abbé de Saint-Denis : l'un, en date du 1er août 1518, par Etienne Destas et François de Larche, héritiers seuls et pour le tout, à cause de leurs épouses Nicole et Anne, filles de Pierre Turquam ; l'autre, du 14 février 1523, par Francois de Larche, à cause de sa femme Anne Turquam, à qui le fief de Clignencourt échut définitivement par suite du partage fait, avec ses cohéritiers, de la succession de Pierre Turquam, son père [1].

François de Larche, notaire et bourgeois de Paris, était fils de Henri de Larche, notaire du roi au Châtelet de Paris, et petit-fils de Laurent de Larche, bourgeois de Paris, qui épousa Jeanne de Neufville, dont le frère Nicolas fut le chef dynastique officiel des de Neufville de Villeroy [2]. Ces de Larche formaient la

1. Archives nationales, S 2245b.

2. D'après le relevé des inscriptions d'une pierre levée de l'ancien cimetière des Innocents (Bibliothèque historique de la ville de Paris, *Epitaphier*, ms. n° 11479, t. I, p. 213-214), on peut faire remonter plus haut la lignée des Neufville de Villeroy, et sûrement à Richard de Neufville, vendeur de poisson de mer aux Halles et bourgeois de Paris, mort le 18 février 1401, qui eut pour femme Simonne de Gisors, morte en 1430, et dont il eut Nicolas de Neufville, également poissonnier aux Halles, puis maître d'hôtel du duc de Bourgogne, receveur des aides et taillons de Paris, et échevin, en 1429, 1436 et 1442. Ce dernier eut deux enfants : 1° Nicolas de Neufville, seigneur de l'Equipée, Timbris et des Thuilleries, notaire et secrétaire du roi, en 1500, qui épousa Geneviève Legendre, dame de Villeroy et Alincourt, dont il prit les armes et le nom de Villeroy ; 2° Jeanne de Neufville, femme de Laurent de Larche, bourgeois de Paris, ci-dessus mentionné, qui vivait en 1469. C'est donc du dernier Nicolas de Neufville et de sa femme Geneviève Legendre, que sont issus les seigneurs, marquis, puis ducs de Villeroy, qui comptèrent parmi eux un

branche parisienne d'une très ancienne famille du Languedoc, qui tirait son nom d'un petit pays appelé l'Arche (ou *Arca*), près Pont-Saint-Esprit; leurs armoiries étaient *d'azur à la croix ancrée d'argent, chargée en abîme d'un cœur de gueules, et accompagnée aux 1 et 4 d'une étoile d'or et aux 2 et 3 d'un croissant de même* [1]. François de Larche mourut le 25 août 1561, et Anne Turquam, son épouse, le 3 janvier 1569, ainsi qu'en fait foi l'épitaphier du cimetière des Saints-Innocents, où tous deux furent inhumés.

Selon toute probabilité, la situation pittoresque et la commode proximité de Clignencourt et de Montmartre ont dû, de bonne heure, être très appréciées et très recherchées des riches bourgeois de Paris, grands amateurs de fiefs et de titres nobiliaires. Aussi verrons-nous certain nombre d'entre eux, comme au temps du Romain *Cleninus*, ou plutôt du chef franc *Hacchilin*, faire de ces agrestes et riants parages leur villégiature de prédilection, et porter concurremment, avec les de Larche ou autres, le titre de seigneurs de Clignencourt.

C'est ainsi qu'au nombre de ces coseigneurs, nous avons eu déjà l'occasion de voir, en 1316, Isabelle de Fontaine-Archière, veuve de Philippe de Nanteuil, dont la maison attenait, à Clignencourt, le domaine de Jean Harent, et que nous pouvons aussi mentionner à présent un certain Claude Hallé de

ministre et plusieurs maréchaux de France; leurs armes étaient *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées d'or.*

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, vº de Larche.

Clerbourg, qui fut chambellan de François Ier avant 1544; le généalogiste Chevillard le désigne, dans ses *Notes*, avec le titre d'écuyer, seigneur de Montmartre et de Clignencourt. D'après les *Dossiers bleus* du cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale, Claude Hallé, né le 1er novembre 1511, serait le quatrième enfant de Laurent Hallé, seigneur de Montflairs, de Thuit et de Fretteville, en Normandie, qui avait épousé Martine de Gueudeville, le 26 mars 1502; il portait *d'azur à trois trèfles d'or, posés 2 et 1*. Dans la descendance de Claude Hallé, on comptait, sous le règne de Louis XIV, plusieurs magistrats et officiers distingués, qualifiés de seigneurs des Fourneaux, de Courcelles, Jeufosse et autres lieux, et dont les armoiries portaient : *fascé d'or et de sable à six parties, à la bordure de gueules à dix besants d'argent.* On croit pouvoir rattacher à cette famille un artiste de valeur, Claude Hallé, peintre du roi, vers la fin du dix-septième siècle [1]. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons enregistrer, quant à présent, le nom de Claude Hallé parmi les seigneurs de Clignencourt, que sous bénéfice d'inventaire, car nous ignorons encore où était située sa terre et de quelle seigneurie elle dépendait; les titres domaniaux de l'abbaye de Saint-Denis n'en font d'ailleurs aucune mention.

1. Nous devons la mention relative à Claude Hallé de Clerbourg, seigneur de Montmartre et de Clignencourt, à une très obligeante et gracieuse communication du généalogiste et héraldiste distingué, M. O'Kelly de Galway, qui l'a puisée dans les *Notes de Chevillard*, aux *Archives de la Noblesse* dirigées par M. le comte de Magny. Cf. Bibliot. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° 774, et *Dossiers bleus*, Hallé.

*
* *

Il n'en est pas de même de l'ancien fief *Le Maçon*, dont nous avons parlé précédemment, et que nous retrouvons, au seizième siècle, relevant de François de Larche, successeur, avons-nous dit, de Pierre Turquam dans la seigneurie de Clignencourt. Acte d'aveu et dénombrement du fief Le Maçon fut, en effet, donné à François de Larche, le 10 mars 1543, par Guillaume de Pommereux, conseiller-maître à la Chambre des comptes, et son fils Jean de Pommereux, avocat; l'un et l'autre possesseurs dudit fief, chacun pour moitié : le premier, par acquisition de sa moitié; le second, comme héritier de sa mère, Marie Le Maçon pour l'autre moitié [1]. Or, Guillaume de Pommereux, déjà seigneur de Bleuté, La Bretèche-Saint-Nom et Valmartin, avait épousé vers 1521, Marie Le Maçon, fille de l'ancien échevin, Pierre Le Maçon, susmentionné; laquelle hérita en partie du fief paternel, tandis que son époux acquérait l'autre partie de la succession de son beau-père. Dans l'acte d'aveu et dénombrement susdit, on remarque que la censive du fief Le Maçon, désormais appelé le *fief de Pommereux*, s'étendait sur les lieux dits suivants : les Grandes-Fourches, Chanteloup, les Clozeaux, la Roche, le Clos Guy et la Conguynière [2]. Quant à Guillaume de Pommereux, nous devons ajouter que son nom figure aussi dans l'échevinage parisien, pour l'année 1548 ; et l'armorial de la ville de Paris

1. Archives nationales, Q 1076 [1].
2. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*; Archives nationales, Q 1076 [1].

indique ses armoiries, qui étaient *d'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois pommes tigées d'or*.

Parmi les lieux dits compris dans la censive du fief de Pommereux, que nous venons d'énumérer, nous devons retenir celui des *Grandes-Fourches*, et nous demander si cette dénomination n'a pas une origine patibulaire, c'est-à-dire ne rappelle pas, suivant toute vraisemblance, l'existence en ce lieu d'une ancienne justice seigneuriale. En nous montrant les divers lieux dits et terroirs relevant du fief de Clignencourt, tels que le Val Laronneux sous Clignencourt, la Granche-Bréaut, le clos à la Bourdonne, Bouqueval à Montmartre, la Courtille, le Val Gobert, etc., les déclarations de censive rendues par François de Larche à l'abbé de Saint-Denis indiquent bien, en effet, que le seigneur de Clignencourt, aussi bien que ses tenanciers, relevait de la justice dudit abbé, qui avait une prévôté à Clignencourt même[1]. Cette prévôté devait exister, paraît-il, depuis longtemps, car, en faisant remarquer qu'elle était un simple office de l'abbaye de Saint-Denis, l'abbé Lebeuf nous apprend que l'évêque de Paris la conféra sous ce titre, le 28 septembre 1486, *jure devoluto*, à Gui de Montmirail, religieux de ce monastère, lequel religieux, dans une autre collation du même office, en 1499, est qualifié abbé de Montebourg, au diocèse de Coutances[2].

1. Archives nationales, Q 1076 [1].

2. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, loco cit.*, t. I, p. 456 et 457.

*
* *

D'après les pièces originales que nous avons consultées, on voit les de Larche rester les seigneurs titulaires du fief de Clignencourt jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Ainsi, le fils de François Ier de Larche, Nicolas de Larche, avocat au Parlement, qui épousa Jeanne de Riotte en 1550, au titre de seigneur de Dueil et de La Rochette, joignait celui de seigneur de Clignencourt; il en est de même pour son fils François II de Larche, qui hérita de ses terres. Marié à Anne Breschart, en 1587, François II de Larche vivait encore en 1602. Il fut le dernier des de Larche à porter le titre de seigneur de Clignencourt[1]; mais, comme ses prédécesseurs, il n'avait à Clignencourt que simple fief et censive, sans justice, et il figure comme tel dans la liste des seigneurs publiée à la suite du procès-verbal de la *Coutume de Paris* de 1580.

Il existe un contrat de vente ensaisiné par « maître François de Larche, escuyer, seigneur de la Rochette, de Dueil et du fief de Clignencourt », en date du 29 avril 1597, qu'il n'est pas sans intérêt de mentionner, c'est celui par lequel Pierre Chambiges, « expert-juré du Roy ès office de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Geoffroy Langevin, paroisse de Sainct-Médéric », achète, à Pierre Lisette, jardinier, un quartier de terre situé sur le territoire de Montmartre, au lieu dit le Val Laronneux[2]. Or, on sait

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales,* v° de Larche.
2. Archives nationales, Q 1076 [1].

que ce Pierre Chambiges fut l'un des principaux entrepreneurs de la construction du Louvre sous le règne de Henri IV [1].

Cependant, d'après différents titres postérieurs, tels que deux actes d'ensaisinement, du 1er août 1597 et du 6 août 1608 [2], et trois aveux, du 15 juillet 1597, du 12 juin 1621 et du 16 novembre 1660 [3], il n'est pas moins certain que le fief de Clignencourt, autrement dit le *fief Turquam*, avait, entre temps, déjà subi un notable démembrement par suite du partage de la succession d'Anne Turquam et de son époux François Ier de Larche. C'est ainsi que François II de Larche ne se trouvait plus détenteur que des deux tiers du fief de Clignencourt, par son père Nicolas, qui n'avait hérité que de cette partie de François Ier de Larche; tandis que l'autre tiers, qui était d'abord échu à Claude de Larche, sœur dudit Nicolas et épouse de Pierre Fallaize, procureur du roi en la maréchaussée, était passé, après la mort de celle-ci, à son fils Germain Fallaize, auditeur à la Chambre des comptes, et dans la part duquel se trouvait compris l'arrière-fief de Pommereux dont il se défit, le 13 février 1586, comme nous l'indiquerons ci après [4]. Germain Fallaize, auditeur des comptes, nous est encore connu par différentes pièces originales, notamment des reçus, datés de 1576 à 1615, où il est qualifié de seigneur de La Boullaye-en-Brie; il épousa Marie

1. Ch. Bauchal, *Nouveau Dictionnaire des Architectes français*. 1887.
2. Archives nationales, Q 1076.
3. *Ibid.*, S 4436 et 2245 b.
4. *Ibid.*, S 2245 b.

Buyer le 15 novembre 1579. Il vivait encore en 1615[1].

* * *

Or, le domaine qui relevait directement de l'abbé de Saint-Denis, sur le territoire de Clignencourt, joint au fief de ce nom et à l'arrière-fief de Pommereux, constituait une seigneurie assez importante dont le revenu était ordinairement perçu par un receveur.

Mais il advint aussi pour cette recette d'être affermée; en voici un exemple tout particulier.

Sous le régime du cardinal Charles de Lorraine, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, légat au Saint-Siège et abbé commandataire de Saint-Denis, la recette de Clignencourt et de Montmartre fut concédée, à titre de « ferme et loyer », à Pierre de Rue, maître boulanger et *prince des Sots*[2] de la ville de Paris, pour une durée de neuf années, moyennant 120 livres tournois par an, et suivant bail passé le 6 octobre 1565. Ladite recette comprenant tous les revenus de la terre et seigneurie de Clignencourt et Montmartre, vignes, terres et dépendances, cens, rentes, dîmes, champarts, etc.[3], avec la maison ou hôtel seigneurial de Clignencourt, la geôle et le pressoir dudit lieu, ainsi qu'il est stipulé

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Fallaize et de Larche.

2. Le *prince des Sots* était le chef d'une confrérie burlesque qui représentait, au moyen âge, des pièces satiriques appelées *soties*; il présidait aussi à l'organisation des montres et des cavalcades dans les réjouissances publiques.

3. Archives nationales, S 2245 b.

dans l'acte du 11 juin 1567, par lequel Pierre de Rue céda à son tour ledit bail, aussi pour neuf années, à Pierre Trochereau, « laboureur », à Clignancourt [1].

Nous pouvons désormais adopter l'orthographe moderne du mot *Clignancourt*, avec un *a*, car c'est ainsi qu'on le voit le plus souvent écrit à partir de cette époque.

Mais un détail d'orthographe est certainement moins intéressant à relater que le concours des circonstances auxquelles la seigneurie abbatiale de Clignancourt dut alors de prendre une autre destination. C'était au temps des guerres de la Réforme ; la royauté y avait déjà épuisé ses finances, au point qu'elle en était réduite aux expédients, afin de tenir tête à ses adversaires. Aussi, pour parer aux exigences des événements, imagina-t-elle d'employer un moyen nouveau, extraordinaire pour le temps : la mise à contribution des ecclésiastiques, si riches alors et si puissants, mais aussi les plus intéressés à triompher dans ces luttes, où leur influence était en jeu. Dès 1561, à l'issue du fameux colloque de Poissy, le clergé de France avait déjà dû consentir à fournir au roi d'assez grosses subventions, afin de faciliter le rachat des domaines de la couronne, qui se trouvaient engagés à l'Hôtel de ville de Paris pour des sommes considérables [2]. Puis, en mai 1563, sur les propositions du chancelier de L'Hospital, le gouvernement avait obtenu, dans le but de se procurer les

1. Archives nationales, S 4437a.
2. L'abbé Fleury, *Histoire ecclésiastique,* t. XXXII, p. 118; t. XXXIV, p. 219.

subsides nécessaires à ses entreprises contre les protestants, de lancer un édit prescrivant aux ecclésiastiques d'aliéner leurs biens temporels pour 100 000 écus de rente [1]. Cinq ans plus tard, en 1568, Charles IX, avec le consentement du pape, autorisait de nouveau le clergé de France à aliéner ses domaines jusqu'à concurrence de 50 000 écus d'or de rente [1].

En conséquence, l'abbaye de Saint-Denis, ayant été, pour sa quote-part, taxée de 300 écus au soleil de rente, ne trouva rien de plus commode ni de plus rapide, pour satisfaire en partie à cette obligation, que de mettre en vente, le 3 avril 1569, la terre et seigneurie de Clignancourt, conformément à l'instruction des délégués du pape. Après deux enchères restées sans résultat, décision ayant été prise que le revenu du chiffre de l'adjudication ne pourrait être inférieur à la somme de 120 livres que produisait par an ladite seigneurie, ainsi qu'en pouvaient justifier les derniers baux, le 13 mai suivant, maître Jacques Liger, bourgeois de Paris, fut définitivement déclaré adjudicataire de la terre et seigneurie de Clignancourt, comme plus offrant et dernier enchérisseur, pour la somme de 2 880 livres tournois, représentant au denier 24 le revenu de 120 livres demandé. Les clauses et conditions imposées en outre à l'adjudicataire sont : « qu'il, ses hoirs et ayant cause tiendront pour l'avenir en foy et hommage des religieux, abbé et couvent de Sainct-Denys-en-France, *la dicte*

1. *Registre du Parlement.* — Godefroy, *Cérémonial de France.* 1619, in-4.

2. Archives nationales, G[8] 2855 et G[8] 1203-1352 (Aliénation des biens du clergé au seizième siècle).

terre et seigneurie de Clignancourt, à eux appartenant à cause de la dotation de la dicte abbaye, et à la charge aussi de cinq pour cent pour les frais, selon la dicte instruction, ce que ledict Liger a eu pour agréable ; et aux charges et conditions susdictes luy a esté vendue ladicte terre et seigneurie de Clignancourt et Montmartre, dépendances et appartenances qui se consistent en haulte justice, moyenne et basse, *maison seigneuriale*, fief, cens, rentes, droicts, corvées, pastz sur plusieurs subjects, terres, vignes, mazures, cour, jardin, pressoir, deux arpens de vignes assis près ladicte seigneurie au lieu dict le Beaumur, tenant d'une part aux dames de Montmartre, aboutissant aux hoirs Guillaume Compoinct, d'aultre costé à une ruelle qui va au dict Montmartre, et d'aultre part au grand chemin qui va de Clignancourt à Clichy, terres labourables, champarts, dixmes, lotz et ventes, saisines et amendes, proffficts de fief et tous aultres droicts, appartenances et dépendances quelconques de ladicte seigneurie, sans en rien réserver ne retenir [1]... »

Le contrat de vente, dont nous venons de citer la teneur principale, fut inscrit sur les « Registres des adjudications de la Chambre du Trésor, à Paris, faictes par MM. les Commissaires y establis pour la vendition des 50 000 escus de rente sur le bien de l'Église gallicane ». Dans l'énoncé des circonstances et conditions de ce contrat, on ne saurait laisser passer inaperçue la mention particulière qui stipule que c'est à titre de dotation que la seigneurie de Cli-

1. Archives nationales, S 2245 b.

gnancourt appartenait à l'abbaye de Saint-Denis.

Le nouveau seigneur de Clignancourt était issu d'une ancienne famille de Normandie, dont plusieurs membres étaient venus de bonne heure s'établir à Paris et parmi lesquels on peut citer : Guillaume Liger, qui, en 1390, était maître fourrier du duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, chargé de l'intendance de son hôtel de Béhaigne à Paris[1] ; puis Pierre Liger, en 1462, receveur des terres et seigneuries de la comtesse d'Étampes.

D'après plusieurs reçus conservés parmi les *Pièces originales* au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, on voit, dès 1568, Jacques Liger joindre le titre de conseiller du roi à celui de receveur général des comptes de Paris ; mais il ne paraît pourvu d'un office de conseiller secrétaire du roi qu'à la date du 23 octobre 1577, par la résignation de Claude Le Tonnelier[2]. Il fut aussi trésorier général du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, oncle de Henri IV, — ce fantôme de la royauté, que la Ligue porta sur le trône, sous le nom de Charles X, à la mort de Henri III ; — et c'est de cette fonction de trésorier qu'on trouve Jacques Liger revêtu, dans un contrat du 30 septembre 1578, par lequel il augmente son domaine de Clignancourt d'un terrain qu'il achète à Nicolas Bellot, plâtrier, au prix de 50 écus d'or au soleil, et qui est ainsi mentionné :

« Un arpent et demy de terre en deux pièces : la

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Liger.
2. Abraham Tassereau, *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France*, p. 200. Paris, 1710, in-f°.

première contenant un arpent assis au terrouer de Saint-Ouen, au lieu dict les Bas-Malassis, tenant d'une part à Marc Nicolas, d'aultre part à Nicolas Moreau, d'un bout au chemin des Rosiers [1] et d'autre bout au dict Marc Nicolas, en la censive de Mr l'aumosnier de Saint-Denys, à cause de sa seigneurie de Saint-Ouen, chargé de 8 deniers parisis de cens; l'aultre pièce contenant un demy arpent au terrouer de Clignancourt, au lieu dict les Bas-Malassis, tenant d'une part aux héritiers de feu M. Labiche, d'aultre part au dict Nicolas Moreau, d'un bout au dict Marc Nicolas et par hault au chemin des Rosiers, en la censive du dict seigneur de Clignancourt achepteur, à cause de la dicte terre et seigneurie de Clignancourt et chargé envers lui de 4 deniers parisis de cens [2]. »

Dans ce contrat, il faut de plus constater que Jacques Liger y est qualifié de « seigneur de Clignancourt et Montmartre en partie ».

Sur ses vieux jours, atteint d'une goutte opiniâtre, Jacques Liger ne pouvait plus se rendre à l'église de Montmartre, sa paroisse; et, ne voulant pas se priver des offices religieux, c'est alors qu'il fit élever, auprès de son habitation seigneuriale, une chapelle dédiée à la sainte Trinité. Le 3 mars 1579, il obtint de l'évêque de Paris la permission d'y faire célébrer la messe les dimanches et jours de fête par le curé de Montmartre, ou par un prêtre agréé par celui-ci. avec défense d'y faire célébrer la bénédiction de

1. Ce chemin existe encore, en partie, à Saint-Ouen, sous le nom de *rue des Rosiers*.

2. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Liger.

l'eau, ni celle du pain, et à la condition que cette fondation ne dispenserait pas les habitants de Clignancourt d'assister aux offices de l'église paroissiale dont la nouvelle chapelle devait dépendre[1].

Dans le procès-verbal de rédaction de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, du 22 février 1580, le nom de Jacques Liger figure sur l'état de la noblesse avec le titre de « seigneur de Clignancourt et de Montmartre ». Il mourut l'année suivante (1581), et fut enterré dans la chapelle Saint-Jérôme de l'église Saint-Séverin, sa paroisse à Paris ; car il habitait ordinairement rue Saint-Jacques, contre la chapelle Saint-Yves[2]. Son épouse, Marie Buhot, décédée le 10 mai 1597, fut inhumée auprès de lui. Sur l'épitaphe de Jacques Liger étaient énumérées ses diverses seigneuries de Graville et d'Abrécourt, en Normandie, puis celles de Clignancourt et de Montmartre ; et, sur l'inscription de la fondation de messes faite en sa mémoire par son fils aîné, Jac-

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, loco cit.*, t. I, p. 457. — Bien que l'abbé de Saint-Denis ait été, dès l'origine, le seigneur de cette partie de la contrée, Clignancourt avait toujours dépendu, pour le spirituel, de la paroisse de Montmartre, dont l'abbesse, dame de l'autre partie de la montagne, était curé primitif et en possédait à ce titre les dîmes, en vertu du droit même, conféré par la fondation de son abbaye. En d'autres termes, le curé proprement dit de Montmartre n'était véritablement que le vicaire perpétuel de l'abbesse, qui elle seule, à l'exclusion de tout autre, avait le droit de pourvoir à sa nomination. En cela, elle avait succédé aux moines de Saint-Martin-des-Champs, possesseurs primitifs du monastère, dans le droit de présenter un curé à l'évêque. Les pouillés du treizième et du quinzième siècle, ainsi que les suivants, sont formels à cet égard. (L'abbé Lebeuf, *Id.*, t. I, p. 454 ; — Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 356.)

2. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Liger.

ques II Liger, on voyait aussi gravées ses armoiries, qui étaient *d'azur à la fasce frettée de gueules, accompagnée en chef d'un lambel d'argent et en pointe d'une étoile d'or*[1].

* * *

Jacques II Liger succéda à son père dans sa charge de notaire et conseiller secrétaire du roi, de même qu'il hérita de ses biens à Clignancourt et Montmartre, à Graville et Abrécourt. Cependant Marie Buhot, sa mère, qui avait possédé en commun, avec son époux, la seigneurie de Clignancourt, semble en avoir gardé la jouissance complète pendant son veuvage, car elle agit directement en son propre nom, comme nous allons voir, dans l'administration de ce domaine.

A l'exemple de son prédécesseur, le maître baladin Pierre de Rue, Marie Buhot, du vivant de son mari, tira aussi profit de la terre et seigneurie de Clignancourt, en en baillant de nouveau la ferme, pour une durée de neuf ans, au même Pierre Trochereau, « laboureur », qui l'avait déjà tenue, au même titre, dudit Pierre de Rue, comme nous l'avons vu précédemment. Ce nouveau bail, qui comprenait aussi la maison seigneuriale, la geôle et le pressoir, lui fut concédé, le 28 juillet 1579, moyennant le prix annuel de 46 écus, deux tiers d'écu, ou 140 livres, et quatre douzaines de pigeons[2]. On se rappelle que le bail du

1. Bibl. nat., Manuscrits, *cabinet des Titres*, vol. 511.
2. Archives nationales, S 4436.

11 juin 1567 avait été fait au prix de 120 livres ; dès lors, il y a donc, pour la terre et seigneurie de Clignancourt, une plus-value sensible de rapport à noter.

Cinq ans plus tard, le 10 août 1584, Marie Buhot, étant veuve, repassait un nouveau bail du même domaine, dans les mêmes conditions de prix, à Nicolas Moreau, sergent royal au bailliage du Palais[1]. Nous devons remarquer en passant que Nicolas Moreau n'est pas un inconnu dans la contrée ; car, le 20 mars 1571, l'abbesse de Montmartre lui avait déjà cédé, pour un bail de neuf ans, les terres qu'elle avait aussi à Montmartre, à Clignancourt et aux environs[2].

C'est le 13 février 1586, suivant acte passé devant Jacques Chapelain et Philippe Ladmiral, notaires à Paris, que Germain Fallaize, conseiller du roi et auditeur des comptes, dont nous avons parlé plus haut, au sujet de la succession de sa mère, Claude de Larche, vendit à Jacques II Liger le fief de Pommereux (*alias* Le Maçon), lequel consistait, d'une part, en 40 sols parisis de cens, et, d'autre part, en 40 sols parisis de menus cens portant lods et ventes, saisines et amendes quand le cas y échet, plus 69 sols parisis de cens rentes de baux « modernes » dus chaque année au jour de l'octave de Saint-Denis[3]. Avec son nouveau propriétaire le fief de Pommereux prit le nom de *Graville*, en souvenir de la terre dont Liger était déjà seigneur en Normandie.

1. Archives nationales, S 4436.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Si l'on s'en rapporte à Sauval, puis à l'abbé Lebeuf, il est établi que, malgré la cession de la seigneurie de Clignancourt faite, en 1569, à Jacques I[er] Liger, par l'abbaye de Saint-Denis, celle-ci en aurait conservé une partie dans son domaine jusqu'en 1596, où elle s'en serait enfin défaite au profit de Jacques II Liger, en exécution d'un arrêt du Parlement du 9 avril 1595[1]. La raison de cette dernière cession nous paraît avoir été suffisamment expliquée par l'historien Félibien. « Le cardinal de Bourbon étant mort, dit-il, le prince Louis de Lorraine lui succéda (à l'abbaye de Saint-Denis). Le nouvel abbé trouva son abbaye en très mauvais état ; les troubles de la Ligue y avaient causé des pertes infinies. Les religieux qui, depuis plusieurs années, ne vivaient plus que d'emprunts, se virent tout à coup accablés de créanciers ; de sorte que les revenus du monastère ne pouvant suffire tout ensemble aux charges accoutumées et à tant de dettes, il fallut aliéner le fonds de l'abbaye. Le Parlement donne un arrêt daté du 9 avril 1595, par lequel il permit à l'abbé et aux religieux de Saint-Denis de vendre jusqu'à concurrence de 30 000 écus de leur bien : d'où s'ensuivirent les aliénations des belles terres de Chars en Vexin, de Solesmes en Hainaut, de Beaulne en Gâtinais, de Mareuil, de Plailly, de Clignancourt, de Montgeron, d'Auvers, de Garges et de l'hôtel de Saint-Denis à Paris ; car, sous prétexte du remboursement des dettes et des réparations nécessaires, les agents du nouvel abbé, encore fort jeune, firent passer à leur

1. Sauval, *loco cit.*, t. I, p. 356 ; — l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, loco cit.*, t. I, p. 457.

profit ou à celui de leur maître quantités d'aliénations très préjudiciables à l'abbaye[1]. »

Quoi qu'il en soit, on peut se faire quelque idée du degré d'importance de la seigneurie de Clignancourt, à la fin du seizième siècle, en se reportant à l'aveu rendu, à l'abbé de Saint-Denis, par Jacques II Liger, suivant acte passé devant Fardeau et Belot, notaires à Paris, le 15 juillet 1597[2]. On y voit que les terres de ce domaine comportaient « toutes justices, haute, moyenne et basse » et comprenaient : 1° le lieu seigneurial, sis à Clignancourt, et composé de deux corps d'hôtel, d'un colombier à pied, avec pressoir, foulerie, étables, cour, jardin et un clos de deux arpents entouré de murs, le tout d'une contenance totale d'environ trois arpents ; 2° un arpent de vigne assis au lieu dit le Beaumur, sur le terroir de Clignancourt, tenant, d'une part, aux religieuses et abbesse de Montmartre, d'autre part, aux héritiers de Guillaume Compoint, aboutissant, par en haut, à une ruelle qui conduit de Clignancourt à Montmartre, et, par en bas, au grand chemin de Clignancourt à Clichy-la-Garenne ; 3° le revenu des censives et rentes montant annuellement à la somme de 48 livres parisis ; 4° 48 sols parisis de cens et rentes dus chaque année par sept arpents, tant en vignes qu'en friches, sis au terroir de Montmartre, au lieu dit le Pressoir de Bénédicité, tenant, d'une part, et aboutissant, des deux bouts, au grand chemin de Mauregard, qui conduit de Montmartre à Paris, et,

1. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 427. 1706, in-f°.
2. Archives nationales, S 4436.

d'autre part, à Germain Fallaize, aux vignes appartenant à l'hôpital de Sainte-Catherine à Paris, et à la ruelle du Pressoir de Bénédicité [1]; 5° les deux fiefs appelés, l'un le *fief Turquan* ou de *Clignancourt* ou bien encore de la *Fosse Turquam*, et l'autre, le *fief de Graville*, *alias* de *Pommereux*, tous deux enclavés dans la seigneurie de Clignancourt. Le fief Turquan appartenait encore, pour les deux tiers, à François II de Larche, mentionné précédemment, par la succession de son père Nicolas de Larche, tandis que Germain Fallaize, dont nous avons aussi parlé, était détenteur de l'autre tiers, par la succession de sa mère, Claude de Larche, héritière, avec son frère Nicolas, de François Ier de Larche et d'Anne Turquam, leurs père et mère; c'est de ce dernier tiers qu'avait dépendu, rappelons-le, le fief de Pommereux. Nous reparlerons plus loin de la Fosse Turquam.

Dans son livre intitulé *Montmartre et Clignancourt*, Michel de Trétaigne affirme que Jacques II Liger aurait fait son manoir d'une ancienne maison ayant auparavant appartenu aux religieuses de Montmartre, et qu'il acquit de l'abbesse Marie de Beauvilliers; son emplacement serait aujourd'hui marqué par l'immeuble situé au numéro 101 de la rue Marcadet, à l'angle sud-est de celle-ci et de la rue du

1. Sur un plan manuscrit du dix-huitième siècle, existant aux Archives nationales (N[2] Seine[4]) et relatif au dîmage des dames hospitalières de Saint-Gervais, un chemin de terre dit *du Pressoir de Bénédicité*, est figuré parallèlement à la rue de La Tour d'Auvergne et occupe à peu près l'emplacement actuel de la rue Condorcet.



Mont-Cenis, vis-à-vis une tourelle d'ancien colombier formant encoignure au numéro 103 de la rue Marcadet. Les titres de propriété, que le susdit auteur déclare avoir eus sous les yeux, désignent ce manoir comme une belle et grande habitation, avec des jardins spacieux, embellis par des bassins, des grottes et des fontaines qu'alimentaient des sources aujourd'hui disparues[1]. Mais nous ne pouvous enregistrer cette mention que sous bénéfice d'inventaire, n'ayant pu nous-même en vérifier le texte.

En 1615, ce Jacques Liger obtint de l'évêque de Paris la permission de faire chanter, dans la chapelle bâtie par son père, une grand'messe le jour de la Trinité, et vêpres la veille par le curé ou le vicaire de Montmartre, du consentement de l'abbesse; mais toujours avec défense d'y faire la bénédiction de l'eau et celle du pain. De plus, par son testament passé devant Fardeau, notaire à Paris, le 30 avril 1620, il y fonda une messe pour tous les jours de l'année, y compris les messes des dimanches et jours de fête, fondées par son père[2]. Jacques Liger mourut le 20 octobre de la même année, et fut aussi enterré en l'église Saint-Séverin, sa paroisse, non loin de laquelle il avait eu son domicile, rue Saint-Jacques, dans l'ancienne maison paternelle[3].

Le nom de ce personnage nous reporte aux jours lointains de notre enfance. En ce temps-là, nous possédâmes une de ces images coloriées, à un sou,

1. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 235 et 236.
2. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 457.
3. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Liger.

dites *d'Épinal*, où la vie d'un certain Jacques Liger est racontée. Cette image, composée de vingt petits tableaux disposés en cinq rangées de quatre, se trouve encore dans le commerce; elle est actuellement publiée par la maison Dehalt, de Nancy, sous le numéro de planche 447 et le titre : *Histoire tragicomique du sire de Clignancourt.* Au bas de chacun des petits tableaux est placé un distique explicatif dont le premier est ainsi conçu :

> Aux portes de Paris, dans un tout petit bourg,
> Naquit Jacques Liger, sire de Clignancourt.

Le héros de cette histoire est ensuite présenté sous un aspect assez ridicule; il est sans cesse victime de ses maladresses. Un chat, sur lequel il s'était assis par mégarde, se jeta sur lui et le rendit borgne. Le jour de ses noces, il gesticule de si joyeuse et folle humeur qu'il bouscule et blesse son épouse. Celle-ci sort et s'enfuit; mais, en courant pour la rattraper, il renverse des lampions qui incendient son manoir.

> Lors ce terrible coup fort le bouleversa;
> Entouré de ses gens, Clignancourt trépassa.

Ajoutons que le personnage de ces aventures saugrenues et lamentables est représenté sous un costume du temps de Henri IV.

Or, nous ne connaissons que les deux Jacques Liger, dont nous avons parlé : le premier est celui qui acheta la seigneurie de Clignancourt, en 1569; le second est son fils, Jacques II, qui lui succéda dans ses terres et ses offices. En qualité de notaire,

il paraît s'être beaucoup occupé de banque. Entre autres opérations de finance, il prêta, suivant contrat du 25 janvier 1583, une assez forte somme au duc d'Aumale, Charles de Lorraine, moyennant 333 écus et un tiers de rente annuelle et perpétuelle, que lui racheta Hercule de Rohan, duc de Montbazon, le 19 juin 1602[1]. Fut-il l'un des bailleurs de fonds de la Ligue? Et, à ce titre, n'aurait-il pas été en butte à la malice des pamphlétaires du parti opposé? La *Satire Ménippée* n'en fait nulle mention.

Cependant l'histoire de l'image de Nancy doit avoir une origine; elle ne nous paraît pas avoir été inventée ainsi tout d'une pièce, pour le plus grand bonheur des enfants et la tranquillité des parents. Il est même permis de supposer qu'elle a sa source dans l'un des nombreux récits anecdotiques qui furent publiés, à la suite des événements de la Ligue et du siège de Paris par Henri IV, sous forme de plaquettes ou de feuilles volantes, et qui étaient assez répandues au dix-septième siècle. Grand nombre de publications provenant des imageries populaires d'Epinal, de Nancy, ou de la *Bibliothèque bleue* de Troyes, et jusqu'à présent réimprimées pour le colportage, n'ont pas eu d'autre origine. A ce sujet, nous avons consulté les *Livres populaires, ou la littérature du colportage*, de Charles Nisard, mais nous n'y avons rien trouvé concernant Jacques Liger; l'*Histoire de l'imagerie populaire,* de Champfleury ne nous a pas renseigné davantage.

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Liger.

***

Jacques II Liger étant mort sans enfants, l'aînée de ses sœurs, Marguerite Liger, fut sa principale héritière et lui succéda dans ses diverses seigneuries de Graville, de Clignancourt et de Montmartre; elle était veuve d'un ancien conseiller du roi au Parlement de Paris, du nom de Charles Brisard, qui décéda en 1603[1]. D'après les dispositions testamentaires de son frère, c'est à elle que serait aussi échu l'ancien manoir que celui-ci avait acquis de l'abbaye de Montmartre, avec les terres qui y étaient attachées, à charge par elle de faire dire les messes perpétuelles qu'il avait fondées pour le repos de son âme dans la chapelle de la Sainte-Trinité[2].

Un contrat, du 2 décembre 1624[3], nous montre Marguerite Liger, dame de Clignancourt et Montmartre, cédant à Pierre de La Planche, gouverneur et premier valet des pages de la reine, un arpent de terre en une pièce, assis au terroir de Clignancourt, au lieu dit l'Orme-au-Loup, à elle appartenant comme faisant partie de sa seigneurie, en échange de deux quartiers de terre et un demi-arpent de vignes, assis au même terroir, au lieu dit les Ruelles, et attenant à un chemin qui conduit de Clignancourt à Saint-Ouen, audit La Planche appartenant.

Marguerite Liger avait deux sœurs cadettes : la première, Geneviève Liger, mariée à Pierre Catinat,

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, vis Liger et Brisard; — Archives nationales, S 2245 b, aveu du 16 novembre 1660.
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 235.
3. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, vo Brisard.

conseiller au Parlement de Paris, fut la grand'mère du maréchal Catinat, par son fils Pierre Catinat, également conseiller au Parlement, et sa bru Françoise Poisle, dame de Saint-Gratien; la deuxième, Marie Liger, épousa Étienne Brice, auditeur à la Chambre des comptes[1]. La famille Brice était déjà alliée aux de Larche par les mariages d'Agnès et de Guillemette de Larche, sœurs et belles-sœurs de François de Larche et d'Anne Turquam, avec les deux frères Michel et Jean Brice, bourgeois de Paris[2].

Bien qu'il soit établi de la façon la plus authentique que le vainqueur de Staffarde est né le 1er septembre 1637, à Paris, dans l'hôtel que son père possédait à l'angle des rues de la Sorbonne et des Mathurins, ainsi qu'en témoignent les registres de la paroisse Saint-Benoît, où il fut baptisé, quelques journaux ont annoncé, il y a une vingtaine d'années, que le maréchal Catinat avait vu le jour à Clignancourt, dans la propriété qui forme aujourd'hui les numéros 110 et 112 de la rue Marcadet[3]. Ce qu'on peut admettre tout au plus, c'est que le maréchal Catinat, dans sa jeunesse, en se rendant à la terre de Saint-Gratien que possédait sa mère, a pu s'arrêter quelquefois à Clignancourt pour visiter en passant

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Liger.
2. *Ibid.*, v° de Larche.
3. *Mémoires du maréchal Catinat*, publiés par Le Bouyer de Saint-Gervais. Paris, 3 vol. in-8, notes et introduction. — Voir aussi *le Petit Journal* et *le Rappel* du 22 mars 1885. — L'hôtel de Catinat a été remplacé, vers 1860, par la librairie Delalain, qui, à son tour, a fait place, en 1898, au square situé entre la Sorbonne et le musée de Cluny.

les Brisard, ses oncles et cousins, et faire auprès d'eux quelque séjour.

***

Après Marguerite Liger, la seigneurie de Clignancourt échut à l'un de ses fils, Julien Brisard, abbé de Saint-Prix et Saint-Quentin en Vermandois. Par son père Charles Brisard, conseiller au Parlement, qui décéda en 1603, l'abbé Julien Brisard était petit-fils de Jacques Brisard, seigneur de Perrignes, qui était déjà conseiller au Parlement en 1525. Les Brisard étaient de Normandie et portaient : *fascé d'azur et d'argent de six pièces : les trois fasces d'azur chargées chacune d'une aigle éployée d'or dans un orle ou annelet d'argent enchaîné, accostée de deux lions affrontés d'or, aussi dans leur orle d'argent enchaîné; et les fasces d'argent chargées de trois mouchetures d'hermine*[1].

Dans son aveu, en date du 6 avril 1643[2] rendu à Mgr Armand de Bourbon, prince de Conti, abbé commendataire de Saint-Denis, on voit que l'abbé Julien Brisard demeurait à Saint-Germain-des-Prés, et que, dans sa seigneurie de Clignancourt, se trouvaient enclavés deux fiefs : l'un dit de *Graville*, appelé ci-devant de *Pommereux*, à lui appartenant; et l'autre, dit la *Fosse Turquam*, autrement dit le *fief de Clignancourt*, appartenant à maître Jacques Doujat, conseiller notaire et secrétaire du roi, demeurant à Paris, sur le quai de la Mégis-

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, vº Brisard; — *Armorial général* de d'Hozier.
2. Archives nationales, S 2245 b.

serie, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi qu'il est mentionné dans un aveu de ce dernier en date du 1er juin 1636; suivant cet aveu, le fief de la Fosse Turquam contenait deux cent sept arpents[1].

Nous n'avons pas besoin, pour le moment, de revenir sur le fief de Pommereux, appelé de Graville depuis l'acquisition qu'en fit Jacques II Liger de Germain Fallaize, en 1586, ainsi que nous l'avons précédemment expliqué. Quant à la Fosse Turquam, nous devons, en passant, toucher quelques mots de son nouveau possesseur, Jacques Doujat, qui n'est autre qu'un parent héritier de la famille de Larche par les Fallaize, avec lesquels un de ses ascendants, Jean Doujat, notaire au Châtelet en 1566, s'était allié par son mariage avec Catherine Fallaize[2].

Originaires du Berry, les Doujat sont d'extraction noble; leurs pères avaient porté les armes sous les rois Charles VII et Louis XI. C'est au commencement du seizième siècle, qu'ils vinrent s'établir à Paris, où on les voit depuis remplir différentes places dans la magistrature; leurs armoiries étaient *d'azur au griffon rampant couronné d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois roses d'or*. En 1636, Jacques Doujat était trésorier de Henri de Bourbon, prince de Condé, et doyen des secrétaires du roi et des échevins de Paris; il avait épousé Madeleine Simon, fille d'un marchand de poisson de mer aux Halles de Paris; il eut de ce mariage deux filles : 1° Angélique-Madeleine Doujat, épouse de Jacques Ricouart, seigneur d'Hérouville, maître

1. Archives nationales, Q1 1078.
2. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° Doujat.

d'hôtel du roi, morte en 1661 ; 2° Françoise Doujat, épouse en premières noces de Jean Scarron, seigneur de Mandiné, conseiller de la Grand'Chambre du Parlement, qui fut prévôt des marchands en 1644 et 1645[1].

Quoi qu'il en soit, l'abbé Julien Brisard était encore seigneur de Clignancourt et de Montmartre en 1651 ; il est désigné comme tel sur un procès-verbal de bornage en date du 29 avril de cette année[2]. Il figure d'ailleurs sur le compte rendu des recettes seigneuriales de l'abbaye de Montmartre, de 1628 à 1647, établi par Claude Nodot, receveur[3], à cause de plusieurs pièces de vignes et de terre qu'il possède dans la censive des dames de Montmartre, et pour lesquelles il est ainsi mentionné :

« *Item*, de mons. de Clignancourt, au lieu de feu damoiselle Brisard, et la dite Brisard au lieu de Jacques Liger, et le dit Liger au lieu de Louis Beaucamp, au lieu de Nicolas Le Blanc, et encore le dit Liger au lieu de Pierre Trochereau et Mathurin Le Cuit, à cause de Thomasse Trochereau sa femme, la somme de 29 livres tournois pour 29 années d'arrérages échus au jour et octave de saint Denis de l'an 1647, à cause de 16 sols parisis de cens et rente seigneuriale sur 7 quartiers de vignes, tenants d'une part à la veuve et héritiers Mouillard, d'autre part au chemin qui conduit de Clignancourt à Mont-

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales* et *Dossiers bleus*, v° Doujat et v° Falaize; — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*.
2. Archives nationales, S 2245 a.
3. *Ibid.*, H 4032, p. 98.

martre, d'un bout à Michel Bourdin et d'autre à la dite veuve Mouillard, ci . . . . 29 liv. t.

« *Item*, du dit sieur de Clignancourt, au lieu de la dite damoiselle Brisard, dame de Clignancourt, au lieu de Jean Robeau et consors, au lieu de Léonarde Saulnier, veuve de Nicolas Godeau, la somme de 12 livres, 8 sols, 10 deniers obole et demi parisis, pour 29 années d'arrérages échus au dit jour et octave de saint Denis de l'an 1647, à cause de 7 sols, 1 denier obole parisis de cens et rente seigneuriale sur un demi-arpent de terre, tenant d'un côté au chemin de Clignancourt, d'autre aux ayant cause de Jacques Leroy, d'un bout par haut à Me Leroux, notaire, un petit chemin entre deux, et d'autre bout au grand regard de la fontaine de Clignancourt, ci. . . . . 12 liv., 8 s., 10 d.ob. p. »

Dans l'état des recettes de l'abbaye de Montmartre, dressé par Claude Nodot, on rencontre aussi la mention suivante, qui ne nous paraît pas non plus dépourvue d'intérêt, à cause de quelques noms connus qu'elle contient :

« *Item*, des héritiers feu Me Mouillard au lieu de Me Mouffle, notaire au Châtelet de Paris, qui étoit au lieu des héritiers de feu Me François de Larche, au lieu des héritiers Pierre Boilleau, la somme de 9 livres, 4 sols, 6 deniers tournois, pour 29 années d'arrérages échus au dit jour et octave de saint Denis de l'an 1647, à cause d'un denier parisis de cens et de 5 sols parisis de rente seigneuriale sur un demi-arpent de terre, où a été construite une maison appelée *le Colombier*, à présent en cour, tenant d'une part et des deux bouts à la veuve et

héritiers Me Mouillard, d'autre part à Me de Clignancourt, ci. . . . . 9 liv., 4 s., 6 d. t.[1]. »

*
* *

L'énumération des censitaires de l'abbé Julien Brisard et de leurs redevances forme un registre intitulé : *Le papier de la recepte des cens, rentes et droicts seigneuriaux des terre et seigneurie de Clignancourt et Montmartre et du fief de Graville, commencé en l'année 1645..., appartenant à Mre Julien Brisard, abbé de Sainct-Prix, seigneur des dicts lieux*[2]. Parmi les nombreux tenanciers figurant dans ce volumineux cueilloir, nous pensons qu'il importe de signaler les personnages suivants :

1° Nicolas Pigalle, laboureur, demeurant à La Chapelle, payant le cens pour un terceau de terre, sis au territoire de Clignancourt, lieu dit la Goutte-d'Or, et un arpent sur le même territoire au lieu dit les Maillets. Nous avons mentionné ce personnage à cause du nom qu'illustra un siècle plus tard le sculpteur fameux auquel la ville de Strasbourg doit le tombeau du maréchal de Saxe[3].

1. Archives nationales, H 4032, p. 97.
2. *Ibid.*, S 4481.
3. Sur l'état des recettes de l'abbaye de Montmartre,en 1647 (Archives nationales, H 4032), figurent aussi plusieurs Pigalle, notamment Jehan Pigalle,pour un quartier de terre à La Chapelle, aboutissant, d'une part, au chemin du Pressoir-des-Champs, et, d'autre part, à la ruelle du Curé; puis Guillaume Pigalle, pour un quartier de terre, attenant aux terres de l'église de La Chapelle et au chemin de la Croix-Moreau; puis Michel Pigalle, pour un arpent de terre à Clignancourt, chemin des Poissonniers. On retrouve le nom de cette famille dans l'*État des bornes* des faubourgs de Paris, posées en vertu

2° Jehan Androuet du Cerceau, architecte du roi, pour un arpent et demi de terre, sis au territoire de Montmartre, au lieu dit les Trois-Coings, tenant d'une part au sieur Bontemps et d'autre part au chemin de la Cure, à l'enseigne des Trois-Coings, à lui appartenant par acquisition de Guillemette Lesage, veuve de Pierre Caffillé, et chargé de 5 sols 10 deniers parisis de cens annuel. On sait que Jean Androuet du Cerceau fut l'architecte de l'ancien Pont-au-Change, de l'hôtel de Bretonvilliers dans l'île Saint-Louis, des hôtels de Sully et de Mayenne, rue Saint-Antoine, etc.

3° Jehan Brice, conseiller en la Cour des monnaies, pour une grande maison sise à Clignancourt, consistant en deux corps de logis, cour avec un grand jardin, le tout clos de murs et formant ensemble deux arpents environ, tenant d'un côté à la veuve Le Tuit (ou Le Cuit), d'autre part aux héritiers La Planche, et

des déclarations royales de 1724 à 1728; l'une de ces bornes y est ainsi désignée : « Rue Marcadé, borne posée dans le mur d'une maison à la veuve Pigalle, à 20 toises 4 pieds au delà de l'encoignure de la Grande Rue de la Chapelle. » Tous ces Pigalle nous semblent avoir quelque rapport avec les parents du fameux sculpteur, que le *Dictionnaire* de Jal nous montre habitant dans le faubourg Saint-Laurent. Quoi qu'il en soit, une mention de ces Pigalle paraît déjà dans une déclaration du 6 avril 1540, au nom de Jehan Pigalle, demeurant à La Chapelle-Saint-Denis, pour un quartieer de vignes, sis au terroir de Montmartre, dans la direction de Saint-Denis. Dans les archives de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, il existait un titre nouveau de 1534, pour une rente de 8 sols 4 deniers, due audit hôpital par Nicolas Hautmaire et Pierre Pigalle, sur un demi-arpent de vignes au terroir de Montmartre, lieu dit *les Malassis*, aboutissant au *chemin aux Anes*. (A Brièle, *Inventaire sommaire des Archives hospitalières*, t. III, p. 64, col. 2.)

d'un bout par devant sur la rue et chemin qui conduit de Clignancourt à Clichy, acquis à Nicolas Dufour, marchand bourgeois de Paris. Or, Jehan Brice était justement de la famille du Jehan Brice, marchand épicier, mort le 21 octobre 1578, qui épousa Guillemette de Larche, sœur de François de Larche, époux d'Anne Turquam. Nous savons de même que les Brice étaient alliés aux Liger par le mariage de Marie, fille de Jacques Ier Liger, avec Étienne Brice, auditeur à la Chambre des comptes de Paris[1].

4° Péronne du Moutier, veuve de Pierre de La Planche, en son vivant bourgeois de Paris, pour une grande maison appelée les Rapines, sise tout auprès de Clignancourt, sur le chemin de Clignancourt à Saint-Ouen. Or, Pierre de La Planche est cet ex-gouverneur des pages de la reine avec lequel nous avons déjà vu Marguerite Liger faire un échange de pièces de terres.

5° Me Gilles Boileau, commis au greffe du Parlement de Paris, pour une maison sise au village de Clignancourt, en la Grand'Rue dudit lieu, avec jardin clos de murs, tenant d'une part au seigneur de Clignancourt, et d'autre aux héritiers et ayants droit de défunt sieur Brice, aboutissant d'un bout par devant sur ladite Grand'Rue et par derrière au chemin qui conduit de La Chapelle-Saint-Denis à Saint-Ouen, à lui appartenant par acquisition des héritiers Lefebvre[2], et chargé de 9 deniers parisis de

1. Bibl. nat., Manuscrits, *Pièces originales*, v° de Larche, Liger, Brice.

2. La famille Boileau était alliée aux Lefebvre par le

cens par an. Il payait également au seigneur de Clignancourt 9 sols, 8 deniers parisis de cens annuel pour 10 arpents et 20 perches environ de terre qu'il possédait, avec trois quartiers et demi de vignes, sur le territoire de Clignancourt, ainsi que pour deux quartiers et demi de terres à Montmartre.

Mais le nom de Gilles Boileau a pour nous un autre attrait que le souvenir d'un bourgeois de Paris aisé, venant avec les siens, dans sa modeste villégiature de Clignancourt, se délasser pendant l'été de ses travaux de procédure et de chicane. Gilles Boileau fut le père de l'auteur du *Lutrin*, et c'est à Clignancourt même que Nicolas Boileau fit ses premiers vers : un quatrain sur *la Puce*, rappelant sans doute l'une des incommodités de ce rustique séjour. Malgré les charmes de sa résidence d'Auteuil, Boileau aimait cependant à y revenir; sur ses vieux jours, il y retournait encore et se plaisait à y évoquer ses souvenirs de jeunesse et surtout ses débuts littéraires, ainsi qu'en témoigne le passage suivant d'une de ses lettres à son ami l'avocat Brossette, en date du 29 septembre 1703 : « Pour vous montrer, dit Boileau, combien je suis éloigné de me choquer de vos critiques, je m'en vais ici vous écrire une énigme que j'ai écrite à l'âge de dix-sept ans, et qui est pour

mariage de Gilles Boileau, greffier au Parlement, avec Anne de Nyélée, cousine germaine de Louis Lefebvre, procureur au Grand Conseil, fils de Nicolas Lefebvre, huissier au Châtelet, qui épousa Marie de Nyélée, tante de ladite Anne de Nyélée. Louis Lefebvre, procureur au Grand Conseil, épousa Marie Marcadé, décédée en 1650; il mourut vers 1636. (Voir la généalogie de la famille de Boileau des Préaux par Berriat Saint-Prix, dans son édition des *Œuvres de Boileau* [Paris, 1830], t. III, p. 447.)

ainsi dire mon premier ouvrage. Je l'avais oubliée, et je m'en souvins le dernier jour en allant voir une maison que mon père avoit au pied de Montmartre, où je composai ce bel ouvrage. Je vous l'envoie afin que vous l'examiniez à la rigueur; mais, pour me venger de votre sévérité, je ne vous dirai le mot de l'énigme que la première fois que je vous écrirai, afin de me venger de la peine que vous me ferez en la censurant par la peine que vous aurez à la deviner. La voici :

Du repos des humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille amants envieux de mon sort ;
Je me repais de sang et je trouve ma vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort.

« Tout ce que je puis vous dire par avance, c'est que j'ai tâché de répondre par la magnificence de mes paroles à la grandeur du monstre que je voulois exprimer... »

*
* *

Nous ignorons la date de la mort de l'abbé Julien Brisard, mais nous pouvons mentionner l'aveu du 16 novembre 1660 [1] rendu à l'abbé de Saint-Denis par Me Claude Brisard, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Perrignes, Abbécourt, Clignancourt et Montmartre, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, près de Saint-Germain-des-Prés. D'après cet aveu, la seigneurie de Clignancourt lui échut par suite d'une donation entre vifs à lui faite par son oncle Julien Brisard, abbé de Saint-Prix.

1. Archives nationales, S 2245 b.

Nous savons encore que, l'année précédente, Claude Brisard était déjà en possession de la terre et seigneurie de Clignancourt, puisque, suivant acte du 23 mars 1659, il la cédait à bail à Barthélemy Bardon, moyennant le prix annuel de 179 livres tournois, deux coqs d'Inde et deux porcs[1]. Dans ce bail, la maison seigneuriale se trouvait comprise; ce n'était à proprement parler qu'une véritable ferme. Dans un état de lieux d'expertise, daté de 1665, elle est, en effet, appelée « maison ou ferme seigneuriale de M. Claude Brisard[2] ».

Cependant, il est probable qu'au point de vue du rapport la seigneurie de Clignancourt ne satisfaisait point suffisamment l'abbé de Saint-Denis, son suzerain. Les bâtiments de ce domaine tombaient presque en ruine, faute d'avoir été entretenus depuis longtemps en bon état de conservation, et il en était de même pour les murs de clôture et la pierrée qui amenait les eaux à la fontaine du logis seigneurial, au point que, pour y remédier, Claude Brisard prétendait avoir déjà dépensé d'importantes sommes, sans que pour cela les choses fussent sensiblement améliorées, et ne cessait de réclamer le remboursement de ses frais à l'abbé de Saint-Denis. C'est alors que celui-ci, qui était en ce temps-là le cardinal de Retz, Paul de Gondi, invoquant son droit de *retrait féodal*, résolut de retirer la seigneurie de Clignancourt des mains de son détenteur, pour la réunir à son abbaye et pouvoir à l'avenir en disposer librement dans des conditions plus avantageuses. Aussi arguant que,

1. Archives nationales, S 4436.
2. *Ibid.*

dans le but de contribuer à la subvention fournie au roi en 1569, ladite terre et seigneurie de Clignancourt avait été aliénée et vendue moyennant la somme de 2 880 livres de principal et le sou pour livres, revenant à 144 livres d'intérêt, — ce qui en tout ne représentait que la moitié de sa juste valeur, — ledit abbé avait-il déjà intenté, à diverses époques, plusieurs instances en vue de ses fins; mais aucune de ces instances n'ayant pu aboutir en sa faveur, il en porta une dernière devant le Grand Conseil, au mois de septembre 1664, et l'y poursuivit avec une telle activité, qu'il obtint enfin de ce haut tribunal un arrêt contradictoire, daté du 30 septembre 1666, ordonnant « que ledit seigneur cardinal, en ladite qualité d'abbé de Saint-Denis, rentrerait en la propriété, possession et jouissance de ladite terre de Clignancourt et domaines en dépendant, en remboursant audit sieur Brisard les réparations, augmentations et améliorations qu'il prétend avoir esté faites tant par luy que par ses prédécesseurs, et ledit sieur Brisard, pour ses téméraires contestations, condamné aux dépens », etc.[1].

Trois ans après, le cardinal de Retz revendait enfin la seigneurie de Clignancourt à l'abbesse de Montmartre, suivant contrat du 6 juin 1669, passé devant Jean Desnotz et Charles Sainfroy, notaires à Paris. Les motifs et conditions de cette vente furent exposés et débattus, pour en délibérer contradictoirement, au parloir même du prieuré des Martyrs, en présence des susdits notaires, devant lesquels avaient

1. Archives nationales, S 2245 b.

comparu à cet effet : Me Etienne de Lafonds, seigneur de Ranty, conseiller du roi en ses conseils, au nom et comme procureur fondé de pouvoir de Mgr Paul de Gondi, cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, d'une part; et Mme Françoise-Renée de Lorraine, abbesse et dame de Montmartre, assistée de ses prieure et sous-prieure et des dames religieuses du chapitre conventuel, réunies tout exprès en conseil[1].

Après avoir rappelé comment, à la suite de quelles circonstances, l'abbé de Saint-Denis avait été amené à obtenir le retrait de la seigneurie de Clignancourt, le contrat en question mentionne également que, conformément à l'arrêt du Grand Conseil qui l'y avait autorisé, cet abbé avait dû rembourser à Claude Brisard la somme de 11 588 livres 15 sols, et l'emprunter au préalable pour satisfaire à ce remboursement; mais que les travaux de réparations que ledit abbé avait été amené à faire exécuter en même temps que l'accomplissement des obligations contractées pour le fait de son emprunt, sont pour lui si onéreux qu'il a bien voulu consentir à entendre les propositions de l'abbesse de Montmartre, laquelle lui offrait, en outre de ladite somme empruntée pour le payement de l'indemnité due à Claude Brisard, de lui rembourser aussi tous les frais qu'avaient entraînés le procès et les poursuites, et dont le montant s'élevait à la somme de 15 000 livres, en échange de quoi elle acquerrait la terre et seigneurie de Clignancourt, y compris tous les titres de propriété et papiers terriers, ainsi que toutes les pièces de procé-

1. Archives nationales, S 2245 b.

dure dudit procès, dont l'abbé de Saint-Denis voudrait bien lui faire la remise. L'abbesse de Montmartre donnait pour raisons que la possession de la terre et seigneurie de Clignancourt lui serait aussi utile que commode, tant à cause de sa proximité que, parce que les territoires de Montmartre et de Clignancourt se trouvaient tellement enchevêtrés « que leurs hautes justices s'empeschoient l'une l'autre », et que, quant au point de vue religieux, il n'y aurait aucun inconvénient à conclure le marché, puisque l'abbaye de Montmartre, comme celle de Saint-Denis, avait pour patron saint Denis, qui a sa sépulture à Saint-Denis, aussi bien qu'il a souffert le martyre à Montmartre[1].

Ces propositions ayant été acceptées de part et d'autre, il fut arrêté que l'abbé de Saint-Denis vendait et délaissait à l'abbesse de Montmartre la terre et seigneurie de Clignancourt, moyennant la somme de 24 080 livres, dont 11 000 comptant, « et, dit le contrat de vente, parce que, par le moyen de cette vendition et délaissement la dite terre et seigneurie de Clignancourt retombera en main-morte, il sera payé par chaque mutation d'abbesse qui arrivera la somme de 1 000 livres à l'abbé de Saint-Denis par forme de relief et reconnaissance[2] »; condition que les dames de Montmartre ont toujours fidèlement remplie depuis. En d'autres termes, cette dernière clause maintenait la seigneurie de Clignancourt dans l'ancienne dépendance féodale de l'abbaye de Saint-

1. Archives nationales, S 2245 b et 4436, *Contrat de vente du 6 juin 1669*.
2. *Ibid.*

Denis, l'abbesse de Montmartre tenant lieu d'homme vivant et mouvant[1].

Le contrat de vente du 6 juin 1669 rappelle encore que la seigneurie de Clignancourt consistait « en une *maison seigneuriale*, composée de cour, cuisines, chambres, granges, étables, écuries, pressoir et colombier, avec un jardin, d'une contenance d'environ deux arpents, enclos de murs de trois côtés seulement et joignant ladite maison; plus un arpent de terre au lieudit Beaumur; avec droit de justice haute, moyenne et basse en toute l'étendue de la dite terre et seigneurie de Clignancourt, droit de cens portant lods et ventes, saisines et amendes quand le cas y échet, droit de mouvance sur deux fiefs enclavés dans la dite seigneurie, savoir : l'un appelé le *fief de Pommereux* (ou de *de Graville*), appartenant audit sieur Brisard, et l'autre appelé le *fief Turquan*, appartenant à Me (en blanc)[2] ; et généralement tous droits de terres et domaines qui peuvent appartenir audit sieur cardinal abbé, à cause de la dite terre et seigneurie, sans aucune réserve ni retenue, pour en jouir par lesdites dames abbesse et religieuses de Montmartre, à perpétuité avec tous les mêmes droits, ainsi qu'en ont joui les abbés et religieux de Saint-Denis avant l'aliénation de 1569[3]... »

1. Archives nationales, S 2245 b et 4436; *Mémoire concernant la généralité de Paris* établi par M. Phélypeaux, en 1700, et publié par M. de Boislisle en 1881, in-4, p. 32.

2. On verra plus loin que le fief Turquam appartenait alors à Mres Louis, Simon et Benjamin Moufle, mais depuis peu d'années seulement.

3. Archives nationales, S 2245 et 4436, *Contrat de vente du 6 juin 1669*.

*
* *

Par suite de la vente du 6 juin 1669, la justice ou prévôté de Clignancourt qui, primitivement appartenait aux religieux de Saint-Denis, fut réunie à celle de l'abbaye de Montmartre [1]. Dès lors, ces deux justices n'en formèrent plus qu'une seule, sous le titre de *prévôté de Montmartre et de Clignancourt*, relevant du bailliage du *For-aux-Dames*, situé à Paris, au bout d'une impasse de la rue de la Heaumerie. Peu d'années après, lorsque toutes les justices particulières de Paris furent réunies au Châtelet, conformément à l'édit de février 1674, le bailliage du For-aux-Dames fut transféré à Montmartre, et les droits de justice que l'abbesse avait exercés jusque-là dans divers quartiers et faubourgs de Paris, furent rattachés au Châtelet [2]. L'édit supprimait en définitive la justice du For-aux-Dames.

Cette suppression constituait un véritable dommage pour le monastère de Montmartre ; le droit de haute, moyenne et basse justice que les rois Louis VI et Louis VII lui avaient concédé, lors de sa fondation, s'en trouvait d'autant plus amoindri. Les fonctions judiciaires étaient remplies par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier et deux sergents. Les dames de Montmartre qui ne vendaient

1. Michel de Trétaigne (*loco cit.*, p. 131) a relevé, d'après les *Registres paroissiaux de Montmartre*, les noms suivants de quelques fonctionnaires de la justice et du fisc de Clignancourt un peu avant 1669 : Martin Lesueur, procureur fiscal de Clignancourt (1636) ; Guillaume Perrier, lieutenant de Clignancourt (1644) ; Martin Lesueur, greffier de Clignancourt (1646) ; Nicolas Bailly, procureur fiscal de Clignancourt (1660).
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 130.

pas ces offices, ainsi que le faisaient les autres seigneurs, les donnaient comme récompense et presque comme gages à ceux qu'elles employaient pour leurs affaires, ce qui allégeait beaucoup leurs dépenses. Par l'aliénation de leur juridiction, elles furent privées non seulement de ces avantages, mais de tous les droits qui, sous les noms de déshérences, bâtardises, confiscations, profits, émoluments, amendes, etc., appartenaient aux grands justiciers. D'autre part, profitant de ces circonstances, les officiers royaux du Châtelet prétendaient retirer au bailliage de l'abbaye son pouvoir juridique dans la prévôté de Montmartre.

Sur les réclamations de l'abbesse Françoise-Renée de Lorraine, Louis XIV donna, le 14 avril 1676, de nouvelles lettres patentes, interprétatives de l'édit de février 1674, par lesquelles il déclarait qu'il n'avait pas voulu supprimer la haute justice de la paroisse et prévôté de Montmartre, ainsi que des autres lieux soumis à l'autorité de l'abbaye, mais seulement le bailliage du For-aux-Dames et les justices qui lui appartenaient dans la ville et les faubourgs de Paris. En conséquence, il maintenait « sa chère cousine » l'abbesse de Montmartre en la possession de tous ses droits sur les prévôtés de Montmartre et des autres lieux hors Paris. Cette juridiction devait être exercée par les officiers de l'abbaye, ainsi que cela avait lieu avant l'édit de 1674 : le roi voulait que le siège de ces hautes justices, qui était auparavant au For-aux-Dames fût à l'avenir en l'auditoire de Montmartre, duquel devaient désormais ressortir les appels des prévôtés de Boulogne, Bourg-la-Reine, etc., tandis

que les appels du bailliage de Montmartre ressortiraient immédiatement de la cour du Parlement, comme cela avait lieu pour l'abbaye de Saint-Denis. Mais ces sages et formelles prescriptions n'empêchèrent pas les officiers du Châtelet d'empiéter souvent sur les droits de l'abbaye [1].

Le bailli et le prévôt de Montmartre faisaient des ordonnances et prenaient des arrêtés concernant la voirie et les inhumations dans le cimetière de la paroisse, l'entretien des fontaines, des lavoirs et des abreuvoirs ; ils surveillaient l'exécution de ce qu'ils avaient prescrit, et condamnaient les contrevenants a l'amende. La maison du bailliage de l'abbaye, appelée aussi l'auditoire de Montmartre, se trouvait près de l'impasse, dite autrefois *cour du Pressoir* [2], et qui fait actuellement partie de la rue Saint-Eleuthère, du côté de la place du Tertre, ancienne place publique du village où se trouvait le carcan [3]. Du côté de la cour du Pressoir, un petit bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, dans lequel on entrait par la cour de l'église paroissiale, servait de prison [4].

*
* *

Françoise-Renée de Lorraine étant morte en 1682, Marie-Anne de Lorraine d'Harcourt lui succéda. Au sujet de cette dernière, Michel de Trétaigne a dit que c'est probablement sous son abbatiat, à l'époque où

1. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 129 à 135.
2. *Ibid.*, p. 131 et 132.
3. Code Louis XV (novembre 1733 au 5 mars 1735), t. V, p. 403.
4. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 132.

les religieuses de Montmartre quittèrent leur ancien monastère d'en haut pour habiter leur nouveau cloître du prieuré des Martyrs, récemment terminé, que la ferme qu'elles possédaient à Clignancourt fut remplacée par une partie des vieux bâtiments qu'elles venaient d'abandonner, et qui servirent désormais à déposer les grains et les fourrages ainsi que le matériel servant à l'exploitation des terres de l'abbaye [1]. Mais de quelle ferme s'agit-il ici? Michel de Trétaigne ne le dit point. Or, nous avons vu que les dames de Montmartre, en outre du manoir qu'elles auraient vendu à Jacques II Liger, avaient également possédé deux fermes : 1° celle qu'elles acquirent, en 1479, du changeur Pierre Hiver, et qui n'était autre que le bien dont Isabelle de Fontaine-Archière se défit en 1316; 2° l'ancienne « maison seigneuriale » des Brisard, dont il sera encore parlé ci-après.

Après la mort de Mme d'Harcourt, arrivée en 1699, la direction de l'abbaye fut confiée à Marie-Éléonore Gigault de Bellefond. Son administration dut être bien pénible sous le rapport financier. La communauté avait beaucoup de dettes arriérées, suites des dépenses considérables qu'avaient occasionnées, depuis l'abbesse Mme de Guise, la construction du nouveau prieuré des Martyrs; aussi fut-elle obligée, pour remédier à cette situation difficile et embarrassée, d'aliéner quelques biens de l'abbaye, notamment la seigneurie de Bourg-la-Reine, qu'elle vendit, le 14 septembre 1707, à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, seigneur propriétaire de la

1. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 136.

baronnie de Sceaux, moyennant 5 500 livres. Cette somme devait être employée à pourvoir surtout aux obligations contractées par l'abbaye relativement à l'acquisition de la seigneurie de Clignancourt [1]. C'est sans doute ce qui a fait dire, par confusion, à plusieurs auteurs, que l'abbaye de Montmartre, pour se libérer de ces obligations, avait vendu, au duc du Maine, la seigneurie de Clignancourt, alors qu'il s'agissait réellement de la terre de Bourg-la-Reine [2]; erreur que nous avons nous-même reproduite, par mégarde, dans la première notice que nous avons publiée sur le présent sujet [3].

Mais cette aliénation ne fut que temporaire, car, le 27 octobre 1736, sous l'abbatiat de Catherine de La Rochefoucauld-Cousage, le duc du Maine venant de décéder, l'abbaye de Montmartre rentrait en la possession de la seigneurie de Bourg-la-Reine, en remboursant à la duchesse du Maine, la même somme de 5 500 livres [4]. Il paraît que cette aliénation temporaire ne fut pas la première que la seigneurie de Bourg-la-Reine ait eu jadis à subir; les dames de Montmartre l'avait déjà vendue aussi pour un temps, en 1660, sous l'abbatiat de Françoise-Renée de Lorraine, qui en obtint le rachat, le 14 mars 1667 [5], moyennant la somme de 4 500 li-

1. Archives nationales, S 4444; Jacques Brillon, *Dictionnaire des arrêts*, t. I, p. 20; Cheronnet, *loco cit.*, p. 147.

2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 232; E. de Labédollière, *loco cit.*, p. 286, col. 1; E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 23 et 24.

3. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, année 1891, p. 121.

4. Archives nationales, S 4444.

5. *Ibid.*

vres. Sur l'*Etat des revenus, créances et dettes de l'abbaye de Montmartre en 1763*, il est dit que l'abbesse de Montmartre est dame de Bourg-la-Reine et qu'elle y a justice, mais point de ferme [1]; c'était donc un domaine de peu d'importance.

* * *

Jusqu'à l'époque de la Révolution, la seigneurie de Clignancourt ne cessa d'appartenir à l'abbaye de Montmartre. Parmi les titres de ce domaine, on peut encore citer plusieurs pièces relatives à cette ancienne « maison seigneuriale des Brisard », c'est-à-dire l'ancienne ferme qu'avaient exploitée successivement, comme nous l'avons vu, les fermiers Trochereau et Moreau, en 1579 et 1584, puis Bardou en 1659; et parmi ces pièces, nous pouvons retenir que la destination des lieux n'a pas changé au dix-huitième siècle. C'est ce qu'établit, entre autres, un acte de l'année 1705, par lequel l'abbesse Mme de Bellefond cède cette ferme à bail, pour six années, à Guillaume Legrand, laboureur, et à Charlotte Rocher, sa femme, pour le prix de 500 livres en argent, douze douzaines de pigeons et deux chapons par an, à partir de la Saint-Martin. Dans cet acte, la propriété louée est ainsi mentionnée : « 1° une maison sise à Clignancourt, vulgairement appelée la *maison seigneuriale*, consistant en une grande cour, écuries, granges, jardins et bâtiments, avec colombier à pied, en ce non compris le grand jardin que lesdites dames (de

1. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 291.

l'abbaye) se réservent expressément; 2° plus 22 arpents de terre, en une pièce, à Montmartre, lieu dit le *Chemin des rosiers.* » Ce bail fut passé devant René Desforges et Antoine Demahault, notaires à Paris, le 21 janvier 1705 [1].

Le même bail fut renouvelé quatre ans plus tard, aux mêmes preneurs, pour six années, moyennant une augmentation annuelle de 50 livres, suivant acte du 2 juillet 1709, passé devant les notaires Mathieu Goudin et Antoine Mahaut [2].

Le 26 juillet 1757, l'abbesse de Montmartre donnait encore à bail, pour sept ans, à Jacques Rocher, laboureur, à Clignancourt, et à Marie Cochois, son épouse, la même propriété, ainsi désignée : « une maison sise à Clignancourt, vulgairement appelée la *maison seigneuriale*, consistant en une grande cour séparée en deux, bergeries, granges et autres bâtiments, le petit jardin attenant la chapelle de Clignancourt et deux tierceaux de terre ou environ attenant le jardin et règnant le long du chemin »... Cette fois le prix du loyer annuel est de 340 livres et huit douzaines de pigeons; lesdits preneurs devront en outre fournir le vin pour les messes qui se disent à la chapelle de Clignancourt fêtes et dimanches; de plus, les dames de l'abbaye percevront la dîme sur lesdits deux tierceaux, et les preneurs auront la permission de planter d'asperges ces deux tierceaux à leurs frais [3].

1. Archives nationales, S 4437.
2. *Ibid.*
3. Archives de la Seine, H², *Clignancourt* (communication de M. Lucien Lazard).

L'*Etat des revenus, créances et dettes de l'abbaye de Montmartre en 1763*, nous montre les bâtiments de cette ferme seigneuriale, loués au sieur Ancel, boucher, et à Jacques Rocher, laboureur, pour 450 livres[1].

En 1787, les dames de Montmartre firent restaurer complètement ces bâtiments qui menaçaient ruine[2], et les louèrent ensuite, comme « nouvellement reconstruits », à Edme Bouret, cultivateur à La Chapelle, et à Geneviève Cottin, son épouse, pour neuf ans, au prix annuel de 1 027 livres 10 sols pour les bâtiments, et de 30 livres par arpent pour les terres qui en dépendaient, le tout suivant bail du 11 novembre 1790. Enfin, le 13 novembre 1792, cette ferme, devenue bien de la Nation, était vendue, par adjudication, 31 000 livres à Etienne Basset, plâtrier[3]; à la Bibliothèque nationale il existe un plan d'ensemble de ses bâtiments, qui montre leur emplacement exact, à l'angle nord-est des rues actuellement dénommées Marcadet et du Mont-Cenis, vis-à-vis du chevet de la chapelle de la Trinité; les écuries, les salles et les bergeries y sont indiquées, avec le colombier, la mare et la citerne[4].

*
* *

Pour compléter notre étude sur les seigneurs de Clignancourt, nous n'avons plus qu'à reprendre la suite de ce que nous avons dit plus haut touchant

1. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 292.
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 149, n. 1.
3. Archives de la Seine (communication de M. Lucien Lazard).
4. Bibl. nat., *Estampes*, v^{a} 325.

les deux fiefs de *Pommereux* (ou de *Graville*) et de la *Fosse Turquam*, qui étaient enclavés dans la seigneurie de Clignancourt.

En ce qui concerne l'arrière-fief de *Pommereux* devenu, comme on sait, le fiel de *Graville,* on doit se rappeler que, lorsque Claude Brisard rétrocéda, en 1666, la seigneurie de Clignancourt à l'abbé de Saint-Denis, il avait conservé cet arrière-fief, puisqu'il en était encore détenteur, en 1669, lors de l'acquisition de la seigneurie de Clignancourt par les dames de Montmartre. Rappelons aussi qu'il avait hérité ce bien de son oncle l'abbé Julien Brisard, qui le tenait de sa mère Marguerite Liger, épouse du conseiller Brisard et sœur de Jacques II Liger, qui l'avait acquis en 1586 de Germain Fallaize, héritier des de Larche par son père Pierre Fallaize, époux de Claude de Larche, désintéressé, par suite du partage de la succession de François I[er] de Larche, ses père et mère.

Or, après la mort de Claude Brisard, le fief de *Graville, alias* de *Pommereux*, avec d'autres héritages situés aussi à Clignancourt, était échu à son fils aîné Claude-Charles Brisard, chevalier, seigneur de Perrignes, lieutenant des grenadiers aux gardes françaises, par suite du partage fait, suivant acte du 6mars 1700, entre lui et ses deux frères, Jacques Brisard, écuyer, seigneur d'Abbécourt et Jean-Baptiste Brisard, écuyer, seigneur de Thuille.

Deux ans plus tard, le lieutenant Claude-Charles Brisard comprenait le fief de *Graville* dans la vente qu'il fit, suivant contrat passé devant Dionis et Laisné, notaires, le 17 mars 1702, à Antoine Neyret,

représenté par Jacques Devaux, procureur en la Chambre des comptes, de tous les biens qu'il possédait à Clignancourt, savoir :

« Une maison à porte cochère, sise dans la grande rue de Clignancourt, qui conduit de Clichy à La Chapelle, consistant en un corps de logis, composé de deux salles, caves au-dessous, deux chambres au-dessus et deux autres chambres lambrissées au-dessus d'icelles ; outre une petite salle et une remise à carrosse, à côté dudit corps de logis, salle au-dessus et un petit grenier au-dessus servant de colombier..., une écurie sur le bord de ladite rue, petite chambre et grenier au-dessus... ; un hangar adossé contre le mur de la rue..., en appentis enlad. cour, avec un jardin bas, derrière lad. maison, contenant un arpent sept perches ou environ... ; le tout tenant, d'une part auxd. dames (de Montmartre), d'autre au s^r Favet, d'un bout par derrière, au chemin de Dessous-les-Clos, etc., et d'autre bout par devant, sur la Grande-Rue...

« Plus le fond, tréfonds, propriété et tous droits de la chapelle sise à Clignancourt, appelée la *chapelle de la Trinité*, avec le droit d'y nommer un chapelain, auquel on paie deux cents livres par an, à la charge d'y dire la messe tous les jours et d'entretenir par led. sieur acquéreur, ladite chapelle de grosses et menues réparations..., d'en fournir tous les ornements nécessaires à la célébration des messes et de la même manière que ledit vendeur en peut être tenu, et led. s^r vendeur ne pourra faire emporter les calice, croix, chandeliers, burettes, tableaux, ni aucun des autres ornements qui sont à présent en lad. chapelle.

le tout qu'il sera tenu d'y laisser au profit du sieur acquéreur.

« Plus le petit jardin faisant deux petites haches joignant lad. chapelle, contenant quinze perches de terre ou environ et le petit appentis étant dans le petit jardin, tenant d'une part, au grand chemin qui va de Clignancourt à Saint-Denis, d'autre part, au sieur de La Mothe, d'un bout, à ladite chapelle, et d'autre bout, à une pièce de terre faisant partie du présent contrat.

« Plus l'*arrière-fief de Pommereux*, dit *Graville*, sis à Clignancourt, dépendant de la seigneurie dudit lieu et tous les droits de censive, lods et ventes, droits seigneuriaux, etc., appartenant au dit arrière-fief.

« Plus soixante-un arpens soixante-cinq perches, ou environ, en quatre-vingt-une pièces de terres labourables, vignes et asperges, situées és terroirs de Montmartre, Clignancourt, La Chapelle, Saint-Ouen, Clichy, etc., compris deuy tierceaux de terres labourables, relevant du *fief de Turquam* [2] ... »

A la suite de quelques contestations au sujet de la censive du fief de Pommereux, le sieur Neyret, nouveau détenteur de ce domaine, l'abandonna aux dames de Montmartre, par contrat transactionnel d'échange passé devant Gaillard et Demahault, notaires, le 26 mars 1705, dans lequel il est dit que le sieur Neyret leur cède : 1° l'*arrière-fief de Pommereux*, avec le droit de censive, lods et ventes, et tous droits seigneuriaux afférents audit arrière-fief ; 2° le fonds et propriété de la chapelle de la Trinité, avec le calice

1. Archives nationales, S 4436.

et la patène d'argent, la croix, les chandeliers, burettes, tableaux et ornements servant à ladite chapelle, et le droit de nommer le chapelain ; 3° le petit jardin de 15 perches attenant à ladite chapelle, avec une pièce de 61 perches attenant à ce jardin ; à charge pour les dames de Montmartre de faire dire une messe basse tous les jours à perpétuité dans ladite chapelle, de payer pour cela 200 livres par an, et de pourvoir aux grosses et menues réparations de l'édifice. Enfin, le tout fut cédé par le sieur Neyret en échange d'un jardin de 2 arpents joignant le sieur Neyret, que lesdites dames lui abandonnaient ; et lequel jardin était derrière sa maison, tenant, d'une part, au jardin dudit sieur Neyret, d'autre part, au grand chemin de Clignancourt à Saint-Denis, d'un bout, à la cour et au colombier de la maison seigneuriale de Clignancourt, et, d'autre bout, au chemin de La Chapelle à Saint-Ouen ; lequel jardin appartenait aux dites dames, comme l'ayant acquis, avec ladite maison seigneuriale, du cardinal de Retz, alors abbé de Saint-Denis, le 6 juin 1669. Mais le sieur Neyret sera tenu de payer aux dames de Montmartre le cens pour la maison et les autres héritages qu'il acquit de Charles Brisard et qui sont compris dans le contrat du 17 mars 1702 [1].

Dans chacun des deux contrats que nous venons de mentionner, il est à remarquer que l'acquéreur, avec la propriété de la chapelle de la Trinité, prend à sa charge la nomination et le traitement du chapelain, le soin de pourvoir aux menues et grosses réparations

1. Archives nationales, S 4436.

de l'édifice, et que l'obligation qu'a le chapelain d'y dire la messe tous les jours n'est aûtre chose que la continuation des fondations faites par Jacques II Liger, en 1615, et complétées par ses dispositions testamentaires de 1620, qu'avaient respectées ses héritiers et ses successeurs. En vertu du dernier contrat, celui de 1705, ce furent donc les dames de Montmartre qui assurèrent désormais l'exécution de cette fondation ; mais elles ne le firent que jusqu'en 1728, époque à laquelle elle en obtint la réduction[1]. Le curé de Montmartre ne cessa néanmoins d'y percevoir tous ses droits et d'y remplir toutes les fonctions curiales[2]. C'est ainsi même que, en décembre 1790, le premier maire de Montmartre, M. Desportes, avait en vain essayé, usant d'une pétition des habitants de Clignancourt, d'obtenir le rétablissement de la célébration de la messe quotidienne ; il dut s'incliner devant un mémoire du curé de Montmartre qui protestait contre cet empiétement du maire sur ses droits[3].

Dom Félibien rapporte que, lorsque la procession septennaire de Saint-Denis venait à Montmartre, le clergé de cette localité se portait au-devant du pieux cortège, jusqu'à cette chapelle, où les religieux de Saint-Denis faisaient une station[4]. Pour se donner une idée exacte de la procession septénaire des

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, *loco cit.*, t. I, p. 457.
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 233.
3. A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. III, p. 382.
4. Dom Félibien, *Histoire de Saint-Denis*, p. 427.

moines de Saint-Denis à Montmartre, dont il existe plusieurs relations imprimées, il faut lire un article publié dans *le Mercure* de juillet 1742 (p. 1570-1578), et où l'on voit la description de cette cérémonie telle qu'elle a eu lieu le 6 mai 1742.

Il est probable qu'on avait cessé de dire la messe dans cette chapelle peu d'années avant la Révolution, car nous la voyons, à partir du 1er avril 1783, louée, avec une petite maison y attenante, accompagnée d'une cour et d'un jardin planté de tilleuls, à Antoine Laforge et à Françoise Friche, son épouse, moyennant 20 livres par an [1]. Cependant la procession septennaire de Saint-Denis ne cessa jusqu'à la Révolution d'y faire la station accoutumée, comme en témoignent le *Journal de Paris* du 30 avril 1777 et la *Correspondance* de Métra, en 1784 (t. XVI, p. 187). Quoi qu'il en soit, ce sanctuaire, dont l'édification remontait à plus de deux siècles, fut fermé, en 1792, par ordre du directoire de Saint-Denis, et les fers et les plombs qui en provenaient furent transportés à Paris [2]. Cette chapelle fut vendue, comme bien national, le 27 fructidor an IV, au citoyen Jean Milliot, habitant de Montmartre [3]. Depuis lors, elle a servi à des usages peu en rapport avec sa destination primitive. Nous nous rappelons y avoir vu, il y a quelque quarante ans, un poste de sapeurs-pompiers ; puis un modeste débit de vin, qui n'était plus celui de la messe. Dans ces

1. Archives de la Seine, H2, *Clignancourt : Baux et rentes de l'abbaye de Montmartre* (communication de M. Lucien Lazard).
2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 233.
3. Archives de la Seine, H2.

dernières années, un cabaret, soi-disant artistique, à l'enseigne galante de la *Belle-Gabrielle*, s'y était installé, et les chants qu'on y entendait n'étaient guère des cantiques de dévotion. A présent, les murs et le chevet fort délabrés de ce petit monument, entièrement dépourvu d'architecture, qu'on aperçoit en saillie sur la petite place Marcadet, semblent, par leur aspect sordide et minable, ne plus réclamer que la pioche du démolisseur.

*
* *

Pour ce qui concerne le *fief Turquan*, *alias* de *Clignancourt*, dont il nous reste à parler, nous savons que, au temps où nous reprenons son histoire, les héritiers des Turquan n'ont pas encore cessé de posséder cet ancien fief, qui porte toujours leur nom ; et c'est ainsi que nous l'avons vu possédé, en 1636, par Jacques Doujat. Après la mort de ce dernier, qui eut lieu en 1666, nous le voyons passer aux mains de sa fille Françoise Doujat, alors épouse de Jean Scarron, seigneur de Mandiné ; mais elle n'en eut pas longtemps la propriété, car une déclaration à la Chambre du trésor, en date du 26 avril 1669[1], nous apprend qu'elle l'avait cédé, suivant contrat de vente du 2 juin 1666, passé par-devant Lebert et Guichard, notaires au Châtelet, à Mres Louis Moufle, procureur en la Chambre des comptes, Simon Moufle (l'aîné) et Benjamin Moufle, notaires au Châtelet de Paris, tous trois acquéreurs, chacun pour un tiers, et déclarant descendre

1. Archives nationales, Q 1078.

directement des Turquan et des de Larche, anciens possesseurs successifs dudit fief. D'après une note récapitulative en marge de la déclaration du 26 avril 1669, la censive du fief de Clignancourt, autrement dit de la Fosse Turquan, s'étendait encore à Belleville, à la Courtille et au Baffroy sur 109 arpents, 46 perches et demie, et à Montmartre et à Clignancourt sur 49 arpents et 29 perches; soit un total de 158 arpents, 75 perches et demie, chargés au fur de 8 deniers parisis de cens annuel par arpent.

Une déclaration du 13 mars 1705[1] désigne, comme possesseur du fief Turquan, Benjamin Moufle, sieur de Bourneville, colonel d'infanterie dans les troupes de S. M. le roi de Grande-Bretagne, Jacques II; il était héritier dudit fief par la mort de son père Benjamin Moufle, en son vivant conseiller du roi, notaire honoraire à Paris et secrétaire ordinaire de la chambre, qui était devenu propriétaire de la totalité de ce fief, après n'en avoir possédé qu'un tiers, comme nous venons de le dire. Or, ces Moufle, successeurs des Doujat, sont aussi leurs parents par alliance: un Simon Moufle, notaire en 1624, était marié à une demoiselle Geneviève Doujat; notons aussi qu'un autre Simon Moufle, conseiller, notaire du roi, fut échevin de Paris en 1692[2]. La déclaration de 1705 précitée énonce d'ailleurs que Benjamin Moufle de Bourneville comptait parmi ses ancêtres les Turquan, seigneurs du fief de Clignancourt, et Mres Benoît et Jean d'Aubigné (d'Aubigny), posses-

1. Archives nationales, S 54, *Extrait des anciens terriers du fief de Clignancourt.*
2. Bibl. nat., Pièces originales, vº Doujat et vº Moufle.

seurs primitifs dudit fief: ce que justifiaient ses armoiries, portant *écartelé, au premier d'azur à trois coupes (ou moufles) ouvragées et couvertes d'or, et un lionceau aussi d'or posé en abîme, armé et lampassé de gueules, aux deuxième et troisième d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois têtes de Turcs de sable liées d'argent, et au quatrième d'azur à trois couronnes fleuronnées d'or, et sur le tout d'azur à un griffon couronné d'or, et au chef cousu de gueules chargé de trois roses d'or* [1].

A partir de 1705, les documents sur la seigneurie du fief de Clignancourt, dit Turquan, nous font en grande partie défaut quant à présent, et, malgré nos recherches, nous devons, à notre grand regret, laisser ici notre étude quelque peu incomplète. Cependant, d'après des aveux d'acquisitions rendus au seigneur de la Fosse Turquan (ou de Clignancourt) et datés du 4 juin 1730 et du 27 mars 1754, on constate que le détenteur du fief Turquan est encore un Moufle qualifié d'avocat au Parlement [2]. Tout ce que nous avons pu trouver ensuite n'a trait qu'à la partie du fief Turquan, qui s'étendait sur le territoire de Belleville: ce sont, notamment, quelques pièces relatives à une contestation, survenue entre le chapitre de Notre-Dame et les derniers seigneurs de Clignancourt, au sujet de quelques pièces de terres sises aux lieux dits les Pannoyeaux ou la Butte-aux-Chats et les Houzeaux, et sur lesquelles l'une et l'autre partie se disputaient réciproquement la censive [3]. Ce combat de

1. Bibl. nat., *Armorial général* de d'Hozier.
2. Archives nationales, Q[1] 1079.
3. *Ibid.*, S 54. Ce ne fut pas le premier différend de ce

fief (c'est ainsi que s'appelait ce genre de procès) débuta par un exploit d'assignation lancé, le 14 juillet 1772, contre le chapitre de Notre-Dame par Mᵉ Pothouin, avocat au Parlement, possesseur du fief de la Fosse Turquan ou Popincourt, lequel était en partie situé à Belleville, entre la rue Popincourt, le chemin de Ménilmontant, la rue des Amandiers et la ruelle des Carrières ou des Nonnains. D'après son mémoire du mois d'août suivant, Mᵉ Pothouin en était déjà possesseur en 1760[1]. Sa veuve ayant vendu le fief Turquan à Mᵉ Jean-Marie-Eusèbe Baconnière de Salverte, administrateur des domaines du roi, demeurant à Paris, rue des Amandiers, paroisse Sainte-Marguerite, ce dernier continua les poursuites entamées par son prédécesseur. L'affaire fut enfin terminée par une transaction, du 11 mars 1786, accordant à Mᵉ de Salverte, du consentement du chapitre de Notre-Dame, la rentrée en possession de la seigneurie directe sur les pièces de terre dont la censive lui avait été jusqu'alors contestée, mais sans percevoir toutefois les arrérages des lods et ventes depuis 1706. Dans cette transaction, M. de Salverte est qualifié de :

genre qu'eurent à régler les seigneurs de Clignancourt, et précisément dans les mêmes parages. Nous avons, en effet, trouvé (Archives nationales, Q 1042-1044) la copie d'une transaction, du 3 mai 1541, passée entre François de Larche et les fermiers de la Grande Chambrerie de France, au sujet du bornage des religieuses de Popincourt. Les deux parties étant en contestation à propos du droit de censive que chacune d'elles prétendait avoir droit de prendre sur quelques pièces de terres et de vignes assises au lieu dit le Petit Bafer, au-dessous et joignant le lieu dit la Fosse Turquan.

1. Archives nationales, S 54.

« seigneur de Clignancourt, autrement dit de la *Fosse Turquan* ou *Popincourt*[1] ».

Au sujet de cette dénomination de *Fosse Turquan*, nos excellents confrères, MM. Vial et Capon, dans leur très intéressante publication du *Journal d'un bourgeois de Popincourt*, sont d'avis qu'elle provient de l'ancien lieu dit *la Fosse du Temple*, désigné dans une donation faite à l'église Saint-Gervais en 1326, et auquel fut donné plus tard le nom d'un Turquan qui en était propriétaire. Suivant ces auteurs, cette fosse aurait été une carrière en exploitation, ainsi que le fait supposer l'appellation de rue des Carrières, donnée autrefois à une voie du voisinage, la rue des Amandiers[2]. A notre humble sentiment, le nom de *Fosse Turquan* peut vraisemblablement avoir trait à d'anciennes excavations ou fosses-carrières ayant appartenu jadis aux Turquan ; mais il est aisé de démontrer qu'il ne concerna pas seulement que certaine partie du territoire de Belleville. En effet, dans un *Etat des héritages étans en la censive du fief de Clignancourt, autrement dit la Fosse Turquan, appartenant à* M^res^ *Louis, Simon et Benjamin Moufle*, à la date du 23 novembre 1702, ce nom de *Fosse Turquan* est répété plusieurs fois pour désigner aussi bien un lieu dit du territoire de Montmartre et Clignancourt, sur lequel territoire sont entre autres mentionnés : « 20 perches de terre au terroir de la *Fosse Turquan*... ; 5 arpents de terre en carrière, sis au terroir de la *Fosse Turquan*... ; 2 ar-

1. Archives nationales, Q 1078.
2. H. Vial et G. Capon, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 74. Paris, Gougy, 1903, in-8.

pents, 8 perches, sis au terroir de Clignancourt, lieu dit la Fosse Turquan [1] ».

Quoi qu'il en soit, le fief de la Fosse Turquan est encore rappelé dans divers titres de nos archives hospitalières, et notamment dans l'état des héritages acquis en 1739, dans la censive de ce fief, par le comte de Charolais [2], cet arrière-petit-fils du prince de Condé, qui ne sut se rendre célèbre, dans sa jeunesse, que par ses violences et ses cruautés. Il est probable que ce sont ces acquisitions qui formèrent la propriété de plaisance, ou plutôt la *folie* que ce prince posséda dans le haut du faubourg Poissonnière, à l'emplacement du numéro 161 actuel, où il vivait avec Mme de Saune, et mourut, le 23 juillet 1760, âgé de soixante ans [3]. Or, cette propriété se trouvait précisément au lieu dit le Val Laronneux, qui faisait partie, comme nous savons, de l'ancien fief de Clignancourt, dit la Fosse Turquan.

Les mêmes archives hospitalières font encore mention du fief de la Fosse Turquan au sujet de la dîme que les dames de Montmartre percevaient sur toute l'étendue du territoire de leur abbaye, et que, suivant acte du 17 janvier 1738, elles avaient concédé aux religieuses de l'hôpital Saint-Gervais à Paris [4]. On sait d'ailleurs que l'abbesse de Montmartre, qui

1. Archives nationales, Q 1078.
2. Brièle, *Inventaire sommaire des archives hospitalières de Paris*, t. III, p. 343.
3. *Journal de l'avocat Barbier* (collection de la Société de l'Histoire de France), t. IV, p. 355; Lefeuve, *les Anciennes Maisons de Paris*, t. III, p. 142.
4. Brièle, *loco cit.*, t. III, p. 343; Archives nationales, S 6138, fol. 159.

payait seule le gros du curé et du vicaire de la paroisse, n'était cependant pas seule à y percevoir la dîme et même le cens, car elle y partageait ces droits seigneuriaux avec le chapitre de Notre-Dame et le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, indépendamment qu'elle se trouvait encore codécimatrice avec les dames de Saint-Gervais et de Sainte-Catherine sur le même territoire [1].

Pour en finir avec les seigneurs du fief en question on peut encore mentionner une transaction nouvelle ; celle-là datée des 5 et 6 novembre 1788, et passée entre le grand prieuré du Temple et Jean-Marie-Eusèbe Baconnière de Salverte, « écuyer, seigneur de la Fosse Turquan, l'un des administrateurs des domaines du Roy, demeurant à Paris, rue des Amandiers, paroisse de Sainte-Marguerite ». Il est facile de reconnaître que ledit sieur de Salverte est le même que celui dont il s'est agi précédemment au sujet de la transaction du 11 mars 1786, passée entre lui et le chapitre de Notre-Dame. Cette fois, la nouvelle transaction a pour objet de mettre un terme à un procès de même nature, relatif à la délimitation des censives entre le grand prieuré du Temple et le fief de la Fosse Turquan, au canton des Musardes, à Belleville [2]. Mais à quoi bon tous ces procès ? La Révolution ne devait-elle pas tarder à régler sans appel toutes ces litiges féodaux, en supprimant définitivement les seigneuries et tous les droits y attachés ?

A l'époque de la Révolution, le sieur de Salverte

1. E. de Barthélemy, *loco cit.*, p. 291.
2. Archives nationales, Q 1078.

se trouvait encore détenteur du fief de la Fosse Turquan, dit Popincourt, *alias* de Clignancourt, qui ne cessa de relever de l'abbaye de Montmartre jusqu'au jour où celle-ci devint bien national : c'est ce que nous montre l'acte de liquidation d'un rachat de suzeraineté offert à la Nation, représentant désormais la ci-devant abbaye de Montmartre, par ledit sieur de Salverte, à la date du 11 janvier 1792. Un court mémoire annexé à cet acte en expose les motifs en ces termes :

« L'article 46 de la loi du 9 mai 1790, concernant les drois féodaux rachetables, a prescrit au propriétaire du fief, qui aura reçu le rachat de droits dépendants de son fief, d'en donner connaissance au propriétaire de la seigneurie dont il relève, dans le cours du mois de janvier de l'année suivante.

« Le sieur de Salverte, propriétaire de la Fosse Turquam, dit Popincourt, empressé d'obéir à la loi, se présente pour déclarer avoir reçu, pendant l'année 1791, deux rachats suivant les actes dont copie sont ci-jointes; lesquels ont été enregistrés, à sa connaissance, à Paris.

« Comme son fief relevait des dames de Montmartre à foi et hommage et droit de quint aux mutations, c'est à MM. les Commissaires régisseurs des domaines nationaux qu'il doit donner connaissance des rachats par lui reçus, il les prie de liquider le montant de la portion du rachat qu'il doit à la Nation, afin qu'il l'acquitte [1]. »

Avec le nom de Baconnière de Salverte, on peut

1. Archives de la Seine, *Domaines*, carton 549, liasse 1437.

donc clore la liste des ci-devant seigneurs de Clignancourt.

*
* *

Quant à l'ancien manoir que Jacques II Liger avait acquis des dames de Montmartre pour en faire sa résidence, et dont l'emplacement, avons-nous dit, est aujourd'hui marqué par le numéro 101 de la rue Marcadet, à l'angle sud-est de cette rue et de la rue du Mont-Cenis, nous avons trouvé qu'il était passé, après la Révolution, aux mains de la veuve Cottin, puis qu'il avait été racheté, en 1808, par M. François-Constantin de Romanet[1], et que son fils, le vicomte de Romanet, le possédait encore en 1861[2]. Ce manoir, suivant un mémoire administratif du 27 février 1808, tombait en ruine et passait pour avoir été *occupé anciennement par Gabrielle d'Estrées*[3]. Les maisons que la tradition populaire prête à cette royale amoureuse sont vraiment trop nombreuses pour pouvoir en vérifier l'authenticité. Depuis environ ving-cinq ans, un groupe de constructions de cinq ou six étages a remplacé le vieux manoir.

De l'autre côté de la rue Marcadet, la partie de la rue Hermel qui descend aujourd'hui vers la nouvelle mairie du dix-huitième arrondissement, a conservé, jusqu'en 1863, par son ancienne dénomina-

1. Archives de la Seine, *Rapport de M. Gillet, architecte, commissaire de la petite voirie, adressé au sous-préfet, le 27 février 1808, sur un mémoire du maire de Montmartre sur un mémoire relatif à une maison que vient d'acquérir M. Romanet (François-Constantin)*... (communication de M. Lucien Lazard).

2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 236.

3. Archives de la Seine, *Rapport de M. Gillet, loco cit.*

tion de *rue du Manoir*[1], le souvenir de la vieille « maison seigneuriale » des Brisard, devenue la ferme des dames de Montmartre, puis à son tour disparue. Mais depuis longtemps les noms des rues ne sont plus faits pour rappeler les choses du passé, pas plus à Montmartre qu'à Paris, grâce aux décisions de notre édilité; si bien que, en présence de cette coutume municipale, il nous est permis de répéter, en manière de conclusion, l'humoristique boutade de Lorédan Larchey : « Les seigneurs de Clignancourt feraient une drôle de tête, s'ils se retrouvaient aujourd'hui sur leurs terres. »

1. *Nomenclature des voies publiques et privées de la ville de Paris*, édition de 1898.

XIII

LA MAISON DE LA « BOULE D'OR »

(HOTEL DE TRÉTAIGNE)

Une des anciennes maisons les plus remarquables de Montmartre, c'était assurément le charmant petit hôtel, de style Louis XVI bien caractérisé, qu'on voyait encore, il y a trois ou quatre ans, entre cour et jardin, au numéro 112 de la rue Marcadet. Jusqu'au jour où Montmartre a cessé d'être une commune rurale, c'était ce qu'il était convenu d'appeler une maison de campagne, — aujourd'hui on dirait une villa. Mais, depuis que Montmartre est devenu le dix-huitième arrondissement de Paris, il était bien permis à cette gracieuse habitation, par son nouveau droit de cité, de se parer du nom d'hôtel. Cette maison se composait d'un corps de logis flanqué de deux ailes, éclairé par des fenêtres à fronton et à guirlandes, et élevé sur une terrasse dominant un grand parc qui s'étendait jusqu'au pied du versant septentrional de la butte.

Ses origines et son histoire sont bien modestes; mais elles nous seraient restées complètement ignorées, si Mme la baronne de Trétaigne, sa dernière propriétaire, n'avait eu l'extrême bienveillance de nous communiquer les titres de la propriété, et nous permettre d'y puiser pour l'établissement de cette courte

notice, qui n'a point d'autres sources documentaires.

L'emplacement actuel de l'immeuble dont il s'agit, était occupé, il y a environ deux siècles, par deux maisons bien distinctes, appartenant à deux propriétaires différents.

1° La première, estimée 500 livres dans un rapport de prisée du 24 septembre 1692 adressé « à M. le Prévost de la Prévosté de Montmartre et Clignancourt » par Nicolas Berthier, architecte-expert juré du roi, y est ainsi décrite :

Une maison scize au village de Clignancourt, paroisse de Montmartre, en la grande rue qui conduit de La Chapelle à Clichy-la-Garenne [1], laquelle maison prend

1. Actuellement rue *Marcadet*. A l'origine, le nom de *Marcadet* ne s'appliquait qu'à la partie de cette rue comprise entre la Grande-Rue de La Chapelle et la rue des Poissonniers; il s'étendit par la suite jusqu'à la rue du Ruisseau, ainsi que l'indiquent des plans de 1835 et de 1854, alors que son prolongement vers Clichy s'appelait *chemin des Bœufs*. Avant l'annexion de la banlieue, le chemin en entier a été successivement dénommé *route départementale n° 36*, puis *chemin vicinal de grande communication de Batignolles à Montmartre*; il ne prit définitivement le nom de *Marcadet* que par arrêté préfectoral du 2 avril 1868.

Quant à l'origine de ce dernier nom, les auteurs de la *Nomenclature des voies publiques et privées de la ville de Paris* croient devoir la faire remonter « au nom d'un bourgeois de Paris qui possédait des terrains dans la censive de Montmartre (dix-septième siècle) ». A notre humble avis, il vaut mieux rattacher cette origine à certain lieu dit de La Chapelle appelé la *Mercade*, dont il est fait mention dans une volumineuse liasse de déclarations faites en 1540 au grand aumônier de l'abbaye de Saint-Denis (Archives nationales, S 2245 a) dont l'office conférait la seigneurie du bourg de La Chapelle. (F. Bournon, *Additions et rectifications à l'« Histoire de la ville et du diocèse de Paris » de l'abbé Lebeuf : La Chapelle-Saint-Denis*, p. 4. Paris, 1896, tirage à part in-8.) D'ailleurs, la rue

son entrée par une porte charretière entrant dans une cour, à gauche de laquelle est un corps de logis couvert de paille en comble, ayant égousts, d'un costé sur la rue et de l'autre sur l'escurie cy-après déclarée, appliquée au rez-de-chaussée à une cuisine en laquelle est un four, un escalier dans œuvre, et au premier étage une chambre à cheminée, grenier au-dessus et continuation dudit escalier; un édifice joignant couvert de paille en comble ayant égoust, d'un costé sur la cour de la présente maison et de l'autre sur la cour de la maison appartenante à M. Le Moyne, appliqué au rez-de-chaussée à une escurie, grenier au-dessus, auquel on monte avec une échelle; et ensuite d'une enclave sont des toitz à porcs en ruynes, et au bout de la cour susditte est une grange couverte de paille en comble ayant esgousts, d'un costé sur laditte cour et de l'autre sur un jardin dépendant de la maison appartenante à Mlle Guillaumot; la ditte maison, ainsy qu'elle se poursuit et comporte, tenant d'une part au dit sieur Le Moyne, d'autre et par derrière à la dite demoiselle Guillaumot, et par devant sur la ditte rue...

Des lettres de sentence d'adjudication, du 18 décembre de la même année, émanant de Claude Libert, prévôt de la prévôté de Montmartre, désignent, comme adjudicataire d'une moitié de ladite maison, Henry Venant, procureur en la prévôté de Mont-

Marcadet est encore appelée, au siècle dernier, *rue de la Mercade*. (F. Bournon, *Id.*, p. 6.)

Pour ce qui est de la signification du mot *Marcadet* ou *la Mercade*, ne pourrait-on pas, ce nous semble, la faire remonter à un marché qui se serait tenu à La Chapelle, au moyen âge? Dans la basse latinité, on trouve *Marcadus* désignant un marché. (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, p. 327. 1877.) Voir plus loin, p. 298, n. 2.

martre, et époux de Marguerite Le Cuit : cette dite moitié de maison ayant été saisie réellement sur la succession vacante de feu Thomas Le Cuit, en son vivant laboureur à Montmartre et père de Marguerite Le Cuit, femme dudit adjudicataire.

Quant à l'autre moitié de ladite maison, elle fut cédée au même Henri Venant, par la veuve et les héritiers de Guillaume Le Cuit, en son vivant aussi laboureur à Montmartre, contre un demi-arpent 18 perches de terre au lieu dit *les Epinettes*, en la censive du seigneur de Clichy, et cela, suivant contrat d'échange passé, le 28 avril 1693, par Didier Delacourt, greffier et tabellion de la prévôté de Montmartre.

Henri Venant, devenu ainsi propriétaire de la totalité de la maison, la garda jusqu'à sa mort; ses enfants en héritèrent; puis, suivant contrat de vente du 12 septembre 1736 passé par Champis, notaire au Châtelet de Paris, ils la cédèrent, moyennant 600 livres, à Jean Chêvenot, marchand boucher privilégié du roi suivant la cour, juré-contrôleur de la marchandise de foin, demeurant à Paris, rue du Bout-du-Monde, paroisse Saint-Eustache. Dans ce contrat, la situation de la maison est ainsi indiquée : « le tout tenant d'un côté au dit sieur Chêvenot et par devant sur la rue de Clignancourt [1] ».

2° Quant à la deuxième maison, ayant occupé jadis le restant de l'emplacement actuel de l'hôtel de Trétaigne, elle était contiguë à la précédente et appartenait en 1736, comme nous venons de voir, au boucher

1. Evidemment, cette *rue de Clignancourt* est encore notre rue Marcadet actuelle.

Jean Chêvenot; mais elle avait été auparavant la propriété de M. Charles de Canonville, comte de Raffetot, qui, par contrat de cession du 18 juillet 1722 passé par-devant Granchamp et Florest, notaires à Dieppe, la tenait de son père, Louis-Augustin de Canonville, seigneurs de Gœurs et autres lieux[1]; Jean Chêvenot en était enfin devenu acquéreur, moyennant 5 000 livres, par sentence d'adjudication prononcée au Châtelet le 3 mars 1725, après saisie réelle sur Charles de Canonville[2].

1. Au dire de La Chesnaye-Desbois (*Dictionnaire de la Noblesse*), la maison de Canonville en Normandie a le sort de celles qui sont si anciennes qu'on n'en découvre pas l'origine. Il y avait un Canonville au passage de Guillaume le Conquérant en Angleterre, et l'on en voit dans ce pays-là jusqu'en 1300. En Normandie, Richard de Canonville est nommé, avec les plus grands seigneurs du pays, dans deux chartes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, datées de 1175 et de 1181.

Dès le seizième siècle, on voit cette famille former deux branches : l'aînée *de Canonville de Raffetot*, et la cadette *de Canonville de Grosmesnil*. Les armoiries des *Canonville* étaient *de gueules à trois molettes d'éperon d'or*. Les terres de Canonville et de Raffetot étaient situées dans le pays de Caux, en Normandie.

Le même auteur nous apprend encore que Louis-Augustin de Canonville descendait d'Antoine-Alexandre de Canonville, marquis de Raffetot, colonel du régiment de Berry, qui fut fait lieutenant général des armées le 1er octobre 1718. Louis-Augustin de Canonville susdit mourut noyé en 1742 ; son fils, Charles-Louis-Joseph-Alexandre de Canonville, marquis de Raffetot, sous-lieutenant des chevau-légers-Dauphin, devint capitaine-lieutenant des chevau-légers de Berry.

2. Voir, parmi les titres de propriété de l'hôtel de Trétaigne, une procuration passée par-devant Lechanteur, notaire à Paris, le 6 mars 1725, et deux quittances passées par Bousquet, aussi notaire à Paris, l'une le 20 avril 1725, et l'autre le 7 août suivant.

*
* *

Ainsi, à partir du 12 septembre 1736, les deux maisons, réunies dans les mains d'un seul propriétaire, ne formaient plus qu'un seul immeuble et constituaient une sorte de ferme assez importante, comportant bâtiments d'habitation, écuries, bergerie, jardin et dépendances, lorsqu'elles échurent par indivis aux héritiers de Jean Chêvenot, suivant acte de partage passé par-devant Prévost, notaire à Paris, le 13 août 1757.

Deux ans après, suivant sentence de licitation rendue au Châtelet le 5 septembre 1759, la propriété tout entière sortit des mains des héritiers de Jean Chêvenot pour être adjugée, moyennant la somme de 5 530 livres, à Mlle Marie Gougelet, fille majeure demeurant à Paris, rue Traversière, paroisse Saint-Roch, qui la vendit, à son tour, en 1768, à dame Marie-Anne Féraudy, épouse séparée quant aux biens de M. Jean-Baptiste comte d'Artanne, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine-commandant des gardes du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

Le 23 août 1771, par contrat de vente passé devant Lenoir, notaire à Paris, ladite dame Féraudy céda la totalité de l'immeuble à M. Barthélemy-Jacques Agirony de Corsé, comte du Saint-Empire et grand maître des eaux et forêts de la principauté de Bouillon, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch. Ce nouvel acquéreur transforma de fond en comble la propriété, qui, de lieu d'exploitation agricole, devint une de ces charmantes habitations de

plaisance, qu'il était alors fort à la mode, pour les gens de qualité et les parvenus de la finance, de se faire bâtir aux portes de Paris, et que, par une très spirituelle équivoque, on se plaisait à nommer des *folies*[1], pour faire allusion aux dépenses excessives qu'elles entraînaient. Il faut pourtant reconnaître que la plupart de ces *folies* ont été conçues dans un goût vraiment exquis, véritable renaissance de la grâce et de la simplicité antiques, qui est bien la marque de l'époque, et dont l'hôtel de Trétaigne nous offrait naguère un heureux spécimen.

Nous ignorons ce que coûtèrent la construction et l'ameublement de la nouvelle maison du sieur Agirony, dont il accrut encore le jardin et les dépendances par diverses acquisitions de terrain qu'il fit successivement durant les années 1773, 1775 et 1777. Mais on peut aisément se faire une idée de la dépense par le contenu de l'acte de vente qu'il en fit passer, le 7 novembre 1788, par Minguet et Gobin, notaires à Paris, lorsqu'il vendit sa propriété, y compris les meubles, au sieur Hubert Thory, l'un des douze marchands de vin privilégiés du roi, demeurant à Paris, rue Meslay, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Ainsi, dans ledit acte de vente, la maison est décrite comme il suit :

... Une maison sise au village de Clignancourt, ayant

1. *Folie* est un nom de lieu très répandu en France. Ainsi, rien que dans le département de l'Aisne, par exemple, on trouve vingt-trois hameaux ou fiefs de ce nom, lequel voulait dire autrefois maison abritée sous une feuillée, un ombrage épais : *follie*, *follye*, en langue d'oil. Du reste *folium*, en latin, signifie feuille.

son entrée par une porte cochère et une autre petite porte à côté donnant sur la grande rue du dit lieu[1], consistant en une cour en face de la porte cochère ; à droite, en *un corps de logis nouvellement reconstruit*; à gauche, écurie et remise, au-dessus logement du jardinier, et autres bâtiments et cour servant de basse-cour; grand jardin enclos de murs et distribué en parterre, potager, verger, bosquets et boulingrin; pavillons dans l'intérieur du dit jardin; ainsi que le tout se poursuit et comporte, tenant d'un côté à la pièce de terre... (comprise dans la vente), d'autre au Sr Voisin, horloger, d'un bout sur la dite grande rue de Clignancourt et d'autre bout sur le chemin qui conduit à Saint-Ouen[2], sur lequel on a vue par trois grilles en fer pratiquées dans le mur dudit jardin, l'une desquelles grilles s'ouvre et sert de porte sur le dit chemin.

Quant aux meubles compris dans ladite vente, si l'on veut se rendre compte de l'art décoratif employé à l'embellissement de cette demeure, il suffira d'extraire l'énumération suivante de l'état détaillé des objets mobiliers, dressé contradictoirement entre les parties :

Savoir... *dans le jardin* : une figure en plâtre représentant un amour; deux autres représentant deux sentinelles en terre cuite, l'une *Hébé* et l'autre *un Turc*. *Dans le boulingrin et un rond-point :* dix figures en terre cuite représentant des paysans. *Au bout de la grande allée :* un groupe de deux amours, deux figures chinoises, deux sphinx, une figure d'abbé, en terre cuite. Vases en terre cuite, *une vielleuse*, en terre cuite, *dans la basse-cour*.

1. Rue Marcadet.
2. Actuellement *rue du Poteau*.

Dans la salle à manger : cinq tableaux représentant *un couronnement*, à diverses figures, avec encadrement de baguettes peintes en gris; deux autres dessus de porte.

Dans le salon : glaces, consoles à dessus de marbre; huit tableaux sur toile représentant *des Chinois*, et six autres tableaux dessus de porte.

Dans une chambre à coucher : un tableau représentant *un Turc et une femme pinçant de la harpe*; quatre tableaux représentant *des Chinois*.

Dans une autre chambre : glaces, miroir; deux tableaux représentant *des Chinois*; deux tableaux dessus de porte représentant *des marines*.

Dans une autre chambre à coucher sur le jardin : une glace; deux tableaux dessus de porte représentant *des vues*; huit tableaux à grands personnages faisant tentures; une petite console, à la moderne, dorée, avec dessus en marbre.

Enfin, ladite vente fut faite moyennant la somme de 20 000 livres, dont 10 000 livres pour la valeur des meubles et objets mobiliers, et 10 000 livres pour partie du prix des immeubles et terrains dépendants, plus 3 500 livres de rente viagère sur la tête du vendeur, et sous réserve que celui-ci gardera l'usufruit et jouissance de la propriété jusqu'à son décès. Ledit sieur Agirony de Corsé mourut en pluviôse an V.

Le sieur Hubert Thory étant, à son tour, décédé en juillet 1809, la propriété fut vendue par licitation, le 17 août 1811, en vertu d'un jugement du tribunal de première instance du département de la Seine, rendu à la requête de son fils aîné, Edme-Louis Thory de Lafosse, commissaire des guerres, demeurant à Bordeaux. C'est dans cet acte de vente que

nous avons vu, pour la première fois, l'immeuble désigné ainsi : « Maison de campagne dite *la Boule d'Or* », dénomination provenant, paraît-il, de la magnifique boule dorée qui surmontait autrefois le belvédère de la maison. L'adjudicataire de cette nouvelle vente fut le sieur Louis-François Cordier, négociant, régent de la Banque de France et membre de la Chambre du commerce, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 8, et ce, moyennant la somme de 22 050 francs.

Ce notable commerçant étant mort le 1er juillet 1817, la *maison de la Boule d'Or* resta par indivis aux mains de ses enfants jusqu'au 9 février 1837, à laquelle date elle fut de nouveau vendue par licitation, toujours sous la même dénomination d'enseigne, et acquise, moyennant la somme de 41 315 francs de principal, par M. Jean-Baptiste baron Michel, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue du Port-Mahon, n° 8, lequel agissait au nom et comme tuteur naturel légal de son fils Jean-Baptiste-Léon Michel, issu de son mariage avec feu dame Élise Cordier, cohéritière avec ses frères de son père, le susdit négociant Louis-François Cordier.

Depuis lors, la maison dite de *la Boule d'Or* n'a cessé d'appartenir jusqu'à ces derniers temps à la famille du baron Michel, lequel mourut, en 1865, âgé de quatre-vingt-cinq ans, étant maire de Montmartre, depuis 1855, et commandeur de la Légion d'honneur. En qualité de médecin principal des armées, le premier Empire lui avait accordé le titre de baron avec le majorat de Trétaigne, domaine situé dans le département de l'Allier.

Il ne nous appartient pas de retracer ici cette longue et si honorable existence, témoin de tant d'avènements et de tant de chutes de régimes ; il nous suffira pourtant de rappeler que, à côté de l'homme de bien, à côté de ce savant, un peu soldat, très philosophe, il y avait en lui un amateur éclairé, un curieux fervent des choses de l'art. Dès le temps de son activité de service, il avait pris ce goût à Rome où il avait été envoyé en mission; il y avait commencé ses collections qui jouirent d'une si grande notoriété. Il n'était pas le snob qui va sur la foi d'autrui et qui considère la signature avant l'œuvre. Il était suffisamment averti pour n'avoir pas besoin qu'on le prévînt; il savait où est le Beau sans qu'on l'y conduisît. Il devinait les jeunes artistes, il les encourageait à leurs débuts. Troyon, Eugène Delacroix, Rousseau, Diaz, Decamps et Meissonier étaient ses amis. Il les encourageait aux heures difficiles. L'un des premiers il les admit dans sa galerie. Et cette galerie, qui devint célèbre, il la transporta à Montmartre, dans sa maison de *la Boule d'Or*; car c'est là décidément qu'en 1852 il s'installa avec les siens. Ce qu'on admirait aussi parmi ses précieuses collections, c'étaient des sculptures et des vitraux anciens non moins remarquables. Mais quelques années après son décès, en 1872, tous ces trésors, hélas! durent être dispersés aux quatre vents des enchères publiques, à l'hôtel Drouot [1]. Cette opération, qui fut un véritable événement artistique, eut,

1. Voir, dans le *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre»*, 1895-1896, t. II, p. 211-218, l'article publié à ce sujet par M. Alexis Martin.

paraît-il, le plus grand succès. Commencée à deux heures, à cinq heures, le commissaire-priseur constatait que la vente encaissait 450 000 francs.

Après le docteur baron Michel, la maison de la rue Marcadet passa aux mains de son fils, M. le baron Jean-Baptiste-Léon Michel de Trétaigne, bien connu de tous ceux qu'intéresse l'histoire de Montmartre, car il a laissé sur ce sujet un livre des plus estimés, auquel nous avons été très heureux de puiser souvent pour écrire les notices qui composent ce volume. Il mourut le 1er octobre 1876, à l'âge de cinquante-sept ans. Sa veuve, Mme la baronne de Trétaigne, resta jusqu'en ces dernières années la maîtresse de céans, y habitant avec son fils, M. Marie-Léon Michel de Trétaigne, son gendre et sa fille, M. le marquis et Mme la marquise de Courcival.

Rappelons, enfin, que la propriété de Trétaigne a été, de nos jours, amputée de la partie qui s'étendait jusqu'à la rue du Poteau, pour aboutir désormais en bordure sur la rue Ordener, par suite du percement de celle-ci; d'autre part, elle s'était en même temps quelque peu accrue vers le numéro 110 de la rue Marcadet, afin de donner plus de dégagement au derrière de la maison [1].

1. Parmi les titres de propriété de l'hôtel de Trétaigne, nous avons remarqué deux actes notariés qui paraissent se rattacher à ce coin du jardin : l'un du 21 juillet 1706, et l'autre du 1er décembre 1711 ; tous deux réglant un litige de clôture mitoyenne entre une maison appartenant au sieur Nicolas Frère, marchand boucher à Paris, et une autre maison appartenant en 1706 à damoiselle Catherine Dufossé de La Motte-Watteville, fille majeure, puis, en 1711, à Philippe Le Roux, conseiller du roi, receveur des décimes du vicariat de Pontoise. Pour nous, il est évident que la maison de Nicolas Frère est celle qui

Il y a quelque vingt ans, il fut question de disposer de cet intéressant immeuble par voie d'expropria-

appartint en 1788 au sieur Voisin, horloger, et qui se trouva de nos jours comprise dans l'acquisition faite pour dégager le derrière de l'hôtel de Trétaigne.

Mais ce qui nous paraît encore plus intéressant, c'est d'apprendre, enfin, à qui appartenait jadis la propriété représentée par l'ancienne maison portant aujourd'hui le numéro 110 de la rue Marcadet. En 1706, c'est une demoiselle de Watteville, peut-être bien la fille de Jacques Dufossé de Watteville, lieutenant des gardes du roi, que nous avons vu mourir, le 8 janvier 1702, dans sa propriété de Clignancourt et enterré dans le cimetière paroissial de Montmartre (voir p. 170 du présent volume). Enfin, en 1711, c'est un conseiller du roi, le sieur Philippe Le Roux, qui se trouva à la place de ladite demoiselle.

Pour compléter cette information, voici d'ailleurs la teneur d'un document que nous avons extrait d'un registre de déclaration à l'abbesse de Montmartre :

« 29 janvier 1740. — Déclaration de M. Philippe Le Roux-Desmarets, conseiller du Roi en son grand conseil, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, tenant, à titre de chef cens, portant lods, ventes, saisines et amendes, de l'abbesse de Montmartre, dame de Montmartre et de Clignancourt, la maison et les terres qui suivent :

« 1° Une petite maison composée de deux pièces par le bas et de deux autres au-dessus, une cave dessous et une grange à côté de la maison, faisant partie de la grande maison qui fut à M. de La Motte-Dufossé, sise à Clignancourt dans la grande rue du dit lieu (rue Marcadet), tenant la dite maison et grange, d'un côté à la chapelle de Clignancourt, de l'autre au Sr Nicolas Frère, au lieu du Sr Chêvenot, d'un bout sur la rue, chargée envers la dite dame de Montmartre de 4 sols 1 denier de cens, faisant partie de 14 sols 6 deniers dont la totalité est chargée.

« Appartenant savoir la dite petite maison au dit sieur reconnaissant comme seul et unique héritier de M. Philippe Leroux son père qui l'avait acquise de damoiselle Magdeleine-Catherine Dufossé de La Motte, fille majeure, par contrat passé devant Lecourt et son confrère, notaires à Paris, le 14 août 1706, ensaisiné par Mme de Bellefond, abbesse de Montmartre, le 12 septembre suivant; et la grange par l'acquisition qu'il en a faite de François de La Motte du Fossé,

tion, pour faire place à la nouvelle mairie du dix-huitième arrondissement. Depuis, on a, fort heureusement, trouvé pour celle-ci un emplacement beaucoup plus convenable. Mais l'avenir de l'hôtel de Trétaigne n'en restait pas moins précaire. Depuis peu, son élégant pavillon est tombé sous la pioche des démolisseurs, et des rues nouvelles traversent son parc, dont les arbres séculaires sont déjà remplacés par des maisons de rapport. Ainsi le veut le cours impitoyable des choses.

Cependant il a été donné satisfaction au vœu récemment adopté par la Société du Vieux Montmartre ; le souvenir de cette demeure restera attaché à l'une des voies nouvelles tracées sur son emplacement, par le nom de Michel de Trétaigne, qu'on vient de lui affecter. « Ce nom, a dit notre excellent ami, Georges Montorgueil, renferme un double hommage : cet hommage s'adresse au fils et au père. Les Michel de Trétaigne furent deux à servir la gloire de Montmartre : le premier en l'administrant comme maire, le second en le faisant connaître comme historien [1]. »

écuyer, Sr de Watteville, par contrat passé devant ledit Le Court et son confrère, le 24 janvier 1708, ensaisiné le 27 juillet suivant... », etc., etc. (Archives nationales, 4490^5, fol. 64.)

Au dire d'anciens Montmartrois, le numéro 110 de la rue Marcadet aurait été jadis désigné sous le nom de maison ***au Pigeon blanc***. A l'heure actuelle, cette maison doit être remplacée par un bâtiment de rapport de six étages; ce n'était plus, de nos jours, qu'une masure, remarquable encore par ses vieux balcons en fer forgé, datant du dix-septième siècle.

1. Voir le journal *l'Eclair* du 20 décembre 1904. L'adoption du vœu en question a été prononcée sur un rapport très précis de notre très distingué confrère et ami, M. Lucien Lazard.

XIV

LE CHATEAU-ROUGE

Parmi les maisons disparues de notre vieux Montmartre, qui ont quelques droits à l'histoire, aucune assurément n'a été aussi populaire ni plus regrettée que le Château-Rouge. Rien n'a manqué à sa bruyante renommée, pas même la légende obligatoire qui s'impose à toute célébrité. La légende, en effet, prétend abriter là les premiers instants des royales amours de Gabrielle d'Estrées. Malheureusement, nous n'avons pas rencontré, jusqu'à présent, le moindre document pouvant justifier cette aimable prétention, soit dans les récits ou les mémoires du temps, soit autre part.

Jusque vers la fin du dix-huitième siècle, les anciens plans de Paris et de la banlieue — notamment ceux de Roussel, en 1731, de Deharme, en 1763, et de Jaillot, en 1775 — n'indiquent aucune habitation à l'emplacement du Château-Rouge. D'après un plan des chasses royales de 1764 à 1773 [1], quelques constructions de peu d'apparence commencent bien à poindre dans ces parages ; mais le Château-Rouge n'y apparaît réellement, pour la première fois, que sur le plan de Verniquet, lequel date,

1 Bibl. nat., Cartes et plans, *Carte topographique des environs de Versailles, dites Chasses impériales, levée et dressée de 1764 à 1773, terminée en 1807.*

comme on sait, de 1791. Il y est représenté en plan géométral avec de tels détails, qu'on peut aisément, sans l'aide d'une description, se faire une idée assez exacte de son étendue et de son importance, aussi bien que de la superbe disposition de son parc et de son jardin, très accidentés, ornés de bosquets et de quinconces, traversés d'avenues et de boulingrins, ouvrant leurs pittoresques perspectives sur un spacieux pavillon central, situé à proximité de dépendances bâties au bord de l'ancienne chaussée de Clignancourt[1].

Les dessins en élévations qu'on a conservés[2] de cette intéressante demeure nous représentent sa façade construite en brique avec des chaînes d'angle en pierre de taille; et, comme le ton de brique y est dominant; de là très certainement l'origine de sa dénomination de *Château-Rouge*. C'est bien aussi ce genre de construction — brique et pierre — qui a entraîné plusieurs auteurs à assimiler, comme architecture, le Château-Rouge au pavillon dit de *Henri IV*, à Saint-Germain, ou bien aux bâtiments de notre place Royale, alors qu'il est très facile, rien qu'à la vue de ces mêmes dessins, de constater qu'ils figurent une maison dont les lignes et la décoration architectoniques caractérisent incontestablement l'époque de Louis XVI.

Sur un acte de vente du 18 septembre 1782, qui

1. Aujourd'hui rue Ramey, dans cette partie, en souvenir du sculpteur Claude Ramey (1754-1838) et de son fils Etienne-Jules Ramey, également sculpteur (1796-1852).

2. Bibl. nat., Estampes, *Topographie de la France, Seine, Paris, dix-huitième arrondissement, Montmartre*, Va 325.



concerne une propriété voisine appartenant alors à Pierre Brasdor, maître chirurgien, et depuis passée aux mains de la famille Labat[1], on voit que celle-ci attenait au mur d'un certain sieur Christophe, dont l'habitation se trouve ainsi mentionnée par Thiéry en 1787[2] :

Au sortir de Clignancourt, on voit, sur la gauche, une charmante maison, située dans une position très heureuse, et jouissant d'une vue délicieuse, dont les jardins ont environ trente arpens d'enclos. Cette maison appartient à M. Christophe, subdélégué de l'intendance de Paris.

L'année suivante, Watin fils, dans son *État actuel de Paris*, nous montre cette demeure, en venant par le faubourg Poissonnière, *après la barrière nouvelle de ontmartre, au-delà de la maison du salpétrier d'où l'on voit en face, la maison en brique du Sr Christophe à Montmartre*[3].

1. Il s'agit ici de l'ancien domaine de la famille Labat, dont il ne reste plus que la vieille et très intéressante maison, qu'on remarque actuellement rue Marcadet, n° 71, et dont nous parlerons au chapitre suivant.

2. Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, t. I, p. 467.

3. Watin fils, *État actuel de Paris*, quartier du Louvre, p. 135. Quant à la *maison du Salpétrier*, l'auteur veut assurément désigner la nitrière artificielle dont Thiéry (*loco cit.*, p. 467-468) parle en ces termes : « Il vient d'être *construit entre cette maison* (celle de M. Christophe) *et le village de La Chapelle, au pied des cinq moulins, une nitrière artificielle, dont l'entreprise est sous la direction de divers associés qui y ont mis des fonds considérables. Cette compagnie a déjà fourni à la régie des poudres et salpêtres, plus de six milliers de salpêtre. Les ateliers et hangars de cette nitrière qui n'est point encore en pleine valeur, sont très considérables.* » Cette nitrière est figurée sur le plan de Verniquet à l'angle méridional du

D'après les indications du plan de Montmartre, dessiné il y a environ cinquante ans par M. Gaston Carles, le Château-Rouge aurait été bâti sur l'emplacement de *l'ancienne maison de l'aveugle* (?) par M. Christophle (*sic*), architecte. Mais il est évident que M. Carles a confondu ici l'architecte avec le propriétaire[1]. Nous n'avons d'ailleurs rapporté cette mention que sous bénéfice d'inventaire.

L'origine du Château-Rouge étant ainsi suffisamment établie, nous y retrouvons M. Christophe, le 30 juillet 1789, ainsi qu'il appert du *Procès-verbal de la perquisition faite, de l'ordre du marquis de La Salle, par M. Fournier, capitaine commandant du poste de la rue Coq-Héron, à Clignancourt, dans la maison du sieur Christophe, secrétaire de l'intendant, pour y chercher les grains et farines qu'on soupçonne y être emmagasinés*[2]. On ne trouva rien, paraît-il; aussi voyons-nous le *citoyen Christophe* jouir encore de sa propriété en mai 1793[3], alors qu'il ne fait guère bon d'être suspect.

Nous ignorons encore la date précise à laquelle, dit-on, la famille Feutrier succéda, après la Révolution, au sieur Christophe, dans sa propriété de Clignancourt. Mais peu importe. Qu'il nous suffise de rappeler que, lors de la bataille livrée sous Paris, le

chemin des Poissonnières et du chemin des Cinq-Moulins (rue de la Goutte-d'Or).

1. Bibl. nat., *Carte topographique de la paroisse de Montmartre rapportée à l'époque actuelle* (1848-1858), par M. Gaston Carles.

2. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, n° 763; Archives nationales, F7 6504.

3. Titres de propriété de MM. Labat.

30 mars 1814, contre les armées des puissances coalisées, le conseil de défense se trouvait réuni, sous la présidence du roi Joseph, frère de Napoléon, au premier étage du Château-Rouge, d'une des fenêtres duquel Allent, chef d'état-major de la garde nationale et directeur du dépôt des fortifications, étudiait la marche des assiégeants. Les progrès de ceux-ci étaient rapides, leurs masses supérieures accablaient l'armée française. Vers midi, un aide de camp de Marmont vient annoncer au conseil de défense que toute résistance est inutile. Le roi Joseph repond aussitôt par un ordre de capitulation et quitte le Château-Rouge pour s'enfuir vers la barrière d'Enfer et aller retrouver, à Blois, l'impératrice régente.

Quant aux Feutrier, nous savons seulement que, en vertu d'une transaction du 13 juin 1818, Jean-François-Hyacinthe Feutrier, secrétaire général de la grande aumônerie de France, Alexandre-Jean Feutrier, maître des requêtes, et Marie-Joséphine Feutrier, épouse de M. Narcisse Lecauchoix, inspecteur des eaux et forêts du duc d'Orléans, tous trois héritiers, chacun pour un tiers, de leurs père et mère M. et Mme Feutrier, firent bail, le 3 septembre de l'année suivante, d'un terrain longeant au sud leur propriété, à la veuve de Nicolas Gorisse et à Jean Labat, époux de Françoise-Julie Gorisse[1]. Il est probable que le sieur et la dame Feutrier, père et mère des susdits bailleurs, sont : l'un, Jean Feutrier, ancien directeur des contributions du département de la Seine, président de la fabrique de Montmartre et

1. Titres de propriété de MM. Labat.

décédé le 27 janvier 1814; et l'autre, son épouse Catherine Dauphin, décédée le 4 avril 1816; tous deux enterrés dans le petit cimetière du Calvaire de Montmartre, où l'on voit encore leur tombe[1]. La famille Feutrier, dont une rue du dix-huitième arrondissement perpétue le souvenir, a été particulièrement illustrée, précisément par ce même Jean-Francois-Hyacinthe Feutrier que nous venons de mentionner comme copropriétaire du Château-Rouge, avec ses frère et sœur. Prédicateur d'une très grande éloquence, il devint successivement, par la suite, curé de la Madeleine, puis vicaire général du diocèse de Paris; en 1826, il fut nommé évêque de Beauvais, et, deux ans après, ministre des affaires ecclésiastiques. Il n'avait que quarante-cinq ans lorsque la mort brisa cette brillante et rapide carrière, le 26 juin 1830.

Nous ne savons pas non plus comment il se fit que, vers la fin de 1843, le Château-Rouge, déjà très délabré, se trouvait en la possession d'une ancienne revendeuse à la toilette, Mlle Ozanne, qui le conservait précieusement, sans empêcher néanmoins les hirondelles et les chauves-souris de la plaine Saint-Denis d'y venir construire leurs nids, et dont elle ne voulut jamais se résoudre à les chasser[2]. Parmi ces hôtes incommodes, vivait cependant un locataire dont le nom a marqué avec éclat dans le monde

1. Voir l'*Epitaphier du cimetière du Calvaire*, publié par M. Henri Compan dans le *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, 1895-1896, t. II, p. 140.

2. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, p. 169, 170 et 171. Paris, 1853, gr. in-f°.

des beaux-arts. Nous voulons parler du peintre de paysage et d'animaux, Jacques-Raymond Brascassat, que les livrets du Salon de peinture de ce temps nous montrent habitant là, chaussée de Clignancourt, 32[1]. Mais les héritiers de Mlle Ozanne ayant mis sa succession à l'enchère en janvier 1844, le domaine du Château-Rouge fut adjugé à une société, à la tête de laquelle se trouvait M. Du Seigneur, pour en faire un nouveau et magnifique quartier[2]. L'architecte, M. Duval, chargé du soin de ces prétendus travaux d'embellissements, vint pendant quelques temps occuper l'atelier, dont on avait auparavant délogé le peintre Brascassat, qui alla dresser ses châssis rue de l'Arcade, 32, puis rue de Laval, 27, en même temps que l'Institut lui ouvrit ses portes.

Le Château-Rouge — dont le domaine était jadis à peu près circonscrit par la rue des Vinaigriers (rue Christiani[3]), la chaussée de Clignancourt (rue Ramey), la rue Doudeauville[4], qui n'était pas encore en herbe, et la rue des Poissonniers — fut alors divisé, dépecé, et ses beaux arbres furent abattus pour le tracé de voies nouvelles, devenues, par la suite, la rue Poulet[5], la rue Myrha[6], la rue du Château-Rouge, appelée ensuite rue de Clignancourt

1. Livrets du Salon de peinture des années 1840 et 1842.

2. *Gazette municipale*, janvier 1844 (communication de M. Lucien Lazard).

3. Christiani, nom d'un des généraux qui ont défendu le quartier en 1814.

4. M. de La Rochefoucauld-Doudeauville, ancien sous-préfet de Saint-Denis.

5. Poulet, nom d'un des nouveaux propriétaires de l'endroit.

6. Myrha, prénom de la fille de M. Biron, qui était alors maire de Montmartre (Archives de la Seine, *Dossiers Lazare*).

prolongée, tandis que l'ancien prolongement de la chaussée de Clignancourt prenait le nom de rue Ramey[1], etc. En 1845, il ne restait plus que la partie centrale avec son beau pavillon, que la pioche des démolisseurs avait épargné, lorsque M. Bobœuf en fit l'acquisition moyennant la somme assez respectable de 500 000 francs pour y fonder ce fameux établissement chorégraphique, connu sous le nom de *bal du Château-Rouge*, et pour l'appropriation duquel son fondateur dépensa encore 300 000 autres francs[2].

Paré ainsi d'un nouveau lustre, le Château-Rouge devint aussitôt fort en vogue; on ne parlait plus que de son bal champêtre établi dans une propriété, célèbre, disaient les réclames, par le séjour qu'y avait fait la belle fille d'Ève que, dans ses *Mémoires*, Sully appelle « cette bagasse de Gabrielle », digne patronne d'un temple amoureux[3]. Pour nous, il devient évident que cette légende date de ce moment et qu'elle a été inventée pour les besoins de la publicité.

Une des réclames les plus significatives à cet égard est un dessin du *Charivari* du 3 juillet 1845, intitulé « le Bal du Château-Rouge », et où l'un des personnages du sujet apostrophe ainsi sa danseuse : *Allons donc, Joséphine... de la grâce, du moelleux, du laisser aller... Songe que du haut de cette terrasse l'ombre de la belle Gabrielle nous contemple. C'était la plus fameuse polkeuse de son temps !...*

Il y avait à peine trois années que la vogue du Châ-

1. Voir la note 1, p. 288.
2. *Guides Cicerone*, Paris, année 1854.
3. Alfred Delvau, *les Cythères parisiennes*, p. 163. Paris, 1864.

teau-Rouge battait son plein, lorsque, en juillet 1847, ses jardins servirent à ce fameux premier banquet réformiste, d'où partit la révolution de Février, et dont notre distingué confrère M. Monin a tracé un historique si remarquable et si consciencieux[1]. Mais, comme si les choses de la politique devaient quelque peu nuire à celles du plaisir, le bal du Château-Rouge avait, depuis les événements de 1848, considérablement baissé dans la faveur publique; il ne reprit son éclat que sous le deuxième Empire, en 1864. Mais la guerre de 1870 survint, entraînant avec elle les faits les plus graves et les plus sombres de notre histoire. Encore une fois, adieu la danse et les amours! Le 18 mars 1871, une section de la garde nationale, commandée par le capitaine Simon Mayer, fut installée au Château-Rouge, où l'infortuné général Lecomte, qui avait été arrêté dès le matin, fut conduit prisonnier et gardé jusqu'au moment où il fut entraîné au lieu de son exécution.

Dès lors, le Château-Rouge végéta dans la décadence la plus complète; puis, après dix années de cette piteuse existence, une société de spéculation immobilière s'en empara pour le livrer enfin à la pioche des démolisseurs. Sur son emplacement, on a élevé, en 1882, treize maisons de rapport qui sont les numéros 42, 44, 46, 48, 50, 52, 52 *bis* et 54 de la rue de Clignancourt, et les numéros, 7, 9, 11, 13 et 13 *bis* de la rue Custine. Chacune de ces maisons, remarquables par leur uniformité, offre à la postérité

1. H. Monin, *le Banquet du Château-Rouge,* publié dans le *Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, 1895-1896, t. II, p. 277-324.



les noms gravés de MM. Richefeu frères et Corbron, architectes. Mais l'aveugle et injuste postérité, avec le souvenir ineffaçable de la belle Gabrielle, n'aura certainement souci que des célébrités chorégraphiques qui ont jadis illustré le Château-Rouge, sous les noms de Chicard, Rigolette, Brididi et Frisette.

XV

L'HOTEL LABAT

Située au numéro 71 de la rue Marcadet, la maison qui fait l'objet de la présente notice a le mérite remarquable de compter plus de deux siècles d'existence; rien qu'à ce titre, elle nous paraît suffisamment intéressante, si modeste que puisse sembler son histoire : les maisons d'un âge aussi respectable sont assez rares à Montmartre.

C'est à tort qu'on a cru, jusqu'à présent, devoir désigner celle-ci sous la pompeuse dénomination de *maison de la couronne de France*; on a même écrit que cette appellation provient d'anciens titres de propriété, mais que l'origine en est inconnue[1]. Il suffit que cela ait été imprimé une fois, pour que ce soit chose certaine aux yeux de la plupart des gens. Or l'erreur provient justement de ce qu'on a mal lu ces titres mêmes, notamment celui daté du 18 septembre 1782, où l'on peut remarquer un détenteur de la propriété, César Ginoux, qualifié de « secrétaire du roi, *maison et couronne de France* », — et non pas *maison de la couronne de France*; — autrement on aurait compris que cette formule de

1. Voir, à ce sujet, une courte notice sur Montmartre que nous avons déjà citée précédemment sous le titre de : *Solennité de la bénédiction et de la pose de la première pierre de Notre-Dame de Clignancourt*, p. 9.

« maison et couronne de France », signifiait que ledit Ginoux était bien secrétaire du roi de France, et non du roi d'Espagne ou d'autre part. Et voilà comment se font les légendes.

Ceci posé, il résulte des titres de propriété susdits, que nous a très obligeamment communiqués M. Jules Labat, l'un des propriétaires actuels de l'immeuble, que la maison existait déjà avant la fin du dix-septième siècle [1]. On voit, en effet, par sentence du Châtelet, en date du 19 août 1694, un certain Jean Bidus en devenir adjudicataire, comme créancier privilégié de la succession de feu Michel Gellée, plâtrier. Dans un titre du 3 juin 1696, ce Jean Bidus est qualifié d' « écuyer et conseiller du Roy, contrôleur ordinaire des guerres ».

Dans un décret de saisie faisant partie des titres de propriété de MM. Labat, et daté du 16 juillet 1696, la maison est ainsi décrite :

Une maison scise grand'rue dudit lieu de Clignancourt [2], sur le chemin et du costé de la Chapelle-Saint-

1. S'il faut s'en rapporter au millésime 1663 que porte une plaque de fonte trouvée il y a quelques années au fond d'une ancienne cheminée de la maison, et qui décore à présent l'entrée de la loge du concierge, la construction de cette maison semblerait remonter à cette date, à moins que cette plaque de fonte n'y ait été rapportée d'autre part, après coup ou très postérieurement.

2. Nous avons démontré, dans notre chapitre précédent sur l'hôtel de Trétaigne, comment cette dite *grande rue* est devenue la *rue Marcadet* actuelle. Comme complément d'informations sur l'origine du mot *Marcadet*, nous devons mentionner, d'après les *Dossiers Lazare* des Archives de la Seine, un contrat notarié, par lequel « Charles Ruëlle de Marcadé, bourgeois de Paris, demeurant rue et paroisse de la Madeleine, faubourg Saint-Honoré, vend à Richard Bordier, ajusteur de

Denis, ayant porte cochère sur la dite rue, cour en entrant, corps de logis au bout d'icelle, appliqué à une cuisine par bas, salle à costé, serre au-dessus, cave à costé, un étage au-dessus des dites cuisine et salle, composé de deux chambres et deux cabinets dont un en retour, un autre étage et trois chambres au-dessus en galetas, petit grenier sur une des dites chambres, dans lequel est un petit colombier; lequel (corps de logis) en a été composé d'en bas (d'une salle) à cheminée servant au jardinier; écurie, étable à vache à costé, grand grenier au-dessus, un poulailler et toit à porc à costé de la dite porte cochère, une aisance, puits mitoyen avec la maison voisine en la dite cour; un grand jardin potager rempli de plusieurs arbres fruitiers, tant espaliers qu'autres, et de vignes, parterre en terrasse et une allée de cerisiers; un autre jardin derrière planté de grands arbres fruitiers en partie, et l'autre partie plantée de vignes en espalier. La dite maison et bastimens couverts en tuiles... Les lieux ainsi qu'ils se poursuivent et comportent et étendent de toutes parts..., tenant d'un costé aux terres (dépendantes de la même propriété) et d'autre au sieur Fleury [1], d'un bout par devant et sur la dite rue et chemin conduisant à la Chapelle...

Le sieur Jean Bidus étant venu à mourir, la propriété fut acquise sur ses héritiers, suivant contrat passé devant Vatel et Robillard, notaires à Paris, par Pierre Boucher, marchand mercier, joaillier privilégié suivant la cour. Le 18 juillet 1742, les héri-

la monnaye de Paris, deux arpens et demy de terre en une pièce, scis au terroir de la Chapelle, lieu dit *la Marcadé* ». D'où, prétendent les frères Lazare, on devrait écrire *rue de Marcadé*.

1. Dans un titre du 3 juillet 1717, ce sieur Fleury est qualifié de marchand bourgeois de Paris (Titres de propriété de MM. Labat).

tiers de ce dernier la revendirent, sur sentence de licitation, à Eloi Houssu, marchand boucher. Quinze ans après, le 22 juillet 1757, la veuve de celui-ci la vendit à son tour, par contrat passé devant Delaloëre, notaire à Paris, à J.-B. de Beaucousin, « chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers au régiment des volontaires de Clermont-Prince, officier des gentilshommes de S. A. le prince de Conty et gentilhomme de sa garde ».

Le 30 mai 1765, par contrat passé devant les notaires Garcerand et Bontemps, dame Rosalie Gueret, épouse dudit J.-B. de Beaucousin, en garnison à Saint-Esprit, et comme fondée de procuration de son mari, vendit l'immeuble à Jeanne Charpin, veuve de François-Louis Gauché, marchand bourgeois de Paris; elle en resta propriétaire jusqu'au 18 septembre 1782, alors qu'étant épouse en deuxièmes noces de César Ginoux, écuyer, conseiller secrétaire du roi, « maison et couronne de France », et de lui autorisée, elle le revendit pour la somme de 22 000 livres à Pierre Lefebvre, conseiller du roi, procureur des eaux et forêts de France, qui en passa le même jour déclaration au profit de Pierre Brasdor, maître chirurgien à Paris, conseiller du comité perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, prévôt du collège et professeur des Écoles, demeurant rue du Hasard [1]. Les objets de cette dernière vente consistaient, dit le contrat :

1. L'*Almanach royal* de 1778 nous montre Brasdor, maître en chirurgie, habitant rue Saint-Thomas-du-Louvre. En ce temps-là, il était propriétaire d'une maison rue de La Tour-d'Auvergne, au sujet de laquelle il fut condamné en 1783 à

1° En une maison sise au village de Clignancourt près Paris sur le chemin du côté de la Chapelle-Saint-Denis, ayant porte cochère sur la cour en entrant, et à droite d'icelle un bâtiment terminé en mansardes servant de logement au jardinier, de remise et de cuisine avec quatre chambres de domestiques au-dessus, le tout ayant vue sur la dite cour; un corps de logis principal entre la cour et le jardin en parterre, qui est à la suite dudit corps de logis, composé au rez-de-chaussée d'un vestibule, salle à manger à droite et salon à gauche; deux étages au-dessus contenant chacun deux appartements distribués en plusieurs pièces; un troisième étage au-dessus composé d'une grande salle de billard et de plusieurs chambres de domestiques; une serre, caves et caveau sous ledit principal corps de logis; un cabinet d'aisances à droite dans la cour; puits mitoyen avec la maison voisine aux représentants Fleury et à présent au Sr Mathagon [1].

payer aux Entrepreneurs du pavé de Paris son contingent de pavé neuf (Archives de la Seine, *Fonds municipal*, DD⁵1282). Suivant l'*Almanach royal* de 1790, Brasdor habitait encore, cette année-là, rue du Hasard-Richelieu.

1. Sur l'*Almanach royal* de 1778, un sieur Mathagon figure comme receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris; on le retrouve encore au même titre sur l'*Almanach royal* de 1790. Quoi qu'il en soit, la maison du sieur Mathagon à Clignancourt existe encore : c'est le numéro 75 actuel de la rue Marcadet. Elle a été vendue, vers 1816, par M. Pierron de Montdésir à Mme veuve Delaborde. C'est dans cette maison que s'ouvrit, plus tard, une institution de jeunes filles, dirigée par Mme d'Arembole, la mère de Mme la baronne douairière de Trétaigne, veuve de M. le baron Léon Michel de Trétaigne, l'historiographe de Montmartre, fils du docteur baron Michel qui fut maire du dix-huitième arrondissement.

Le passage qui fait communiquer en ce point la rue Marcadet avec la rue Ramey a été ouvert en 1825, partie sur l'ancienne propriété du sieur Monthagon, et partie sur les terrains de M. Harley, dont il a gardé le nom jusqu'à ce qu'un décret du 1er février 1877 lui imposât sa dernière dénomina-

A la suite du dit bâtiment est un grand jardin en parterre et potager garni de plusieurs arbres fruitiers, espaliers et ceps de vigne, allée en terrasse garnie d'arbres et charmille, le dit jardin enclos de murs au bout duquel jardin, du côté tenant au Sr Mathagon sont : 1° un grand corps de bâtiment servant de laiterie, écurie et étable à vache, et 2° un hangar couvert en tuile avec un puits garni de pompes, tuyaux de fonte et de plomb et un réservoir en bois servant à conduire l'eau dans les bassins du parterre et du potager. Le tout contenant environ 3 arp. 70 p., les dits maison et jardin sus-désignés ayant leur entrée et tenant au nord sur le chemin de Clignancourt à la Chapelle, au couchant au Sr Mathagon, au midi et au levant au grand enclos composant l'article 2° ci-après.

2° Un grand enclos dans lequel se trouve enclavé en majeure partie, du côté du levant et du midi, le jardin de la maison désignée au premier article ci-dessus; le dit enclos entouré en majeure partie de murs, contenant environ 10 arp. 78 p., régnant le long du chemin de Clignancourt à la Chapelle, et remontant le long de celui des Poissonniers jusqu'à la pièce de terre appartenant au Sr Brichard, le long de laquelle il se continue en hache pour arriver au mur du Sr Christophe[1], qui borne la dite pièce, dans lequel enclos se trouvent en outre : 1° une pièce de 50 perches qui était bornée au nord par le chemin de la Chapelle à Clignancourt, au midi par le Sr Duperron, à cause de la pièce dont va être parlé ; tenant d'un bout au levant au chemin des Poissonniers, et d'autre

tion de *passage Ramey* (Archives de la Seine, *Dossiers Lazare*, passage Ramey).

1. Le sieur Christophe était ce subdélégué de l'intendance de Paris, que nous avons vu propriétaire du *Château-Rouge*, dont le mur bordait au midi la propriété de M. Brasdor (voir le chapitre précédent).

bout au couchant à la dame Ginoux; et 2° une autre pièce de terre de 54 perches, tenant d'autre côté au midi à Mme Ginoux, d'un bout au levant à la rue des Poissonniers, et d'autre bout à ladite dame Ginoux; de laquelle pièce de 50 perches la vente a été projetée verbalement entre Mme Ginoux et Mme de Maizières qui en est propriétaire, et sera faite par la dite dame de Maizières au dit Sr Lefebvre, en suite des présentes, aux frais de la dite dame Ginoux, qui en paiera le prix à la dite dame de Maizières, comme la dite pièce de terre faisant partie des objets compris en la présente vente; et à l'égard de l'autre pièce de 54 perches, ainsi que d'une pièce de 34 perches de l'autre côté du chemin de Clignancourt, presque vis-à-vis la dite maison, l'échange de ces 2 pièces ayant été projeté verbalement avec M. Duperron, auquel la dite dame Ginoux devait donner en contre-échange un arpent de terre de pareille valeur, à prendre dans la pièce de 3 arp. 2/3 de perche cy-après déclarée, composant la 2e pièce du 3e article de la présente vente, la dite dame Ginoux promet faire faire le dit échange, entre le dit Sr Duperron et le dit Sr Lefebvre, incessamment sans aucune soulte ni retour d'échange ainsi que la vente par la dite dame de Maizières [1] cy-dessus énoncée, à peine de tous les dépens, dommages et intérêts, et ce par acte ensuite des présentes et aux frais de la dite dame Ginoux; étant observé que le dit enclos d'environ 10 arpents 78 perches sus-énoncé et composé de 2 pièces de terre, l'une de 2 arp. 95 perches environ et l'autre de 7 arp. 83 p., formant les 2e et

1. Cette dame de Maizières est ainsi dénommée au contrat de ladite vente passée par-devant Me Garcerand, notaire, le 7 décembre 1782 : « Dame Anne-Henriette Joly de Chavigny, veuve de Nicolas de Maizières, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, ancien receveur général des fermes, demeurante à Paris rue d'Anjou, au Marais, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ».

3e articles du contrat de vente fait à Mme Ginoux par la dame de Beaucousin, comme fondée de procuration de son mari, ci-après daté et énoncé; lequel enclos, au moyen de la réunion des 2 pièces de 50 et de 54 perches sus-énoncées et lorsque la dite vente et échange dont vient d'être parlé, auront été effectués, se trouvera contenir environ 11 arp. 82 p.

Et 3° 6 arpents 2/3 d'arpent et 2/3 de perche ou environ de terre labourable en trois pièces situées au terroir de Clignancourt, au lieu dit la Fortallière : la 1re de 3 arp. tenant d'une part au clos de la dame Vve Cheval, d'autre à Mme la Présidente de Villeneuve, et des deux bouts aux deux chemins de Clignancourt à la Chapelle; la 2e de 3 arp. 2/3 de perche tenant d'une part au Sr Bezot, d'autre à la Vve Desmarres, des deux bouts aux deux chemins; laquelle pièce de terre demeurera réduite à 2 arp. 2/3 de perche au moyen de l'échange à faire avec M. Duperron lorsque cet échange aura été effectué, et, par suite, se trouvera aussi comprise en la présente vente l'autre pièce de 34 perches et demie, située à Clignancourt, au même lieu, que le sieur Duperron abandonnera au dit sieur Lefebvre par l'acte d'échange dont est ci-dessus parlé; la 3e et dernière contenant 2/3 d'arpent tenant d'un côté et des deux bouts aux dits deux chemins et d'autre côté aux héritiers Porlier.

Étant les dits biens en la censive des dames abbesse et religieuses de Montmartre.

Pierre Brasdor fit exécuter quelques transformations à la façade de la maison du côté de la rue; c'est de lui probablement que datent les annexes qu'on voit encore sur la cour. Les Archives nationales conservent les plans des travaux qu'il avait

projeté d'exécuter dans cette propriété[1]. Il y avait déjà huit ans qu'il en était détenteur, lorsque, le 4 octobre 1790, par-devant Laroche, notaire, il céda à bail de six ou neuf années au sieur Nicolas-Joseph Gorisse, maître carrier, et à dame Émilie Maury, son épouse, le droit et la facilité d'exploiter une carrière à plâtre sise dans l'enclos de ce domaine.

Il paraît que cette carrière devint pour ces exploitants une telle source de prospérité, qu'ils purent, peu d'années après, acquérir la totalité de la propriété. En effet, par contrat du 7 thermidor an II, cette vente fut conclue entre les citoyens Brasdor et Gorisse, moyennant la somme de 50 000 livres. Dans ce contrat, la maison est ainsi détaillée :

Une maison sise en la commune de Clignancourt, près de Paris, sur le chemin du côté de la Chapelle-Franciade, ayant porte cochère sur la rue, cour en entrant; à droite d'icelle, la dite maison composée de deux corps de logis, l'un neuf et l'autre ancien, avec toutes leurs appartenances et dépendances, caves, caveaux, cabinet d'aisance; à gauche, dans la cour, remise, écurie, logement de jardinier, puits mitoyen avec la maison voisine appartenant ci-devant aux représentants Fleury et depuis au citoyen Mathagon; et généralement tous les bâtiments dépendants de la dite maison. En suite de laquelle maison est un grand jardin avec parterre et potager...

Après la mort du citoyen Gorisse, arrivée vers 1797, la propriété passa aux mains de sa veuve et de ses enfants Eugène Gorisse et Julie Gorisse. Celle-ci ayant épousé Jean Labat, inspecteur des carrières,

1. Archives nationales, N³ Seine 1172. Maison de M. Brasdor à Clignancourt.

devint, après la mort de son frère Eugène, la seule et unique héritière de l'immeuble qui, après elle et son mari, resta l'héritage de leur fils Achille Labat, que nous avons connu maire de Montmartre en 1870, et qui mourut en 1880.

C'est du vivant de M. Jean Labat que date l'aliénation du territoire non bâti de cette propriété, qui ne mesurait pas moins de 5 hectares, et comprenait tous les terrains situés entre les rues Marcadet, des Poissonniers, la chaussée Clignancourt (rue Ramey) et la propriété du Château-Rouge qui la limitait au sud. En ce temps-là, l'exploitation du plâtre à Montmartre était à son dernier déclin. Le vent de la spéculation immobilière commençait à souffler sur la butte; le moment semblait bon d'en profiter et de tenter la vogue.

M. Jean Labat commença par ouvrir sur son domaine trois rues qu'il fit paver à ses propres frais : la première, en 1843, fut la rue Labat, dont le nom est conservé. En 1845, la propriété voisine du Château-Rouge vendue depuis un an, avait été coupée par plusieurs rues; deux d'entre elles vinrent se souder à la rue Labat : la rue Lévisses (aujourd'hui boulevard Barbès) et la rue du Château-Rouge (aujourd'hui rue de Clignancourt). L'année suivante (1846), M. Jean Labat continua cette dernière jusqu'à la rue Marcadet, et plus tard, en 1858, la commune de Montmartre la prolongea jusqu'aux fortifications. La famille Labat perça également la rue Neuve-Labat (aujourd'hui rue Simart)[1].

1. Archives de la Seine, *Dossiers Lazare*, rue Labat.

De l'immense domaine acquis il y a plus d'un siècle par les ancêtres maternels des propriétaires actuels, MM. Léon et Jules Labat, il ne reste plus, avec l'ancien jardin, que la vieille maison qu'on voit encore au numéro 71 de la rue Marcadet. Bien qu'entourée de constructions parasites et modernisée à l'intérieur, elle a conservé extérieurement ce grand air qui caractérise les demeures d'autrefois; sa façade sur le jardin est restée à peu près intacte et porte bien l'empreinte de son époque.

XVI

LA PORCELAINE DE « MONSIEUR »

En terme de céramique, pourquoi ne dirait-on pas le *vieux clignancourt*, puisqu'on dit le *vieux sèvres* ? Il est vrai que, s'il y a du sèvres moderne, il y a bel âge qu'on ne fabrique plus de porcelaine à Clignancourt. C'est tout au plus si quelques vieillards indigènes s'en souviennent; ils vous diront bien que jadis, au temps de leur enfance, ils ont encore vu, dans les parages montmartrois, certains moulins tourner, dont les meules broyaient du silex à l'usage de l'industrie céramique... mais il y a si longtemps !... et puis, les moulins ne sont plus là pour en témoigner. Peu importe, un fait certain, c'est qu'on a fabriqué de la porcelaine à Clignancourt, et, qui plus est, de très belle porcelaine ; ce qui en subsiste est aujourd'hui d'un âge respectable, puisqu'il date de cent, et même de cent vingt ans. Mais alors, m'objectera-t-on, c'est bien du *vieux clignancourt* ? Soit ! si l'on veut jouer sur les mots.

D'après le *Guide des amateurs et des voyageurs étrangers à Paris* de Thiéry [1], il n'y avait, à Clignancourt, qu'une seule chose de remarquable : c'était une manufacture de porcelaine. Elle avait été établie, en 1771, par Pierre Desruelles [2], qui n'en déposa

1. Thiéry, *loco cit.*, t. I, p. 467.
2. Le nom de Desruelles figure parmi les officiers munici-

la déclaration qu'en janvier 1775 ; sa marque était un moulin à vent. Au mois d'octobre de la même année, il obtint le patronage et une subvention de Monsieur, le comte de Provence, — depuis Louis XVIII, — et signa du chiffre de ce prince.

Quatre-vingt-quatorze ouvriers étaient journellement employés à cette usine, qui produisait tout ce qui concerne le service de table et la décoration ; la pâte et la couverte étaient tirées de la manufacture royale de Limoges, qui alimentait celle de Sèvres. La fabrique de Clignancourt a produit de véritables œuvres d'art, parmi lesquelles il faut surtout mentionner les deux bénitiers qu'on voyait, au siècle dernier, à l'entrée de l'église Saint-Pierre de Montmartre : ils étaient supportés par des consoles et surmontés par des groupes d'anges de la composition du fils de Desruelles.

En 1787, le magasin ou dépôt des porcelaines de la manufacture de Clignancourt, était situé à Paris, au coin de la rue des Petits-Champs et de la rue Chabanais[1].

« Dès ses débuts, dit Jacquemart dans son *Histoire de la céramique*, la porcelaine de Clignancourt est recommandable par la beauté de sa pâte et la grâce de ses peintures ; ainsi, parmi les pièces produites pendant les neuf premiers mois et marquées au moulin, il en est déjà de fort remarquables[2]. »

paux de Montmartre en 1791 avec le titre de *procureur de la Commune*.

1. Thiéry, *loco cit.*, t. I, p. 212.

2. A. Jacquemart, *Histoire de la céramique*, p. 659 et 660. Paris, 1873, in-8.

Le musée de Sèvres en possède un curieux spécimen, ainsi qu'un autre marqué d'une vignette à jour surmontée d'une couronne de prince du sang. Les deux L croisés, imitation du chiffre royal, avec la lettre B rappelant sans doute le nom de Bourbon, constituaient en quelque sorte une usurpation de signature ; mais elles ne furent pas de longue durée. On y substitua d'abord un seul M, initiale du mot Monsieur, puis trois lettres entrelacées L, S, X, — Louis-Stanislas-Xavier, prénoms du comte de Provence ; — comme la précédente, ces deux marques sont surmontées de la couronne de prince du sang. Les pièces les moins anciennes sont signées, soit d'un M tout simplement, sans couronne, soit encore de la même lettre, mais avec le mot Clignancourt au-dessus. Il y a tout lieu de penser, suivant Jacquemart, qu'il faut y voir le chiffre de Moitte, le successeur de Desruelles, plutôt que l'initiale de Monsieur.

Mais il ne faut pas confondre ce Moitte avec le sculpteur bien connu, Jean-Guillaume Moitte. Il s'agit ici de son oncle, Alexandre Moitte, le peintre [1], qui se trouvait être le gendre de Desruelles, ainsi qu'il appert suffisamment de la lettre de ratification de la vente que celui-ci lui fit de sa porcelainerie, et où le contrat de cette vente est ainsi rappelé :

1. Moitte (Alexandre), né à Paris le 15 septembre 1750, mort dans la même ville le 15 février 1828, fut professeur de dessin aux écoles de cavalerie de Saint-Germain-en-Laye, de Fontainebleau et à l'école gratuite de Paris, et membre correspondant de l'Institut. Cet artiste n'a pris part qu'à une exposition ; il avait au Salon de 1810 : *Plusieurs vues*, même numéro. (Bellier de la Chavignerie et L. Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'école de France.*)



« ... Alexandre Moitte, peintre, et Charlotte Desruelles, sa femme, demeurants à Clignancourt, nous ont exposé que, par contrat passé devant Préau et Sonion, notaires à Paris, le 28 juillet 1792..., ils ont acquis de Pierre Desruelle, architecte, et Anne-Antoinette Barri, sa femme, demeurants à Clignancourt, la manufacture de porcelaine, dite de Monsieur, établie à Clignancourt..., consistante en une maison employée à la dite manufacture, composée de plusieurs corps de logis, cours, jardin... La dite vente faite moyennant les prix et somme de 48 000 livres.

« ... Lesquels maison, bâtiments, jardin et dépendances appartenaient aux dits sieur et dame Desruelle au moyen des ventes qui leur ont été faites : 1° par Anne Jacquin, veuve de Thomas Barré, marchand boucher à Paris, d'une maison sise à Clignancourt... par contrat passé devant Clos et son confrère, notaires à Paris, le 12 mai 1767... ; 3° par... Baldoureaux, marchand de vins à Clignancourt, et Geneviève Lécuyer, sa femme, d'une autre maison sise audit Clignancourt, par contrat passé devant Arnould et son confrère, notaires à Paris, le 8 août 1775 [1]. »

Plusieurs autres pièces de porcelaine de Clignancourt se trouvent encore au musée des Arts décoratifs ; elles sont, pour la plupart, ornées de petits bouquets polychromes et rehaussées par des bordures ou filets d'or : ce sont, en réalité, des imitations, sinon de contrefaçons de Sèvres. La fabrique de Clignancourt, comme toutes celles de Paris,

1. Archives de la Seine, *Hypothèques*, Série C, n° 2210.

copiait plus ou moins la manufacture royale. Quoi qu'il en soit, les échantillons qui en restent sont d'une rareté à désespérer les collectionneurs les plus passionnés.

Suivant M. Maurice Artus, qui a écrit sur ce sujet une très intéressante notice, le susdit Moitte aurait succédé à Desruelles en 1776; mais celui-ci aurait repris la direction de la manufacturre quelque temps après. C'est ce qui paraît résulter d'une pièce datée du 10 avril 1786, où le sieur Baldoureaux, propriétaire d'une maison à Clignancourt, poursuit Desruelles, « architecte », manufacturier de porcelaine de Monsieur, devant le bailliage de Montmartre, pour payement de loyer ou expulsion. « Il est donc à supposer, dit M. Artus, qu'à cette époque, et malgré le patronage de Monsieur, frère du roi, la prospérité de la manufacture était à son déclin, et que ce ne fut pas bien longtemps après que la fabrication s'arrête[1]. »

Nous n'avons pas trouvé à quelle date précise prit fin l'exploitation de cette fabrique; cependant Michel de Trétaigne nous apprend que cet établissement existait encore en 1795, et qu'il était situé au numéro 35 de la rue Saint-Denis du dix-huitième arrondissement[2]. Le nom et le numéro de cette rue ont changé; actuellement, c'est le numéro 53 de la

1. Maurice Artus, *Sur la vieille porcelaine de Clignancourt* (*Bulletin de la Société « Le Vieux Montmartre »*, 1897, t. III, p. 59-63); — Archives nationales, Z^2 2428. — Les deux titres que nous venons de citer sont les seuls à notre connaissance où Desruelles paraît avec la qualification d'architecte.

2. Michel de Trétaigne, *loco cit.*, p. 234.



rue du Mont-Cenis. Seulement, Michel de Trétaigne fait erreur en attribuant cette usine au comte d'Artois. Il est suffisamment établi que c'est le comte de Provence qui en était le protecteur, sinon le propriétaire en nom.

Le comte d'Artois avait aussi, il est vrai, sa manufacture de porcelaine; Jacquemart en a également parlé[1] : elle était située dans le faubourg Saint-Denis, du côté de la foire Saint-Laurent; c'était même la plus ancienne de celles établies à Paris; car, en fait de mode, le comte d'Artois ne restait jamais en arrière, mais bien au contraire.

En effet, depuis que Louis XV, sous l'inspiration de Mme de Pompadour, avait fondé la manufacture de Sèvres, c'était devenu une vogue pour les grands seigneurs de suivre le royal exemple. Ainsi, le prince de Condé faisait fabriquer de la porcelaine en son propre domaine de Chantilly; au château de Bagnolet, un fils du Régent, Louis d'Orléans, avait installé un laboratoire, dans le but spécial de chercher la pierre philosophale de cette époque, c'est-à-dire la porcelaine de Chine, autrement dite la porcelaine dure, dont le secret n'était encore connu qu'en Saxe et y était sévèrement gardé. Aussi, dès la découverte du kaolin de Limoges, qui résolut cet intéressant problème, vit-on les membres les plus proches de la famille royale rivaliser d'ardeur dans la protection de la céramique française, appelée à rayonner ainsi d'un nouveau lustre. Marie-Antoinette, qui ne voulait être en rien distancée, surtout comme influence,

1. A. Jacquemart, *loco cit.*, p. 656.

par ses deux beaux-frères, les comtes d'Artois et de Provence, avait aussi, à Paris, sa manufacture de porcelaine : on l'appelait la *manufacture de la Reine*, et elle était située rue Thiroux, — aujourd'hui rue Caumartin prolongée.

Le numéro 53 de la rue du Mont-Cenis appartenait, il y a une quinzaine d'années à M. Marchand. La grand'mère de Mme Marchand, Mme Tardieu, parente de l'éminent docteur Tardieu, avait d'abord loué, puis acheté, il y a environ quatre-vingts ans, cette maison où depuis longtemps, paraît-il, on ne faisait plus de porcelaine. Le bâtiment, qui donne sur la rue, était la fabrique; on n'y trouva plus, lors de l'acquisition de Mme Tardieu, que quelques débris de fourneaux et des moules brisés. La construction qui relie ce bâtiment à une sorte de grosse tour ronde, dont je vais essayer de dire un mot, ainsi que le pavillon d'aile en terrasse qui s'y rattache, ont été bâtis par l'aïeule de Mme Marchand.

Quant à la tour que je viens de signaler, les anciens de Clignancourt prétendent que c'est le reste d'un rendez-vous de chasse de Henri IV. Si l'on comptait, à Montmartre, toutes les vieilles bicoques qui passent pour avoir appartenu au Vert-Galant et à la belle Gabrielle, il y en aurait assez pour border les deux côtés de la rue Marcadet, qui n'a pas moins de 3 kilomètres de long. Pour ma part, je crains bien que cette tour ne soit d'origine moins illustre, et qu'elle ne peut bien être que la cage circulaire, sinon d'un ancien colombier, du moins de l'un des modestes et laborieux moulins qui broyaient autrefois du silex pour la porcelaine de Clignancourt.

Mais les jolis petits salons qu'on a su, depuis lors, aménager d'une façon si heureuse, à chacun de ses étages, peuvent bien faire oublier la destination primitive de cette construction.

Actuellement, la propriété de ce simple et gracieux logis est entre les mains de Mme de Libran, fille de M. Marchand et veuve d'un des chefs les plus distingués de notre marine de guerre, le contre-amiral de Libran, mort depuis peu d'années.

XVII

LES BAS-RELIEFS

DE L'AVENUE DES TILLEULS

Au fond de l'avenue des Tilleuls, à Montmartre, un pavillon circulaire, reste d'une *petite maison* ou *folie* du siècle dernier a été démoli, il y a quelques années, pour faire place à une maison de rapport. Il n'en reste plus aujourd'hui que les quatre bas-reliefs de pierre, à sujets mythologiques, qui ornaient sa façade : *Latone et les paysans changés en grenouilles ; Apollon et Daphné ; Apollon et la Sibylle ; Apollon et Coronis.*

Ces quatre panneaux décoratifs n'occupaient cependant pas là leur emplacement primitif; ils y avaient été, en effet, rapportés après coup, vers 1854, provenant des démolitions de l'ancien Tivoli de la barrière Blanche : c'étaient tout simplement les dessus de portes extérieurs d'un pavillon à la romaine, d'ordonnance ionique, construit sous Louis XV, par l'architecte Le Carpentier, pour le financier La Bouëxière. On en retrouve d'ailleurs quelque trace dans les *Détails des nouveaux jardins à la mode*, publiés par Le Rouge de 1774 à 1786.

On sait que, après la Révolution, le jardin La Bouëxière était passé aux mains de la famille Greffulhe ; qu'il avait été ensuite exploité, sous le nom de

Tivoli, par le physicien Robertson, comme un lieu où l'on donnait des fêtes et des bals, et où l'on tirait des feux d'artifice; enfin que, dès 1844, il avait été absorbé par le percement des rues de Calais, de Douai, de Boulogne et de Bruxelles, et qu'il n'en reste plus à présent que les quelques arbres qui ornent la place Vintimille, — ainsi nommée en souvenir de l'épouse du comte Greffulhe. Quant au pavillon de Le Carpentier, également disparu, il importe de signaler les quatre épaves en question, échouées, depuis cinquante ans, avenue des Tilleuls.

La plupart des artistes et des connaisseurs, à l'attention desquels nous avons désigné ces bas-reliefs, s'accordent à les attribuer à Bouchardon ou à quelqu'un de ses élèves, au temps de la deuxième manière de ce maître, alors que, à l'apogée du succès, son talent semble s'écarter des traditions austères et solennelles du grand art pour sacrifier au sensualisme galant, mais tendre et délicat, de son époque.

Quoi qu'il en soit, on voit dans ces sculptures un enlevé rapide qui dénote une très grande facilité; leur composition, même un peu lâchée, semble n'avoir eu d'autre guide que le hasard ou le caprice d'un ciseau habile, plutôt que la moindre maquette ou la plus faible esquisse à la sanguine.

Actuellement, ces bas-reliefs gisent à terre, relégués au fond d'un jardin sans autre destination que d'être détruits par des maladroits, ou livrés au premier acquéreur venu.

A part ces intéressants débris, il est bon de dire que l'immeuble où ils se trouvent, avenue des Tilleuls, offre un mérite anecdotique qui n'est pas sans

attrait. En effet, parmi ses anciens hôtes, il compte plusieurs personnages dont les noms ont marqué dans les lettres et les arts. C'est d'abord Mlle Flore, des *Variétés*, qui, vers 1855, y avait fait construire une annexe qu'elle appelait sa *petite buvette*; elle avait pour voisin un peintre-poète : Auguste de Châtillon; c'est ensuite Hyacinthe, du *Palais-Royal*, vers 1858; puis Coppée, dans sa jeunesse, en 1860, et le critique d'art Pelloquet, mort il y a plus de trente ans. Un représentant du peuple, Rathier, proscrit en 1851, a également habité là.

Les artistes n'ont pas encore abandonné ce coin où la verdure conserve un mince refuge : nous y avons connu, il n'y a pas bien longtemps encore, notamment l'atelier de M. Masson, le doyen des aquafortistes; celui de M. Degenne, le peintre d'animaux, au talent si estimé, et celui de M. Joseph Blanc, ce peintre d'histoire dont il suffit de citer seulement *le Baptême de Clovis* qui décore le Panthéon.

XVII

CHERONNET

PREMIER HISTORIEN DE MONTMARTRE

Le premier ouvrage publié spécialement sur l'histoire de Montmartre date déjà de soixante ans. C'est un petit in-8 de 232 pages, devenu aujourd'hui peu commun. Nous n'analyserons pas ici cette œuvre très justement appréciée des amateurs du vieux Montmartre; nous mettrons seulement en lumière quelques notes biographiques et bibliographiques, restées jusqu'à présent ignorées, concernant l'auteur, dont le petit-fils, M. Paul Cheronnet, nous a fait la très obligeante communication.

Le premier historien de Montmartre, Dominique-Jacques-François Cheronnet, naquit à Paris le 3 août 1793. Ses parents tenaient une petite boutique de papeterie dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il entra au collège de la Marche; mais ses parents ayant perdu sous la Révolution une grande partie de leur patrimoine, il dut suspendre ses classes vers l'âge de quatorze ans. Ayant contracté de bonne heure un goût profond pour l'étude, il continua de lui-même à s'instruire, lisant et annotant, à ses heures de loisir, les ouvrages d'érudition qui lui tombaient sous la main. Depuis sa sortie du collège, il travailla chez son père jusqu'au moment où il s'engagea dans le corps des sapeurs-pompiers

de Paris pour y faire un congé : il avait alors seize ans. Son temps de service fini, il trouva une place d'employé dans une maison de commerce, et de là entra en 1826 à la papeterie du Marais, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 2 février 1863 : il avait vécu soixante-neuf ans et demi.

Bien que tenu la journée entière par son humble situation d'employé de commerce, Cheronnet a trouvé le moyen d'écrire un certain nombre d'ouvrages, principalement sur l'histoire de Paris, et dont un seul, l'*Histoire de Montmartre*, a été publié en volume.

Sous le titre de : *Souvenirs parisiens ou Recueil de notices historiques à propos de quelques monuments de Paris et d'articles divers à l'occasion d'actualités particulières méritant place dans les annales de cette ville*, Cheronnet a réuni en un manuscrit in-8 de 191 feuillets, un certain nombre d'articles qu'il avait publiés entre les années 1830 et 1848 dans divers journaux disparus depuis longtemps, notamment dans le *Journal des Villes et des Campagnes*, *la Boussole* (de Lille) et la *Revue archéologique*.

Les titres des principaux articles de ce recueil manuscrit sont : *Histoire du prieuré de Saint-Lazare et origine de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul ; Histoire de la paroisse Saint-Eustache ; le Porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ; Histoire du couvent des Cordeliers ; Histoire de l'église de Penthemont et des autres édifices catholiques concédés aux protestants ; l'Hôtel de Coligny ; la Paroisse et l'église Saint-Séverin*, etc. Ce copieux manuscrit se trouve encore en la possession du petit-fils de l'auteur.

Cheronnet fut aussi quelque peu poète ; son petit-fils a également conservé de lui, sous le titre *Temps perdu,* un recueil manuscrit de poésies fugitives, cantiques, chansons politiques, etc., composées pour diverses circonstances.

Parmi les manuscrits laissés par Cheronnet, il faut aussi remarquer une *Notice historique sur le bataillon des sapeurs-pompiers de Paris*, in-4 de 89 feuillets; puis un *Essai historique, religieux et descriptif sur la paroisse de l'église Saint-Séverin de Paris*, 1855, in-8 de 117 feuillets.

Mais le plus intéressant manuscrit de cet historien, c'est la copie de son principal ouvrage : *Histoire de Montmartre,* revue et publiée, en 1843, par l'abbé Ottin, curé de Montmartre. A la fin de cette copie, il y a un certain nombre de notes qui n'ont point été imprimées.

A vrai dire, Cheronnet peut seul revendiquer la paternité de cet ouvrage, auquel l'abbé Ottin n'a apporté d'autre collaboration que le concours de son nom, afin de servir de réclame à l'œuvre du Calvaire de Montmartre qu'il avait entreprise. Ce livre obtint-il pour son auteur tout le succès et le bénéfice qu'il méritait ? C'est peu probable. Quant à l'abbé Ottin, d'après une des notes manuscrites de Cheronnet, nous avons appris qu'il fut loin de recueillir tout le fruit qu'il espérait de sa dévote entreprise.

« Par suite d'incompatibilité avec le conseil municipal de Montmartre, dit cette note, et aussi à cause d'embarras financiers résultant de dépenses faites inconsidérément dans l'église qu'il administrait, en même temps que pour l'acquisition du terrain

du Calvaire et tous les travaux qu'il y faisait exécuter, l'abbé Ottin fut obligé de donner sa démission. Il se retira à Paris, et, peu de temps après, suite fâcheuse de chagrins causés par une situation où il n'était coupable que d'imprudence et d'avoir trop compté sur l'éventuel secours des bourses pieuses, une maladie noire le mit hors d'état de pouvoir remplir le ministère paroissial. C'est alors qu'il devint aumônier des dernières prières au Père-Lachaise. De là, il demanda à passer au cimetière de Montparnasse. Son moral s'affaiblissant de plus en plus, il finit ses jours dans la solitude et l'oubli. »

De l'abbé Ottin, il ne reste donc que le souvenir, depuis longtemps effacé, de ses bruyantes réclames, tandis que Cheronnet a laissé après lui une œuvre modeste, mais durable, son *Histoire de Montmartre*.

Nous devons aussi mentionner d'autres manuscrits de Cheronnet; ils sont non moins intéressants. L'un, daté de 1838 et portant le titre de *Souvenirs historiques du mont Valérien* : c'est, avec l'*Histoire de Montmartre* et celle de *Saint-Séverin*, une des monographies les plus étendues que cet auteur ait écrites; il forme un petit in-4 de 236 feuillets suivis d'un appendice de 40 autres feuillets, intitulé : *Du supplice de la croix* ; enfin, la *Galerie des souverains pontifes, ou Histoire abrégée des papes*, qui paraît être le dernier travail manuscrit de Cheronnet et forme un grand in-8 de 572 feuillets, daté de 1848.

Quelques jours après la mort de Cheronnet, en février 1863, une courte notice nécrologique a été publiée sur lui, dans le *Journal de la Librairie*, par

Stanislas Prioux, marchand de papiers, dont la maison existe encore, et qui, lui aussi, fut auteur de plusieurs travaux historiques : c'est le seul document qui ait été jusqu'à présent imprimé sur la vie de Cheronnet.

Enfin, nous croyons être utile aux chercheurs et aux bibliographes en publiant la liste inédite des œuvres imprimées de Cheronnet, nous la devons également à son petit-fils, M. Paul Cheronnet. La voici :

1° Dans *la Boussole* (de Lille), en 1833 : *Sainte-Geneviève et le Panthéon* (8 mars) ; *l'Hôtel des Invalides et M. de Lafayette* (17 mars).

2° Dans le *Journal des Villes et des Campagnes* : *De l'église de Penthemont et des édifices catholiques concédés aux protestants* (21 et 23 décembre 1845) ; *Saint-Vincent-de-Paul* (26 avril 1846); *le Porche de Saint-Germain-l'Auxerrois* (15 novembre 1846) ; *le Jour de Pâques à Notre-Dame de Paris* (6 avril 1847) ; *l'Oraison dominicale, la Salutation angélique*, acrostiche (3 avril 1851).

3° Dans le *Supplément du Journal des Villes et des Campagnes* : *le Couvent des Grands-Augustins de Paris* (22 octobre et 5 novembre 1843); *Histoire du couvent des Cordeliers à Paris* (2 février 1844) ; *Pèlerinage au mont Valérien, Souvenirs de 1828* (11 mai 1844); *De la retraite, de la solitude et des reclus* (27 juillet et 8 août 1844); *Histoire du prieuré de Saint-Lazare et origine de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul* (11 décembre 1844) ; *Histoire de la paroisse Saint-Eustache* (24 février et 8 mars 1845) ; *le Mont Valérien* (18 et 30 septembre 1845).

4° *Translation des reliques de saint Vincent de*

Paul le 25 avril 1830, poésie (Paris, Ad. Leclère, 1834, in-8 de 8 pages).

5° Dans la *Revue archéologique* (1846) : *l'Hôtel de Coligny*.

6° *Histoire de Montmartre : Etat physique de la butte, ses chroniques, son abbaye, sa chapelle du Martyre, sa paroisse, son église et son calvaire, Clignancourt* (Paris, Breteau et Pichery, 1843, in-8).

En résumé, l'œuvre de Cheronnet peut ne pas paraître très considérable ; en réalité, elle est encore assez importante pour qu'on se demande comment il a pu y suffire, étant donnés les trop rares loisirs que, dans sa situation professionnelle très modeste, il a pu y consacrer, afin de satisfaire aux longues et patientes recherches que nécessitent ordinairement les labeurs de cette nature. Quoi qu'il en soit, son *Histoire de Montmartre* restera un modèle du genre, par la clarté et la précision du récit, préférable à toute abondance volumineuse, mais confuse.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Abbaye de Montmartre, 143 et 145; — de Pont-aux-Dames, 159; — de Saint-Pierre de Reims, 161; — de Saint-Denis, 192; — id. (charte d'immunité), 220.
Abreuvoir de Montmartre, 57 et 62.
Académie de Montmartre, 117; — des sciences, 124.
Adam dit Choisel, 198.
Adélaïde (ou Alix) de Savoie, 143, 144, 145 et 147.
Agirony de Corsé (Barthélemy-Jacques), 278, 279 et 281.
Agnès, veuve de Gauthier de Clignancourt, 198.
Alabastre, Alabastrite, Alabastron, 5.
Alençon (François d'), 154.
Alexandre III, pape, 80.
Aliénation des biens du clergé, 218; — des biens de l'abbaye de Saint-Denis, en 1595, 226.
Allent, chef d'état-major, 291.
Amiens, 125.
Anceau-Langlois, curé, 82.
Ancel, boucher, 255.
Andelot (d'), 105 et 106.
Androuet-Ducerceau (Jean), architecte, 239.
Anglais à Montmartre (1814), 87.
Arbouse (Marguerite d'), 161.
Archives de l'Hôtel de ville, 179.
Arembole (Mme d'), 301.
Argenson (marquis d'), 40.
Armagnacs et Bourguignons, 82.
Armoiries des Brisard, 234; — des de Canonville, 277; des Doujat, 235; — des Hallé de Clerbourg, 212; Hallé de Courcelles, Fourneaux et Jeufosse, etc., 212; — des de Larche, 211; — des Le Maçon, 207; — des Liger, 224; — des Mouffle, 264; — des de Pommereux, 214; — des Turquan, 205; — des de Villeroy, 211.
Arnoulet, 46.
Artanne (Jean-Baptiste, comte d'), 314.
Ateliers nationaux de 1848, 31.
Aubigny (Benoît d'), 201; — (Bernard d'), 201; — (Jean d'), 201 et 202.
Auditoire de Montmartre, 249.
Auger (Antoinette), 163 et 164.
Aumônier de Saint-Denis, 222.
Auteuil, 241.
Avenue du Bel-Air, 187; — des Tilleuls, 97 et 317.

B

Babou de la Bourdaisière (Marie), 160.
Bacchus, 78, 79 et 91; — (saint), 79.
Baconnière de Salverte (Jean-Marie-Eusèbe), 265, 266, 268 et 269.
Bailli et prévôt de l'abbaye de Montmartre, 64.
Bailliage de l'abbaye de Montmartre, 248, 249, 250 et 313; — du For-aux-Dames, 248 et 249.
Baillot, pair de France, 116.
Bailly (les héritiers), 44; — (Nicolas), 248.
Bal du Château-Rouge, 294 et 295.
Baldoureaux, 312 et 313.
Ballons Godard, 41.
Banquet réformiste de 1848, 295.
Bardon (Barthélemy), 243 et 253.
Barginet, de Grenoble, 183 et 184.
Barré (Thomas), 312.
Barri (Anne-Antoinette), 312.
Barrière du Trône, 165.
Bas-reliefs de l'avenue des Tilleuls, 317 à 319.
Basset (Etienne), 255.
Bataille de Marfé, 173; — du 30 mars 1814, 107 à 109 et 293; — de Saint-Denis, 105 et 106.
Beaucamp (Louis), 236.
Beaucousin (Jean-Baptiste de), 300; — (Mme de), 304.
Beauregard, 106.
Beauvilliers (Claude de), abbesse, 159 et 160; — (Marie de), id., 83, 146, 147, 156, 159, 160 et 228.
Béhague (Mme de), 116.
Bellefond (Mme de), abbesse, 115 et 285.
Bellot (Nicolas), 221.
Bénitiers de l'église Saint-Pierre, 310.
Berlin, 101.
Bernard, chanoine, 6.
Bernier (l'abbé), 176,
Berte aux grans piés, 131.
Berthier, architecte, 274.
Bertot de Caen (Jacques), 157.
Bezot (Mme), 304.
Bibliothèque de Fontainebleau, 3.
Bidus (Jean), 298 et 299.
Biron, maire, 33 et 293.
Blanc (Joseph), peintre, 319.
Blanche (docteur), 25.
Blanche d'Evreux, reine, 115.
Blanchefleur, reine de Hongrie, 131.
Blés de Montmartre (affaire des), 106.
Bobœuf, 294.
Boësset (Antoine), 157.
Boileau (Gilles), 85, 240 et 241; — des Préaux (famille), 241; — id. (Nicolas), 241.
Boilleau (Pierre), 237.
Bois de Boulogne, 45.
Bontemps, 239.
Bordier (Richard), 298.
Bouchard IV de Montmorency, 48 et 192.
Bouchardon, 318.
Boucher (Pierre), 299.
Boucquier (Laurent), 206.
Bougainville (de), 176.
Boulevard Barbès, 306; — de Clichy, 171.
Bourbon (Armand de), prince

de Conti, 234; — (Charles de), roi de la Ligue, 221; — (Henri de), prince, 235; — (Louis de), comte de Soissons, 173; — Louis-Auguste de), duc du Maine, 251 et 252.
Bourdin (Michel), 237.
Bouret (Edme), 255.
Bourg-la-Reine (seigneurie de), 251, 252 et 253.
Bouteillers de Senlis (les), 196 et 199.
Brancas, 176.
Brascassat (Jacques-Raymond), 293.
Brasdor (Pierre), 289, 300, 304 et 305.
Breschart (Anne), 215.
Bretons et Bourguignons à Montmartre, 82 et 87.
Brice (Etienne), 233 et 240; — (Jean), 233, 239 et 240; — (Jean), épicier, 240; — (Michel), 240.
Brichard (Sr), 302.
Brididi, 296.
Brisard (les), 76; — (Charles), 232, 256 et 259; — (Claude), 242 à 245 et 256; — (Claude-Charles), seigneur de Perrignes, 256; — (Dlle), 236 et 237; — (Jacques), seigneur d'Abbécourt, 256; — (Jacques), seigneur de Perrignes, 234; — (Jean-Baptiste), 256; — (Julien), abbé de Saint-Prix, 234, 236, 238, 242 et 256.
Brossette, avocat, 241.
Brucker, journaliste, 188 et 189.
Buc, près Versailles, 59.
Buc, Bue ou But, 58 à 60.
Buch (Michel), dit le bon Henri, 55.
Budé, 3.
Buhot (Marie), 223 à 225.
Butte aux Cochons, 32.
Buttes-Chaumont, 4.
Buyer (Marie), 216.

C

Cabaret de la Belle-Gabrielle, 262; — de la Cuve-renversée, 27; — de la Goutte-d'Or, 89 et 112; — du Lapin agile, 98; — du Réduit solitaire, 27; — de la Vache noire, 62.
Caffilé (Pierre), 239.
Cagliostro, 39.
Cahiers de 1789, pour Montmartre, 49, 64 et 87.
Calixte II, pape, 147.
Calvaire de Montmartre, 58 et 323.
Camille (Mlle), 171.
Canigou (le mont), 125.
Canonville (famille de), 277; — (Louis-Augustin de), 277; — (Richard de), 277; — (branche de Grosmesnil), 277; — (branche de Raffetot), 277; — (Charles de), comte de Raffetot, 277; — (Antoine-Alexandre de), marquis de Raffetot, 277; — (terre de), 277.
Capitaines des chasses et capitaineries, 45 et 49.
Carrefour Traînée, 24.
Carrière Chevreuse, 25; — Héricher, 27; — Leclaire, 25.
Carrières à plâtre, 1 à 41, 181,

185 et 186; — d'Amérique, 4. (Voir le mot *Cavage*.)
Cassini, 125; — fils, 125 et 126.
Catinat, maréchal de France, 233; — (Pierre), père et fils, 232 et 233.
Cavage Barbot, 27; — Belhomme, 27; — Borelle, 27 et 28; — de la Cane ou de la Hutte-aux-Gardes, 28; — Cottin, 26; — Diard, 27; — Ferry, 26; — Gillet, 25; — Goguin, 26 et 27; — Héricourt, 28; — Magnan, 28; — Muller, 24 et 25; — André Muller 25; — Suret, 27; — Tourlaque, 28.
Cernunnos, 37.
Chaillot, 208.
Chambiges, architecte, 215 et 216.
Chambrier du Grand Turc, 106.
Champfleury, VIII.
Champier, 48.
Chapelain de la chapelle de la Trinité, 259 et 260.
Chapelle du Martyre ou des Martyrs, 5, 6, 20, 21, 38, 55, 80, 81, 152 à 154 et 192; — du palais épiscopal de Paris, 80; — provisoire du Sacré-Cœur, 118; — Saint-Yves, 223; — de la Trinité, 222, 223, 229, 232, 255, 257, 258 à 262 et 285.
Chapitre de Notre-Dame, 192 et 267.
Chappe (Claude), 136 et 138.
Charenton, 196.
Charles IV, empereur d'Allemagne, 103.
Charles V, roi de France, 104.
Charles IX, id., 154.
Charles de Navarre, 102.
Charlet, peintre, 100.
Charniers Saint-Paul, 204.
Charolais (comte de), 267.
Charpin (Jeanne), 300.
Château de Bagnolet, 314; — des Brouillards, 57, 90 et 91; — Landon, ou Maison-Rouge, 113; — des Porcherons, 114; — Rouge, 37, 63, 106, 111, 287 à 296 et 306.
Châtelet, 197; — (juridiction du), 248, 249 et 250.
Châtillon (Auguste de), 97, 98 et 319.
Chaussée de Clignancourt, 27, 29, 111, 293 et 294.
Chemin aux Anes, 239; — des Bœufs, 28, 29, 47, 86 et 274; — de la Bonne-Fontaine, 70; — des Brouillards, 57; — de Clichy, 116; — de Clignancourt, 237; — de Clignancourt à Clichy, 227 et 240; — de Clignancourt à Saint-Ouen, 232; — de la Croix-du-Buc, 57; — de la Cure, 29 et 239; — des Dames, 28; — de Dessous-les-Clos, 257; — de la Fontaine-du-Buc, 193; — des Fontaines, 57; — des Grandes-Carrières, 47 et 86; — de la Hutte-aux-Gardes, 44; de La Chapelle, 112; — de La Chapelle à Saint-Ouen, 240 et 259; — de Mauregard, 227; — de Ménilmontant, 265; — du Moulin, 116; — Neuf, 90, 183 et 185 — des Poissonniers, 89 et 112; — des Potences, 113;

— de la Procession, 64 ; — des Rosiers, 222; — qui conduit à Saint-Ouen, 280; — Vieux, 24, 25, 29, 87, 90, 184 et 187; — (Grand) de Clignancourt à Saint-Denis, 258 et 259; — vicinal de grande communication de Batignolles à Montmartre, 274.
Chéron (l'abbé), 149.
Cheronnet (Dominique-Jacques-François), 321 à 326; — (Paul), 321 et 325.
Chest (Simon), 81.
Cheval (veuve), 304.
Chevallier, dit Gavarni, 184, 187 et 188.
Chêvenot (Jean), 276 à 278.
Chevreuse, carrier, 21.
Chicard, 296.
Chintreuil, 100.
Chœur des Dames, 151 à 153.
Choléra de 1849, 61.
Christiani, général, 293.
Christophe (sieur), 289, 290 et 302.
Cicéri, 101.
Cimetière du Calvaire, 150, 170, 175 et 292; — du cloître de l'abbaye de Montmartre, 150 et 151; — des Cordeliers, 205; — dans l'enclos de l'abbaye de Montmartre, 151; — des Innocents, 205, 210 et 211; — mérovingien, 167 et 168; — du Nord, 19 et 172; — paroissial de Montmartre, 167 à 177 et 285; — Saint-Vincent, 65.
Citerne de l'abbaye de Montmartre, 151.
Clermont (Antoine de), 159; — (Catherine de), abbesse, 83, 159 et 160.
Clignancourt (étymologie du mot), 192 à 195.
Clocher de Brie-Comte-Robert, 127; — de Saint-Martin-du-Tertre, 127 et 131.
Clos Berthaut, 84; — de Paris (anciens vignobles ou), 92; — ou enclos Saint-Lazare, 111, 113 et 114; — de la Tour-des-Dames, 115.
Cocatrix (Godefroy), 199.
Cochois (Marie), 254.
Coconas, 154 et 155.
Colbert, 125 et 132.
Coligny, 105.
Collard, 119.
Collection de Trétaigne, 283.
Collège de la Marche, 321.
Combat de fief, 264 et 265.
Compiègne (Jean de), 206; — (Jean de), fils, 206.
Compoint, 176; — (Guillaume), 220 et 227.
Condé (prince de), 105 et 314; — ville, 137.
Consolidation des carrières, 31.
Coppée, 319.
Cordier (Élise), 282; — (Louis-François), 282.
Corot, 100.
Cosson (Jean), 202.
Cottin, 176; — (Geneviève), 255; — (veuve), 270.
Cour du Pressoir, 25 et 250.
Courcival (marquis et marquise de), 284.
Court-Dimanche, 135.
Cousages (les comtes de), 164.
Couvent des Cordeliers, 322

et 325; — des Filles-Dieu, 192; — des Grands-Augustins, 325; — de Popincourt, 265.
Crécy, près Rethel-Mazarin, 133.
Curé de Montmartre, 223 et 260.

D

Damiens, 175.
Danès, 3.
Dante, 7.
Dauphin (Catherine), 292.
Debray, 106, 107 et 176; — (Auguste), 27, 107 et 120; — (le petit père), 121; — (Pierre-Charles), 176.
Degenne, peintre, 319.
Delaborde (veuve), 301.
Delacourt, greffier, 276.
Delambre, 125.
Denis (saint), 21, 78 et 91; — et ses compagnons, 5 et 13; — (martyre et sépulture de), 246.
Desjardins (Agnès), 82.
Desmarres (veuve), 304.
Desportes (Félix), maire, 176 et 260.
Desruelles (Pierre), 309, 312 et 313; — fils, 310; — (Charlotte), 312.
Destas (Etienne), 210.
Deuil, 48.
Dictons : Battre comme plâtre, 8; — Belle montre, peu de rapport, 89; — C'est du vin de Montmartre, qui en boit pinte en pisse quarte, 89; — Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre, 8; — Jeune fille qui a bu de l'eau de Saint-Denis reste fidèle à son mari, 56.
Diet, de l'Institut, 51.
Dîmes de Montmartre, 267.
Dionysos, 78 et 91.
Dôme du Louvre, 135 à 137.
Domitien, 77.
Doublet (Louis), 173.
Doujat (Angélique-Madeleine), 235; — (Françoise), 236 et 262; — (Geneviève), 263; — (Jacques), 234, 235 et 262.
Droit de relief, 246 et 247.
Drugeac (Hercule, comte de), 164.
Dufossé de la Mothe, 287; — de la Mothe-Watteville (Catherine), 284; — de la Mothe (François), seigneur de Watteville, 285; — de Watteville (Jacques), 170 et 285.
Dufour (Nicolas), 240.
Duhamel, 119.
Dumas (Mathieu), général, 176.
Dunkerque, 125.
Duperron, 302 à 304.
Du Seigneur (M.), 293.
Duval, architecte, 293.

E

Edifices catholiques concédés aux protestants, 322 et 325.
Eglise de Penthemont, 322 et 325; — Sainte-Geneviève et le Panthéon, 325; — Saint-Benoît, 79 et 233; — Saint-Paul, 204; — Saint-Pierre de Montmartre, 25, 35, 78, 80, 83, 107, 136, 140 à 144, 149, 150, 153, 158, 162, 163, 167, 168 et 192; —

Saint-Séverin, 223 et 323.
Eleuthère, Eleutheros, 78.
Epitaphe d'Adélaïde de Savoie, 147 et 148; — de Marie de Beauvilliers, 159 à 161; — de Catherine de Clermont, 159; de Nicolas Doublet et de Marie Lenoir, 172 et 173; — de M. et Mme de Frêne, 156 et 157; — de La Mole, 154 et 155; — de Marguerite de Minci, 158.
Escalier Biron, 27.
Espréménil (d'), 176.
Este (Louis d'), 96.
Esus, 37.
Etang des Poissonniers, 53.
Eugène III, pape, 80.
Exploitation des carrières à plâtre (mode d'), 24.

F

Fallaize (Germain), 216, 225, 227, 235 et 236; — (Pierre), 216 et 256.
Fanal gaulois à Montmartre, 135.
Faubourg Saint-Lazare, 112.
Fénelon, 158.
Féraudy (Marie-Anne), 278.
Ferme de l'abbaye de Montmartre, à Clignancourt, 75, 251, 255 et 271.
Feutrier (famille), 111, 290 et 291; — (M. et Mme), 291; — (Alexandre-Jean), 291; — (Jean), 291 et 292; — (Jean-François-Hyacinthe), 291 et 292; — (Marie-Joséphine), 291.
Fief d'Armainvilliers, 209; — du Bel-Air, 186; — du Cens commun, 198 et 199; — Cocatrix, 199; — Adam Harent ou Harent, 197 et 199; — de Clignancourt, Turquan, de la Fosse Turquan ou de Popincourt, 200 à 202, 205, 206, 209, 214, 216, 228, 234, 235, 247, 256, 258, 262 à 264, 266 à 269.
Fief (arrière-) Le Maçon, de Pommereux et de Graville, 205 à 207, 213, 216, 225, 228, 234, 235, 247, 256 et 258.
Figulines (les blanches), 7.
Flécheux (Louis), astronome, 133 à 135.
Fleuret (l'abbé), 24.
Fleury (sieur), 298, 301 et 305.
Flore (Mlle), des Variétés, 319.
Foire Saint-Laurent, 314.
Folies, maisons de plaisance, 279.
Fontaine de la Bonne, de la Bonne-Eau, de la Belle-Etoile, de la Bonne-Fée, 53, 62, 63, 67 à 76; — du Buc ou du But, 53, 57 à 62 et 162; — la Fausse, 81; — de Mercure, 58 et 59; — Saint-Denis, ou aux Martis (Martyrs), 43, 53 à 55.
Fontaines, 51 et 65; — artificielles, 67 et 68.
Fontaines et grottes du manoir de Jacques II Liger, 229.
Fontaine-Archière (Isabelle de), 200 et 211.
Fontenay (Jeanne de), 202; — (Pierre de), 202.
Fontenelle (la), 17 et 53.
For-aux-Dames, 248.
Forêt de Rouvray, 45.

Forget (Pierre), seigneur de Fresne, 83 et 156.
Fortifications de Montmartre, 88.
Foudroyage des carrières, 31.
Fournier (M.), 290.
Frêne ou Fresne (de), voir *Forget*.
Frère (Nicolas), 284.
Freund (M.), 101.
Friche (Françoise), 261.
Frisette, 261.

G

Gabrielle d'Estrées, 160, 270, 287, 294, 296 et 315.
Gaillard de la Bouëxière, 171 et 317.
Gardes nationales, 188.
Gareau (veuve), 111.
Garennes, 45 et 49.
Garnier, économiste, VII.
Garrot (Claude), seigneur de Champroust, 68 à 75.
Gatayes (Léon), 190.
Gauché (François-Louis), 300.
Gaucher de Châtillon, 145.
Gaudète (Raouline), 204.
Gauthier (Jean et Robert), 198; — (Théophile), 101; — fils et sa femme Agnès, 198; — chambrier de Louis VII, 196; — de Clignancourt, père et fils, 198; — Payen, 192.
Gavarni, voir *Chevallier*.
Gellée, plâtrier, 298.
Gentien (Jacques), 199.
Geôle de Clignancourt, 224.
Gérard de Nerval, 37, 57, 90 et 97.
Gibet de Montfaucon (succursale du), 113.
Gigaut de Bellefond (Mme), abbesse, 251 et 253.
Gill (André), 98.
Gilles (Nicole), 204.
Gilon, dit Choisel, 198.
Ginoux (César), 297 et 300; — (Mme), 303 et 304.
Girard de La Chapelle, 202.
Gisle de Bourgogne, 147.
Gisors (Simonne de), 210.
Glaises vertes de Montmartre, 34.
Gondi (Henri de), 63; — (Paul de), cardinal de Retz, 243 à 245; — (Pierre de), évêque de Paris, 83.
Gorisse (Eugène), 305 et 306; — (Françoise-Julie), 291; — (Julie), 305 et 306; — (Nicolas), 291; — (Nicolas-Joseph), 305.
Gougelet (Marie), 278.
Grande-Chambrerie de France, 265.
Grand prieuré du Temple, 268.
Grange-aux-Merciers, 208.
Greffulhe, 317 et 318.
Grégoire XIII, pape, 83.
Grés (châtellenie de), 115.
Gruby (docteur), 133.
Guélorget, architecte, 25.
Guéret (Rosalie), 300.
Guerry, capitaine, 106.
Gueudeville (Martine de), 212.
Gui de Montmirail, 214.
Guillaumot (Mlle), 275.
Guilleret, veuve Martigny (Nicole), 43 et 44.
Guise (Mme de), voir *Lorraine (Françoise-Renée de)*.
Guyon (Mme), 158.
Gypse, ou plâtre, 1, 2, 4, 5, 7, 11, 13 à 16.

H

Hallé (Claude), chambellan, 211 et 212; — (Claude), peintre, 212; — (Laurent), 212.
Hannequier, architecte, 118.
Haouen (M.), 139.
Harcourt (d'), voir *Lorraine*.
Harent (Adam), 195, 196 et 198; — (Adam), fils, 196 et 197; — (Jean), 198, 199 et 211; — (Isabelle), 199.
Hautmaire (Nicolas), 239.
Havart (Catherine), abbesse, 114.
Henri II, 159.
Henri III, 83, 154 et 160.
Henri IV, 83, 159 et 160.
Hermer, écuyer, 5 et 81.
Hif, voir *Miroirs*.
Hiver (Pierre), 207.
Hodierne la Comtesse, 168, 169 et 192.
Hoguet, peintre, 100 et 101; — (Mme veuve), 101.
Holbein, peintre, 101.
Hôpital général, 199; — Saint-Gervais, 267 et 268; — Sainte-Catherine, 228 et 268.
Hospitalières de Saint-Gervais, 228.
Hôtel de Béhaigne, 221; — de Bretonvilliers, 239; — de Catinat, 233; — de Coligny, 322 et 326; — Labat, 297 à 307; — de Mayenne, 239; — du Poirier, 187; — de Saint-Denis, à Paris, 226; — de Sully, 239; — de Trétaigne ou Maison de la « Boule d'Or », 273 à 286.
Houssu (Eloi), 300.
Hugues le Loup, 195 et 196.
Humbert II, de Savoie, 145 et 147.
Hutte-aux-Gardes, 17, 43 à 50 et 86.
Hyacinthe, du Palais-Royal, et 319.

I

Ignace de Loyola, 21, 38, 39 et 54.
Images d'Épinal, 239 et 230; — de Nancy, 230 et 231.
Impasse de la Cour du Pressoir, 250; — Girardon 56; — Hélène, 116; — du Pressoir, 84; — Saint-André, 33; — des Tilleuls, voir *Avenue des Tilleuls*.
Inhumations dans les carrières, 19 et 20.
Inscriptions de la Mire du Nord, 127.
Invalides (les), 325.

J

Jacque (Charles), 100.
Jacquin (Anne), 312.
Jardin public de l'Ermitage, 23; — Burcq et Virey, 28.
Jeaugeur-toiseur de plâtre, 10.
Jeanne d'Arc, 103.
Joly de Chavigny (Anne-Henriette), 303.
Joseph (le roi), 106 et 291.
Jour de Pâques à Notre-Dame, 325.
Jourdain de Nanteuil, 81.
Juge (Antoine), seigneur de Cottignies, 204.
Julien, empereur, 78.

Justice de l'abbé de Saint-Denis, 214.

K

Kaolin de Limoges, 314.
Karr (Alphonse), 184 à 190.

L

La Balle (Sr de), 74 et 75.
Labat (famille), 289; — (Achille), maire, 306; — (Jean), 291, 305 et 306; — (Léon et Jules), 307.
Labiche (M.) 222.
La Bouëxière, voir *Gaillard de la Bouëxière*.
La Chapelle, 103 à 105.
La Fayette, 180 et 325.
Lafonds (Etienne), seigneur de Ranty, 245.
Laforge (les frères), 112; — (Antoine), 261.
La Hyre, 125; — fils, 125.
Lamarre, plâtrier, 16; — (Jacques-Gilbert), 47.
La Mole, 154.
La Mothe (Sr de), 258.
Langlois (Pierre), 115.
La Planche, 239; — (Pierre de), 232 et 240.
Lapointe (Savinien), 99.
Larche (de), 210 et 211; — (Agnès), 233; — (Claude), 216, 225, 228 et 256; — (François Ier), 210, 211, 213, 214, 216, 228, 233, 240, 256 et 265; — (François II), 215, 228 et 237; — (Guillemette), 233 et 240; — (Henri), 210; — (Laurent), 210; — Nicolas, 215, 216 et 228.
Larchey (Lorédan), VI à IX.
La Rochefoucauld-Cousages (Catherine de), abbesse, 164 et 252; — (François de), comte de Cousages, 164.
La Salle (marquis de), 290.
Lascaris (Jean), 3.
La Tour d'Auvergne (Mme de), abbesse, 113 et 176.
La Tour de Senlis, 195 et 196.
Laval (Mme de), voir *Montmorency*.
La Vieilleville (maréchal de), 105.
La Villette-Saint-Ladre, 203.
Laviron, 91.
Leblanc (Nicolas), 236.
Lebrun, poète, 97.
Le Carpentier, architecte, 317 et 318.
Lecauchoix (Narcisse), 291.
Lecomte, général, 295.
Le Cuit (Guillaume), 276; — (Marguerite), 276; — Mathurin), 236; — (Thomas), 276.
Lécuyer, 61, 90 et 176; — (Geneviève), 312.
Lefebvre (héritiers), 240; — (Louis), 241; — (Nicolas), 241; — (Pierre), procureur des eaux et forêts, 300, 303 et 304.
Legendre (Geneviève), dame de Villeroy, 210.
Legrand (Guillaume), 253.
Le Maçon (Guillaume), 206; — (Jean), orfèvre, 207; — (Jean), fils, 207; — (Marie), 213; — (Pierre); échevin, 213; — (Pierre), seigneur de La Neuville, 207.
Le Moyne (M.), 275.
Léproserie de Fontenay, 197.
Le Rebours (l'abbé), 21.

Leroux, notaire, 237; — Philippe), 284; — Desmarets (Philippe), 285.
Leroy (Jacques), 237.
Lesage (Guillemette), 239.
Lestapis (M.), 116.
Lesueur, greffier, 248; — (Martin), procureur fiscal, 248.
Les Vertus, 113.
Le Tasse, 96.
Le Tonnelier, 221.
Le Tuit, 239.
Leucotèce, 3.
L'Hospital, chancelier, 218 et 219.
Libert (Claude), prévôt de Montmartre, 275.
Libran (de), amiral, 316; — (Mme de), 316.
Lieu dit le Banpennoyau, 203; — le Basfroi, 203; — le Bas Coteau, 17; — le Bas-Malassis, 222; — le Beaumur, 85, 220, 227 et 247; — Bouqueval, 209 et 214; — les Bourdonnements, 53; — la Carrière, 5 et 81; — Chanteloup, 213; — le chemin des Rosiers, 254; — le clos Berthaut, 203; — le clos à la Bourdonne, 209 et 214; — le clos Guy, 213; — les Cloys, 85; — les Clozeaux, 213; — la Conguinière, 206 et 213; — la Courtille, 214; la Couture devant les Martyrs, 6; — les Épinettes, 276; — la Fosse Turquam, 85, 204, 209, 265 à 267; — la Goutte-d'Or, 89, 105, 111 et 238; — la Granche-Bréaut, 209 et 214; — le Grand-Baffer ou Basfroi, 209; — les Grandes-Fourches, 213 et 214; — le Haut Coteau, 17; — les Houzeaux, 264; — les Maillets, 238; — les Malassis, 239; — les Marais sous Montmartre, 114; — la Marcadé ou la Mercade, 274, 275 et 298; — Monceaux, 197; — le Moulin à vent, 103 et 104; — les Musardes, 268; — l'Orme-au-Loup, 232; — les Pannoyaux ou la Butte-aux-Chats, 264; — le Pennoyau, 209; — les Pennoys, 209; — le Petit-Baffer 265; — les Rappines 209; — la Roche, 213; — les Ruelles, 232; — les Ruelles-sous-Montmartre, 203 et 209; — Sacatie, 81; — les terres du Mont de Mercure, du Temple, ou du Palais, 110 et 111; — le Terrouer des Deux-Fontaines, 209; — les Trois-Coings, 239; — le Val Gobert, 203, 209 et 214; — le Val Laronneux, 199, 202, 209, 214, 215 et 267; — le Val Panoyau, 201.
Liger (les), 76 et 221; — (Geneviève), 232; — (Guillaume), 221; — (Jacques Ier), 85, 219 à 223 et 226; — (Jacques II), 223 à 232, 235, 236, 251, 256 et 260; — (Marguerite), 232, 234, 240 et 256; — (Marie), 233 et 240; — (Pierre), 221.
Lille, 135 à 137.
Linois (Parfait), 81.
Lisette (Pierre), 215.

Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, 173.
Lorraine (Charles de), cardinal, 217; — (Charles de), duc d'Aumale, 231; — (Françoise-Renée de), ou Mme de Guise, 68, 73, 141, 147, 153, 157, 161, 186, 245, 249 à 252; — (Louis de), prince, 226; — d'Harcourt (Marie-Anne de), abbesse, 250.
Louis VI, 80, 143, 145 et 147.
Louis VII, 145 et 147.
Louis XV, 175.
Louis XVIII, 310.
Lutèce, 3 et 78.

M

Machine de relais du passage Cottin, 52; — de Saint-Ouen, 51; — de la place Saint-Pierre, 52.
Maillé de la Tour-Landry (de), 176.
Maine (duc du), voir *Bourbon* (*Louis-Auguste de*); — duchesse du Maine, 252.
Mairie de Pantin, 25.
Maison de l'Aveugle, 290; — du bailliage de Montmartre, 250; — Barbot, 27; — du Bénitier, 197 et 198; — Borelle, 25; — de la « Boule d'Or », voir *Hôtel de Trétaigne*; — du comte de Charolais, 267; — dite « le Colombier », 237; — « de la Couronne de France », 297; — d'Isabelle de Fontaine-Archière, 200, 203, 208 et 251; — du fief de Graville, 257; — de Jean Harent, 200 et 201; — de Pierre Hiver, 251; — des Liger, rue Saint-Jacques, 223 et 229; — Labre et Fleury, 28; du sieur Mathagon, 301 et 302, — Muller, 25; — du Pigeon-Blanc, 286; — des Rapines, 286; — Richon, 24; — du Salpêtrier, 289; — seigneuriale de Clignancourt, 74, 217, 220, 227, 243, 247, 251, 253 à 255, 259 et 271; — Tardieu, 27 et 28; — des Trois-Coings, 239.
Maître des ponts de la Ville, 10.
Maizières (Mme de), 303; — (Nicolas de), 303.
Majorat de Trétaigne, 282.
Manoir des Liger, 228, 229, 232, 251 et 270.
Marais de la Grange-Batelière, 53 et 96.
Maraldi, 125.
Marat, 40, 180 et 181.
Marcadé (Charles Ruëlle de), 298; — (Marie), 241.
Marcel (Étienne), prévôt des marchands, 102, 103, 109 et 120; — (Nicolas), boucher, 206; — (Jean), id., 206.
Marchand (M. et Mme), 315 et 316.
Marché Saint-Pierre, 32 et 34.
Marguerite de Valois, 154.
Marie-Antoinette, 314.
Marle (Henri de), 81.
Marques de la porcelaine de Clignancourt, 314.
Mars (dieu), 78.

Masson, graveur, 319.
Mathagon (sieur) 301 et 305.
Matræ, 59.
Maury (Emilie), 305.
Mayer (Simon), 295.
Mazière (Jérôme), 47.
Méchain, 125.
Méridienne de Paris, 124.
Michel (Georges), peintre, 40 et 100.
Michel de Trétaigne (le docteur Jean-Baptiste, baron), 282 et 301; — (J.-B. Léon), 98, 282, 284 et 301; — (Marie-Léon), 284; — (Mme la baronne douairière), 301.
Milliot (Jean), 261.
Minci (Ade de), 158 et 166; — (Marguerite), 159 et 166.
Mire du Nord, 123 à 129.
Miroir d'âne, 12.
Miroirs ou Hif, 11 et 12.
Mission Saint-Lazare (les Pères de la), 112.
Moitte (Alexandre), peintre, 311 à 313; — (Jean-Guillaume), sculpteur, 311.
Monjavoult-en-Vexin, 135.
Monselet (Charles), 37 et 98.
Montboissier (Mme de), 40.
Monte-Calvo (Marie de), 80.
Montendre (Flore de), 176.
Mont Marat, 179 à 181.
Montmartrite, 4.
Montmorency (Anne de), connétable, 105; — (Bouchard IV de), voir *Bouchard IV*; — (Mathieu de), 143 et 145; — Laval (Louise-Marie de), abbesse, 165.
Mont Valérien, 324 et 325.
Moreau, 253; — (Nicolas), 222 et 225.
Morgaru (Giles de), 158.
Mouffle, avocat au Parlement, 264; — (Benjamin), notaire, 263; — (Benjamin), seigneur de Bourneville, 263; — (Louis, Simon et Benjamin), 262, 263 et 266; — (Simon), échevin, 263; — (Simon), notaire, 263; — notaire, 237.
Mouillard (veuve et héritiers), 236 à 238.
Mouleurs italiens, 7.
Moulin des Batignolles, 116; — de la Béquille, 110; — des Brouillards, 110 et 119; — But-à-fin ou Blute-fin, 107, 110 et 120; — de la butte Saint-Roch, 120; — des Champs, 114; — des Couronnes, 111; — des Dames, 115; — du père Fauvet 119; — de la Fontaine-Saint-Denis, 110; — de la Galette, 107, 120, 123 et 129; — de la Goutte-d'Or, 112 et 119; — (Grand), 111; — de la Grande-Tour, 110 et 119; — Guerry, 105, 106 et 112; — Joli, 119; — de La Chapelle, 105; — de la Lancette, 22, 26, 106, 111 et 118; — Neuf, 106 et 110; — Neuf, de la Goutte-d'Or, 111; — Noir, 112; — du Palais 110 et 119; — Paradis, 111 et 118; — du Pavé, 114; — (Petit), 111; — de la Petite-Tour, 110; — des Potences, 113; — de la Poule, 116; — des Prés, 110; — Radet, ou du Chapon, 101, 110 et 120; — des Sureaux, 113; — de la Tour-des-Dames, 114 et 115; —

de la Tour à Rollin, 119; — de la Turlure, 111 et 118; — de la Vieille-Tour, 119; — Vieux, 110.
Moulins à vent, 95 à 122; — cabarets, 116 à 122; — historiques, 102 à 110; — au dix-huitième siècle, 110 à 116; — de la porcelaine de Clignancourt, 315 et 316; — Debray, 91 et 119.
Moutier (Péronne du), 240.
Musée des Arts décoratifs, 312; — de Sèvres; 310.
Myrha Biron (Mlle), 293.

N

Nanteuil (Philippe de), 200 et 211.
Nayssant, architecte, 150.
Nesle (Thomas de), 199.
Neufville (Jeanne de), 210; — (Nicolas de), 210; — Nicolas de), marchand de poisson de mer aux Halles de Paris, 210; — (Nicolas de), notaire et secrétaire du roi, 210; — (Richard de), 210.
Nevers (duchesse de), 154.
Neyret (Antoine), 256, 258 et 259.
Nicolas (Marc), 222.
Nitrière artificielle de Clignancourt, 289.
Nord-Libre (Condé), 137.
Nouvelle-France (quartier de la), 89 et 112.
Nyélée (Anne de) 241; — (Marie de), 241.

O

Observatoire de Paris, 125 et 132; — de Montmartre, 131 et 135; — de la rue Lepic, 133.
Onyx de Montmartre, 5.
Oraison dominicale, 325.
Ordonnances sur le commerce du plâtre, 9.
Orléans (Louis, duc d'), 314.
Ossuaires de l'église Saint-Pierre, 151.
Ottin (l'abbé), 323 et 324.
Ozanne (Mlle), 292 et 293.

P

Paon (Adam), 201.
Papes (Histoire des), 324.
Parc de Saint-Fargeau, 138.
Parloir aux Bourgeois, 197 et 198.
Paroisse de Montmartre, 223; — Saint-Eustache, 322 et 325; — Saint-Vincent-de-Paul, 322 et 325.
Parrain Bien, 81.
Passage de l'Élysée-des-Beaux-Arts, VIII; — Harley, 301 et 302; — Ramey, 301 et 302.
Pavillon de Gabrielle, 24; — de Henri IV, à Saint-Germain, 288.
Payen (Gauthier), 168.
Pelloquet, critique d'art, 319.
Perrault (Claude), 132.
Pernelle-la-Harasse, abbesse, 46.
Perrenelle, 6.
Perrier (Guillaume), 248.
Petit-Bicêtre, 25.
Picard (l'abbé Jean), 125 et 126.

Pierre à Jésus, ou pierre spéculaire, 12.
Pierre le Vénérable, 80.
Pierre tombale d'abbesse du treizième siècle, 58 et 162; — d'Antoinette Auger, 141 et 163; — de Thérèse Cadet, 174 et 175; — Marie Courtin, 174; — de Mahaut de Fresnoi, 166 et 167; — de Catherine de La Rochefoucauld-Cousages, 141 et 164; — d'Ade de Minci, 166; — pierres tombales, au musée de Cluny, 163. (Voir les mots *Sépulture* et *Tombe.*)
Pierrées, 67, 73 et 76.
Pierron de Montdésir, 301.
Pigale (Jean-Baptiste), sculpteur, 172; — (Jean), 239; — (Nicolas), 238; — (veuve), 239.
Pigeons, pigeonnage, 16.
Place de l'Abbaye, 25; — des Abbesses, 25; — du Calvaire, 24; — Royale, 288; Saint-Pierre, 31 et 52; — du Tertre, 24, 25, 184 et 250; — du Théâtre, 86; — Vintimille, 318.
Plafonds, 15.
Plâtrières ou magasins à plâtre, 2 et 8.
Plâtriers, 9.
Poirier sans Pareil, ou Grand-Poirier, voir *Tivoli.*
Poisle (Françoise), 233.
Poitiers (Anne et Diane de), 159.
Poitronville ou Belleville (terroir de), 209.
Pommereux (Guillaume de) 213; — (Jean de), 213.
Pompadour (Mme de), 314.
Ponsard (René), 99.
Pont de Beaumont, 198.
Pont-au-Change, 239.
Popincourt (Jean de), 208.
Porcelaine de Bagnolet, 314; — de Chantilly, 314; — de Chine, 314; — de Limoges, 310; — de « Monsieur », 28, 309 à 316; — de la Reine, 315; — de Saxe, 314; — de Sèvres, 309.
Porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 322 et 325.
Porée (Jean), 6.
Porlier (héritiers), 304.
Port-au-Plâtre, 10.
Porte des Coteaux, 86.
Poteau de la Méridienne, 126.
Pothouin, avocat au Parlement, 265.
Poulet (M.), 293.
Pressoir de Bénédicité, 227 et 228; — de Clignancourt, 224; — de Montmartre, 84; — de Montreuil, 197; — de Saint-Martin-des-Champs, 209.
Prévôté de Clignancourt, 214 et 248; — de Montmartre, 64; — de Montmartre et de Clignancourt, 248 à 250.
Prieuré du Martyre ou des Martyrs, 17, 148, 149, 245 et 251; — de Saint-Lazare, 322 et 325; — de Saint-Martin-des-Champs, 80, 169, 192 et 268.
Prince des Sots, 217.
Prioux (Stanislas), 325.
Prison de la prévôté de Montmartre, 250.

Privé de Chavigny (Edme), 199.
Prix du plâtre, 16.
Probus, empereur, 77.
Procession septénaire de Saint-Denis, 260 et 261.
Puce (quatrain de la), 241 et 242.

Q

Quai de la Râpée, 10.

R

Rachat de droits féodaux, 269.
Rathier, représentant du peuple, 319.
Regard de la fontaine de la Bonne ou de Clignancourt, 27, 74, 76 et 237.
Règlements sur l'exploitation des carrières, 21, 22, 29 et 30.
Regnard, 95.
Remises à gibier du roi, 45.
Renty (Gaston de), 55 et 56.
Réservoir de 1835, 51; — du Sacré-Cœur, 51; — de la rue Saint-Eleuthère, 52.
Retrait féodal de la seigneurie de Clignancourt, 243 et 244.
Richard, plâtrier, 20 et 21.
Richefeu frères et Corbon, architectes, 296.
Ricouart (Jacques) d'Hernouville, 235.
Rieux (Isabelle de), abbesse, 6, 46 et 81.
Rigolette, 296.
Riotte (Jeanne de), 215.
Robeau (Jean), 237.
Robert (Jean), curé d'Egry, 113.
Robertson, 318.
Rocher (Charlotte), 253; — (Jacques), 254 et 255; — de Clichy, 84.
Rohan (Charles de), prince de Soubise, 43 et 44; — (Hercule de), duc de Montbazon, 231.
Romanet (de), 176; — (Mme de), 26 et 63; — (François-Constantin de), 270; — Romanet (vicomte de), 270.
Rose-croix (frères), 39.
Rougeoreille, dit Rougault (Jean), 207.
Route départementale nº 36, 274.
Rue (Pierre de), 217, 218 et 224.
Rue des Abbesses, 29; — de l'Abreuvoir, 62 et 64; des Amandiers, 265 et 266; — André-del-Sarte, 33, 34 et 41; — Antoinette 153; — d'Aubervilliers, 113; — d'Aumale, 171; — Azaïs, 24; — du Battoir, 8; — Becquerel, 91; — Berthe, 23 et 187; — Blanche, 171; — de la Bonne, 27; — de Boulogne, 318; — des Brouillards, 119; — de Bruxelles, 318; — Burcq, 28; — de la Butte-Chaumont, 113; — de Calais, 318; — de la Carrière, 6; — des Carrières, 266; — rue Caumartin, 315; — des Charbonniers, à Bercy, 10; — Charles-Nodier, 86; — du Château-Landon, 113; — du Châ-

teau-Rouge, 293 et 306; — Christiani, 293; — des Cinq-Moulins, 112; — de Clignancourt, 280, 293, 295 et 306; — (Grande-) de Clignancourt, 240, 257, 274 et 298; — Condorcet, 228; — de la Corroirie, 2 et 8; — Cottin, 28; — des Couronnes, 111; — Custine, 295; — Damrémont, 92; — des Deux-Frères, 123; — Diard, 128; — de Douai, 7 et 318; — Doudeauville, 293; — de Dunkerque, 67; — du Faubourg-Montmartre, 79; — du Faubourg-Poissonnière, 67 et 267; — Feutrier, 26, 28, 111 et 292; — de la Fontaine-du-But, 28, 62 et 90; — de la Fontenelle, 29 et 63; — des Fossés-Montmartre, 179; — des Fossés Saint-Martin, 113; — Foyatier, 36; — Gabrielle, 186; — des Gardes, 119; — Germain-Pilon, VIII; — Girardon, 57, 119 et 123; — de la Goutte-d'Or, 112; — des Grandes-Carrières, 17; — de la Heaumerie, 248; — Hermel, 270; — Jean-Jacques-Rousseau, 1; — La Barre, 26 et 64; — Labat, 27 et 306; — Lamarck, 91 et 119; — La Rochefoucauld, 171; — La Vieuville, 25; — Lepic, VII, 90, 92, 119, 123, 183 et 185; — Lévisses, 306; — Lingarière, 2; — Louis-Blanc, 113; — Magnan, 43; — du Manoir, 270; — Marcadet, 28, 47, 48, 86, 203, 233, 239, 255, 273, 274, 297, 298 et 299; — de Maistre, 28 et 29; — de la Mire, 119; — du Mont-Cenis, 64, 76, 85, 86, 200 et 255; — Montmartre, 179; — Muller, 28; — Myrha, 293; — Neuve-Labat, 306; — Ordener, 284; — Philippe-de-Girard, 112; — Pigalle, 175; — de la Plastaye, 2 et 8; — du Plâtre-au-Marais, 1; — du Plâtre-Saint-Jacques, 1 et 8; — du Plâtre-Saint-André, 8; — de la Plâtrière, 1, 2 et 8; — des Plâtriers, 8; — du Poirier, 187; — des Poissonniers, 293; — Polonceau, 111; — Popincourt, 265; — du Poteau, 280 et 284; — Poulet, 293; — Ramey, 27, 293 et 294; — Ravignan, 23, 51, 87, 90, 184 et 187; — Rochechouart, 89; — Ronsard, 86; — des Rosiers, 25; — du Ruisseau, 61 et 62; — Saint-Denis (du Mont-Cenis), 64 et 313; — Saint-Eleuthère, 25, 84 et 250; — Saint-Jacques, 223 et 229; — Saint-Leufroy, 197 et 198; — Saint-Vincent, 98; — Sainte-Marie, 36; — des Saules (*alias* des Saussaies), 65 et 98; — Seveste, 6; — Simart, 306; — de la Sorbonne, 233; — Tardieu, 86; — Thiroux, 315; — de La Tour-d'Auvergne, 119; — de la Tour-des-Dames, 116; — Tourlaque, 28; — de Trétaigne, 286; — des Trois-Frères, 186; — de Venise, 2; — du Vieux-Co-

lombier, 242; — des Vinaigriers, 293; — Vivienne, 157; — de la Voirie, 113.
Ruelle Beheurdis, 81; — des Carrières ou des Nonnains, 265; — ou chemin de Clignancourt à Montmartre, 232.
Ruisseau de Ménilmontant, 96.
Rustique (saint), 78.

S

Saint-Aubin-sur-Yonne, 173.
Saint-Denis, 103 et 104.
Saint-Germain (M. de), 115.
Saint-Gratien, 233.
Saint-Martial (Louise de), 164.
Saint-Ouen (terrouer de), 222.
Saint-Yon (Guillaume), 206; — Philipotte), 206.
Salutation angélique, 325.
Salze (le père), 98.
Sapeurs-pompiers de Paris, 321 et 323.
Sarcophages de plâtre, 168.
Saulnier (Léonarde), 237.
Sauvageot (M.), architecte, 141, 144, 147, 149, 150, 162, 163 et 165.
Scarron (Jean), seigneur de Mandiné, 236 et 262.
Swetchine (Mme), 176.
Seigneurie de Clignancourt, 217 et 218; — de Graville et d'Abrécourt, 223 et 224; — de Saint-Ouen, 222.
Seigneurs de Clignancourt, 191 à 271.
Séminaire Saint-Charles, 112.
Sépulture d'Alips Don, 152; — de Catherine de Clermont, 152; — de Marie Cathin, 152; — de Mahaut de Frénoy, 152 et 165; — de Marguerite Havart, 152; — de Jeanne Lelièvre, 152; — d'Ade de Minci, 152; — de Mme de Rochechouart, 153. (Voir les mots *Tombe* et *Pierre tombale*.)
Sépultures des abbesses de Montmartre, 151; — conventuelles id., 149 à 161 et 167; — de La Mole et Coconas, 154.
Simon (Madeleine), 235.
Soubise, voir *Rohan*.
Square de Cluny, 233; — Vintimille, 171.
Strasbourg, 238.
Supplice de la croix, 324.
Système de Copernic, 134.

T

Talc (faux), 12.
Tardieu (docteur), 315; — (Mme), 315.
Télégraphe de Montmartre, 135 et 140.
Télégraphie de nuit, 139.
Temple de Mercure, 59.
Terrain Haullier et Candon, 25; — Lambert, 25; — Lambin, 25; — Sulot, 27.
Théâtre des Bouffes-du-Nord, 112.
Théaulon, 183.
Thermes gallo-romains, 60, 61, 90 et 193.
Thiersault (Pierre), 174.
Thory (Hubert), 279 et 281; — Delafosse (Edme-Louis), 281.
Thot, 37.
Tivalare (Simon), 81.
Tivoli de la Bouëxière, ou

de la barrière Blanche, 317 et 318; — de Montmartre, du Grand-Poirier, ou du Poirier sans pareil, 23, 184 à 187.
Tombe d'Adélaïde de Savoie, 141 à 149, 153 et 165; — de Marie de Beauvilliers, 159; — de Catherine de Clermont, 159; — de Frédégonde, 142; — des Liger, 223 et 229; — de Marguerite de Minci, 158; — de Pigalle, 172; — id. (Jean-Pierre), 172; — de Mme Devisme, née Pigalle, 172; — du maréchal de Saxe, 238. (Voir les mots *Pierre tombale* et *Sépulture*.)
Tour de Montjay, 127; — de Montlhéry, 127 et 131; — de Sainte-Catherine à Lille, 137; — Solférino, 118; — du télégraphe, 136, 139, 140.
Tourelle de la rue Marcadet, 228 et 229.
Trochereau, 224 et 253; — (Pierre), 218 et 236; — Thomasse), 236.
Tronson (Marguerite), 204.
Turgot, 49.
Turquam ou Turquan (Anne), 210, 211, 216, 228, 233 et 240; — (Jean), 84 et 85; — (Jean), lieutenant criminel, 202, 203 et 208; — (Jean), maître des requêtes, 205; — id., fils, 205; — (Jean), seigneur d'Aubeterre, 205; — (Jean), seigneur de Courcelles-en-Brie, 204; — (Jean), seigneur de Rosny, 204; — (Jean), procureur général, 202; — receveur ordinaire, 204; — (Geneviève), 204; — (Marie), 204; — (Marie), femme Pellerin, 205; — (Nicole), 210; — (Pierre), 203, 206, 208 à 210 et 213; — (Pierre), commissaire, 205; — (Robert), prévôt des marchands, 204 et 205.

V

Vadé (Jean-Joseph), 175; — (Louise-Zizine), 175.
Valengoujard (Jeanne de), abbesse, 115.
Valfenière, 106.
Vaudreuil (de), 176.
Venant (Henri), 275 et 276.
Vente de la seigneurie de Clignancourt, 219, 220, 244 à 246.
Verdelo (Guyot de), 199 à 201.
Verrier (Anne-Louise), 175.
Vignes de Montmartre, 77 à 93.
Vigne du Bel-Air, 87; — de l'Eglise, 87; — du Bas Coteau, 86; — de la Gonchières, 81; — du Haut Coteau, 86; — de La Rochefoucauld, 87.
Villa gallo-romaine, 60 et 90.
Villeneuve (présidente de), 304.
Villepinte, 196 et 199.
Villeroy (famille de), 210.
Vincent de Paul (saint), 39.
Vinceslas, roi des Romains, 104.
Vintimille (de), 176; — (princesse de), 318.
Voisin, horloger, 280 et 285.
Voltaire, 64.

W

Watteau, 101.
Watteville (de), baron de Châteauvillain, 171.
Weiler (J.-B.), peintre, 141 et 174.
Wiggishoff (M.), 118.
Willette, peintre, 101.
Wurtemberg (Paul de), 116.

Y

Ysebarre (Augustin), 206.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, accompagnée d'une lettre de Lorédan Larchey. v

I. — Les carrières à plâtre. 1

II. — La Hutte-aux-Gardes 43

III. — Les fontaines. 51

IV. — La fontaine de la Bonne. 67

V. — Montmartre vignoble. 77

VI. — Les moulins à vent 95

- I. — Influence des moulins à vent sur les lettres et les arts 95
- II. — Les moulins historiques. 102
- III. — Les moulins au dix-huitième siècle. . 110
- IV. — Les moulins-cabarets et les derniers moulins. 116

VII. — La mire du Nord 123

VIII. — L'observatoire et le télégraphe. 131

IX. — Le tombeau de la reine Adélaïde; les sépultures conventuelles et paroissiales. 141

- I. — Le tombeau de la reine Adélaïde de Savoie 141
- II. — Sépultures conventuelles de Montmartre 149
- III. — Les derniers débris subsistant des tombes conventuelles 161
- IV. — Inhumations paroissiales 167

X. — Le mont Marat 179

XI. — Alphonse Karr garde national. 183

XII. — Les seigneurs de Clignancourt 191

XIII. — La maison de la « Boule d'Or » (hôtel de Trétaigne) 273
XIV. — Le Château-Rouge 287
XV. — L'hôtel Labat 297
XVI. — La porcelaine de « Monsieur » 309
XVII. — Les bas-reliefs de l'avenue des Tilleuls. . 317
XVIII. — Cheronnet, premier historien de Montmartre 321
INDEX ALPHABÉTIQUE 327

FIN

La Bastille (1370 1789). Histoire et description des bâtiments, administration, régime de la prison, évènements historiques, par FERNAND BOURNON . . . . 30 fr.

Paris et ses historiens au XIVe et au XVe siècle, documents et écrits originaux recueillis et commentés par le feu LE ROUX DE LINCY, conservateur honoraire de la Bibliothèque nationale, et L.-M. TISSERAND. Un fort volume avec 38 planches hors texte, dont 13 tirées en or et en couleur, et 50 gravures sur bois ou en héliographie dans le texte . . . . 100 fr.

Les anciennes Bibliothèques de Paris (églises, monastères, collèges, etc.), par ALFRED FRANCKLIN, conservateur-administrateur à la bibliothèque Mazarine. Trois volumes, avec 24 planches hors texte et plus de 300 gravures dans le texte.

Chaque volume pris séparément . . . . 40 fr.
Les trois volumes pris ensemble . . . . 100 fr.

La première bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par L.-M. TISSERAND. Un volume, avec 4 planches hors texte et 18 bois gravés . . . . 20 fr.

Cette étude se trouve comprise dans le troisième volume de la publication des anciennes bibliothèques précédemment mentionnée.

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Etude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris, avant la découverte de l'imprimerie par LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale. Trois volumes et un album contenant 50 planches d'anciennes écritures.

Chaque volume . . . . 40 fr.
Les trois volumes et l'album pris ensemble . . . . . . 100 fr.
L'album séparément . . . . 20 fr.

Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, publié par les soins du service des travaux historiques. Onze volumes. (T. I à XI) (1499-1576), publiés par BONNARDOT GUÉRIN et A. TUETEY, *Paris*, 1886, in-4, chaque volume . . 30 fr.

La faculté de Décret de l'Université de Paris au XVe siècle, par MARCEL FOURNIER et LÉON DOREZ.

Tome Ier . . . . 25 fr.
Tome II . . . . 30 fr.

Le Cartulaire général de Paris, recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris, par ROBERT DE LASTEYRIE, professeur à l'Ecole des Chartes. Tome I. Chartes de 528 à 1180. Un volume avec un bois gravé et 5 planches en héliogravure coloriées . . . . 40 fr.

Epitaphier du vieux Paris, recueil général des inscriptions funéraires des couvents, collèges, hospices, églises chapelles, charniers et cimetières depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par E. RAUNIÉ, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Trois volumes avec nombreuses planches . . . . 100 fr.

Atlas des anciens plans de Paris, reproduction en fac-similé des originaux les plus rares et les plus intéressants pour l'histoire et la topographie parisienne, avec une table analytique présentant la légende explicative de chaque plan et un appendice consacré aux documents annexes. Trois volumes grand aigle, contenant 33 plans en 60 feuilles . . . . 200 fr.

Chaque plan se vend à part.

Les Lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789), par FRANTZ FUNCK-BRENTANO. Un volume, 12 planches en héliogravure, lithographie, fac-similés . . . . 20 fr.

Plans de Paris en 1789, distribution des soixante districts attribués au seize quartiers de Paris. Feuille in-folio . . . . . 5 fr.

Plan de Paris, période révolutionnaire (1790-1794), division de Paris en quarante-huit sections. Feuille in-folio . . . . 5 fr.

Plans très précieux pour l'histoire de la topographie du Paris révolutionnaire.

Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, par ALEXANDRE TUETEY. Six volumes, grand in-8 broché. . . 60 fr.

Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, par MAURICE TOURNEUX. Volume grand in-8 broché.

TOME I. *Préliminaires, Évènements* . . . . 10 fr
TOME II. *Organisation et rôle politique de Paris*. . . . 10 fr.
TOME III. *Monuments, mœurs et institutions* . . . . . . 10 fr.

En préparation : TOME IV. *Biographies et Mémoires*. TOME V. *Table générale*.

Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution française, œuvres de Gossec, Cherubini, Lesueur, Méhul, Catel, etc., recueillies et transcrites par CONSTANT PIERRE. In-4 cartonné, musique notée. 20 fr.

Demander le catalogue des publications de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France

Mémoires — Bulletins — Documents

Cotisation annuelle : 15 fr. 10

RECUEIL DES CHARTES

DE L'ABBAYE ROYALE DE MONTMARTRE (1116-1792)

Publié et annoté par ÉDOUARD de BARTHÉLEMY

Fort volume in-8 de 347 pages . . . . 10 fr.

Ce cartulaire, qui contient des pièces fort importantes pour l'histoire parisienne, n'a été tiré qu'à 150 exemplaires. Il nous en reste fort peu.

L'Abbé LEBEUF

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE PARIS

Nouvelle édition publiée par AUGIER

5 vol. gr. in-8 de texte et 1 de tables. Ensemble, 6 vol., **50 fr.**

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

Ville de Paris et ancienne banlieue, par Fernand Bournon, Paris 1901. Avec une carte des anciennes paroisses. Fort vol. in-8 de 610 p., 25 fr.

Dans le nombre illimité des ouvrages qui ont été écrits sur Paris et la région parisienne, il en est quelques-uns seulement qui sont capitaux et demeureront toujours indispensables aux travailleurs soucieux de l'exactitude de la critique historique : ce sont les livres de Sauval, de Félibien, de Paganiol, de la Force, de Lebeuf, de Jaillot.

L'ouvrage de l'abbé Lebeuf, notamment, composé de 1745 à 1760, consacré à l'histoire de 450 paroisses de l'ancien diocèse de Paris offre une mine épuisable de renseignements puisés aux meilleures sources et reste pour la plupart de ces localités, le seul instrument de travail à utiliser.

L'édition originale, en 15 volumes in-12 était rare et contenait de nombreuses erreurs typographiques. La réimpression entreprise par Cocheris (3 volumes et demi, in-8) s'interrompit brusquement au milieu de l'histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris.

L'édition que nous offrons contient :

1° Le texte complet de l'œuvre de l'abbé Lebeuf, en 5 volumes gr. in-8, d'où les fautes d'impression de la première édition ont été soigneusement corrigées par les soins de M. A. Augier :

2° Une table analytique des matières constituant un volume de même format, de 548 pages, rédigée par MM. Augier et Fernand Bournon ;

3° Un volume de même format, de 618 pages, contenant les *Rectifications et additions* à l'abbé Lebeuf par M. Fernand Bournon pour l'histoire de la ville de Paris, de ses faubourgs et des communes annexées ou suburbaines : Auteuil, Passy, Chaillot, Montmartre, Boulogne, Neuilly, Clichy, Levallois-Perret, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, etc.

Ce dernier volume, fruit de près de vingt ans de travail, renferme sur toute cette région les indications les plus précieuses de sources manuscrites et imprimées, fournit une suite de dissertations sur tout ce que le savant abbé aurait dû dire, sur tout ce qu'il dirait, avec le secours de nos dépôts d'archives, s'il vivait encore aujourd'hui.

LES PRIMITIFS PARISIENS

Etude sur la Peinture et la Miniature à Paris du XIVe siècle à la Renaissance

Leçons du cours d'Histoire de Paris, professé à la Bibliothèque de la Ville

Par Marcel POËTE, conservateur-adjoint

In-12, *planches*. . . . . **3 fr. 50**

Cette importante étude, toute nouvelle, est consacrée aux artistes parisiens, peintres et miniaturistes, du XIVe siècle à la Renaissance. Il s'agit donc ici de Pierre de Bruxelles, de l'école de Jean Pucelle et du Bréviaire de Belleville, de Jean Coste, de Jean d'Orléans, des peintres et miniaturistes des ducs de Berry et de Bourgogne dans leurs rapports avec l'École parisienne de Colart de Laon, de l'École du Bréviaire de Salisbury, de la formation des Écoles provinciales, de leurs rapports avec Paris, etc. L'auteur termine par une vue d'ensemble sur les miniatures du genre de celles attribuées à Jacques de Besançon et sur la peinture du genre de la *Déposition de croix* de Saint-Germain-des-Prés (fin du XVe siècle). On trouvera dans ce charmant volume d'intéressants documents inédits, ainsi que des détails sur les primitifs parisiens qui n'avaient été, jusqu'ici, l'objet d'aucune étude d'ensemble.

Le Commerce de la curiosité, par BONNAFFÉ. In-8. 5 fr. »

Très curieuses études sur les amateurs de Rome, grandes ventes romaines Atrium, Auctionarium, crieurs marchands. — Moyen âge. Marchands, foires, organisateur des ventes publiques. — XVIe siècle. Vente du maréchal de Saint-André, vente de Claude Gouffier. Exportation italienne, foires et marchands, visite chez un orfèvre. — XVIe siècle Peiresc, Vaillant, Mazarin, premiers catalogues imprimés, loteries, inventaire, vente de livres, police, ventes hollandaises, fripiers, crieuses de vieux chapeaux, brocanteurs. — XVIIIe siècle. Statistique des catalogues, une vente publique, huissiers-priseurs et experts, salles de ventes.

Les Primitifs parisiens. Etude sur la peinture et la miniature à Paris du XIVe siècle à la Renaissance. Leçons d'histoire de Paris professée à la Bibliothèque de la ville, par MARCEL POETE, conservateur adjoint. In-12, *planches*. 3 fr. 50

Appendice pour servir aux études archéologiques sur les anciens plans de Paris, par BONNARDOT. In-4, *planches* . . . . 5 fr. »

Etat des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle. Notice historique, par FERNAND BOURNON. Renseignements administratifs. *Plans*. Chaque commune forme un volume in-8, br., *carte* . . . . 2 fr. »

A travers les minutes de notaires parisiens (1559-1577), par E. CARON. In-8. . . . . 7 fr. 50

Les Plus Anciens Monuments de la typographie parisienne. Préfaces typographiques des premiers livres sortis des presses de Sorbonne (1470-1472). Recueil des 86 fac-similés, précédé d'une introduction par PIERRE CHAMPION. Texte et planches sur papier simili-japon dans un carton in-4. 50 exemplaires sont mis dans le commerce au prix de. . . 50 fr. »

L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs augustines (650 à 1810), par ALEXIS CHEVALIER. In-8, *plan et fac-similé*. 6 fr. »

Etude historique sur Bercy, par LOUIS DESCOMBES. In-8. Prix. . . . . 2 fr. »

Le patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille. *L'orateur du peuple Gonchon*, par VICTOR FOURNEL. In-8, *plan et fac-similé* . . . . 7 fr. 50

Palloy a indissolublement attaché son nom au dépècement de la Bastille et à sa coupe en mise réglée.

Etude sur les transformations de Paris, par EUGÈNE HÉNARD. Fasc. 1er : *Projet de prolongement de la rue de Rennes avec pont en X sur la Seine.* — Fasc. II : *Les alignements brisés. La question des fortifications et le boulevard de Grande Ceinture.* — Fasc. III : *Les grands espaces libres. Les parcs et jardins de Paris et de Londres.* — Fasc. IV : *Le Champ de Mars et la galerie des machines.* — Fasc. V : *La percée du Palais-Royal. La nouvelle grande croisée de Paris.* Chaque texte, in-8, *plan*. . . . . 1 fr. »

Charenton au XVIIIe siècle, par MARTY-LAVEAUX. In-8. Prix . . . . 2 fr. »

Catalogue des gentilshommes qui out pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789. Publié par La Roque et Barthélemy, d'après les documents officiels.

Isle de France. *Soisonnais, Valois, Vermandois* (1re livr.). — Ville de Paris, Vicomté de Paris (hors des murs). Choisy-le-Roi, Meudon, Versailles, Vincennes, Parlement, Etat judiciaire, Avocats.

Isle de France, *etc.* (2e livr.) — Beauvais, Clermont, Crépy, Etampes, Laon, Melun, Monfort et Dreux, Nemours, Senlis, Soissons, Villers-Cotterets. Etat militaire. Pages. Maison de Saint-Cyr. Chaque livraison . . . . 2 fr. »

Bourdaloue. Vie d'un jésuite de la maison professe de la rue Saint-Antoine au dix-septième siècle, par E. DE MÉNORVAL. Un volume in-12 carré . . . . 2 fr. »

Le XVIIe siècle faisait si grand cas de Bourdaloue qu'on avait fini de nos jours par l'admirer de confiance, presque sans le lire. Un des premiers E. de M. a ramené l'attention sur cette grande figure. De belles pages de B. habilement amenées se trouvent placées dans la biographie, il n'a pas voulu séparer l'homme de l'œuvre. Une des nouveautés de ce livre, c'est qu'il nous dit, ce que l'on ignorait, la vie privée d'un prêtre de la rue Saint-Antoine au XVIIe siècle. A l'appendice, de curieux documents parisiens, avec un plan du quartier Saint-Paul vers 1700.

Mémorandum ou guide nécessaire à ceux qui voudront écrire les monographies des communes du département de la Seine, par MENTIENNE. In-12. . . . . 3 fr. 50

Les Signes d'infamie au moyen âge, Juifs, Sarrasins, hérétiques, lépreux, cagots et filles publiques, par ULYSSE ROBERT. In-12, br., *planches* . . . . 5 fr. »

L'auteur s'est attaché à traiter d'après les ordonnances des rois, des conciles, des statuts municipaux, la curieuse question des marques distinctives imposées aux races maudites du moyen âge. Il décrit tour à tour la roue du juif, la croix des albigeois, le capuchon du lépreux, les aiguillettes de filles. — Cet ouvrage est intéressant au double point de vue historique et archéologique, puisque l'illustration en est empruntée aux manuscrits contemporains.

Répertoires des livres et manuscrits anciens et modernes **généalogiques, héraldiques** et **nobiliaires** de la librairie Honoré Champion. In-8 de 88 pages à 2 col. . . 1 fr. »

Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police secrète (1789-1800), par SCHMIDT, traduction française accompagnée d'une préface par PAUL VIOLLET. 4 vol. in-8. Prix . . . . 32 fr. »

L'Hôtel d'Aumont, par CHARLES SELLIER. In-4, *planches* 5 fr. »

[**L'Hôtel Beauharnais**]. Kaiserliche deutsche Botschaft in Paris, ehemals hôtel du prince Eugène de Beauharnais, von STEVER Berlin. Petit in-fol. cart., *12 gravures dans le texte et 5 hors texte* . . . . 5 fr. »



